



**Perspectives
économiques
2007 - 2012**

Mai 2007



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

100 *Les charges administratives en Belgique pour l'année 2005*

L. Janssen, Ch. Kegels, F. Verschueren - Février 2006

101 *Politique économique structurelle: l'agenda de Lisbonne*

B. Biatour, J. Fiers, Ch. Kegels, B. Michel, J. van der Linden, J. Verlinden - Septembre 2006

Working Papers (les derniers numéros)

5-07 *Growth and Productivity in Belgium*

B. Biatour, J. Fiers, Ch. Kegels, B. Michel - Mars 2007

6-07 *Potential ICT-enabled Offshoring of Service Jobs in Belgium*

B. Michel - Mars 2007

7-07 *Régionalisation des perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030*

D. Devogelaer, D. Gusbin, L. Janssen - Avril 2007

8-07 *An accuracy assessment of FPB's medium-term projections*

I. Lebrun - Avril 2007

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2007/7433/14





Table des matières

I	Synthèse	1
II	Environnement international	9
	A. La projection de référence pour la zone euro: retour à une croissance tendancielle à moyen terme	10
	B. Risques et incertitudes	13
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	15
	A. La croissance du PIB effectif et potentiel	17
	B. Les composantes de la croissance économique	20
	1. Aperçu général	20
	2. Le commerce extérieur	21
	3. La demande intérieure	23
	4. L'évolution par branche d'activité	32
	C. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement	35
	1. Structure du revenu national	35
	2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement	38
	3. Le compte du reste du monde	41
IV	Prix, coûts et taux d'intérêt	43
	A. Prix et coûts	44
	B. Taux d'intérêt	48
V	Le marché du travail	51
	A. L'offre de travail	53
	1. Population	53
	2. Population active	57
	B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	62
	1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales	62
	2. Coût salarial et salaire brut	65
	3. Coût salarial unitaire	67
	C. Emploi	71
	D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage	78

VI	Finances publiques	83
	A. Solde budgétaire: objectifs et perspectives	85
	1. Solde budgétaire structurel	85
	2. Ecart avec les objectifs du Programme de stabilité	87
	3. Endettement public et charges d'intérêt	88
	4. Perspectives de moyen terme et soutenabilité budgétaire à long terme	90
	B. Recettes et dépenses primaires des administrations publiques	93
	1. Recettes	93
	2. Dépenses primaires	98
	C. Evolutions par sous-secteurs de l'Etat	102
	1. Vue d'ensemble	102
	2. Pouvoir fédéral	104
	3. Sécurité sociale	109
	4. Communautés et régions	116
	5. Pouvoirs locaux	119
VII	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	121
	A. Evolution de la demande d'énergie	122
	1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB	122
	2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie	123
	3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	125
	4. Incertitudes sur le prix de l'énergie	127
	B. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre	129
	1. Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	130
	2. Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	135
	3. Emissions de CH ₄ et N ₂ O	135
	4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	137
	5. Emissions totales de GES	138
VIII	Principales hypothèses de la projection	141
IX	Résultats macroéconomiques	147
X	Comptes sectoriels	155
XI	Finances publiques	161
XII	Résultats par branche d'activité	171



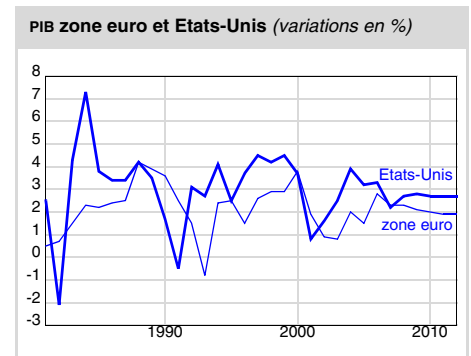
Synthèse

Croissance économique dans la zone euro nettement au-dessus du potentiel en 2006...

Les perspectives économiques 2007-2012 s'inscrivent dans le prolongement d'une année écoulee marquée par un retour d'une croissance forte et équilibrée au sein de la zone euro. Alors que le PIB de la zone ne progressait que de 1,4 % en moyenne annuelle sur la période 2001-2005, il a enregistré une hausse de 2,8 % en 2006 soutenue tant par la demande intérieure que par les exportations. Ce dynamisme européen s'inscrit dans un contexte économique international très porteur tiré notamment par les économies nord-américaines, chinoise et indienne et ce en dépit du maintien à un haut niveau des prix du pétrole.

...qui resterait relativement soutenue en 2007...

L'activité mondiale devrait rester relativement soutenue en 2007. Certes, la croissance serait en repli aux Etats-Unis, mais la progression des économies asiatiques resterait élevée. La zone asiatique s'affirmerait ainsi de plus en plus comme la principale zone de dynamisme de l'économie mondiale. En outre, des prix du pétrole en léger recul pèseraient moins sur l'économie mondiale. La croissance européenne devrait également rester soutenue en 2007, bien qu'en retrait par rapport à 2006. Par ailleurs, la BCE continuerait en 2007 le processus de relèvement de son taux directeur amorcé en 2005. L'euribor atteindrait ainsi les 4,0 % en moyenne sur l'année. La croissance du PIB de la zone euro devrait dès lors se situer aux environs de 2,3 % en 2007.



...mais fléchirait progressivement à moyen terme...

A moyen terme, le scénario postule, en l'absence de chocs conjoncturels, un retour graduel de l'activité économique des différents pays à leur niveau potentiel. Ainsi pour la zone euro, la croissance se tasserait et ne dépasserait plus un rythme moyen d'environ 2,0 % (soit un rythme légèrement supérieur à la croissance potentielle de la zone), alors que la croissance américaine atteindrait encore 2,7 % en moyenne. Les matières premières ainsi que les produits manufacturés verraient leurs prix augmenter à un rythme modéré, tout comme le baril de pétrole qui passerait de 61,9 dollars en 2008 à 65,2 dollars en fin de période. Le taux d'intérêt à court terme de la zone euro se stabiliserait à 3,8 % à moyen terme alors que les taux longs européens continueraient à se relever pour atteindre 4,5 % en 2012. Dans ces conditions, l'inflation de la zone euro devrait baisser graduellement pour se stabiliser à 1,7 % en fin de période. Le taux de change euro-dollar resterait stable à partir de 2008.

...à l'instar des marchés d'exportation de la Belgique...

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient accrus de manière particulièrement dynamique en 2006 (8,7 %), ralentiraient progressivement, pour atteindre un rythme de croissance de

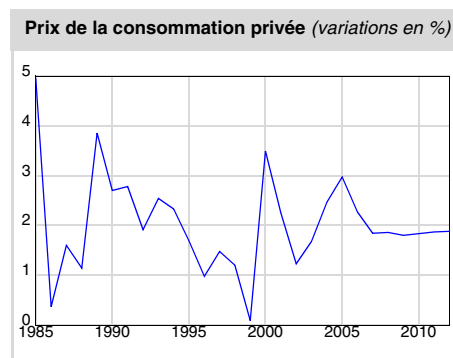
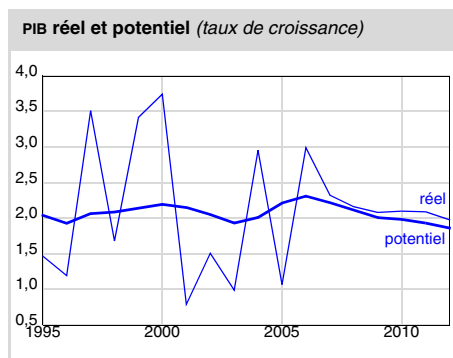
6,6 % en fin de projection. Sur l'ensemble de la période 2007-2012, la croissance des marchés potentiels se rapprocherait de 7 % (soit un niveau supérieur à celui de la période 2001-2006).

...dans un contexte international difficile à évaluer

Les incertitudes géopolitiques qui prédominaient en 2005 et 2006 ne se sont pas réduites et le contexte international reste difficile à évaluer sur la période de projection. Primo, les déséquilibres macro-économiques globaux persistants, résultant de l'important déficit commercial américain financé par de larges surplus au Japon, en Chine et dans d'autres pays émergents, peuvent faire craindre des ajustements brutaux sur les marchés des changes et des actifs. Secundo, même si les prix pétroliers se sont fortement détendus dernièrement et sont supposés se stabiliser en termes réels durant la période de projection, de nouvelles tensions géopolitiques pourraient à nouveau entraîner de fortes fluctuations de leur cours. Enfin, au niveau européen, il subsiste une incertitude quant à l'ampleur de l'impact de la hausse substantielle du taux de la TVA en Allemagne sur la demande intérieure. Le dynamisme de l'économie allemande devrait être l'un des éléments déterminants de la croissance européenne en 2007, voire au-delà.

Croissance de l'économie belge élevée en 2006...

En 2006, dans le sillage de l'économie européenne et mondiale, l'économie belge a enregistré une croissance élevée (3,0 %) permettant de résorber une partie de l'output gap, largement négatif en 2005. La consommation des particuliers a été particulièrement dynamique, dopée par une hausse importante de leur revenu disponible réel (2,5 %). Les créations d'emploi (salariés et indépendants) et l'aboutissement de la réforme fiscale ont largement contribué à cette évolution. La croissance des investissements des entreprises a été également soutenue. Les exportations belges ont progressé plus rapidement qu'en 2005 (3,7 % contre 2,8 %) mais les pertes de parts de marché se sont encore accentuées.



...perdant graduellement de sa vigueur à l'horizon 2012...

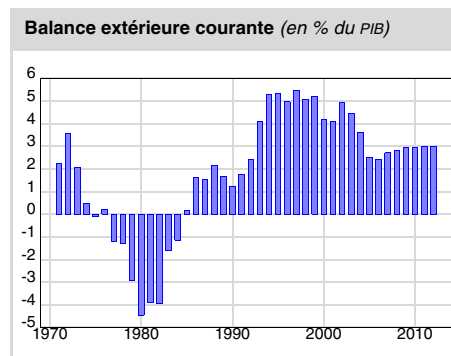
La croissance réelle du PIB belge devrait être un peu moins dynamique en 2007 (2,3 %); elle devrait toutefois dépasser légèrement son potentiel et être proche de celle de la zone euro. En 2008, l'économie belge devrait croître quasiment au même rythme qu'en 2007 sous l'impulsion de la progression plus rapide de la consommation et des investissements publics qui devrait compenser la croissance un peu moins soutenue de la consommation privée et des investissements des entreprises. Dans un contexte de légère remontée du taux d'épargne des particuliers, la croissance réelle du PIB belge serait un peu moins vigoureuse à partir de 2009 (2,1 % en moyenne annuelle). Elle resterait néanmoins supérieure à son potentiel de croissance (1,9 % en moyenne) freiné par le ralentissement de la hausse de la population active. Toutefois, en s'établissant à 2,1 %, la croissance économique annuelle moyenne de la période 2007-2012 resterait en retrait par rapport à celle enregistrée au cours de la période 1996-2000 (2,7 %).

Confirmation des pertes de parts de marché à l'exportation...

Les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 5,7 % pour une progression de 6,9 % de ses marchés potentiels, ce qui confirmerait la persistance de pertes de parts de marché non négligeables dans le futur. Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale relativement soutenue, les importations devraient augmenter à un rythme identique. Malgré cette hausse des importations, les exportations nettes devraient contribuer positivement à la croissance (+0,2 point de pourcentage en moyenne sur la période).

...mais redressement de la balance extérieure courante.

La stabilisation des termes de l'échange à partir de 2008 (après une nette amélioration cette année) devrait permettre, en combinaison avec l'augmentation du volume des exportations nettes, de conforter la remontée du surplus de la balance des opérations courantes avec le reste du monde. Le solde extérieur courant devrait s'élever à 3,1 % du PIB en 2012, alors que celui-ci était redescendu à 2,4 % du PIB en 2006 (après avoir atteint 5 % du PIB en 2002).



Poursuite de la tertiarisation de l'économie

Compte tenu de cet environnement international qui reste porteur, la croissance de la valeur ajoutée dans les industries manufacturières devrait être nettement plus rapide sur la période 2007-2012 que durant la période 2001-2006 (soit 1,7 % en moyenne contre seulement 0,5 %). La croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait également rester soutenue (2,5 %) et par conséquent leur poids dans le total de la valeur ajoutée en volume devrait continuer à s'accroître (60,9 % en 2012 contre 59,6 % en 2005).

La baisse tendancielle des gains de productivité enfin enrayerée...

Les gains de productivité horaire des entreprises atteindraient 1,4 % sur la période 2007-2012, soit un rythme très proche de celui observé sur la période 1995-2006. Ces évolutions semblent confirmer l'arrêt de la diminution tendancielle de la croissance de la productivité macroéconomique du travail constatée depuis le milieu des années septante. Il s'explique essentiellement par un redressement de la croissance de la productivité des services marchands. En effet, si celle-ci a reculé de 0,1 % en moyenne par an sur la période 1995-2000, elle a progressé de 0,8 % sur la période la plus récente et cette hausse se confirmerait sur la période de projection (0,9 %).

...et une hausse des salaires plus forte en fin de période...

Pour les années 2007 et 2008, le rythme de hausse du coût salarial nominal horaire (secteur des entreprises) resterait très modéré avec une progression cumulée de 5,0 %, conformément à la norme indicative du dernier accord interprofessionnel. La croissance des salaires s'accélérait ensuite, en ligne avec la hausse plus rapide des salaires chez nos trois principaux partenaires. En moyenne sur la période 2007-2012, le coût salarial nominal horaire devrait progresser de 3,1 % par an, contre seulement 2,8 % sur la période 2001-2006. Une décomposition de cette croissance montre que c'est la hausse plus rapide du salaire horaire brut avant indexation qui est à l'origine de cette plus forte augmentation (soit 1,2 % par an sur la période de projection contre un peu plus de la moitié sur la période 2001-2006) alors que la contribution de l'indexation serait quasi identique sur les deux périodes. Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial ne tenant pas compte des subventions salariales. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et se

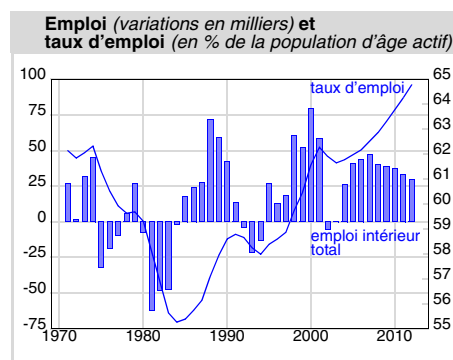
généralisent dans le secteur des entreprises. Leur impact sur le coût salarial global du secteur des entreprises ne fut pas négligeable au cours des six dernières années, et leur contribution à la modération des coûts salariaux reste positive jusqu'en 2008.

...ne mettant pas en péril la stabilité des prix

Cette augmentation modérée des coûts intérieurs combinée à la faible progression des prix à l'importation, permettrait à l'inflation, mesurée par le déflateur de la consommation privée, de repasser sous la barre des 2 % dès 2007. En moyenne annuelle sur la période 2007-2012, l'inflation ne devrait plus s'élever qu'à 1,9 % contre 2,1 % au cours des six années précédentes.

Créations d'emploi importantes

La croissance économique relativement soutenue et les évolutions salariales modérées devraient être favorables aux créations d'emploi pendant la période sous revue. Ainsi l'emploi dans le secteur des entreprises augmenterait en moyenne annuelle de 1,0 % et l'emploi intérieur total de 0,9 % sur la période 2007-2012, ce qui correspond à une création nette de 226 000 emplois sur six ans. Compte tenu d'un accroissement simultané de



la population d'âge actif de 73 000 unités, la hausse du taux d'emploi (en pour cent de la population entre 15 et 64 ans) serait de l'ordre de 2,6 points de pourcentage (de 62,2 % en 2006 à 64,8 % en 2012). L'objectif d'un taux d'emploi de 70 % visé au niveau de l'UE ne serait donc pas atteint en Belgique en 2012. L'industrie manufacturière perdrait encore 41 000 emplois sur la période de projection, alors que la création d'emploi dans les services marchands atteindrait 256 000 unités. Les créations d'emploi perdraient cependant en intensité au cours de la période de projection sous l'influence du ralentissement de l'activité économique et du redressement graduel des gains de la productivité.

La forte progression de la population d'âge actif devrait s'essouffler rapidement...

Au cours des six années écoulées, la population d'âge actif (15-64 ans) a progressé de 204 000 unités (soit 0,5 % en moyenne annuelle) sous l'effet combiné de l'arrivée à l'âge de la pension de la génération peu nombreuse née pendant la guerre, de l'opération de régularisation des "sans papiers" et d'une augmentation du solde migratoire. Toutefois, ce dynamisme démographique devrait s'essouffler rapidement sous l'effet de l'arrivée à l'âge de la pension de la génération, plus nombreuse cette fois, née après-guerre et d'un affaiblissement du solde migratoire. Dans ce scénario démographique, la population d'âge actif devrait encore croître de 0,5 % en 2007 mais cette croissance devrait décélérer rapidement ensuite et même devenir négative dès 2012. L'hypothèse relative au solde migratoire s'accompagne d'un risque à la hausse et fait l'objet d'une discussion dans les présentes Perspectives économiques.

...mais la population active continuerait malgré tout de croître...

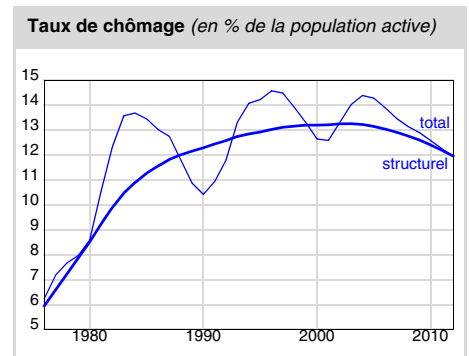
La population active continuerait à augmenter sur la période de projection mais de manière moindre qu'au cours des dernières années (soit une progression de 147 000 unités¹ contre 262 000 entre 2000 et 2006). Cette progression s'explique par la poursuite de l'accroissement tendanciel des taux d'activité - essentiellement de la population féminine mais aussi des hommes entre 50 et 64 ans -

1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

renforcée par les mesures du Pacte de solidarité entre les générations destinées à freiner les départs à la prépension et à la pension. Le taux d'activité global (en pour cent de la pop. 15-64 ans) s'élèverait dès lors à 73,6 % en 2012 contre 72,2 % en 2006.

...et le chômage poursuivrait sa décrue

Compte tenu de l'accroissement modéré de la population active, la progression soutenue de l'emploi devrait se traduire par une baisse sensible du nombre de chômeurs (soit 13 300 unités en moyenne par an). Le taux de chômage¹ passerait dès lors de 13,9 % en 2006 à 12,0 % en 2012. Le scénario retenu pour le marché du travail suppose que les réformes déjà engagées dans le domaine du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les mesures visant à décourager les sorties anticipées du marché du travail permettent un recul tangible du taux de chômage structurel, alors même que le vieillissement et des évolutions régionales différenciées de l'offre de travail exerceraient une pression en sens opposé. Dans un tel contexte, le risque de voir apparaître des tensions salariales est difficile à évaluer. Ceci est d'autant plus vrai que la croissance de la population active retenue dans les perspectives est conditionnée par une projection démographique qui, à l'aune des observations récentes, peut être qualifiée de minimaliste.

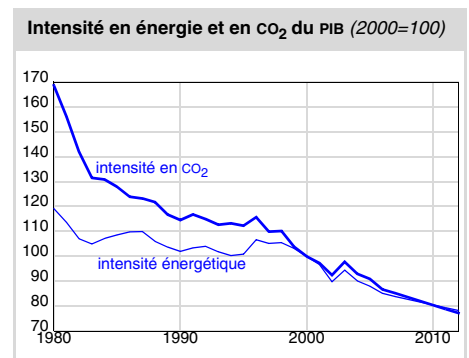


Recul de l'intensité énergétique du PIB...

La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB serait confirmée en projection en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie (encouragée par la persistance de prix énergétiques élevés) et de modifications structurelles de l'économie (tertiarisation et restructuration des secteurs intensifs en énergie).

...insuffisant toutefois pour atteindre les objectifs en matière d'émission de CO₂

Cette augmentation modérée de la consommation d'énergie combinée à d'importants glissements dans sa structure par produit devraient permettre une stabilisation des émissions globales de gaz à effet de serre au cours de la période 2007-2012. Elles seraient même en baisse en 2012 par rapport au niveau de 1990 (-3,6 %). Cette baisse ne serait toutefois pas suffisante pour satisfaire aux engagements prévus par le Protocole de Kyoto pour la période 2008-2012: le dépassement serait de 5,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (ou 4,3 %) par rapport à l'objectif. La mise en oeuvre de l'ensemble des mesures prévues devrait permettre de réduire ce dépassement. Par ailleurs, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés.



1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Le solde budgétaire nominal connaîtrait une trajectoire en U

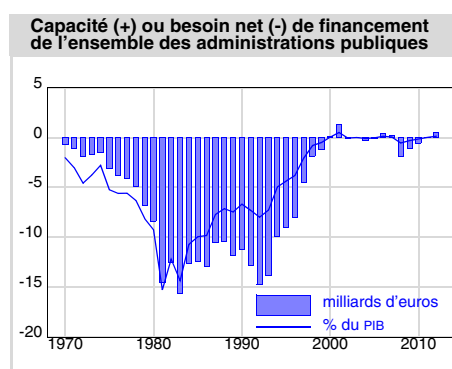
Le budget de l'Etat a enregistré un surplus nominal de 0,1 % du PIB en 2006. Compte tenu des décisions budgétaires connues au 15 avril, le solde de 2007 présenterait un surplus équivalent. En 2008, en l'absence de nouvelles mesures ponctuelles (particulièrement importantes ces dernières années), un déficit de 0,5 % du PIB réapparaîtrait. La situation budgétaire s'améliorerait ensuite lentement: l'équilibre serait à nouveau rétabli en 2011 et un surplus de 0,1 % du PIB noté en 2012.

Dégradation du solde structurel en 2006...

En terme structurel, c'est-à-dire hors mesures "one shot" et hors effets du cycle, le solde s'est dégradé de 0,4 % du PIB en 2006, passant d'un léger surplus en 2005 à un déficit de 0,2 % du PIB en 2006. Ce recul résulte d'une baisse importante du surplus primaire structurel (-0,7 % du PIB), partiellement compensée par la diminution des charges d'intérêt (-0,3 % du PIB). La dégradation du surplus primaire structurel est pour l'essentiel imputable aux recettes avec notamment l'arrivée à maturité de la réforme de l'impôt des personnes physiques.

...et redressement progressif ensuite...

En 2007, la baisse des charges d'intérêt compenserait partiellement le léger recul du surplus primaire structurel et la diminution des mesures ponctuelles de sorte qu'au total, le solde budgétaire nominal devrait rester en léger surplus. A politique inchangée, le surplus primaire structurel poursuivrait sa lente érosion à moyen terme. Entre 2006 et 2012, il perdrait 0,6 % du PIB, suite essentiellement à la progression des dépenses de pensions et de soins de santé. Cependant, le recul des charges d'intérêt sur la même période serait nettement plus important (-0,9 % du PIB), ce qui explique l'amélioration du solde de financement.



...masquant une dynamique divergente par entité...

Cette évolution du solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques masque, au niveau des entités, des dynamiques opposées. Alors que le pouvoir fédéral verrait son déficit disparaître à l'horizon 2010 grâce à la baisse continue des charges d'intérêt et au redressement du solde primaire dès 2009, la sécurité sociale, les communautés et régions et les pouvoirs locaux verraient leur capacité de financement se détériorer. Chacun de ces sous-secteurs enregistrerait même un léger déficit en fin de période sous l'effet conjoint d'une dégradation de leurs recettes (à l'exception de la sécurité sociale) et d'une augmentation des dépenses en pour cent du PIB.

...toutefois insuffisant pour atteindre les objectifs du gouvernement...

Compte tenu du scénario macroéconomique décrit ci-dessus et dans l'état actuel des décisions prises, les objectifs du Programme de stabilité (surplus nominal de 0,3 % du PIB en 2007, accru ensuite de 0,2 % par an) ne pourraient donc être atteints. La réalisation de ces objectifs - qui s'inscrivent dans la perspective du financement du coût budgétaire du vieillissement lors de la prochaine décennie - nécessiterait une politique budgétaire plus restrictive.

...mais permettant la poursuite de la baisse de l'endettement public

Les déficits qui apparaissent sur la période 2008-2010 ne sont pas de nature à remettre en cause le processus de désendettement de l'Etat. La dette publique en pourcentage du PIB continuerait à décroître, pour atteindre 69,5 % du PIB en 2012 contre encore 87,5 % en 2006.

Les "Perspectives économiques 2007-2012" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 15 avril 2007.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques de la projection de référence

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyennes	
								2001	2007
DEMANDE ET PRODUCTION (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	2,4	2,0	1,5	1,7	1,8	1,8	1,8	1,3	1,8
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,9	2,3	2,7	1,9	2,0	1,8	1,8	1,6	2,1
- Formation brute de capital fixe	4,1	2,9	2,8	2,7	2,5	2,9	2,4	2,2	2,7
. Entreprises ^b	4,4	4,3	2,5	3,3	2,9	2,4	2,1	2,3	2,9
. Administrations publiques	0,6	-9,4	12,5	2,2	3,4	11,4	7,1	1,1	4,5
. Logements	4,7	3,6	0,8	1,2	0,9	1,3	1,3	2,6	1,5
- Variations de stocks ^c	0,9	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	0,0	-0,0	0,1	-0,0
- Dépenses intérieures totales	3,1	2,2	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9	1,6	2,0
- Exportations de biens et services	3,7	6,4	5,7	5,6	5,6	5,5	5,5	2,9	5,7
- Total des utilisations finales	3,4	4,2	3,8	3,7	3,7	3,8	3,7	2,2	3,8
- Importations de biens et services	3,8	6,4	5,7	5,6	5,5	5,6	5,6	2,8	5,7
- PIB	3,0	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	1,7	2,1
- PIB (prix courants)	4,9	4,6	4,2	4,1	4,0	4,1	4,0	3,7	4,2
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	2,3	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	2,1	1,9
- Indice santé	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
- Formation brute de capital fixe	2,4	2,3	2,1	2,0	2,1	2,1	2,0	0,9	2,1
- Exportations de biens et services	4,2	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4	1,7	1,1
- Importations de biens et services	4,2	0,4	0,8	1,2	1,4	1,5	1,5	1,7	1,1
- Termes de l'échange	-0,0	0,3	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1	0,0
- Déflateur du PIB	1,8	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	3,8	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,3	4,4
. réel	1,5	2,3	2,4	2,6	2,5	2,6	2,6	2,1	2,5
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	2,9	3,8	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	2,8	3,8
. réel	0,7	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	0,6	1,9
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4256,3	4303,4	4343,7	4382,3	4419,5	4453,0	4482,6	4179,8	4397,4
. différence en milliers	44,1	47,1	40,2	38,6	37,2	33,5	29,6	27,5	37,7
. variation en %	1,0	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9
- Chômage total, définition BFP, en milliers	695,4	678,1	665,7	657,2	643,8	629,4	615,7	674,8	648,3
. différence, en milliers	-15,0	-17,3	-12,4	-8,5	-13,4	-14,5	-13,7	16,0	-13,3
- Taux de chômage	13,9	13,5	13,2	12,9	12,6	12,3	12,0	13,8	12,7
- Demandeurs d'emploi, en milliers	579,2	569,6	564,6	557,6	547,4	531,4	515,7	537,2	547,7
. différence en milliers	-5,5	-9,6	-5,0	-7,0	-10,3	-16,0	-15,6	20,1	-10,6
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	1,6	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5	1,3	1,4
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	0,0	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	1,6	0,5	1,2
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,8	1,1	1,2	1,8	2,1	2,0	2,1	1,3	1,7
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	2,5	2,0	1,8	2,1	1,9	2,0	1,9	0,8	1,9
- Taux d'épargne des particuliers ^a	13,3	13,3	13,4	13,7	13,8	13,9	13,9	14,4	13,7
- Masse salariale en % du revenu national	49,9	49,5	49,3	49,4	49,6	49,8	49,9	50,8	49,6
- Taux de marge des entreprises ^d	29,9	31,2	31,7	31,9	31,9	31,9	31,9	27,9	31,7
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	18,1	19,0	19,3	19,5	19,4	19,4	19,4	16,4	19,3

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyennes	
								2001 2006	2007 2012
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	44,4	44,2	44,0	44,0	44,1	44,2	44,3	44,5	44,1
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	0,4	0,2	-1,9	-1,1	-0,5	0,0	0,5	0,2	-0,5
. en % du PIB	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,1
- Dette publique totale									
. en % du PIB	87,5	83,8	81,0	78,2	75,3	72,4	69,5	97,0	76,7
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	9,2	10,6	11,3	12,0	12,7	13,2	13,9	10,6	12,3
. en % du PIB	2,9	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5	3,8	3,4
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	7,5	8,9	9,6	10,5	11,1	11,7	12,3	10,3	10,7
. en % du PIB	2,4	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,1	3,7	2,9
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ(*)									
(Valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	3,1	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,8	0,9	1,9
. Industries manufacturières	2,9	1,7	1,8	1,8	1,7	1,6	1,7	0,5	1,7
. Construction	4,9	2,6	2,7	2,5	2,4	2,9	2,4	1,9	2,6
- Services marchands, dont	3,3	2,7	2,5	2,4	2,4	2,4	2,2	2,3	2,5
. Transports et communication	4,5	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,8	2,5	2,8
. Autres services marchands ^f	3,1	2,7	2,4	2,3	2,4	2,3	2,2	2,3	2,4
- Services non marchands	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	0,9	1,5

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



Environnement international

La croissance du PIB mondial est restée particulièrement soutenue en 2006, atteignant un rythme moyen de plus de 5 %, proche de la croissance record enregistrée en 2004. La hausse rapide du PIB mondial a eu pour reflet une nouvelle forte hausse du commerce mondial. Les échanges internationaux de biens se sont accrus de plus de 9 % en 2006 et devraient encore progresser à des rythmes élevés en 2007 et 2008.

L'activité de la zone euro et de l'Europe des 25 s'est nettement accélérée en 2006 et la croissance européenne devrait rester soutenue en 2007, bien qu'en léger retrait par rapport à 2006. La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir aux alentours de 2,3 % en 2007. La croissance américaine, quant à elle, s'établirait à 2,2 %.

A moyen terme, le scénario postule, en l'absence de chocs conjoncturels, un retour graduel de l'activité économique des différents pays à leur niveau potentiel. Ainsi, pour la zone euro, la croissance se tasserait progressivement et ne dépasserait plus un rythme moyen d'environ 2 % (soit un rythme légèrement supérieur à la croissance potentielle de la zone), alors que la croissance américaine atteindrait encore 2,7 % en moyenne.

L'inflation de la zone euro dépasserait encore la barre des 2 % en 2007, pour se stabiliser à 1,7 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation à moyen terme s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées et, sur le plan interne, par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, le niveau des taux courts et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient accrus de manière particulièrement dynamique en 2006 (8,7 % en rythme annuel), ralentiraient progressivement pour atteindre un rythme de croissance égal à 6,6 % en fin de période.

Les incertitudes géopolitiques qui prédominaient en 2005 et 2006 ne se sont pas réduites et le contexte international reste difficile à évaluer sur la période de projection, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'économie américaine et celle des prix pétroliers. Le cours du dollar constitue une autre source d'incertitude. Les déséquilibres dans l'économie américaine représentent aussi des risques pour les autres zones monétaires. La croissance de la zone euro pourrait être handicapée, tant par un brusque fléchissement de sa demande intérieure (en particulier en Allemagne) que par un ralentissement des économies asiatiques, ou encore par de nouvelles et fortes fluctuations des cours du pétrole.

A. La projection de référence pour la zone euro: retour à une croissance tendancielle à moyen terme

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est fondé sur les derniers scénarios disponibles de l'OCDE et de la Commission européenne. Pour le court terme (période 2007-2008), les évolutions mises en évidence par la Commission européenne¹ ont pu être utilisées². Pour la période 2009-2012, le scénario est basé principalement sur les dernières projections de moyen terme de l'OCDE³.

TABLEAU 2 - Hypothèses d'environnement international de la projection à moyen terme
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne de période	
									2001-2006	2007-2012
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	6,4	8,7	7,3	7,2	6,8	6,7	6,7	6,6	5,4	6,9
PIB zone euro	1,5	2,8	2,3	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	1,6	2,1
PIB Etats-Unis	3,2	3,3	2,2	2,7	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6	2,7
Prix à la consommation zone euro	2,2	2,2	2,1	1,9	1,8	1,7	1,7	1,7	2,2	1,8
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en USD										
Exportations	2,2	4,1	4,8	1,5	1,0	1,3	1,4	1,5	4,6	1,9
Importations	1,4	3,7	4,6	1,5	1,0	1,3	1,4	1,5	4,1	1,9
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en EUR										
Exportations	2,2	3,2	0,9	0,7	1,0	1,3	1,4	1,5	-0,7	1,1
Importations	1,3	2,8	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4	1,5	-1,2	1,1
Prix du baril (Brent, USD)	54,4	65,1	61,0	61,9	62,5	63,3	64,2	65,2	39,3	63,3
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	124,4	125,6	130,5	131,4	131,4	131,4	131,4	131,4	111,9	131,3
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)										
Zone euro	2,2	3,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,8	3,8	2,9	3,9
États-Unis	3,5	5,2	5,3	5,0	4,9	4,8	4,7	4,7	2,8	4,9
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,4	3,8	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,2	4,4
États-Unis	4,3	4,8	4,8	4,8	5,1	5,3	5,4	5,4	4,5	5,1

1. European Commission, DG ECFIN, "Economic Forecasts, Autumn 2006", Novembre 2006.
2. Notons que ces évolutions ont parfois fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des dernières données disponibles, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières.
3. The OECD Medium-Term Reference Scenario EO80, OCDE, décembre 2006.

*Croissance mondiale
toujours élevée en 2006*

La croissance du PIB mondial est restée particulièrement soutenue en 2006, atteignant un rythme moyen de plus de 5 %, proche de la croissance record enregistrée en 2004. Plusieurs économies ont particulièrement contribué à ce dynamisme, notamment les Etats-Unis, la Chine et l'Inde, alors que l'Europe et le Japon ont affiché des performances en net redressement. Cette bonne performance mondiale a été réalisée en dépit du maintien à un haut niveau des prix du pétrole. D'autres facteurs ont par contre largement contribué à nourrir cette progression, notamment des taux d'intérêt restant relativement bas.

L'activité mondiale devrait rester relativement soutenue en 2007. Certes, la croissance serait en repli aux Etats-Unis et en Europe, mais la progression des économies asiatiques resterait élevée. La zone asiatique s'affirmerait ainsi de plus en plus comme la principale zone de dynamisme de l'économie mondiale, contrebalançant en partie le ralentissement américain. En outre, des prix du pétrole en léger recul pèseraient moins sur l'économie mondiale.

La hausse rapide du PIB mondial s'est traduite par une nouvelle forte hausse du commerce mondial. Les échanges internationaux de biens se sont accrus de plus de 9 % en 2006 et devraient encore progresser à des rythmes élevés en 2007 et 2008.

*Europe des 25 et zone euro:
nette relance de l'activité en
2006; léger tassement en
2007.*

L'activité de la zone euro et de l'Europe des 25 s'est nettement accélérée en 2006. Alors qu'en 2005, la croissance des 25 n'avait pas dépassé 1,8 %, le PIB européen s'est accru de 3 % en 2006. Le rebond a également été sensible pour la zone euro (gain pour le PIB de 2,8 % en 2006, contre seulement 1,5 % en 2005). Cette relance de l'activité s'est accompagnée d'un élargissement des bases de celle-ci avec une contribution significative de la demande intérieure (consommation privée et investissements) et de bonnes performances à l'exportation (la contribution des exportations nettes à la croissance européenne, négative en 2005, est redevenue positive en 2006).

La croissance européenne devrait rester soutenue en 2007, bien qu'en retrait par rapport à 2006. D'une part, le tassement de la croissance américaine et l'appréciation du taux de change effectif de l'euro devraient peser sur les exportations européennes. En outre, la demande intérieure devrait quelque peu s'affaiblir sous l'effet de mesures budgétaires, telles que la hausse de la TVA en Allemagne. La croissance du PIB de la zone euro devrait dès lors se situer aux environs de 2,3 % en 2007.

*Etats-Unis: ralentissement
en 2007*

Alors que la croissance américaine avait été particulièrement dynamique en 2004 et 2005, elle avait commencé à décliner dans le courant de l'année 2006, du fait d'un tassement de la demande intérieure (avec, en particulier, une chute dans l'investissement résidentiel). En moyenne, toutefois, la croissance du PIB américain aurait encore atteint plus de 3 % en 2006. Par contre, le PIB des Etats-Unis ne devrait plus progresser que de 2,2 % en 2007.

*Une croissance de moyen
terme marquée par le retour
progressif aux croissances
potentielles*

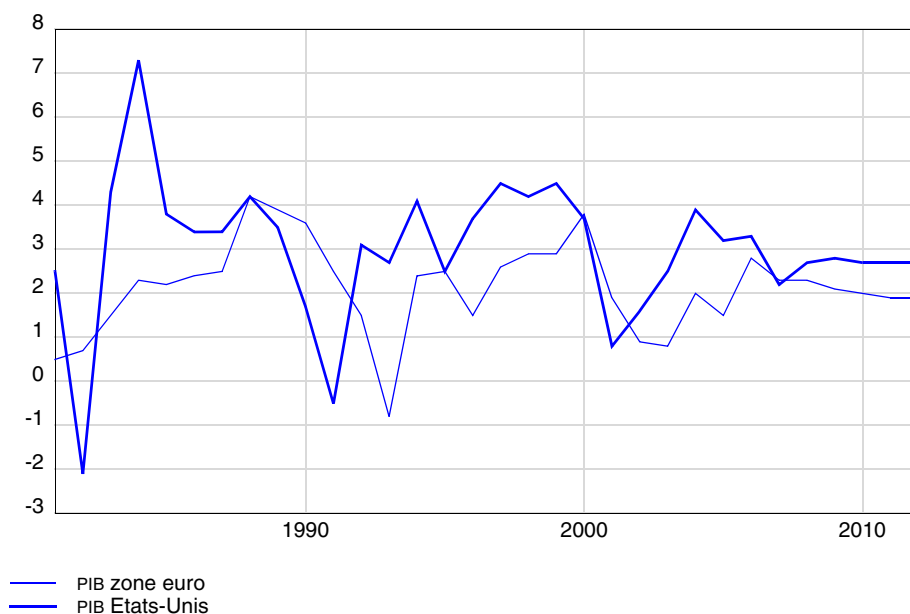
A moyen terme (en l'absence de chocs conjoncturels), le scénario postule une croissance se rapprochant progressivement du potentiel, permettant une résorption progressive des output gaps des différents pays¹. Pour la zone euro, la croissance, se tasserait progressivement et ne dépasserait plus un rythme moyen

1. Le scénario de moyen terme de l'OCDE postule que les écarts de production sont éliminés en fin de période.

d'environ 2 % (soit un rythme légèrement supérieur à la croissance potentielle de la zone), alors que la croissance américaine atteindrait encore 2,7 % en moyenne.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui s'étaient accrus de manière particulièrement dynamique en 2006, ralentiraient progressivement, pour atteindre un rythme de croissance de 6,6 % en fin de projection. Sur l'ensemble de la période 2007-2012, la croissance des marchés potentiels se rapprocherait de 7 % (soit un niveau supérieur à celui de la période 2001-2006), reflétant notamment la croissance toujours importante des marchés asiatiques.

GRAPHIQUE 1 - PIB zone euro et Etats-Unis
(taux de croissance)



Des prix mondiaux hors énergie en voie de stabilisation...

Alors qu'ils avaient continuellement baissé entre 2001 et 2004, les prix mondiaux hors énergie, exprimés en euros ¹ se sont redressés en 2005 et 2006, en raison notamment d'une poussée importante des prix des matières premières industrielles (poussés eux-mêmes à la hausse par la forte croissance mondiale). Les prix mondiaux hors énergie progresseraient à un rythme plus modéré dès 2007, ne dépassant pas en moyenne 1,1 % entre 2007 et 2012. Cette évolution reflèterait surtout une stabilisation du prix des matières premières hors énergie (matières premières industrielles et matières premières alimentaires), mais également une évolution sans à-coup du prix des produits manufacturés, dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale.

... et des prix énergétiques en légère décline à court terme et stabilisés en termes réels à moyen terme

Après un pic d'environ 80 dollars le baril observé durant l'été 2006, le prix du pétrole a nettement reflué pour se stabiliser aux environs de 60 dollars au début de 2007. Malgré cette baisse, le prix du baril de pétrole a encore progressé en moyenne annuelle, pour atteindre 65,1 dollars en 2006, contre 54,4 dollars en moyenne en 2005. Dans le scénario retenu, le baril de pétrole est supposé se maintenir à un

1. Prix mondiaux pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).

niveau de 61 dollars en 2007 et progresser ensuite au même rythme que l'inflation mondiale. En fin de période (2012), le prix du baril atteindrait ainsi 65,2 dollars en termes nominaux.

Une inflation pour la zone euro ramenée à moins de 2 % à moyen terme.

L'inflation de la zone euro (mesurée par l'indice harmonisé des prix de la consommation privée) a presque constamment dépassé l'objectif de la BCE durant la première moitié de la nouvelle décennie. En dépit d'une détente sur les prix des matières premières et d'un output gap largement négatif, l'année 2007 devrait être également marquée par un rythme d'inflation supérieur à 2 %¹. Ce n'est qu'à partir de 2008 que l'inflation baisserait graduellement pour se stabiliser à 1,7 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar) et, sur le plan interne, par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, le niveau des taux courts et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

Hausse des taux d'intérêt

Le taux d'intérêt à court terme de la zone euro, après une très légère hausse en 2005 (de 2,1 % en 2004 à 2,2 % en 2005), est passé à 3,1 % en moyenne en 2006. Il continuerait à monter ensuite pour atteindre 4 % en 2007 et se stabiliserait à 3,8 % à moyen terme, soit 2,1 % en termes réels. Cette évolution reflète la volonté des autorités monétaires européennes de maintenir l'inflation à un niveau bas. Les taux longs européens se relèveraient également de manière progressive en projection et atteindraient 4,5 % en 2012.

B. Risques et incertitudes

Plusieurs facteurs de risque, qui pourraient remettre en cause le scénario international retenu, sont à prendre en considération.

Les incertitudes géopolitiques qui prédominaient en 2005 et 2006 ne se sont pas réduites et le contexte international reste difficile à évaluer sur la période de projection, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'économie américaine et celle des prix pétroliers.

Le scénario retenu postule un ralentissement passager de l'économie américaine, en grande partie contrebalancé par le dynamisme du développement asiatique. L'économie américaine n'est toutefois pas à l'abri d'une décélération brutale de son rythme de développement, qui pourrait notamment provenir d'une forte baisse de son marché immobilier. Ce scénario de décélération brutale aurait bien sûr des implications sur la croissance mondiale et serait également un facteur de déstabilisation pour l'ensemble des marchés mondiaux, pouvant aboutir à une forte baisse du dollar.

Même s'il apparaît que le déficit de la balance courante américaine ne se détériorera vraisemblablement pas en 2007, l'ampleur de ce déficit constitue également un risque pour l'économie mondiale². Si les investisseurs étrangers ne se montrent plus disposés à financer le déficit, le dollar pourrait se déprécier de manière

1. Le profil d'inflation de 2007 est, il est vrai, largement influencé par la hausse de la TVA en Allemagne qui tend à gonfler la hausse des prix de la consommation privée dans ce pays.
2. Le déficit extérieur courant américain a atteint l'équivalent de 6,4 % du PIB en 2006, après avoir dépassé de manière régulière les 4 % depuis 2000.

importante et les taux américains grimperaient. Une telle évolution provoquerait, elle aussi, inévitablement un recul de la croissance économique mondiale.

L'évolution des prix pétroliers constitue un autre facteur d'incertitude. Les prix pétroliers se sont fortement détendus dans la deuxième moitié de 2006 et leur cours est supposé se stabiliser en termes réels durant la période de projection. La possibilité de nouvelles tensions géopolitiques n'est toutefois pas à exclure, de même qu'une hausse trop rapide de la demande, ce qui pourrait à nouveau entraîner de fortes fluctuations dans les cours du pétrole.

Par ailleurs, une hausse brutale des taux d'intérêt de long terme pourrait avoir des conséquences très négatives sur la croissance économique mondiale, entraînant dans son sillage, comme nous l'avons évoqué plus haut, une forte correction sur les marchés immobiliers et les marchés boursiers. A cet égard, les États-Unis pourraient singulièrement pâtir d'une remontée trop rapide des taux longs, en raison du niveau d'endettement élevé des ménages américains.

Les incertitudes décrites ci-avant pourraient compromettre la consolidation de la reprise de l'économie européenne, même si l'on observe que la reprise actuelle est de plus en plus basée sur la demande intérieure. En ce qui concerne cette dernière, on ne peut enfin ignorer une autre incertitude liée à l'impact précis de la hausse substantielle de la TVA en Allemagne sur la consommation privée et les investissements. Ce facteur devrait être l'un des éléments déterminants de l'ampleur de la croissance européenne en 2007, voire au-delà.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

En 2006, dans le sillage de l'économie européenne et mondiale, l'économie belge a enregistré une croissance élevée (3,0 %). Après une année 2005 morose où la croissance effective du PIB belge (1,1 %) était restée nettement en deçà de son potentiel, ce dernier a été dépassé en 2006 (voir graphique 2), ce qui a permis de résorber une partie de l'output gap, largement négatif en 2005. La croissance économique belge a été légèrement supérieure à celle de la zone euro en 2006 (2,8 %).

La croissance réelle du PIB belge devrait être un peu moins dynamique en 2007 (2,3 %); elle devrait toutefois dépasser légèrement son potentiel et être proche de celle de la zone euro. L'année prochaine, l'économie belge devrait croître quasiment au même rythme (2,2 %) qu'en 2007. A partir de 2009, la croissance réelle du PIB belge serait un peu moins vigoureuse (2,1 % en moyenne annuelle) mais resterait légèrement supérieure à son potentiel de croissance (1,9 % en moyenne). En conséquence, l'output gap négatif en 2006 se referme progressivement pour disparaître en fin de période.

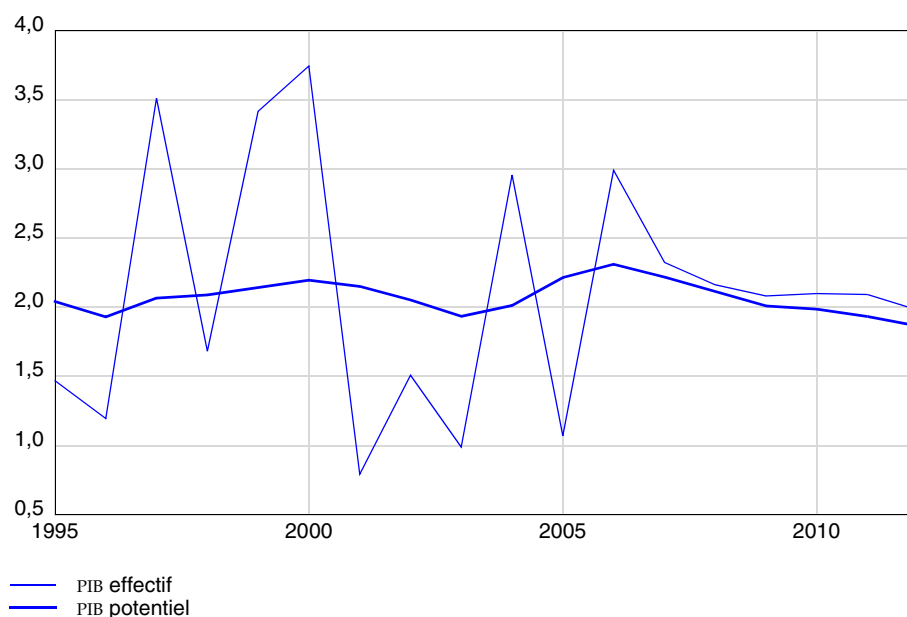
En 2006, la croissance belge a été alimentée tant par la demande intérieure que par les exportations. Etant donné la croissance importante des importations, la contribution des exportations nettes à la croissance a toutefois été nulle en 2006. A partir de 2007, la croissance des exportations, ainsi que celle des importations, devrait rester soutenue et la contribution du commerce extérieur à la croissance devrait redevenir positive (à hauteur de 0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle). Dans le même temps, la demande intérieure devrait rester robuste et continuer à supporter la croissance (à hauteur de 1,9 point de pourcentage en moyenne annuelle).

Cette année, tout comme en 2006, la croissance de la demande intérieure devrait être portée tant par la consommation privée que par les investissements des entreprises. La consommation publique devrait également soutenir la demande intérieure en 2007 et, davantage encore, en 2008. L'année prochaine, en effet, la progression plus rapide des dépenses publiques (consommation et investissements) devrait compenser la croissance un peu moins soutenue de la consommation privée et des investissements des entreprises. A partir de 2009, enfin, on retrouverait un schéma de contribution de croissance dans lequel les différentes composantes de la demande intérieure fournissent un apport équilibré.

Alors qu'il représentait encore 5 % du PIB en 2002, le surplus de la balance des opérations courantes avec le reste du monde est descendu à 2,4 % du PIB en 2006. En projection, le surplus extérieur se redresserait en 2007 grâce à une augmentation du volume des exportations nettes combinée à des gains de termes de l'échange. Par la suite, il continuerait de progresser mais plus lentement (le volume des exportations nettes serait en légère hausse tandis que les termes de l'échange seraient stabilisés). Il atteindrait 3,1 % du PIB en 2012.

La tertiarisation de notre économie devrait encore être renforcée au cours des prochaines années. La part des services marchands dans le total des branches d'activité devrait en effet progresser en projection, tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Ainsi, en 2012, les services marchands devraient créer 62,5 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie alors que la part de l'industrie tombe à 23,2 %; ces parts s'élevaient respectivement à 55,9 % et 28,3 % en 1995.

GRAPHIQUE 2 - Evolution du PIB effectif et potentiel
(taux de croissance en %)



A. La croissance du PIB effectif et potentiel

En moyenne sur la période 2001-2006, la croissance économique s'est située en dessous de son potentiel comme évalué par la méthode retenue par la Commission européenne¹. Sur la période couverte par les présentes perspectives, la progression moyenne du PIB devrait au contraire légèrement dépasser la croissance potentielle comme en témoigne le tableau 3.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
(taux de croissance en % - moyennes de période)

	1981-1990	1991-2000	2001-2006	2007-2012
PIB effectif	2,0	2,1	1,7	2,1
PIB potentiel	1,9	2,1	2,1	2,0
Contributions:				
- Productivité horaire structurelle	2,2	1,6	1,1	1,4
dont:				
intensité capitalistique	0,7	0,6	0,3	0,5
productivité totale des facteurs	1,5	1,0	0,8	0,9
- Emploi potentiel (en heures)	-0,4	0,5	1,0	0,6
dont:				
offre de travail tendancielle, dont:	0,5	0,8	1,0	0,5
population en âge de travailler	0,3	0,1	0,5	0,2
taux d'activité	0,2	0,7	0,5	0,3
taux de chômage non-inflationniste	-0,4	-0,1	0,0	0,2
durée du travail	-0,5	-0,1	-0,0	-0,1

La croissance du PIB potentiel peut être scindée en la contribution de la productivité horaire structurelle et de l'emploi potentiel. Comme cela a déjà été signalé dans les précédentes éditions des perspectives, la contribution de la productivité du travail à la croissance potentielle a fortement décru au cours des vingt-cinq dernières années. Cette chute est imputable à un moindre soutien de l'intensité capitalistique, soit la progression du stock de capital par travailleur, mais surtout à un net recul de la contribution de la productivité totale des facteurs. Celle-ci capte tous les effets qui ne sont pas expliqués par l'évolution quantitative des facteurs de production, à savoir l'amélioration de la qualité des facteurs ainsi que de l'efficacité de leur mise en oeuvre². Pour la période 2007-2012, le redressement de la contribution de la productivité structurelle devrait s'appuyer essentiellement sur un rebond de l'intensité capitalistique, sans toutefois retrouver le niveau des années nonante.

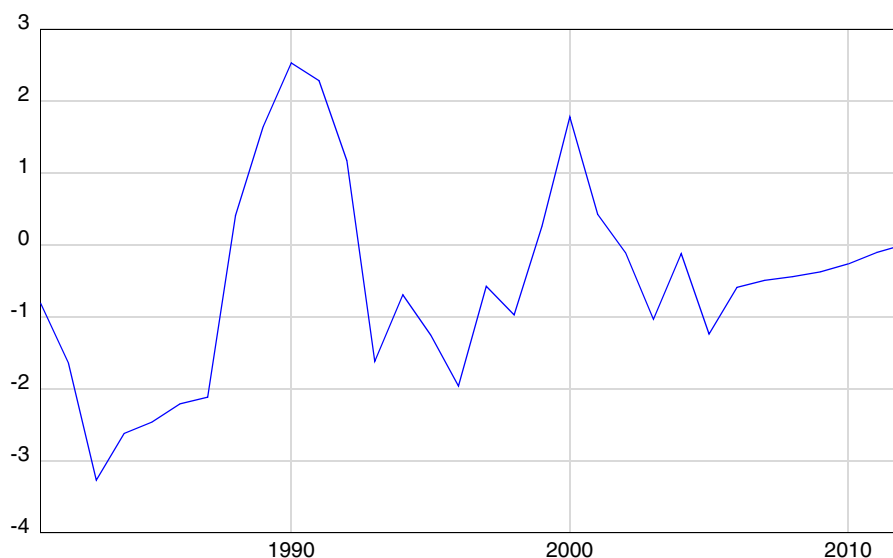
La contribution de l'emploi potentiel a connu une trajectoire toute autre: largement négative au cours des années quatre-vingt, elle est devenue un soutien essentiel à la croissance potentielle au cours des dernières années. Tant la progression de l'offre de travail tendancielle que l'augmentation moins rapide du taux de chômage non-inflationniste ont contribué à ce retournement. Pour la période sous revue, la contribution de l'emploi potentiel devrait par contre être en recul par rapport à la période 2001-2006 suite à une plus faible progression de la population en âge de travailler et du taux d'activité. Le taux de chômage non-inflationniste devrait pour sa part pour la première fois contribuer positivement

1. Voir Denis C., Grenouilleau D., Mc Morrow K. and Röger W., "Calculating potential growth rates and output gaps - A revised production function approach -", European Economy, Economic Paper n° 247, March 2006.
2. Pour une discussion sur la mesure du stock de capital et son impact sur la productivité totale des facteurs, voir les Working Papers 03-07 et 05-07 du BFP.

à la croissance potentielle. Enfin, l'évolution de la durée du travail devrait légèrement affaiblir le volume de travail potentiel, sans atteindre l'ampleur des contributions négatives enregistrées dans les années quatre-vingt.

L'évolution de l'output gap (écart entre le PIB effectif et potentiel, exprimé en pour cent de ce dernier) est un indicateur de la position conjoncturelle de l'économie. Ainsi, un output gap positif et croissant indique une période de haute conjoncture tandis qu'un output gap négatif et décroissant témoigne d'une basse conjoncture et d'un ralentissement conjoncturel. Comme le montre le graphique 3, les sommets conjoncturels de 1990 et 2000 émergent clairement, tout comme le creux en 1983. Par contre pour les 2 derniers cycles, l'année du creux ressort moins nettement. Pour la période récente, marquée par une croissance en dents de scie, le creux se situerait en 2005. La forte croissance économique en 2006 a contribué à une fermeture importante du gap et une croissance du PIB légèrement supérieure à la croissance potentielle à partir de 2007 devrait permettre de combler progressivement l'écart négatif restant.

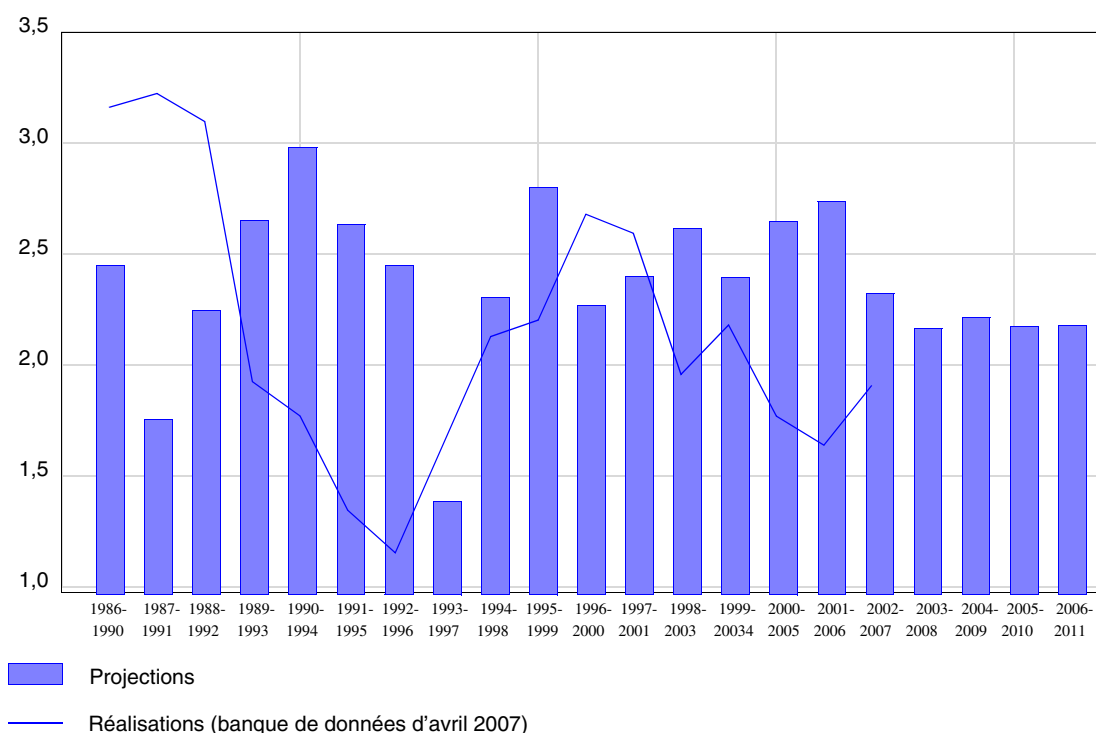
GRAPHIQUE 3 - Output gap
(en % du PIB potentiel)



Les perspectives économiques à moyen terme du BFP sont-elles trop optimistes ou trop pessimistes?

Rappelons tout d'abord que les perspectives économiques à moyen terme du Bureau fédéral du Plan n'ont pas pour objectif premier de fournir la meilleure prévision possible pour l'ensemble des variables macro-économiques mais bien de projeter dans le futur les tendances sous-jacentes observées dans le passé et ce à politique inchangée. La cohérence globale du scénario offert ainsi que les analyses proposées sont probablement les critères les plus importants pour juger de la qualité des perspectives. Toutefois, il n'est pas inintéressant d'examiner si les projections ne présentent pas *systématiquement* un environnement macro-économique futur trop optimiste ou pessimiste. D'un point de vue statistique, cela revient à analyser les propriétés des erreurs de projections. En particulier, il convient de vérifier si les erreurs sont oui ou non statistiquement différentes de zéro. En effet, sur un échantillon limité (comme c'est le cas avec les perspectives économiques), les erreurs peuvent ne pas s'annuler parfaitement les unes les autres, sans pour autant que l'on puisse parler de biais systématique. Dans l'analyse qui suit, nous nous limiterons à commenter les écarts entre les taux de croissance projetés et réalisés pour le PIB^a. L'échantillon analysé démarre pour des raisons techniques avec les perspectives de juillet 1986 (couvrant la période 1986-1990) et se termine avec les perspectives d'avril 2002 (couvrant la période 2002-2007), les dernières éditions ne pouvant pas encore être évaluées. Le graphique 4 compare les taux de croissance annuels moyens du PIB projetés et réalisés sur base des données et estimations disponibles en avril 2007.

GRAPHIQUE 4 - Taux de croissance du PIB projetés et réalisés
(moyenne annuelle en %)



Sur l'ensemble de l'échantillon, le taux de croissance moyen du PIB a été surestimé de 0,2 point de pour cent (soit une croissance tendancielle estimée à 2,4 % contre une réalisation de 2,2 %). Toutefois, l'hypothèse d'absence de biais optimiste ne peut pas être rejetée, signifiant que l'erreur moyenne reste suffisamment proche de zéro du point de vue statistique pour ne pas être considérée comme significative. Une analyse de l'origine des erreurs révèle qu'environ la moitié de l'erreur moyenne s'explique par une projection trop optimiste du commerce mondial.

a. Pour un examen plus complet et plus détaillé, voir le WP 08-07 du BFP.

B. Les composantes de la croissance économique

1. Aperçu général

En s'établissant à 2,1 %, la croissance économique annuelle moyenne de la période 2007-2012 devrait dépasser de 0,4 point de pourcentage celle observée au cours de la période 2001-2006 mais resterait inférieure de 0,6 point de pourcentage à celle observée au cours de la période 1996-2000 (voir tableau 4). Vu le contexte de croissance des échanges internationaux, les exportations devraient constituer un moteur important de la croissance sur la période 2007-2012. Compte tenu de la contribution des importations, les exportations nettes stimuleraient la croissance à hauteur de 0,2 point de pourcentage (tout comme au cours de la période 2001-2006). La contribution de la demande intérieure à la croissance devrait également être importante en projection. Elle devrait dépasser celle de la période 2001-2006 (1,9 au lieu de 1,6 point de pourcentage): le dynamisme de la consommation des particuliers devrait être un peu plus soutenu en raison de l'évolution favorable du revenu disponible réel des particuliers (suite, notamment, à la progression de l'emploi, à celle des salaires en fin de période, à la prise en compte des différentes mesures du Pacte de solidarité entre les générations, ...); la contribution des investissements des entreprises devrait également progresser légèrement en raison de l'augmentation de la rentabilité des entreprises et du maintien de bonnes perspectives de débouchés; enfin, la contribution des dépenses publiques (consommation et investissements) devrait être en progrès au cours de la période de projection.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
(moyennes annuelles en point de pourcentage)

	1996-2000	2001-2006	2007-2012
Demande intérieure ^a	2,5	1,6	1,9
- Consommation des particuliers	1,2	0,7	0,9
- Consommation publique	0,4	0,4	0,5
- Investissements en logements	0,1	0,1	0,1
- Investissements des entreprises ^b	0,7	0,3	0,4
- Investissements publics	0,1	0,0	0,1
Exportations nettes	0,3	0,2	0,2
- Exportations	4,2	2,4	5,4
- Importations	-3,9	-2,2	-5,2
Total (croissance du PIB)	2,7	1,7	2,1

a. Y compris formation des stocks.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

2. Le commerce extérieur

En 2006, le taux de croissance des exportations a légèrement progressé, ce qui n'a pas permis d'endiguer la perte de parts de marché.

En 2006, le volume des échanges mondiaux a crû à un rythme élevé (9,2 %). Dans son sillage, la croissance des marchés potentiels d'exportation pour la Belgique a atteint 8,7 %. Par ailleurs, le cours de l'euro s'est, en moyenne annuelle, très légèrement apprécié par rapport au dollar américain. Dans ce contexte, les exportations belges ont crû de 3,7 %. Cette progression est plus rapide que celle observée en 2005 (2,8 %) mais correspond toutefois à une aggravation des pertes de parts de marché par rapport à 2005 (5,0 au lieu de 3,6 points de pourcentage, cf. graphique 5).

Cette croissance de 3,7 % pour l'ensemble de l'année 2006 masque toutefois deux évolutions nettement distinctes intervenues au cours de l'année. Ainsi, la croissance des exportations belges a été particulièrement faible au cours du premier semestre 2006¹ avant de se redresser nettement au cours du deuxième semestre, ce qui a permis de fournir un point de départ favorable (acquis de croissance positif) pour l'année 2007 (cf. ci-dessous).

Quant aux importations, stimulées par une demande finale soutenue, elles ont progressé pratiquement au même rythme (3,8 %) que les exportations. La contribution à la croissance des exportations nettes a ainsi été nulle en 2006 (en moyenne, au cours de la période 2000-2005, la contribution des exportations nettes à la croissance s'est élevée à +0,2 point de pourcentage).

En 2006, les prix à l'importation² ont crû au même rythme que les prix à l'exportation (4,2 %). Après trois années consécutives de pertes de termes de l'échange, ces derniers se sont donc stabilisés en 2006 et ce, principalement en raison du ralentissement de la hausse des prix de l'énergie et de l'appréciation de l'euro.

Cette stabilisation des termes de l'échange a permis de limiter la baisse ininterrompue depuis 2003 du solde des opérations courantes avec le reste du monde. En effet, alors que le solde extérieur courant représentait encore 5 % du PIB en 2002, il n'a depuis cessé de diminuer pour s'élever à 2,5 % du PIB en 2005 et à 2,4 % du PIB en 2006 (cf. section C).

En 2007, les exportations devraient progresser à un rythme soutenu.

En 2007, tant la croissance du volume des échanges mondiaux que la croissance économique des principales zones géographiques devrait être en (léger) retrait par rapport à celle enregistrée en 2006. En conséquence, la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique devrait également reculer (7,3 %). Par ailleurs, étant donné l'hypothèse d'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain retenue pour 2007, la capacité concurrentielle des exportateurs de la zone euro est affaiblie. L'évolution de ces facteurs implique un ralentissement de la croissance des exportations belges dans le courant de l'année 2007. Cependant, le net redressement des exportations intervenu au cours du second semestre 2006 a permis de fournir un point de départ favorable (acquis de croissance positif) au début de l'année 2007. En conséquence, étant donné cet acquis de croissance positif, la croissance des exportations belges devrait s'élever à 6,4 % sur base annuelle en 2007. Contrairement à 2006, la perte de parts de marché devrait être limitée en 2007 (0,9 point de pourcentage).

1. Elle a même été largement négative au cours du premier trimestre 2006.

2. L'évolution des prix à l'importation est explicitée dans le chapitre 4.

La reprise de la demande finale (4,2 %) stimulerait les importations dont la croissance devrait s'établir à 6,4 %. Les exportations nettes en volume devraient néanmoins contribuer positivement à la croissance économique en 2007 (et ce, pour la première fois depuis 2003), à hauteur de 0,2 point de pourcentage.

L'effet positif du volume des exportations nettes sur le solde des opérations courantes devrait être renforcé par une nette amélioration des termes de l'échange (+0,3 %), consécutive principalement à la baisse des prix de l'énergie et à l'appréciation de l'euro en 2007. Ainsi, le solde des opérations courantes passerait de 2,4 % du PIB en 2006 à 2,7 % du PIB en 2007.

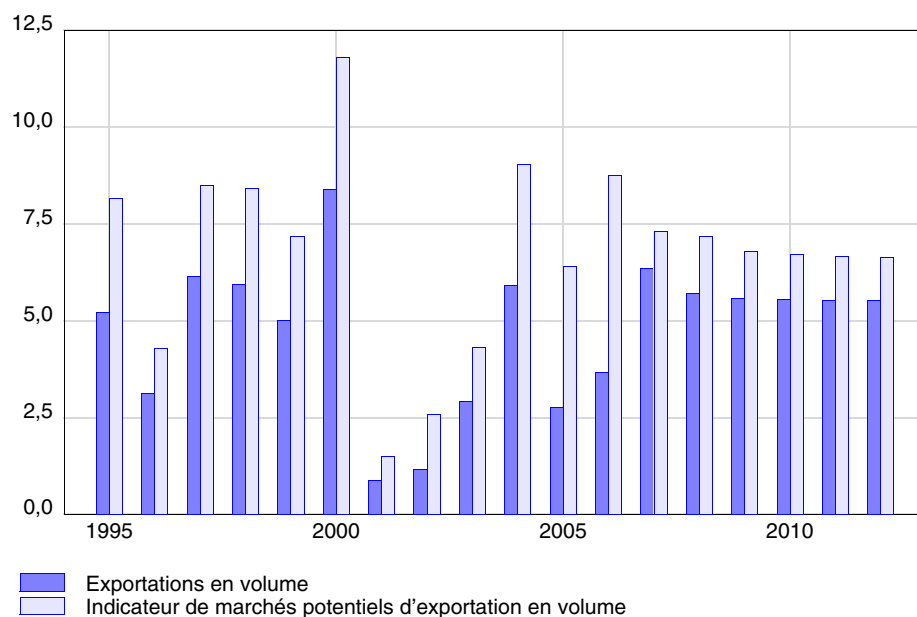
Les années 2008-2012 se caractérisent par une contribution positive des exportations nettes à la croissance.

La période 2008-2012 se caractérise par une contribution positive des exportations nettes à la croissance. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une croissance favorable (6,8 % en moyenne) des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique, d'un taux de change euro-dollar stabilisé et d'une croissance du coût salarial horaire belge semblable à celle de nos trois principaux partenaires commerciaux. Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 5,6 %, ce qui confirmerait la persistance de pertes de parts de marché non négligeables dans le futur.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale qui reste relativement soutenue, les importations devraient augmenter au même rythme (5,6 %) que les exportations. Malgré cette hausse des importations, les exportations nettes devraient contribuer positivement à la croissance (+0,2 point de pourcentage en moyenne sur la période 2008-2012).

Etant donné la hausse très modérée des prix des produits énergétiques supposée à partir de 2008 et conformément à l'évolution des prix mondiaux, les prix à l'exportation et à l'importation belges devraient progresser quasiment au même rythme (respectivement, en moyenne annuelle, de 1,2 % et 1,3 %). Par conséquent, les termes de l'échange devraient être stabilisés en moyenne sur la période 2008-2012. Le solde extérieur courant, exprimé en pour cent du PIB, devrait remonter légèrement pour passer de 2,8 % en 2008 à 3,1 % en 2012, ce qui reste toujours nettement inférieur au niveau de 5 % encore de mise en 2002.

GRAPHIQUE 5 - Evolution des exportations de biens et services et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation
(taux de croissance en pour cent)



3. La demande intérieure

La croissance de la demande intérieure, surtout portée par ses composantes du secteur privé, a été particulièrement élevée en 2006...

En enregistrant une croissance de 3,1 % en 2006, la demande intérieure s'est nettement redressée par rapport à 2005 (1,6 %) (cf. tableau 1). La consommation des particuliers a été particulièrement dynamique en 2006 (2,4 %) à l'inverse de la consommation publique (0,9 %); cette dernière a néanmoins retrouvé une croissance positive après le recul enregistré en 2005. Bien que le total des investissements ait pratiquement progressé au même rythme en 2005 et en 2006 (un peu plus de 4 %), la croissance des investissements des entreprises (4,4 %) et celle des investissements en logements des ménages (4,7 %) s'est accélérée, contrairement à celle des investissements des administrations publiques (0,6 %). Enfin, la formation des stocks a largement contribué à la croissance en 2006 (à hauteur de 0,9 point de pourcentage).

... pour se stabiliser autour de 2,0 % par la suite.

En 2007, la croissance de la demande intérieure devrait se tasser (2,2 %) par rapport à 2006, et ce, en raison d'un léger ralentissement de la croissance des dépenses des particuliers (consommation et investissements), d'une croissance largement négative des investissements publics et d'un retour à une contribution nulle des variations de stocks à la croissance¹. Par la suite (2008-2012), à la faveur d'un retour progressif des différentes composantes de la demande intérieure à leur croissance tendancielle, la croissance de la demande intérieure devrait osciller autour de 2,0 %, soit une progression moyenne identique à celle de la période 1995-2006.

1. A partir de 2007, l'impact des variations de stocks sur la croissance est supposé neutre.

a. Consommation des particuliers¹

En 2006, le pouvoir d'achat et la consommation des particuliers ont enregistré une forte progression.

En 2006, la progression soutenue du pouvoir d'achat a stimulé la consommation des particuliers qui s'est nettement redressée. Alors qu'elle avait crû de 1,0 % en moyenne par an sur la période 2002-2005, la consommation des particuliers a progressé de 2,4 % en 2006.

La croissance du pouvoir d'achat² des particuliers a atteint 2,5 % l'année dernière, ce qui constitue une nette accélération non seulement par rapport à 2005 (0,9 %) mais plus encore par rapport à la période 2002-2004 où, en moyenne, le pouvoir d'achat avait diminué de 0,3 % par an.

La poussée du pouvoir d'achat des particuliers en 2006 a plusieurs origines.

Tout d'abord, la croissance de la principale composante du revenu disponible réel des particuliers³, à savoir les rémunérations des salariés exprimées en termes réels, a été plus prononcée qu'au cours des dernières années (1,6 % en 2006 contre 0,9 % en moyenne pour la période 2002-2005). D'une part, dans le sillage de l'activité économique soutenue, les créations d'emplois ont été nombreuses en 2006, ce qui a entraîné les rémunérations à la hausse. D'autre part, l'année 2006 a été, pour la première fois depuis 2002, caractérisée par une croissance de l'indice santé (1,8 %) - qui est à la base de l'indexation des salaires - qui n'a pas été inférieure à celle de l'indice national des prix à la consommation (1,8 %)⁴.

En outre, l'entrée en vigueur du dernier volet de la réforme fiscale de 2001⁵ s'est soldée par une diminution (en termes réels) des impôts sur le revenu payés par les particuliers de 2,4 %.

Enfin, le revenu mixte, dont la composante principale est le revenu des indépendants, a crû, en termes réels, de 2,4 % en 2006, et ce parallèlement à l'augmentation du nombre d'indépendants (+1,2 %).

En 2006, la croissance du pouvoir d'achat a été un peu plus élevée que celle de la consommation des particuliers (voir graphique 6). Le taux d'épargne des particuliers⁶ s'est donc très légèrement redressé. Le niveau atteint en 2006 (13,3 %) reste néanmoins nettement inférieur au niveau atteint en 1995 (20,0 %).

Bien que l'effet positif de la réforme fiscale s'estompe, la croissance du pouvoir d'achat reste soutenue en 2007.

En 2007, la croissance de l'indice santé devrait être légèrement supérieure à celle de l'indice national des prix à la consommation (cf. chapitre 4), ce qui favorise la progression, en termes réels, des salaires et des allocations sociales. De plus, étant donné que l'emploi s'adapte toujours avec un peu de retard à l'évolution de l'activité économique, le nombre de nouveaux emplois créés en 2007 devrait être encore un peu plus élevé qu'en 2006. En conséquence, la progression des rémunérations des salariés (en termes réels) devrait être un peu plus dynamique (1,8 %) qu'en 2006.

-
1. Ménages et ISBL au service des ménages.
 2. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.
 3. Une analyse détaillée de l'évolution des différents types de revenus est présentée dans la section C du présent chapitre.
 4. Entre 2003 et 2005, la croissance moins rapide de l'indice santé a touché les rémunérations mais également les autres composantes du revenu indexées sur base de l'indice santé (les allocations sociales et les loyers). Par ailleurs, cette accélération de l'inflation a affecté, en termes réels, les autres composantes (non indexées) des revenus.
 5. En termes de rôles (les revenus visés sont ceux de l'année 2004).
 6. Epargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

Bien qu'en recul par rapport à 2006, la croissance du revenu mixte devrait rester soutenue (2,0 %).

L'année 2007 est également caractérisée par une augmentation significative des revenus nets de la propriété reçus par les particuliers (2,1 %) suite au relèvement des taux d'intérêt.

Tous ces facteurs soutiennent donc davantage encore qu'en 2006 la croissance du pouvoir d'achat des particuliers. Cet effet est toutefois plus que compensé par l'absence d'impact supplémentaire de la réforme fiscale sur l'impôt sur le revenu payé par les particuliers (ce dernier croît, en termes réels, de 2,0 % en 2007 alors qu'il enregistrait une baisse de 2,4 % en 2006) et par une accélération de la croissance des cotisations sociales payées par les particuliers (+2,0 % en 2007).

Au total, la croissance du pouvoir d'achat des particuliers devrait donc être moins soutenue en 2007 (2,0 %) qu'en 2006 tout en restant à un niveau élevé. Dans ces conditions, la croissance de la consommation des particuliers devrait s'établir à 2,0 % et le taux d'épargne devrait se stabiliser à 13,3 %.

En 2008, la croissance de la consommation des particuliers ralentit temporairement.

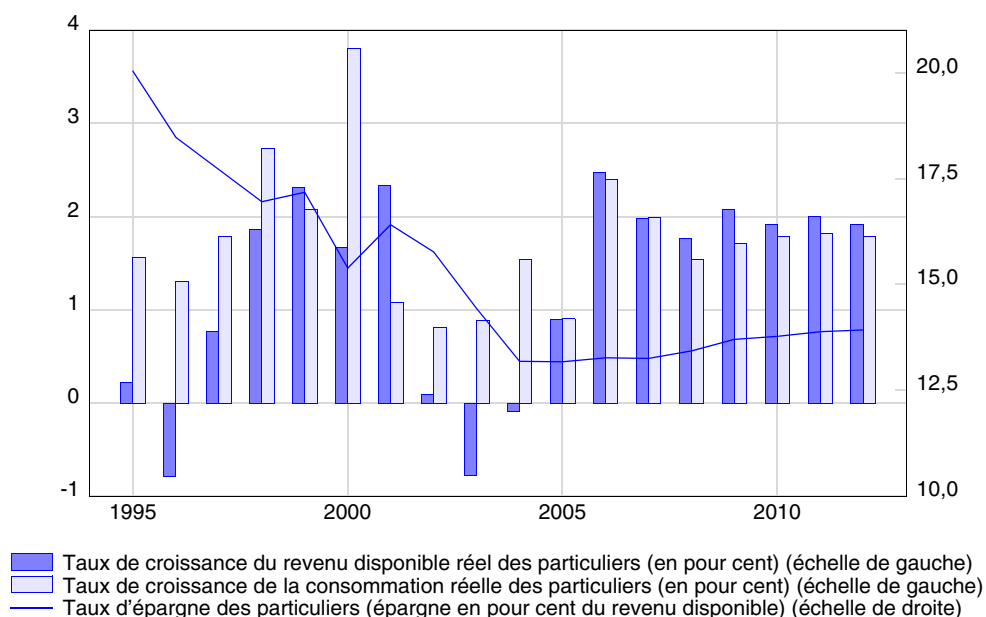
En 2008, la consommation des particuliers ne devrait croître que de 1,5 %. Ce ralentissement est principalement imputable à deux éléments. Premièrement, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait se tasser quelque peu par rapport à 2007. Cela s'explique principalement par l'accélération de la croissance des impôts sur le revenu payés par les ménages et par la quasi stagnation du revenu mixte. Deuxièmement, à partir de 2008, suite à un changement législatif, la couverture des petits risques des indépendants sera assurée par l'Etat alors qu'elle l'était jusqu'alors par les indépendants eux-mêmes. Il en résulte un transfert de ce poste de la consommation privée vers la consommation publique.

A partir de 2009, croissance parallèle du pouvoir d'achat et de la consommation.

A partir de 2009, la croissance du revenu disponible réel des particuliers s'établit à 2,0 % en moyenne. Cette évolution reflète, d'une part, les effets progressifs de l'entrée en vigueur du Pacte de solidarité entre les générations ainsi que, d'autre part, des taux de croissance plus élevés des rémunérations des salariés^{1,2}. En outre, la contribution des revenus de la propriété reçus par les ménages à la croissance de leur revenu disponible reste élevée, principalement en raison du relèvement des taux d'intérêt. Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation modéré (1,9 % en moyenne) et de baisse, certes lente, du taux de chômage, la confiance des consommateurs reste soutenue et les particuliers ajustent leur consommation (1,8 % en moyenne) à leur revenu disponible. Il en résulte une très légère remontée du taux d'épargne des particuliers qui atteint 13,9 % en 2012.

-
1. Les rémunérations des salariés (en termes réels) fournissent une contribution positive de 2,1 points de pourcentage à la croissance de 2,0 % du revenu disponible des ménages (moyenne sur la période 2009-2012).
 2. Le chapitre 5 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

GRAPHIQUE 6 - Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers



Evolution de la structure de consommation des particuliers

La structure de consommation intérieure des particuliers ne devrait pas connaître de bouleversement profond sur la période de projection (voir tableau 5)¹. Néanmoins, certains glissements peuvent être notés. Suite à la flambée des prix de l'énergie intervenue entre 2003 et 2006², la part du budget des ménages consacrée aux dépenses de chauffage, d'électricité et de transport a été en constante hausse au cours de cette période. Alors que le total de dépenses consacrées à l'énergie représentait 6,7 % des dépenses totales en 2003, il s'élevait à 7,8 % en 2006. Il semble que les particuliers aient réagi à cette hausse des prix de l'énergie, notamment, en empruntant davantage les transports en commun (croissance annuelle moyenne, en volume, de 3,5 % au cours de la période 2004-2006 des dépenses en transport par train, tram et métro). En projection, parallèlement à la détente des prix de l'énergie prévue en 2007 et à leur croissance très modérée par la suite, la part du budget des ménages consacrée à l'énergie devrait progressivement reculer pour atteindre 6,9 % en 2012.

Au cours de la période 2001-2006, la quantité de tabac consommée a nettement et constamment reculé (-4,5 % en croissance annuelle moyenne). Cette baisse en volume n'a été accompagnée que d'une très faible diminution de la part du tabac dans la structure de consommation des ménages qui est passée de 1,8 % en 2001 à 1,6 % en 2006. Le net recul des quantités a en effet été très largement compensé par de multiples augmentations du prix du tabac, notamment *via* les hausses d'accises. En projection, la prise en compte des hausses d'accises programmées pour 2007 et des différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre du vaste plan fédéral de lutte contre le tabagisme³ devrait se traduire par une baisse

1. Pour des résultats plus détaillés par catégorie de consommation, voir l'annexe statistique.
 2. La croissance moyenne des prix à la consommation de l'énergie est respectivement de 4,0 % et de 0,9 % sur les périodes 2001-2006 et 2007-2012. Au cours de ces deux périodes, les prix à la consommation hors énergie progressent de 2,0 % (voir chapitre 4).
 3. L'interdiction de fumer hors des fumoirs sur les lieux de travail est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 tandis que l'interdiction de fumer dans les établissements Horeca dont un tiers ou plus du chiffre d'affaires provient de la vente de repas est entrée en vigueur le 1er janvier 2007 (cf. Arrêté Royal du 13/12/2005 portant interdiction de fumer dans les lieux publics).

des quantités consommées jusqu'en fin de période de projection; la part des dépenses consacrées au tabac dans le total des dépenses des ménages devrait, à politique inchangée, baisser pour atteindre 1,4 % en 2012.

La part du budget des ménages consacrée aux biens de première nécessité se contracte en projection, ce qui confirme la tendance observée au cours des dernières décennies. Ainsi, la part du budget des ménages allouée à l'alimentation, aux boissons, aux vêtements et aux chaussures atteignait 34,9 % en 1970, elle ne s'élevait plus qu'à 19,3 % en 2005. En 2012, elle devrait atteindre 18,9 %.

A l'inverse, la part du budget des ménages allouée aux services a nettement progressé au fil du temps. Ainsi, par exemple, la part des dépenses allouées aux services de communication a pratiquement doublé entre 1970 et 2005 (passant de 1,1 % du total des dépenses à 2,1 %), celle des dépenses en soins médicaux et de santé (partie privée) représentait 2,5 % du budget des ménages en 1970 contre 4,0 % en 2005. Cette tendance se confirme en projection.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des particuliers

	Structure à prix courants				Croissances annuelles moyennes en volume	
	1997	2005	2007	2012	2001-2006	2007-2012
Consommation, hors énergie	92,8	92,4	92,5	93,1	1,2	1,9
- Alimentation, boissons et tabac	16,9	16,0	15,8	15,6	1,3	1,5
<i>dont tabac</i>	1,8	1,7	1,7	1,4	-4,5	-0,8
- Habillement et chaussures	5,6	5,0	4,8	4,7	1,5	1,7
- Loyers	16,0	15,2	14,8	14,5	0,9	1,0
- Autres biens et services	54,2	56,1	57,2	58,4	1,2	2,3
Energie	7,2	7,6	7,5	6,9	1,4	0,8
- Chauffage et électricité	4,3	4,5	4,5	4,2	1,9	0,9
- Transport	2,9	3,2	3,0	2,7	0,6	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,2	1,8

b. Investissements

Le poids des investissements dans le PIB progresse en projection.

L'ensemble des investissements rapportés au PIB se redresse au cours de la période de projection pour passer de 20,1 % en 2006 à 20,9 % en 2012. Le taux d'investissement des administrations publiques commence par reculer temporairement en 2007 (année qui suit les élections communales), il remonte en 2008 et se stabilise en 2009 et 2010 avant d'augmenter à nouveau en fin de période en perspective des prochaines élections communales de 2012. Après une stagnation entre 2002 et 2005, la part des investissements des entreprises¹ dans le PIB s'est redressée en 2006, elle devrait augmenter de manière régulière jusqu'en fin de période de projection. Quant au taux d'investissement des ménages, après avoir été en constante progression entre 2002 et 2007, il devrait se stabiliser en 2008 avant de se replier quelque peu.

1. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

Investissements des entreprises: après une croissance soutenue en 2006 et 2007, retour à une croissance plus modérée au cours de la période 2008-2012.

L'année dernière, la croissance réelle des investissements des entreprises a été soutenue puisqu'elle a atteint 4,8 %. Ce chiffre relatif au total des investissements des entreprises a toutefois été largement influencé par l'évolution atypique de deux composantes. Ainsi, les ventes de bâtiments publics¹ au secteur privé ont fortement augmenté en 2006 (+175 %, en termes réels, par rapport à 2005), ce qui a influencé à la hausse la croissance de l'ensemble des investissements des entreprises. La forte baisse des investissements de la branche "transports par eau et aérien" (-87 %, en termes réels, par rapport à 2005)² l'a, par contre, influencée à la baisse. Si l'on exclut ces deux éléments du total des investissements des entreprises, la croissance enregistrée en 2006 a atteint 5,7 %.

Plusieurs éléments expliquent la progression soutenue des investissements des entreprises en 2006. Tout d'abord, la part des investissements des entreprises dans le PIB était particulièrement faible en 2005 (elle s'élevait à 13,8 % contre 15,1 % en 2001). En outre, les perspectives en matière de débouchés étaient favorables vu le niveau élevé de l'activité économique. Enfin, la rentabilité des entreprises s'est nettement redressée l'année dernière, compte tenu de la persistance de la modération salariale et du niveau relativement élevé des gains de productivité engrangés (+1,6 % en 2006). Les capacités de financement propre des entreprises ont ainsi été augmentées. Quant aux conditions de financement externe des projets d'investissement, elles sont restées relativement attrayantes malgré le relèvement des taux d'intérêt.

En 2007, l'évolution des perspectives de débouchés intérieurs et extérieurs devrait être un peu moins soutenue. En outre, la remontée des taux d'intérêt se poursuit. Néanmoins, la rentabilité des entreprises devrait encore s'améliorer. En effet, les entreprises profitent en 2007 du recul des prix de l'énergie et, dans le sillage de ce dernier, du relèvement des termes de l'échange. De plus, la hausse du coût salarial horaire réel reste nettement en deçà de la croissance de la productivité du travail. Dans ce contexte, la croissance de l'ensemble des investissements des entreprises devrait atteindre 3,9 %³.

En 2008, le taux de croissance de l'ensemble des investissements des entreprises devrait atteindre 2,3 %; il serait entraîné à la baisse par le niveau nettement inférieur en 2008 (par rapport à 2007) des ventes de bâtiments publics. Ainsi, hors ventes de bâtiments publics, la croissance des investissements des entreprises devrait s'élever à 3,8 %.

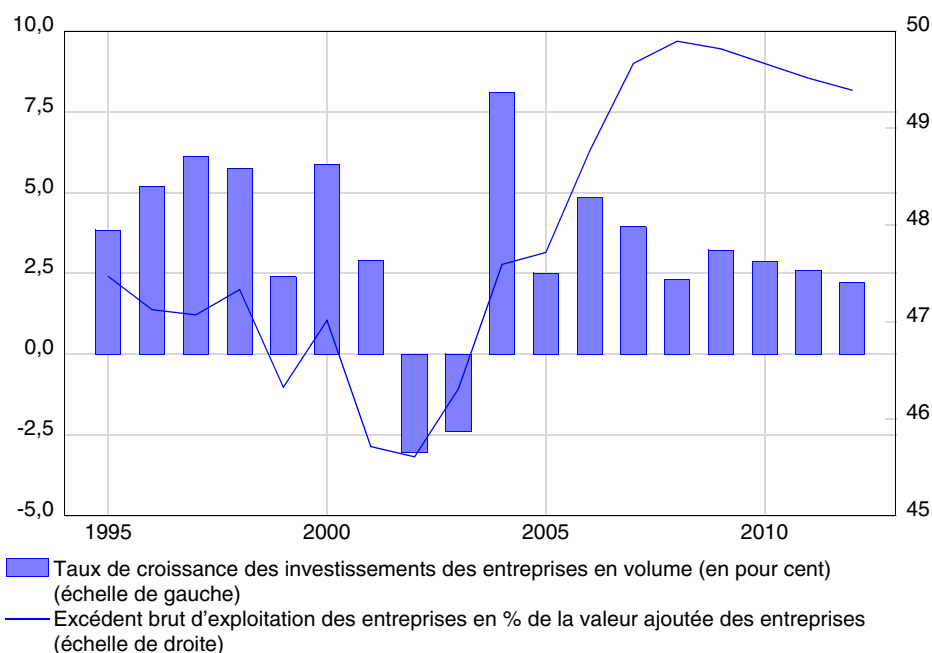
La période 2009-2012 se caractérise par un retour à une croissance plus tendancielle des investissements des entreprises (croissance annuelle moyenne de 2,7 % pour la période 2009-2012). Cette croissance un peu moins soutenue qu'en début

1. En comptabilité nationale, la vente de bâtiments publics est considérée comme un désinvestissement des pouvoirs publics, compensé par un investissement des entreprises.
2. En 2004 et en 2005, certaines entreprises maritimes ont réalisé une opération exceptionnelle d'achat de bateaux. Ainsi, après avoir enregistré une croissance de 467 % en 2004, les investissements de la branche "transports par eau et aériens" (exprimés en volume) ont reculé de 12 % en 2005 et de 87 % en 2006. Remarquons que cette opération exceptionnelle d'achat de bateaux en 2004 a fait suite à la réforme en 2002 du régime fiscal rendant le transport maritime sous pavillon belge plus attrayant. Ces achats n'ont pas eu d'impact sur la croissance économique puisqu'ils ont été entièrement importés.
3. Notons que cette progression est pratiquement identique à celle du total des investissements des entreprises hors ventes de bâtiments publics et hors investissements de la branche "transports par eau et aériens" (4,0 %). En effet, le niveau des ventes de bâtiments publics au secteur privé de 2007 n'est que légèrement supérieur à celui de 2006 et par ailleurs, on suppose que les investissements de la branche "transports par eau et aériens" retrouvent leur rythme de croissance tendancielle à partir de 2007.

de période de projection s'explique principalement par la remontée, certes lente mais continue, des taux d'intérêt. Le rythme de croissance de la demande - tant intérieure qu'extérieure - reste pour sa part stable au cours de cette période. La rentabilité des entreprises demeure à un niveau élevé, notamment parce que la hausse des coûts salariaux horaires réels ne devrait pas dépasser la croissance de la productivité du travail.

Grâce à une progression annuelle moyenne supérieure à celle du PIB sur l'ensemble de la période de projection, les investissements des entreprises devraient représenter un moteur important de la croissance économique à moyen terme, apportant une contribution moyenne de 0,4 point de pourcentage à la croissance moyenne de 2,1 % du PIB. Le taux d'investissement des entreprises¹ progresse pour passer de 14,1 % en 2006 à 14,8 % en 2012, ce qui reste cependant inférieur au taux de l'année 2001 (15,1 %) qui a précédé les deux années de croissance négative des investissements des entreprises (voir graphique 7).

GRAPHIQUE 7 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



Après une croissance soutenue au cours de la période 2003-2007, ralentissement de la progression des investissements en logements des ménages.

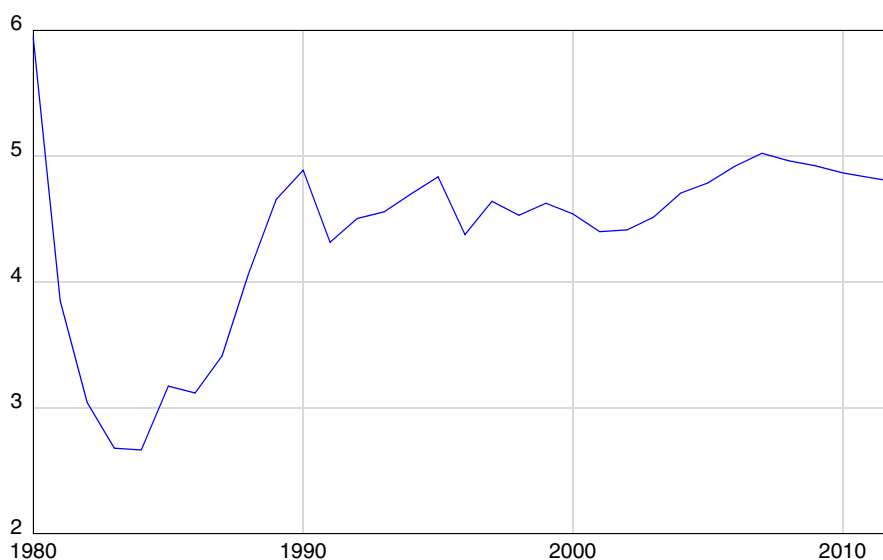
Au cours de la période 2003-2006, le volume des investissements en logements des ménages a enregistré une croissance particulièrement soutenue (croissance annuelle moyenne de 5,1 % avec un pic à 9,0 % en 2004). Cette croissance élevée affichée durant quatre années consécutives s'explique par le maintien des taux d'intérêt hypothécaires à des niveaux historiquement bas; le revenu disponible réel des particuliers a par contre freiné cette croissance enregistrant (sauf en 2006) une croissance nettement inférieure à la tendance historique (croissance annuelle moyenne de 0,6 % au cours de la période 2003-2006 et même nulle au cours de la période 2003-2005).

1. Investissements des entreprises en pour cent du PIB.

En 2007, la croissance réelle des investissements résidentiels devrait rester vigoureuse (3,6 %). Elle s'essoufflerait néanmoins quelque peu par rapport à 2006 (4,7 %) en raison du relèvement des taux hypothécaires et de la progression un peu moins rapide du pouvoir d'achat.

Par la suite (2008-2012), la croissance des investissements en logements des ménages devrait être freinée (croissance moyenne annuelle de 1,1 %) principalement en raison de la hausse progressive du coût de financement (relèvement graduel des taux d'intérêt hypothécaires) qui donne lieu à une période de pause après cinq années consécutives d'une croissance très soutenue, largement supérieure à la tendance historique. La croissance en volume des investissements des ménages serait donc inférieure à celle du PIB au cours de la période 2008-2012, ce qui se traduit par une baisse des investissements en logements en pourcentage du PIB (voir graphique 8).

GRAPHIQUE 8 - Investissements en logements
(en pour cent du PIB)



Investissements des administrations publiques

En 2006, les autorités locales ont intensifié leurs efforts d'investissement¹ à l'approche des élections communales d'octobre. Toutefois, l'augmentation importante intervenue en 2006 (par rapport à 2005) des ventes de bâtiments publics² a pesé sur le taux de croissance des investissements publics en volume (0,6 % en 2006 mais 9,6 % à l'exclusion du produit de la vente de bâtiments publics).

En 2007, année qui suit les élections communales, les investissements publics devraient reculer (-9,4 %; -7,9 % hors ventes de bâtiments publics).

Au cours de la période 2008-2010, la progression des investissements des administrations publiques est à nouveau influencée par celle des investissements des pouvoirs locaux. La croissance des investissements des administrations publi-

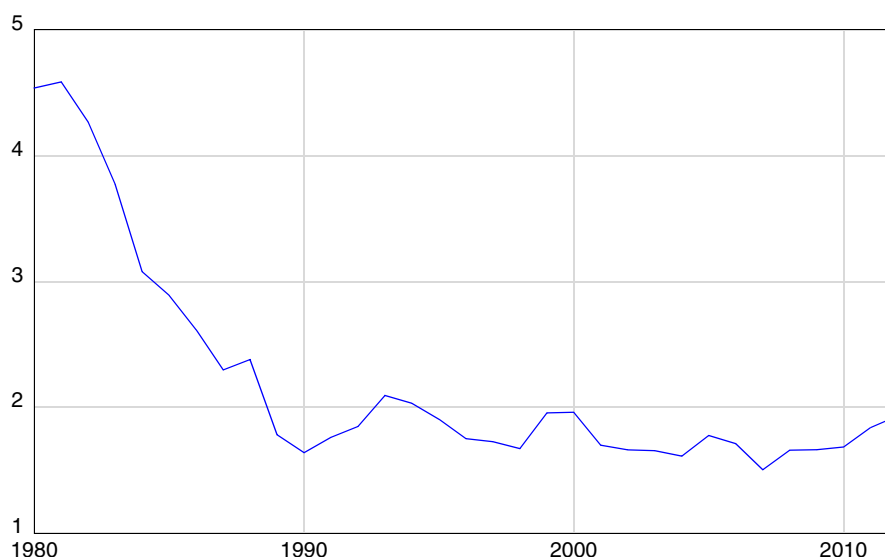
1. En termes nominaux, les investissements des pouvoirs locaux représentent environ 50 % du total des investissements publics.
2. Ces ventes sont comptabilisées dans les comptes nationaux comme un désinvestissement de l'Etat et comme un investissement des entreprises.

ques hors ventes de bâtiments publics s'élève en effet respectivement à -0,7 %, 2,1 % et 3,2 % en 2008, 2009 et 2010. Pour l'année 2008 (uniquement), cette croissance diffère toutefois fortement de la croissance de l'ensemble des investissements publics (12,5 %)¹.

En 2011 et 2012 enfin, la croissance des investissements publics devrait à nouveau s'accélérer en prévision des élections communales de 2012.

Au cours de la période de projection, le taux d'investissement public² se replie en 2007 à 1,5 % (voir graphique 9). Il remonte à 1,7 % en 2008 et se stabilise à ce niveau jusqu'en 2010, avant de repartir à la hausse en 2011 et 2012 (respectivement, 1,8 et 1,9 %). Ces taux restent nettement en deçà de la moyenne de la zone euro qui, en 2005, s'élevait à 2,4 %.

GRAPHIQUE 9 - Investissements publics
(en pour cent du PIB)



c. Consommation publique

Après avoir enregistré une croissance négative en 2005 (-0,6 %), la consommation publique en volume a progressé de 0,9 % en 2006. Cette évolution globale a été portée par la croissance des rémunérations publiques³ qui a atteint 1,7 % (tandis que l'emploi public progressait de 0,7 %). La croissance des autres composantes de la consommation publique a, par contre, été très faible, voire négative. Ainsi, les achats nets de biens et services n'ont progressé que de 0,3 % et les dépenses de soins de santé⁴ ont reculé par rapport à 2005 (-0,2 %).

1. A partir de 2008, aucune vente de bâtiment spécifique n'étant plus prévue, seul un montant "de croisière" de vente de bâtiments publics, nettement inférieur à celui observé en 2006 et 2007, est pris en compte.
2. Investissements publics en pour cent du PIB.
3. Le terme "rémunérations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives).
4. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

En 2007, la consommation publique en volume devrait progresser plus rapidement qu'en 2006 (2,3 %) et ce bien que la croissance de sa composante la plus importante, les rémunérations publiques, soit plus faible (1,3 %) en raison d'une hausse plus limitée de l'emploi public (0,3 %). Tant les dépenses de soins de santé que les achats nets de biens et services devraient en effet croître plus rapidement que l'année dernière (respectivement, 3,9 % et 4,4 %).

L'année 2008 devrait voir la croissance de la consommation publique en volume s'accélérer pour atteindre 2,7 %, et ce, principalement sous l'impulsion des dépenses de soins de santé qui devraient croître de 5,3 %. Cette progression nettement plus forte s'explique notamment par le glissement de la couverture des petits risques indépendants de la consommation privée vers la consommation publique, suite à sa prise en charge par l'Etat à partir de 2008.

A partir de 2009, la consommation publique en volume devrait s'accroître de 1,9 % en moyenne annuelle. La progression des dépenses de soins de santé devrait être supérieure à cette évolution globale, à l'inverse de celle des rémunérations publiques. Notons qu'au cours de cette période, l'emploi public ne serait qu'en faible hausse (croissance annuelle moyenne de 0,2 %).

La part de la consommation publique dans le PIB est stabilisée sur la période étudiée: elle s'élève à 22,9 % en 2005 (c'est-à-dire 2,5 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro), s'établit à 22,6 % en 2006 avant de remonter à 23,0 % en 2009 et de se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2012. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 6.

4. L'évolution par branche d'activité

Evolution des valeurs ajoutées

La croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait rester soutenue au cours de la période de projection (2,5 %, contre 2,3 % au cours de la période 2001-2006, voir tableau 6). La part des services marchands dans le total de la valeur ajoutée devrait s'élever en termes nominaux à 62,5 % en 2012 (contre 60,5 % en 2005). En volume, leur poids s'accroît aussi (60,9 % en 2012 contre 59,6 % en 2005) mais de manière moins prononcée compte tenu de l'évolution plus rapide des prix dans les services par rapport à l'industrie.

Parmi les services marchands, les branches "santé et action sociale" et "transports et communication" sont celles qui devraient enregistrer la croissance moyenne la plus élevée en projection (respectivement, 3,0 et 2,8 %). Etant donné le caractère vieillissant de la population belge, l'activité de la branche "santé et action sociale" devrait rester soutenue. La croissance de la branche "transports et communication" devrait, pour sa part, être favorablement influencée par le développement des transports publics (notamment le RER) ainsi que par l'expansion continue des dépenses intérieures de consommation des services de mobilophonie, Internet, ... Elles seraient talonnées par les branches "autres services marchands" (2,7 %) et "crédit et assurances" (2,5 %). Au sein des services marchands, seule la branche "commerce et horeca" enregistrerait donc une croissance annuelle moyenne (1,5 %) inférieure à celle du total de la valeur ajoutée (2,2 %).

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base

	Structure à prix courants			Structure en volume			Croissance en volume ^a	
	1998	2005	2012	1998	2005	2012	2001-2006	2007-2012
Agriculture	1,5	1,1	0,9	1,4	1,4	1,2	0,8	0,8
Energie	3,4	2,8	3,0	3,3	3,1	2,9	0,9	1,3
Industries manufacturières	19,5	16,4	15,0	19,0	17,6	17,1	0,5	1,7
- Biens intermédiaires	7,8	7,0	6,8	7,6	7,1	6,9	0,5	1,7
- Biens d'équipement	4,8	3,6	3,3	4,4	4,3	4,2	0,3	1,7
- Biens de consommation	6,9	5,7	4,9	7,0	6,2	6,0	0,7	1,7
Construction	4,8	4,9	5,2	4,8	4,9	5,2	1,9	2,6
Services marchands	56,8	60,5	62,5	57,3	59,6	60,9	2,3	2,5
- Transports et communication	8,2	8,4	8,5	7,9	8,2	8,6	2,5	2,8
. Transports ferroviaires	0,9	0,7	0,7	0,9	0,8	0,8	0,3	2,5
. Transports urbains et routiers	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	0,7	3,0
. Transports par eau et aériens	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4	4,0	3,6
. Services auxiliaires de transports et communications	5,0	5,5	5,8	4,9	5,3	5,6	3,4	2,7
- Commerce et horeca	13,4	14,6	15,3	13,8	13,6	13,0	2,2	1,5
- Crédit et assurances	6,0	5,8	4,9	5,7	6,1	6,3	1,9	2,5
- Santé et action sociale	6,2	7,1	7,7	6,3	6,7	6,8	1,7	3,0
- Autres services marchands	23,1	24,6	26,2	23,7	25,1	26,2	2,6	2,7
Services non marchands	14,0	14,3	13,5	14,2	13,4	12,7	0,9	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,7	2,2

a. Moyennes de période.

La croissance des branches des industries manufacturières devrait être plus rapide en projection (1,7 % en moyenne) que durant la période 2001-2006 (0,5 %). De façon générale, ces branches étant davantage orientées vers les marchés extérieurs, la croissance des exportations, supérieure sur la période de projection, stimule leur activité. Cette dernière resterait néanmoins inférieure à la croissance moyenne de l'ensemble de l'économie. La croissance attendue de l'activité des branches "construction" (2,6 % en moyenne) et "biens d'équipement" (1,7 % en moyenne) trouve également son origine dans la demande élevée de biens d'investissements des autres branches d'activité de l'économie belge.

Evolution de l'emploi

En raison de gains de productivité du travail dans les services systématiquement inférieurs à ceux dans l'industrie, la progression de la part des services marchands est encore plus nette en termes d'emploi. Au cours de la période 2001-2006, toutes les branches industrielles (à l'exception de la construction) ont enregistré une contraction de l'emploi alors que celui-ci augmentait dans toutes les branches de services (à l'exception du transport par rail, du transport par eau et aérien et du crédit et assurances). Ainsi, par exemple, tandis que l'emploi des industries manufacturières était réduit de 66 800 unités entre 2001 et 2006, celui de la branche "autres services marchands" progressait de 87 200 unités et celui de la branche "santé et action sociale" de 55 700 unités. La projection suggère un renforcement de ces tendances: l'emploi progresserait donc à moyen terme dans chacune des branches de services, à l'exception de la branche "crédit et assurances" et dans la construction; il continuerait à se contracter dans les industries

manufacturières, l'agriculture et l'énergie. Les gains d'emplois les plus importants concerneraient à nouveau les branches "autres services marchands" (+134 000 unités sur la période de projection) et "santé et action sociale" (+74 000 unités). Une analyse détaillée du marché de l'emploi est présentée au chapitre 5.

Evolution de la productivité du travail

La croissance annuelle moyenne de la productivité horaire des entreprises prévue en projection (1,4 %) dépasse de 0,1 point de pourcentage celle observée sur la période 2001-2006 et de 0,2 point de pourcentage celle observée sur la période 1995-2000 (voir tableau 7). Cette croissance remarquablement stable sur sous-périodes de 5 ans masque toutefois d'importantes fluctuations annuelles à caractère cyclique. Ainsi, par exemple, après avoir enregistré une croissance nulle en 2005, les gains de productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande ont progressé de 1,6 % en 2006.

La croissance de la productivité des branches industrielles est nettement supérieure à celle des branches de services, ce qui permet aux premières, plus sensibles à la concurrence internationale, de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire. Ainsi, au cours des onze dernières années, la croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été nettement plus forte dans les branches industrielles (3,0 %) que dans celles des services marchands (0,4 %). Ce diagnostic est encore plus marqué lorsque l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière (3,2 %).

Bien que cette tendance doive perdurer à moyen terme, l'écart entre la croissance de la productivité des branches industrielles (croissance annuelle moyenne de 2,5 % en projection) et celle des services marchands (0,9 %) devrait se stabiliser en projection par rapport à la période 2001-2006. Le contexte d'ouverture de plus en plus grande des services à la concurrence internationale pourrait expliquer l'orientation, récemment observée (cf. période 2001-2006), à la hausse des gains de productivité de l'ensemble des services marchands. En outre, les services marchands regroupent en leur sein des activités très hétérogènes (tant en termes d'exposition à la concurrence internationale qu'en termes d'intensité en travail), ce qui peut occulter des développements plus différenciés. Ainsi, la branche "santé et action sociale"¹ mais davantage encore celle des "autres services marchands" devraient enregistrer de très faibles gains de productivité. A l'inverse, la branche "transports et communications" et, davantage encore, la branche "crédit et assurances" devraient engranger, tout comme cela a été le cas par le passé, des gains de productivité nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des services marchands.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des entreprises
(taux de croissance annuel moyen)

	1995-2000	2001-2006	2007-2012
Agriculture	5,3	1,6	3,4
Industrie	3,5	2,4	2,5
- dont industries manufacturières	4,0	2,5	3,1
Services marchands	-0,1	0,8	0,9
- Transports et communication	2,3	2,9	1,7
- Commerce et horeca	-2,0	1,5	0,9
- Crédit et assurances	1,5	3,9	3,2
- Santé et action sociale	-0,3	-0,6	0,8
- Autres services marchands	-1,4	-0,5	0,2
Total	1,2	1,3	1,4

1. Précisons que pour la branche "santé et action sociale", en particulier, l'estimation des gains de productivité est sujette à caution car elle résulte de l'application de nombreuses conventions comptables visant à isoler les effets "prix" des effets "volume".

C. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement

1. Structure du revenu national

Revenus primaires

Sur la période 1995-2005, l'évolution de la structure des revenus primaires a été marquée par une forte hausse de la part des administrations publiques et une progression, plus modeste, de la part des sociétés¹. Ces évolutions respectives se sont clairement faites au détriment de la part des revenus primaires échéant aux particuliers². En projection, la part des revenus primaires des particuliers continuerait à baisser, alors que la part des revenus des sociétés serait encore en progression; l'importance relative des revenus primaires des administrations publiques serait, quant à elle, stabilisée.

La baisse du revenu primaire des particuliers entre 1995 et 2005 (perte de 6,6 points de PIB) s'explique par un repli de l'importance relative des revenus non salariaux (excédent d'exploitation, revenu mixte et revenus de la propriété). Alors que ces revenus représentaient 28,5 % du PIB en 1995 (respectivement 15 % pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et 13,5 % pour les revenus de la propriété), leur part se réduit à 22,2 % en 2005 (chute de l'équivalent de 1,7 % du PIB pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et de 4,6 % pour les revenus de la propriété).

Le recul de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte s'explique, d'une part, du fait de la décrue du nombre d'indépendants (bien que ce mouvement de baisse se soit interrompu depuis 2005) et de la modeste hausse de leurs revenus réels par tête durant cette période. On note, d'autre part, une baisse, en termes nominaux, des revenus de loyers.

Quant à la réduction de l'importance relative des revenus de la propriété, celle-ci est liée à la chute des revenus d'intérêt, quasiment divisés par deux en l'espace de 10 ans (on est passé de 18,7 milliards en 1995 à 9,8 milliards en 2005).

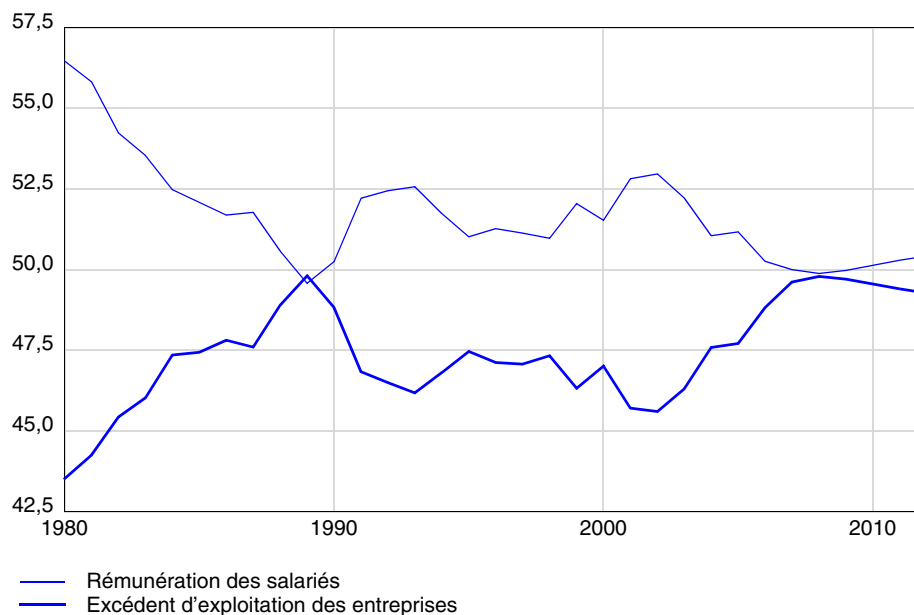
Dans le même temps, la part des salaires n'est que peu affectée, ne baissant que de l'équivalent de 0,3 % du PIB entre 1995 et 2005. Des mouvements d'ampleur non négligeable peuvent toutefois être notés durant cette période: entre 2000 et 2002, la part salariale dans la valeur ajoutée est nettement en hausse, au détriment de la part de l'excédent d'exploitation des entreprises. En 2003 et 2004, on observe au contraire une chute de la part salariale et le rétablissement de la part de l'excédent brut des entreprises (voir graphique 10).

A partir de 2006, le revenu primaire des particuliers continue, certes, à fléchir, mais dans des proportions nettement plus limitées que dans le passé. La part du revenu primaire des particuliers perd encore l'équivalent de 1,3 % du PIB entre 2006 et 2012. Ce nouveau glissement est, en grande partie, dû à la contraction du revenu mixte (la part du revenu des indépendants continue à se réduire). On note, par ailleurs, une stabilisation de la part des revenus de la propriété: la part de ces revenus, après une légère baisse en début de période, progresse après 2007,

1. Compte consolidé des sociétés financières et non financières.
2. Ménages et ISBL au service des ménages.

revenant, en fin de période, au niveau atteint en 2005. Enfin, la part des salaires se contracte entre 2006 et 2008 et se redresse ensuite.

GRAPHIQUE 10 - Salaires et excédent d'exploitation des entreprises
(en % de la valeur ajoutée des entreprises)



La hausse du revenu primaire des sociétés entre 1995 et 2005 découle de la progression de leur excédent brut d'exploitation. Celui-ci gagne l'équivalent de 1,5 % du PIB, mais on notera que cette progression se concentre sur les dernières années de la période¹. Sur la période 2006-2012, la progression régulière de l'excédent brut des sociétés (s'expliquant par une croissance régulière de l'activité, dans un contexte de relative maîtrise des coûts et de stabilisation des termes de l'échange) entraîne une hausse supplémentaire du revenu primaire des sociétés dans le PIB, en partie compensée par un gonflement plus rapide des revenus (négatifs) de la propriété. Au total, la part du revenu primaire des sociétés dans le PIB atteindrait un maximum en 2008, avant de s'éroder légèrement en fin de période.

Enfin, la progression du revenu primaire des administrations publiques sur la période 1995-2005 a reposé sur une hausse (de l'équivalent de 0,9 % du PIB) de la part des impôts indirects, nets de subventions, mais aussi et surtout sur le recul des charges d'intérêt nettes (baisse de 4,1 % du PIB). En projection, le revenu primaire des administrations publiques serait plus ou moins stabilisé (recul des impôts indirects nets, compensé par une baisse équivalente des charges d'intérêt nettes).

Transferts courants et revenu disponible

Alors que les transferts courants dont bénéficient les administrations publiques s'étaient accrus entre 1995 et 2001 (avec un maximum de 16,6 % du PIB en 2001), un recul est amorcé dès 2002 et un plancher est atteint en 2006 (année où les transferts vers les administrations publiques ne représentent plus que 14,9 % du PIB). A partir de 2007, les transferts à destination des administrations publiques seraient à nouveau en hausse.

1. En l'espace de deux ans, l'excédent d'exploitation des sociétés a gagné plus de 9 milliards d'euros (15 % de progression). On note une forte progression pour la construction, les transports et communications, ainsi que pour les autres services marchands.

Au total, compte tenu de ces diverses évolutions, le revenu disponible des particuliers, rapporté au PIB, serait en érosion constante sur la période de projection, alors que le revenu disponible des sociétés serait en hausse en début de période, mais se tasserait ensuite (après 2008). Quant au revenu disponible des administrations publiques, celui-ci devrait bénéficier d'un redressement progressif.

TABLEAU 8 - Distribution du revenu national
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2005	2007	2012
Particuliers^a					
1. Revenu primaire	80,9	77,8	74,3	73,0	73,0
. Salaires et traitements	52,3	52,0	52,0	51,1	51,5
. Excédent brut d'exploitation ^b	15,0	14,5	13,3	13,2	12,6
. Revenus de la propriété	13,5	11,4	8,9	8,8	8,9
2. Transferts courants nets	-13,7	-14,7	-13,7	-13,0	-13,7
3. Revenu disponible	67,1	63,1	60,5	60,0	59,3
Sociétés^c					
1. Revenu primaire	16,1	16,8	17,1	18,4	18,3
. Excédent brut d'exploitation	20,9	20,8	22,4	23,9	24,6
. Revenus de la propriété	-4,7	-4,1	-5,3	-5,5	-6,2
2. Transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,8	-3,3	-3,4
3. Revenu disponible	14,3	14,2	14,3	15,1	15,0
Administrations publiques					
1. Revenu primaire	4,7	7,7	9,5	9,3	9,4
. Excédent brut d'exploitation	1,9	1,7	1,7	1,6	1,4
. Impôts indirects nets de subventions	10,6	11,6	11,5	11,0	10,6
. Charges d'intérêt nettes ^d	-7,8	-5,7	-3,7	-3,3	-2,6
2. Transferts courants nets	14,9	16,3	15,3	15,1	15,9
3. Revenu disponible	19,6	24,0	24,7	24,4	25,3

a. Ménages et ISBL au service des ménages

b. Y compris le revenu mixte

c. Sociétés financières et non financières

d. Charges d'intérêt moins revenus de la propriété.

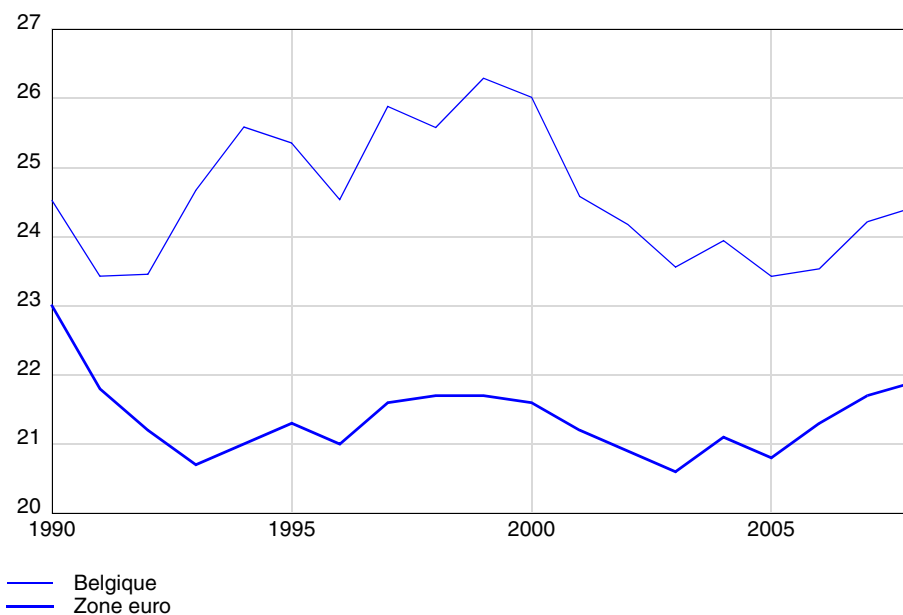
2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement

Epargne nationale toujours élevée en fin de période

Le taux d'épargne nationale¹ (exprimé en termes bruts) a atteint un niveau de 23,4 % en 2005, en nette baisse par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble de la période 1995-2004 (25 %) et, plus encore, par rapport à 1999, qui avait représenté un sommet absolu pour ces 15 dernières années (avec un taux de 26,3 %). La baisse, observée depuis 2000, concerne essentiellement les particuliers (dont le taux d'épargne, en % du PIB, a baissé de près de 3 points) et, dans une mesure plus limitée, les administrations publiques (perte de 0,3 point entre 1999 et 2005, mais de 0,8 point entre 2000 et 2005). Le taux d'épargne des sociétés s'est, par contre, globalement redressé. Le taux d'épargne nationale reste à un niveau élevé en regard des standards européens (20,7 % pour la zone euro, en 2005), mais l'écart se réduit depuis quelques années (voir graphique 11).

En projection, le taux d'épargne nationale se redresserait de manière progressive pour culminer à 25 % en 2012.

GRAPHIQUE 11 - Epargne nationale brute²
(% du PIB)



Baisse du taux d'épargne des particuliers de 2001 à 2004, légère remontée en projection.

La baisse du taux d'épargne des particuliers a été relativement sensible au début de la nouvelle décennie. Entre 2001 et 2004, ce taux a perdu l'équivalent de 2,6 points du PIB et a ainsi atteint un minimum historique en 2004, avec seulement 8,0 % du PIB³. Il a, par contre, légèrement progressé en 2005, atteignant 8,1 %, pour se stabiliser à ce niveau en 2006 et reculer à nouveau en 2007 (8 %). Au-delà de 2007, le taux d'épargne des particuliers serait en légère hausse (sous l'effet notamment d'une évolution plus régulière de leurs revenus, dont, en particulier, les revenus de la propriété) pour atteindre 8,3 % du PIB en 2012.

1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.
2. Données observées de 1990 à 2005; de 2006 à 2008: Commission européenne: 'Economic forecasts, Autumn 2006', pour la zone euro et les présentes perspectives économiques pour la Belgique.
3. Le taux d'épargne des particuliers a constamment dépassé les 10 % de PIB sur la période 1990-1999. Ce n'est qu'en 2000 que ce taux est légèrement descendu en-dessous de la barre des 10 %.

Le taux d'épargne des sociétés, quant à lui, a tout d'abord assez lourdement chuté en 2001 et 2002 (années de mauvaise conjoncture) avant de se redresser à nouveau et d'atteindre un sommet en 2004, puis de rechuter en 2005. Cette évolution en dents de scie reflète fondamentalement le cheminement heurté du revenu primaire des sociétés. En projection, le taux d'épargne des sociétés se redresserait jusqu'en 2008 (gonflement des revenus primaires), puis serait en légère baisse. En fin de période, il atteindrait un niveau largement supérieur à 14 % du PIB.

Enfin, le taux d'épargne public, qui avait sensiblement baissé en 2003 et 2004, remonterait à 2,3 % du PIB en fin de période, et gagnerait, dans cette perspective, l'équivalent de 0,5 % du PIB par rapport à 2005. Cette évolution contribuerait au rééquilibrage des finances publiques.

Capacité de financement de l'ensemble de l'économie en redressement sur la période de projection

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, a sensiblement baissé depuis 2002, n'atteignant plus que l'équivalent de 2,5 % du PIB en 2005, contre 4,8 % en 2002. La capacité de financement aurait encore baissé en 2006 (ne représentant plus que l'équivalent de 2,4 % du PIB, soit le chiffre le plus bas depuis 15 ans), mais elle se redresserait quelque peu en projection.

L'érosion de la capacité de financement entre 2002 et 2005 découle, à la fois, de la baisse de l'épargne intérieure (voir ci-dessus) et d'une hausse du taux d'investissement (après que ce dernier se soit nettement replié en 2001 et 2002). Par ailleurs, cette érosion se concentre dans le seul compte des particuliers.

La détérioration de la capacité de financement des particuliers est très marquée (baisse de l'équivalent de 2,5 points de PIB entre 2002 et 2005) et s'explique par la forte baisse de leur taux d'épargne. Par contre, la capacité de financement des sociétés s'est plutôt redressée au début de la décennie, passant de -0,2 % du PIB en 2000 à 1,6 % du PIB en 2004 (mais seulement 0,5 % en 2005). Quant à la capacité de financement des administrations publiques, celle-ci a été globalement stable, autour de 0 % du PIB.

La baisse de la capacité de financement globale en 2006 reflète le recul de la capacité de financement privée et traduit, comme précédemment, une hausse de la formation brute de capital, accompagnée cette fois d'une -légère- augmentation du taux d'épargne intérieure. De 2007 à 2012, le regonflement de la capacité de financement refléterait essentiellement le redressement du taux d'épargne intérieure. En fin de période, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie (qui correspond au prêt net consenti au reste du monde) atteindrait 3 % du PIB. En dépit d'un tassement non négligeable par rapport aux niveaux records observés durant les années nonante et au début de la nouvelle décennie, ce niveau resterait donc relativement important.

Remontée du taux d'investissement

Le taux d'investissement a connu un important mouvement de repli de 2001 à 2003, essentiellement imputable à la chute des investissements des sociétés. En 2003, la formation brute de capital totale¹ ne représente plus que 19,1 % du PIB, contre 21,8 % en 2000. Dès 2004, toutefois, le taux d'investissement se redresse et, en 2005, il frôle à nouveau la barre des 21 % du PIB. Tous les secteurs contribuent à ce redressement, mais la progression des investissements concerne surtout les sociétés. Le taux d'investissement aurait à nouveau progressé en 2006 (les investissements des sociétés et des particuliers sont particulièrement dynamiques). A

1. Formation brute de capital fixe + variations de stocks.

partir de 2007, les investissements resteraient relativement dynamiques et le taux de formation brute de capital continuerait sa progression pour atteindre 21,9 % du PIB en 2012. Le taux d'investissement resterait, cependant, largement inférieur au taux d'épargne.

TABLEAU 9 - Synthèse des opérations des secteurs institutionnels
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2005	2007	2012
1. Particuliers^a					
. Revenu disponible brut	67,1	63,1	60,5	60,0	59,3
. Consommation	54,1	53,9	53,1	52,7	51,6
. Epargne brute	13,6	9,8	8,1	8,0	8,3
. Formation brute de capital	5,8	5,6	5,6	5,9	5,6
. Capacité de financement	8,1	4,1	2,0	1,7	2,1
2. Sociétés^a					
. Revenu disponible brut	14,3	14,2	14,3	15,1	15,0
. Epargne brute	13,7	13,6	13,6	14,4	14,4
. Formation brute de capital	12,3	14,3	13,5	14,0	14,4
. Capacité nette de financement	1,4	-0,2	0,5	0,9	0,8
3. Administrations publiques^a					
. Revenu disponible brut	19,6	24,0	24,7	24,4	25,3
. Consommation	21,5	21,3	22,9	22,7	23,0
. Epargne brute	-1,9	2,6	1,8	1,7	2,3
. Formation brute de capital	1,9	2,0	1,8	1,5	1,9
. Capacité de financement	-4,4	0,0	0,0	0,1	0,1
4. Ensemble des secteurs institutionnels^a					
. Epargne nationale brute	25,4	26,0	23,4	24,1	25,0
dont épargne privée	27,3	23,4	21,6	22,4	22,7
. Formation brute de capital	20,0	21,8	20,9	21,4	21,9
. Capacité nette de financement	5,2	4,0	2,5	2,7	3,0

a. Les transferts de capitaux ne sont pas repris dans le tableau.

3. Le compte du reste du monde

Maintien d'un surplus extérieur non négligeable...

La capacité de financement positive de la Nation se traduit par un excédent vis-à-vis du reste du monde. Malgré le tassement souligné dans le point précédent, le prêt net de la Belgique au reste du monde (qui correspond au solde des opérations courantes et en capital de la Belgique avec l'extérieur) est resté assez largement positif et représente une performance honorable en regard de l'évolution observée chez certains de nos partenaires. A titre de comparaison, la balance extérieure courante de la zone euro aurait été en déficit en 2006; il en aurait été de même pour celle des 25.

...malgré une forte réduction entre 2003 et 2006

Le surplus extérieur courant, dégagé depuis le milieu des années quatre-vingt, a connu une substantielle progression entre 1991 et 1995, en raison principalement de la faible croissance de la demande intérieure, puis s'est stabilisé à un niveau élevé jusqu'en 2003. Depuis 2003, le surplus extérieur s'est toutefois réduit dans de larges proportions: la baisse atteint ainsi l'équivalent de 0,5 % du PIB en 2003, puis 0,9 % en 2004, 1,1 % en 2005 et, enfin, 0,1 % en 2006. La perte est donc de 2,6 % sur quatre ans. Bien entendu, le renchérissement des produits énergétiques (et le gonflement de la facture extérieure énergétique¹ qui en découle) constitue un des éléments essentiels permettant d'expliquer cette évolution, mais on note également un net accroissement du déficit extérieur en biens d'équipement et une certaine réduction du surplus traditionnel sur les biens de consommation. Au total, la balance extérieure courante qui affichait encore un surplus de 13,3 milliards d'euros en 2002, ne présenterait plus qu'un boni de 7,5 milliards en 2006 (ou 2,4 % du PIB).

Le recul de l'excédent courant depuis 2003 s'explique également par la baisse des revenus de facteurs. Cette baisse est notamment due au fait que les paiements de dividendes à des porteurs étrangers ont augmenté plus rapidement que les dividendes reçus par des porteurs belges de parts étrangères (les revenus nets de la propriété sont même devenus négatifs en 2005). Au total, les revenus nets de facteurs sont passés de l'équivalent de 2,8 % du PIB en 2000 à seulement 1,2 % en 2005 et ils n'atteindraient que 1,1 % en 2006.

Remontée de l'excédent courant à partir de 2007

Le surplus extérieur se redresserait dès 2007 (surplus de 2,7 % du PIB pour cette année), essentiellement grâce au dégonflement de la facture énergétique (celle-ci baisse de 1,6 milliards d'euros); il se stabiliserait progressivement, ensuite, et, en fin de période, le surplus extérieur courant représenterait l'équivalent de 3,1 % du PIB.

En ce qui concerne les opérations en capital, celles-ci se sont affichées en léger déficit depuis le début de la décennie (de l'ordre de 0,1 à 0,2 % du PIB). Ce déficit devrait persister en projection et atteindre environ 0,1 % du PIB en fin de période².

Au total, le prêt net au reste du monde, qui atteignait encore l'équivalent de 4,8 % du PIB en 2002, est tombé à 2,4 % du PIB en 2006, en raison surtout du repli des bonis dégagés sur les opérations courantes. L'accumulation de surplus extérieurs depuis 20 ans a néanmoins permis de maintenir la position créditrice de la Belgique vis-à-vis du reste du monde. Selon les dernières estimations basées sur les comptes financiers, l'encours des actifs financiers nets de la Belgique, en baisse

1. Le déficit extérieur énergétique est passé de 6,1 milliards en 2002 à 13,4 milliards en 2006.

2. En 2006, on note toutefois des opérations en capital en surplus; un tel surplus résulte d'une opération ponctuelle: la vente du domaine de l'ambassade de Belgique à Tokyo.

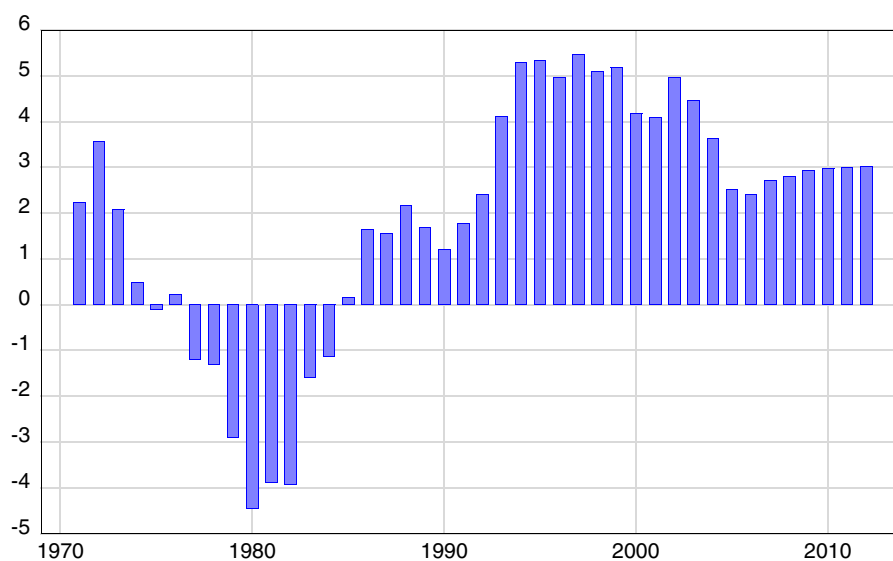
régulière depuis 2001, est remonté de manière significative en 2005, jusqu'à environ 100 milliards d'euros.

De 2007 à 2012, la Belgique continuerait à dégager chaque année des surplus courants, équivalents à 3 % du PIB dès 2009. Ces surplus devraient générer, indépendamment des effets de valorisations liés aux cours boursiers et de change, une source constante de revenus pour l'économie belge.

TABLEAU 10 - Prêt net au reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2005	2007	2012
1. Opérations courantes	5,3	4,2	2,5	2,7	3,1
. Biens et services	4,3	2,9	3,0	3,2	3,5
. Rémunération nette des salariés	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2
. Revenus nets de la propriété	1,0	1,7	-0,1	-0,1	0,0
. Impôts, nets de subventions	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4	-0,5
. Autres transferts courants	-0,7	-1,1	-1,4	-1,3	-1,2
2. Opérations en capital	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
3. Prêt net au reste du monde	5,2	4,0	2,5	2,7	3,0

GRAPHIQUE 12 - Balance extérieure courante
(en % du PIB)





Prix, coûts et taux d'intérêt

Le taux d'inflation belge, mesuré par le déflateur de la consommation privée, se situerait en dessous de la barre des 2 %, avec une moyenne de 1,9 % pour la période 2007-2012. Le recul de l'inflation observé à court terme se confirmerait donc sur plus longue période. Cette évolution serait également observée au sein de la zone euro. Le maintien d'un taux d'inflation relativement bas à moyen terme s'explique par l'augmentation modérée des coûts intérieurs et par la faiblesse de l'inflation importée sur la période.

Les taux d'intérêt ont fortement baissé depuis quelques années et tant les taux à court terme que les taux à 10 ans ont atteint des minima historiques au cours de l'année 2005. Ils ont toutefois entamé, depuis, une remontée et cette tendance haussière se confirmerait pour les taux à long terme, durant la période de projection. Le taux nominal de long terme atteindrait un niveau de 4,5 % en 2012 (4,4 % en moyenne de période), alors que le taux de court terme s'établirait à 3,7 % (3,8 % en moyenne de période). Compte tenu du maintien de l'inflation en dessous de la barre des 2 %, les taux d'intérêt réels belges atteindraient, en moyenne de période, 1,9 % pour le taux à court terme et 2,5 %, pour le taux à long terme, soit des niveaux bien inférieurs à ceux atteints au début des années nonante (plus de 6 % en moyenne, tant pour le taux à court terme que pour les taux longs).

Prix, coûts et taux d'intérêt

	1981-2006	2001-2006	2007-2012
Prix et coûts (croissance annuelle moyenne)			
Prix de la consommation privée	2,8	2,1	1,9
Déflateur du PIB	2,9	2,0	2,0
Coûts salariaux unitaires	2,3	1,3	1,7
Prix à l'importation	2,5	1,7	1,1
Taux d'intérêt (Belgique - niveaux moyens)			
Long terme (10 ans), nominal	7,7	4,3	4,4
réel	4,9	2,1	2,5
Court terme (3 mois), nominal	6,6	2,8	3,8
réel	3,8	0,6	1,9

A. Prix et coûts

Remontée de l'inflation dans la première partie de la décennie

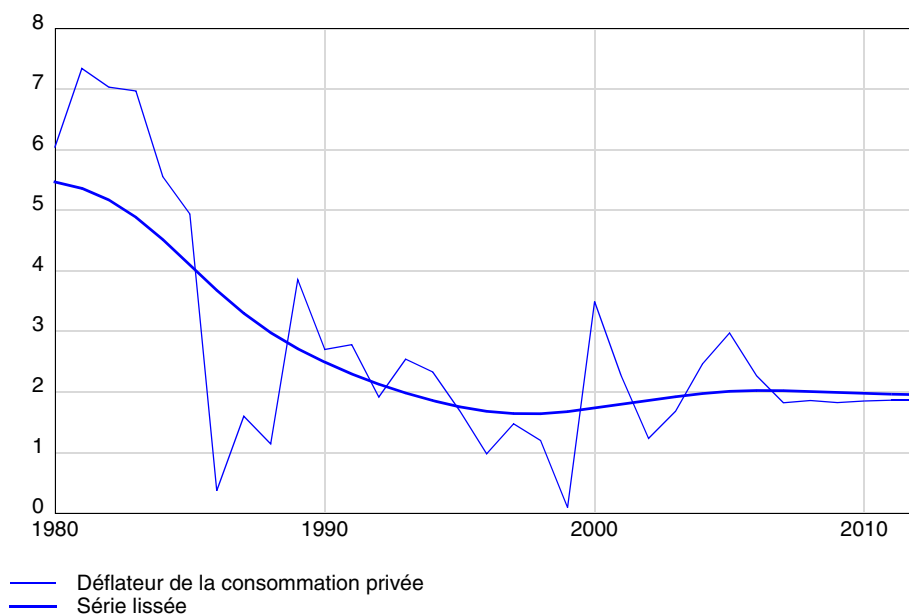
Alors que le rythme d'inflation (mesuré par le déflateur de la consommation privée) n'avait pas dépassé 1,5 % en moyenne dans la seconde partie des années nonante, la croissance des prix a eu tendance à s'accélérer plus récemment, repassant au-dessus de la barre des 2 %, en moyenne, pour la période 2001-2006 (voir tableau 11).

Surcroît d'inflation entre 2004 et 2006.

Le regain d'inflation perceptible à partir de 2004 (voir graphique 13), s'explique en grande partie par la forte augmentation des prix des matières premières et, singulièrement, des cours du pétrole brut. Alors que le prix d'un baril de Brent n'avait atteint en moyenne que 28,8 dollars en 2003, le cours moyen annuel est passé, successivement, à 38,2 dollars en 2004, 54,4 dollars en 2005 et 65,1 dollars en 2006. Exprimée en euros, la hausse est moins prononcée, quoique toujours importante¹ (le taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar n'a joué véritablement un rôle modérateur de l'inflation importée qu'en 2004 et 2006).

Dès lors, la hausse du déflateur de la consommation privée, qui n'avait atteint que 1,3 % en 2002 et 1,7 % en 2003, s'accélère dès 2004 pour dépasser nettement la barre des 2 % jusqu'en 2006. Même épuré de ses composantes énergétique et alimentaire (y compris tabac et boissons), le déflateur a connu une hausse plus rapide: alors qu'en 2003, cet indice corrigé s'accroît de 1,6 % seulement, la hausse atteint 2,3 % en 2004, puis 2,1 % en 2005 et 2 % en 2006. L'accélération de l'indice corrigé est donc assez nette, tout en restant inférieure à celle de l'indice complet. Cette accélération reflète la diffusion progressive des hausses de coûts des matières premières (énergétiques et autres) au sein de l'économie, dans un contexte de progression limitée des coûts salariaux.

GRAPHIQUE 13 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en %)



1. Exprimé en euros, le cours du baril de Brent est passé de 25,5 en 2003 à 51,9 en 2006. La hausse moyenne totale atteint donc 103 % depuis 2003 (contre 126 % pour le cours exprimé en dollars).

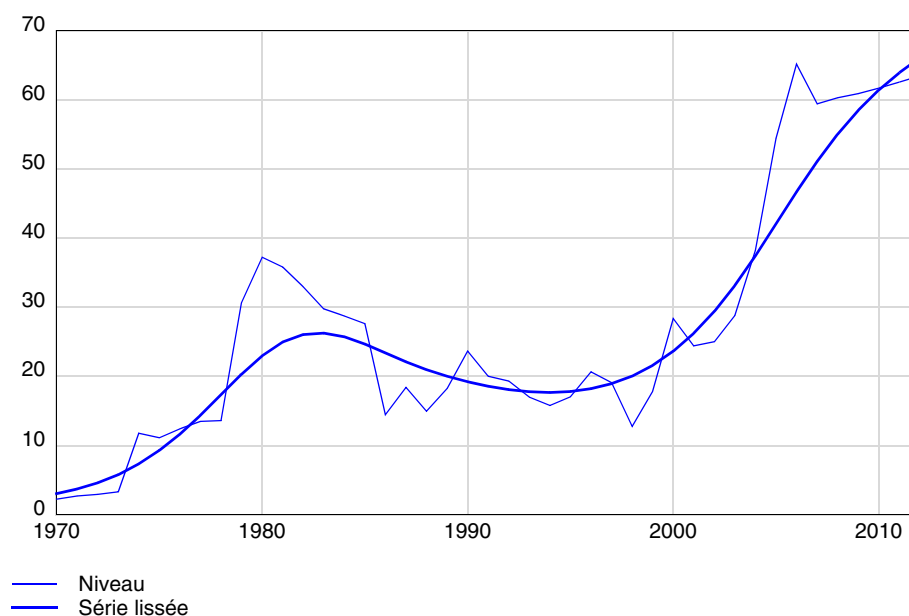
Inflation inférieure à 2 % à moyen terme...

...grâce à une hausse modérée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait repasser en dessous de la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE. Le recul de l'inflation serait perceptible dès 2007, le déflateur de la consommation privée profitant de la baisse des prix du pétrole observée dès la seconde moitié de 2006 (le prix du baril, après s'être approché du seuil des 80 dollars durant l'été 2006, s'est nettement replié ensuite pour fluctuer autour de 60 dollars le baril). Au delà de 2007, l'inflation intérieure conserverait un rythme tournant autour de 1,8-1,9 %. Corrigée de ses composantes énergétique et alimentaire, l'inflation serait également plus modérée que dans le passé récent (2004 à 2006), ne dépassant plus 1,9 % en moyenne.

Cette maîtrise de l'inflation découlerait notamment d'une hausse modérée des prix à l'importation hors énergie, dans un contexte de globalisation de l'économie et de concurrence internationale accrue. L'impact des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs relativement favorable: après la baisse qui serait observée en 2007 (avec un cours moyen pour le Brent ne dépassant pas 61 dollars), le prix du baril de pétrole est supposé rester inchangé en termes réels, s'accroissant au rythme de l'inflation mondiale¹. La relative modération des coûts intérieurs (voir plus loin) constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

GRAPHIQUE 14 - Prix du baril de pétrole
(en dollar us)



La désagrégation par catégorie (cfr tableau 11) indique que la progression du prix de la catégorie des autres biens, qui avait été particulièrement faible durant la période 2001-2006, serait en accélération entre 2007 et 2012. En moyenne, la croissance du prix de cette catégorie atteindrait 1,8 % durant la période de projection, contre seulement 1,2 % entre 2001 et 2006. Par contre, la tendance serait plutôt à une moindre hausse pour la catégorie "alimentation-boissons-tabac": la

1. Cette évolution est cohérente avec l'hypothèse d'évolution des prix mondiaux du pétrole retenue dans le scénario de moyen terme de l'OCDE (qui a été utilisé pour construire notre environnement extérieur- voir chapitre 2).

croissance du prix de cette catégorie avait atteint en moyenne 2,4 % entre 2001 et 2006; elle serait plus basse en projection (notamment en raison de l'ampleur limitée des hausses de taxes-nettes de subventions- prévues). Quant aux prix de l'énergie, leur évolution ne dépasserait pas 0,9 % par an en moyenne, contre 3,9 % pour la période 2001-2006. Cette faible croissance des prix de l'énergie reflète l'évolution du prix du baril, qui permet une certaine détente des prix des combustibles liquides et gazeux. Les réformes structurelles sur les marchés du gaz et de l'électricité permettraient également de modérer la progression du prix des produits concernés. On note, par ailleurs, une petite progression de la hausse des prix pour la catégorie des loyers (de 2,1 à 2,2 %) et une légère décélération pour les autres services (de 2,1 à 1,9 %).

TABLEAU 11 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent)

	1981-2006	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2006	2007-2012
Déflateur macroéconomique	2,8	4,2	2,2	1,5	2,1	1,9
- Alimentation, boissons, tabac	2,5	4,1	0,5	1,4	2,4	2,0
- Autres biens	2,5	4,7	1,6	0,8	1,2	1,8
- Loyers	3,5	5,0	3,8	1,6	2,1	2,2
- Autres services	2,8	3,9	2,9	1,2	2,1	1,9
- Energie	3,3	3,2	1,1	4,7	3,9	0,9
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2,9	4,3	2,8	1,2	1,9	1,9

Modération des coûts intérieurs

Alors que la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale dépassait encore 2,5 points de pourcentage en moyenne durant la période 1981-1990, la croissance des coûts intérieurs fléchit de manière sensible dès le début des années nonante. Il en résulte une contribution des coûts intérieurs ne dépassant plus 1,7 point de pourcentage dans la première partie des années nonante et retombant même à 0,7 point de pourcentage pour la période 1996-2000. Entre 2001 et 2006, la contribution des coûts intérieurs à l'inflation remonte légèrement, atteignant 1,1 point de pourcentage. Cette contribution serait quasiment identique en projection (voir tableau 12).

Hausses salariales modérées en début de période, accélération ensuite.

Le comportement du coût salarial constitue un facteur déterminant permettant de comprendre les fluctuations des coûts intérieurs. On a, ainsi, observé dans le passé une forte baisse du rythme de progression du coût salarial nominal horaire¹, la croissance de celui-ci n'atteignant plus en moyenne que 2,4 % sur la période 1996-2006, contre plus de 6 % durant les années quatre-vingt. L'évolution des coûts salariaux nominaux par unité produite a également connu un ralentissement tangible, avec une progression limitée à 1,1 % entre 1996 et 2006, contre 3,2 % durant les années quatre-vingt.

En projection, le rythme de hausse du coût salarial nominal horaire resterait tout d'abord très modéré avec une progression qui, pour les années 2007 et 2008 ne dépasserait pas un total de 5 % (les coûts salariaux unitaires n'augmentant, en moyenne, que de 1,2 %). La croissance des salaires s'accélérerait ensuite, en ligne avec la hausse- plus rapide- des salaires chez nos trois principaux partenaires

1. secteur des entreprises

commerciaux. La contribution des coûts salariaux unitaires à la croissance des prix intérieurs ne dépasserait pas 0,5 point de pourcentage en projection contre 1 point de pourcentage durant les années quatre-vingt¹.

Contribution des facteurs non salariaux à l'inflation stable

Des facteurs non salariaux ont également un impact sur l'inflation. Ainsi, la contribution des impôts indirects (nets de subventions) s'est progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995, à 0,2 point de pourcentage de 1996 à 2000, puis à seulement 0,1 point entre 2001 et 2006. En projection, la contribution des impôts indirects nets à l'inflation se cantonnerait également à 0,1 point de pourcentage en moyenne par an, compte tenu de l'ampleur limitée du relèvement programmé de certaines taxes indirectes (et du relèvement de certaines subventions).

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,5 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution semblable à celle enregistrée pour la période 2001-2006, mais très largement inférieure à celle observée durant les années quatre-vingt. Durant cette période, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à l'inflation intérieure avait été supérieure à 1 point de pourcentage en moyenne.

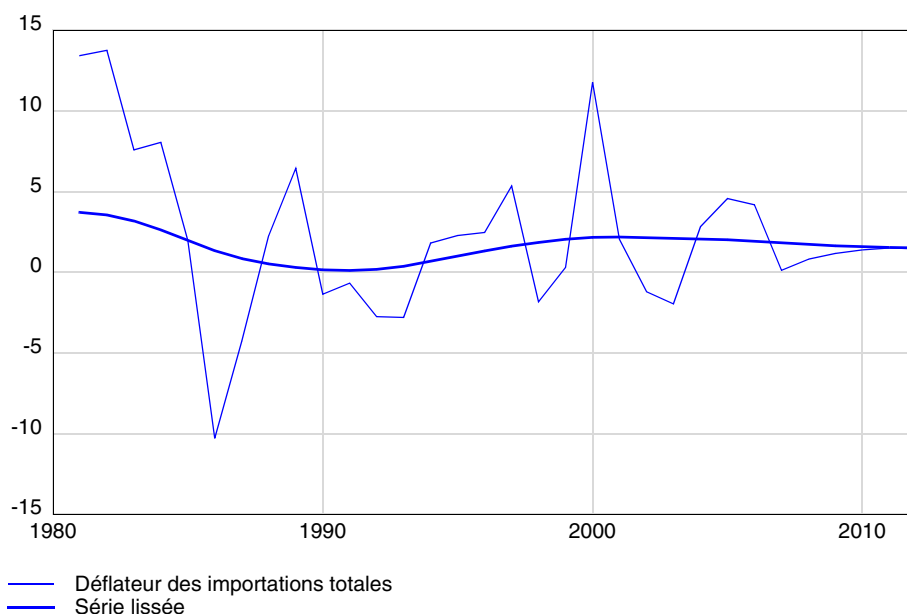
Prix à l'importation: ralentissement en début de période; modération à moyen terme

Alors que les prix à l'importation s'étaient encore nettement accrus en 2005 et 2006, leur croissance serait beaucoup plus basse à moyen terme. Après une hausse moyenne de près de 3 % en 2004, en nette accélération par rapport à 2003 (s'expliquant notamment par un renchérissement des prix internationaux de l'énergie), la hausse des prix à l'importation s'est encore renforcée en 2005 et 2006, deux années marquées par de fortes hausses des prix de l'énergie, mais également par une poussée des prix des autres matières premières.

La progression des prix à l'importation serait nettement moins forte en 2007, du fait de la détente des prix de l'énergie et d'une appréciation non négligeable de l'euro par rapport au dollar. Ils épouseraient ensuite un rythme de progression relativement modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro, d'une hausse modérée des prix des matières premières énergétiques, tout comme des prix des autres matières premières.

Au total, la hausse des prix à l'importation ne dépasserait pas 1,1 % en moyenne sur la période 2007-2012, contre 1,7 % sur la période 2001-2006. La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale serait, ainsi, inférieure à celle relevée pour la période précédente (0,5 point de pourcentage pour la période de projection contre 0,8 point de pourcentage pour la période 2001-2006) et constituerait un des facteurs explicatifs déterminants de la modération de l'inflation intérieure en projection.

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre 5.

GRAPHIQUE 15 - Prix à l'importation
 (taux de croissance en %)

TABLEAU 12 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
 (taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2006	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2006	2007-2012
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	4,4	6,1	5,2	2,0	2,8	3,1
Coût salariaux nominaux par unité produite (entreprises)	2,3	3,2	3,4	0,8	1,3	1,7
Prix à l'importation	2,5	3,8	-0,4	3,6	1,7	1,1
Déflateur du PIB	2,9	4,3	2,9	1,2	2,0	2,0
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pourcent)						
- Coûts intérieurs	1,7	2,6	1,7	0,7	1,1	1,0
- Coûts salariaux unitaires	0,8	1,0	1,0	0,3	0,5	0,5
- Impôts indirects nets	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	0,7	1,2	0,5	0,2	0,5	0,5
- Prix à l'importation	1,0	1,5	-0,3	1,4	0,8	0,5

B. Taux d'intérêt

Depuis la fin de 2005, la BCE a engagé un processus de relèvement de son taux directeur, donnant ainsi une orientation moins expansionniste à sa politique. Le taux de base a été porté graduellement de 2 % à la mi-2005 à 3,5 % en décembre 2006. Le taux moyen (euribor) calculé pour 2006 est, dès lors, passé à 3,1 %, en progression de 0,9 point de pourcentage par rapport au niveau moyen atteint en 2005. Compte tenu du taux d'inflation de la zone, le taux réel, quasiment nul en 2005, a atteint 0,9 % en 2006. Parallèlement, le taux des certificats belges à trois mois est également remonté, atteignant en moyenne 2,9 % pour l'ensemble de l'année 2006. En projection, l'euribor remonterait encore, atteignant un plafond en 2007, avec 4,0 %, pour se stabiliser à moyen terme au niveau de 3,8 %; le taux

des certificats belges atteindrait un niveau quasiment équivalent. En termes réels, le taux belge passerait de 0,6 % en moyenne sur la période 2001-2006 à 1,9 % pour la période 2007-2012.

Le niveau du taux de court terme peut être analysé sur base d'une version simple de la règle de Taylor (voir tableau 13). Cette règle détermine un niveau "optimal" de taux, auquel correspond une politique monétaire adéquate. La politique monétaire est supposée s'adapter dès lors que l'inflation s'écarte de l'objectif de croissance des prix et qu'un écart se creuse entre l'output potentiel et l'output réel (output gap). Par exemple, si l'inflation et la croissance économique sont plus basses (élevées) que leurs valeurs de référence, le taux de court terme peut être abaissé (relevé). Le taux d'intérêt souhaité dépend des poids respectifs attribués aux deux objectifs (par exemple, un poids équivalent de 0,5), de l'hypothèse relative au niveau d'équilibre du taux d'intérêt de court terme réel (par exemple 2 %) et de l'objectif d'inflation (par exemple 1,5 %). Vu la valeur relativement arbitraire de ces différents paramètres, il faut donc considérer la règle de Taylor comme largement indicative.

Sur la base des paramètres retenus, il semble que la politique monétaire européenne devienne moins accommodante pour la Belgique en 2007 (le taux réel de court terme "optimal" selon la règle de Taylor se situe en effet légèrement au-dessous du niveau effectif). A moyen terme, par contre, la politique monétaire redeviendrait plus accommodante, le taux réel de court terme tendant à passer en-dessous du taux "optimal".

TABLEAU 13 - Application de la règle de Taylor à la Belgique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'intérêt réel de court terme (i)	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8
Output gap (ii)	-0,5	-0,4	-0,4	-0,3	-0,1	0,0
Inflation (iii)	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9
Taux réel de court terme selon la règle de Taylor (iv) ^a	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2

a. $(iv) = 2\% + 0,5 \cdot (ii) + 0,5 \cdot [(iii) - 1,5]$

Les taux d'intérêt européens à long terme ont également interrompu leur mouvement de baisse dans la deuxième partie de 2005. Ces taux avaient atteint un niveau historiquement bas (à peine plus de 3 % au milieu de l'année). Le taux belge à dix ans avait, lui aussi, atteint un plancher historique, ne dépassant pas 3,4 %, en moyenne, pour l'année 2005 (soit un taux réel s'établissant à 0,5 %)¹.

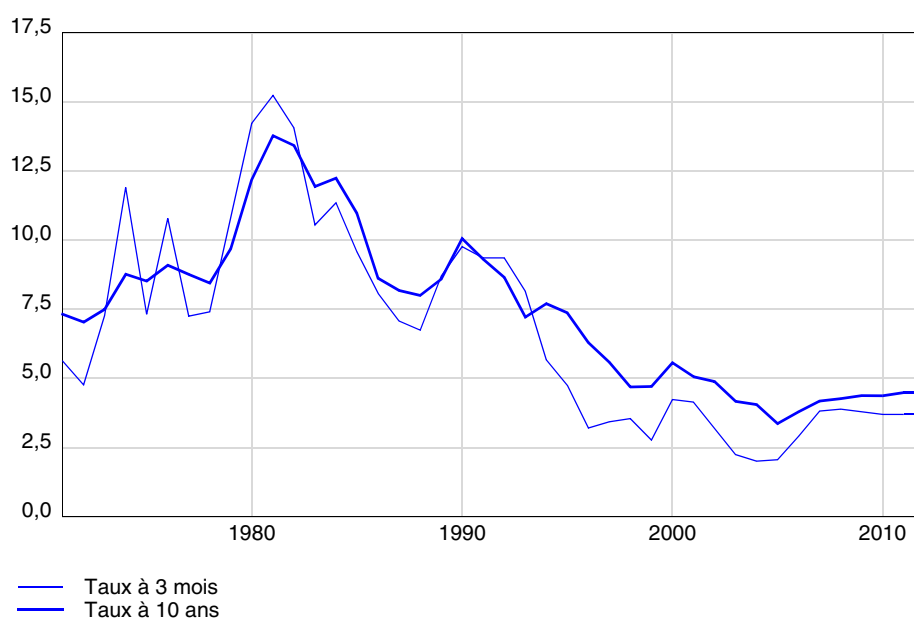
Le mouvement de hausse des taux longs, enclenché en 2005, a été très progressif et, en 2006, le taux moyen de la zone euro s'est établi, en moyenne, à 3,8 % (soit une hausse d'un peu plus de 40 points de base). Il en est allé à peu près de même pour le taux belge à 10 ans. En termes réels, les taux à long terme ont également progressé, tout en restant à un bas niveau (1,5 % pour le taux belge, soit 80 points de base en plus qu'en 2005). Après 2006, les taux à long terme continueraient à progresser au sein de la zone euro: le taux moyen de la zone passerait ainsi à 4,2 % en 2007, 4,3 % en 2008 et 4,4 % en 2009 pour se stabiliser à 4,5 % en fin de période de projection. L'évolution serait analogue pour le taux belge à 10 ans: celui-ci

1. Pour rappel, en 1995, le taux réel de long terme valait encore 6 % et, durant les années nonante, il s'est établi en moyenne à 5,2 %.

s'établirait également à 4,5 % à l'horizon 2012. En termes réels, le taux de long terme resterait largement inférieur à 3 % en fin de période.

Ces hypothèses impliquent un différentiel moyen entre taux belges long et court de 88 points de base en 2006. Ce différentiel devrait encore diminuer en 2007 (et ne plus atteindre que 40 points de base), la courbe des rendements belges devenant alors quasiment plate. Ce n'est qu'à partir de 2008 que cette dernière se redresserait légèrement et, en fin de période de projection, la différence entre taux long et court s'établirait à quelque 80 points de base¹.

GRAPHIQUE 16 - Taux d'intérêt belges
(en %)



1. Au cours de la période 2001-2006, l'écart entre les deux rendements a atteint en moyenne 150 points de base.



Le marché du travail

Ces cinq dernières années, l'accroissement de la population totale a dépassé de 86 000 unités les prévisions contenues dans les "Projections démographiques 2000-2050" de 2001. Cette évolution s'explique surtout par une augmentation plus forte que prévu de l'immigration (72 000 personnes de plus que dans les prévisions) et, dans une moindre mesure, par une natalité également plus élevée que prévu. De plus, l'immigration plus soutenue a entraîné un rajeunissement de la population par rapport aux pronostics antérieurs. Les prochaines projections démographiques - prévues pour début 2008 et actuellement en phase d'analyse - devront montrer si et dans quelle mesure il s'agit de mouvements à court terme de nature temporaire ou, au contraire, de changements structurels qui pourraient continuer à produire des effets à long terme.

Toujours selon les hypothèses des "Projections démographiques 2000-2050" - adaptées il est vrai à la nouvelle observation du 1er janvier 2006 -, la croissance de la population d'âge actif (15-64 ans) perdrait nettement de sa vigueur à moyen terme; l'augmentation cumulée n'atteindrait plus que 73 000 personnes. De plus, au sein de la population d'âge actif, le poids des tranches d'âge supérieures augmente fortement, si bien qu'en réalité, la contribution démographique au développement de l'offre de travail est négative sur l'ensemble de la période. Si, malgré cela, la population active augmente encore de 147 000 unités, c'est dû intégralement à la hausse des taux d'activité dans certains segments de la population, surtout parmi les femmes à partir de 35 ans, mais aussi chez les hommes appartenant aux catégories d'âge supérieures. La réforme des pensions, d'une part, et les mesures du Pacte de solidarité entre les générations, d'autre part, soutiennent l'offre de travail chez les plus de 50 ans, bien que l'impact des secondes ait été revu à la baisse par rapport aux "Perspectives économiques 2006-2011" de l'année passée.

Selon le scénario salarial des présentes perspectives, la norme salariale indicative (hausse cumulée de 5 % des coûts salariaux horaires) issue du dernier accord interprofessionnel sera respectée au cours de la période 2007-2008; par la suite, le coût salarial augmente, conformément à l'évolution prévue dans les pays voisins. L'évolution des salaires se caractérise dès lors par un profil ascendant après 2008, moment où les hausses salariales commencent à se raviver systématiquement dans les pays voisins. De plus, à partir de 2009, l'impact des mesures parafiscales et des subventions salariales sur la maîtrise des coûts salariaux diminue. La charge parafiscale sur les salaires bruts diminue encore légèrement jusqu'en 2008, mais cette diminution est ensuite plus que compensée par la hausse rampante des taux de cotisations patronales dans le secteur marchand, qui est la conséquence du caractère forfaitaire-dégressif des réductions de cotisations. Calculée sur l'ensemble de la période, l'augmentation de la pression parafiscale est, il est vrai, largement compensée par une hausse encore plus sensible du taux de subventions salariales. Cette hausse intervient toutefois en début de période et paraît en outre très concentrée dans des branches d'activité bien précises, malgré l'introduction, en 2007, d'une subvention salariale générale valable pour toutes les entreprises.

En moyenne, le coût salarial horaire dans le secteur des entreprises augmente de 3,1 % par an, c'est-à-dire plus rapidement qu'au cours des six dernières années (2,75 % en moyenne), en dépit d'une indexation des salaires comparable. Il n'empêche qu'à moyen terme, les coûts salariaux unitaires - déflatés par l'indice des prix de la valeur ajoutée - continuent à baisser légèrement (-0,3 % par an), si bien que la part (corrigée) des salaires dans le revenu national continue de fléchir, passant de 60,9 % en 2006 à 60 % en 2012. Dès lors, l'assiette des cotisations de sécurité sociale devrait progresser moins rapidement que l'activité économique.

Avec une croissance économique moyenne de 2,1 % par an, l'emploi intérieur croîtrait de 226 000 unités à moyen terme (+0,87 % par an). Dans l'administration publique et l'enseignement, il n'y aurait toutefois que 9 000 emplois supplémentaires, ce qui contraste fortement avec les six années précédentes. La plupart des emplois créés proviennent donc du secteur des entreprises, où la durée moyenne du travail continue à diminuer légèrement (-0,12 % par an) et où les gains de productivité, même s'ils cessent de diminuer, restent historiquement faibles (1,36 % par an en moyenne). La création d'emplois dans la construction s'accélère (15 000 emplois supplémentaires), tandis que les pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière se ralentissent (41 000 emplois perdus). Ceci dit, les services marchands restent le véritable moteur de la croissance de l'emploi (256 000 emplois supplémentaires).

Quoi qu'il en soit, la croissance de l'emploi perd progressivement de sa vigueur, dès lors que, d'une part, la croissance de l'activité dans le secteur des entreprises fléchit légèrement, et que, d'autre part, la croissance de la productivité augmente - au même rythme que la hausse des coûts salariaux - au cours de la seconde moitié de la période de projection. Toutefois, la croissance de la population d'âge actif diminue encore davantage, si bien que le taux d'emploi va croissant à mesure que l'on avance dans la période : de 62,2 % en 2006, il atteint 64,8 % en 2012.

Le chômage selon la définition du BFP (définition administrative incluant les 'chômeurs âgés') recule sensiblement à moyen terme (-80 000 personnes), tandis que le taux de chômage (définition BFP) passe de 13,9 % en 2006 à 12 % en 2012. Cette baisse du chômage suit un rythme assez régulier, dès lors que tant la croissance de l'emploi que celle de la population active perdent de leur vigueur au fil de la période.

Le scénario relatif au marché du travail utilisé dans les présentes perspectives implique une baisse significative du taux de chômage structurel (définition BFP). Toutefois, une offre de travail vieillissante et évoluant différemment selon les régions exerce une pression à la hausse sur la composante structurelle du taux de chômage BFP. Cette pression devrait toutefois être plus que compensée par l'impact des réformes qui ont déjà été mises en oeuvre et qui visent, d'une part, à assurer un suivi et un accompagnement plus actif des chômeurs et, d'autre part, à décourager les sorties anticipées via le système du chômage. Autrement dit, on peut difficilement évaluer le risque de voir se produire, à moyen terme, une hausse des salaires plus forte que celle liée au scénario salarial retenu ici (et défini indépendamment du contexte national). C'est d'autant plus vrai que la croissance de l'offre de travail est, dans les présentes perspectives, conditionnée par les perspectives démographiques. Or, à la lueur des observations récentes, il semble que ces perspectives puissent être qualifiées de minimalistes.

A. L'offre de travail

1. Population

a. Les perspectives de population

L'élaboration de nouvelles perspectives de population ...

Les dernières perspectives de population¹ préparées conjointement par l'INS, le BFP et un ensemble d'experts principalement démographes et géographes, partaient des observations au 1er janvier 2000. Les hypothèses des diverses composantes du mouvement de la population (natalité, mortalité, migrations entre arrondissements, migrations de et vers l'étranger) se basaient sur une analyse approfondie des observations sur une longue période antérieure.

...demande une réflexion approfondie sur les tendances à la base des mouvements apparents ...

Lors de l'élaboration de nouvelles perspectives de population, la phase d'analyse est une opération d'envergure qui nécessite, tant de rechercher les facteurs expliquant les évolutions observées de naissances, de décès, de migrations, que de poser des choix sur les facteurs susceptibles de les influencer à l'avenir. Traditionnellement, les démographes se refusent à répercuter toute modification observée dans les composantes du mouvement de la population même pendant deux ou trois années, sur des projections qui portent à long terme sans une telle analyse. Un recul de quelques années est nécessaire pour appréhender les évolutions de fond à la base des mouvements apparents récents et ainsi apprécier la plausibilité de leur prolongation.

...ce qui n'exclut pas une actualisation partielle intégrant les dernières observations de population.

Le maintien pendant plusieurs années des hypothèses sur les composantes du mouvement de la population définies lors du dernier exercice de fond, actuellement les hypothèses à la base des perspectives de population 2000-2050, n'empêche pas d'actualiser partiellement les perspectives de population en repartant de la dernière observation de population disponible. Les perspectives de population utilisées dans cet exercice de moyen terme sont amorcées par les observations de population au 1er janvier 2006. Ceci se fait à partir d'un modèle développé au départ à l'INS avec quelques contributions du BFP; depuis deux ans, le modèle tourne au BFP et y subit de réguliers développements. Ainsi, à tout le moins, les conséquences induites par les différences de population entre observations et perspectives officielles au cours de ces dernières années sont-elles répercutées dans les naissances, décès et migrations à venir.

Néanmoins un nouvel exercice de fond s'imposait et a déjà démarré. Il regroupe comme à l'accoutumée trois types d'acteurs.

Cependant, à présent, un nouvel exercice de fond s'impose au vu de certaines évolutions persistantes, particulièrement en matière de fécondité et d'immigrations internationales. Un tel exercice est actuellement en chantier à l'initiative du BFP, avec la collaboration de la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (DGSIE, ancien INS) et d'un ensemble d'experts. La contribution de la DGSIE, outre l'apport ponctuel de son expertise, consiste cette fois essentiellement dans la communication des nombreuses données de base nécessaires à l'analyse.

Un groupe de travail a été constitué en décembre 2006 afin de contribuer à la méthodologie et surtout à la définition des hypothèses. Il est composé des spécialistes les plus impliqués en Belgique dans l'analyse voire la confection de perspectives de population appartenant à des universités ou des centres d'étude

1. Institut national de Statistique, Bureau fédéral du Plan, "Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement", INS, 2001.

des diverses parties du pays ainsi qu'aux deux premières institutions mentionnées, BFP et DGSIE.

Les analyses préalables portent sur les divers facteurs susceptibles d'influer sur les composantes du mouvement de la population, dont les migrations internationales.

Les analyses porteront sur les facteurs démographiques, sanitaires, socio-économiques susceptibles d'influencer les diverses composantes du mouvement de la population, comme pour les exercices précédents. Dans ce cadre, on portera une attention particulière aux facteurs économiques intervenant dans certaines de ces composantes, comme les migrations internationales. On pense ici, par exemple, aux travaux de Boeri et Brücker¹ déjà utilisés dans une étude antérieure², qui lient la décision de migrer à une analyse des différences de niveau de vie et des taux d'emploi entre pays d'origine et pays de destination, au pourcentage du stock de migrants dans la population du pays d'arrivée, à la législation de celui-ci et à divers paramètres culturels dont la langue. Il s'agira notamment d'analyser très finement les caractéristiques de l'immigration en Belgique, en recrudescence depuis cinq ans. En particulier, il faudra déterminer s'il s'agit d'un phénomène lié à l'élargissement de l'UE, ou non. Les effets à court, moyen et long termes peuvent être différents selon la réponse³.

Une intéressante simultanéité s'installe entre l'exercice belge et celui d'Eurostat.

Les nouvelles perspectives belges de population devraient être finalisées début 2008. Simultanément, en mars 2008, Eurostat compte également rendre publiques ses nouvelles perspectives de population. La simultanéité des deux exercices de projection est intéressante car elle permet l'interaction entre les acteurs nationaux et européens. En effet, les instituts nationaux sont consultés par Eurostat à la fois sur la méthodologie européenne à mettre au point, dans le cadre d'une Task force où participent huit pays membres de l'UE dont la Belgique⁴, et sur les hypothèses à l'élaboration desquelles participent tous les pays de l'UE⁵.

b. Observations récentes (2000 à 2005)

La comparaison des composantes du mouvement de la population dans les observations et les dernières perspectives ...

Le tableau 14 compare les mouvements de population au niveau du royaume tels qu'observés au cours des années 2000 à 2005 et les perspectives de population 2000-2050 (PP2000-2050) telles que publiées en 2001.

Au niveau du pays, il n'y a pas lieu de tenir compte des migrations internes. Seuls le solde naturel (différence entre naissances et décès) et le solde des migrations externes (différence entre immigrations en provenance de l'étranger et émigrations vers l'étranger) influent sur le volume de la population du pays.

-
1. Boeri T. Brücker H. et alia (2000), *"The Impact of Eastern Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States"*, Berlin and Milano, 2000
Boeri T. Brücker H. (2005), *"Migration, Co-ordination Failures and EU Enlargement"*, DIW Discussion Papers 481, Berlin, February 2005.
 2. Simonis D., Lambrecht, M. (2001), *"Some Economic Implications of Eastern EU Enlargement for Belgium; Trade, FDI, Migrations"* Federal Planning Bureau, Working Paper 7-01, December 2001.
 3. Voir par exemple Heinz F.F. et Ward-Warmedinger M., *"Cross-border labour mobility within an enlarged EU"*, Occasional Paper n°52, European Central Bank, october 2006 et Huber P., *"Inter-regional mobility in Europe: a note on the cross-country evidence"*, Working Paper n°221, WIFO, may 2004.
 4. représentée par le BFP.
 5. La Belgique y est représentée par la DGSIE et le BFP.

TABLEAU 14 - Mouvement de la population en Belgique de 2000 à 2005.
Comparaison des observations et des PP2000-2050
(en milliers)

Année	Population au 1er janvier	Mouvement naturel			Mouvement Migratoire Externe corrigé pour ajustements divers			Accroissement de population	Population au 31 décembre
		Naissances	Décès	Solde	Entrées ^a	Sorties ^b	Solde		
Observations [1]									
2000	10239,1	114,9	104,9	10,0	70,5	56,2	14,3	24,3	10263,4
2001	10263,4	114,2	103,4	10,7	87,8	52,3	35,6	46,3	10309,7
2002	10309,7	111,2	105,6	5,6	89,5	48,9	40,5	46,1	10355,8
2003	10355,8	112,1	107,0	5,1	86,8	51,3	35,5	40,6	10396,4
2004	10396,4	115,6	101,9	13,7	91,7	55,9	35,8	49,4	10445,9
2005	10445,9	118,0	103,3	14,7	105,4	54,5	50,8	65,5	10511,4
PP2000-2050 [2]									
2000	10239,1	112,2	103,7	8,5	84,7	51,6	33,1	41,6	10280,7
2001	10280,7	112,1	103,8	8,4	94,7	52,5	42,2	50,6	10331,3
2002	10331,3	112,2	103,9	8,3	70,1	53,7	16,4	24,7	10356,0
2003	10356,0	111,5	104,0	7,5	70,1	53,6	16,4	24,0	10379,9
2004	10379,9	110,9	104,2	6,7	70,1	53,6	16,5	23,2	10403,2
2005	10403,2	110,4	104,4	6,0	70,1	53,5	16,6	22,5	10425,7
Observations moins PP2000-2050 [1-2]									
2000	0,0	2,6	1,2	1,5	-14,2	4,6	-18,7	-17,3	-17,3
2001	-17,3	2,1	-0,3	2,4	-6,9	-0,2	-6,7	-4,3	-21,5
2002	-21,5	-1,0	1,8	-2,7	19,4	-4,8	24,2	21,4	-0,1
2003	-0,1	0,6	3,0	-2,4	16,7	-2,3	19,0	16,6	16,5
2004	16,5	4,7	-2,2	7,0	21,6	2,4	19,3	26,2	42,7
2005	42,7	7,6	-1,2	8,8	35,3	1,1	34,2	43,0	85,7
Cumul 2000-05	-	16,7	2,2	14,4	71,9	0,7	71,2	85,7	-

a. Immigrations externes = Entrées + Changements de registre + Régularisations (hypothèse des PP2000-2050: 14 600 fin 2000 et 24 700 fin 2001)

b. Emigrations externes = Sorties + Réinscrits - Population rayée d'office - Ajustement statistique.

...demande au préalable d'adapter les statistiques de migrations extérieures pour diverses modifications et corrections administratives.

Le tableau 14, comme jusqu'à présent les perspectives, inclut dans les migrations externes un ensemble de modifications et corrections administratives. Les changements de registre (soit le passage du registre d'attente vers le registre des personnes physiques, lorsqu'une personne est autorisée à séjourner sur le territoire), sont associés aux entrées sur le territoire, même si ces personnes résidaient déjà en Belgique, ce qui induisait un ensemble de comportements économiques et sociaux (travail, fut-ce au noir, scolarisation des enfants, consommation, etc). Les régularisations effectives, découlant de la loi du 22 décembre 1999, peuvent être intégrées soit directement dans les immigrations, soit dans les changements de registre lorsque des personnes déjà déclarées ont profité de cette opération pour faire avancer leur dossier d'admission à séjourner sur le territoire.

Diverses corrections sont dues à la perte de la trace de certaines personnes (rayés) que l'on retrouve parfois ensuite (réinscrits ayant été rayés); on peut y associer l'ajustement statistique aux causes semblables même si moins claires. Ces diverses corrections sont assimilées aux sorties vers l'étranger avec le signe adéquat.

Les résultats mentionnés sous l'appellation PP2000-2050 découlent des hypothèses définies lors de l'élaboration de ces perspectives.

Les PP2000-2050, dont les estimations en terme de mouvements de la population sont donnés dans le tableau ci-avant pour les années 2000 à 2005, reposaient sur un ensemble d'hypothèses dont on peut rappeler les plus importantes au niveau de l'ensemble du pays. Le principal paramètre de fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme, passerait de 1,61 observé en 1999 à 1,74 en 2050, suite à une récupération partielle par les femmes des naissances qu'elles avaient postposées vers un âge plus élevé.

Les espérances de vie, résultats des évolutions de quotients de mortalité à chaque âge, passeraient, pour les hommes et les femmes respectivement, de 74,9 et 81,4 observés en 1999 à 83,9 et 88,9 en 2050.

Il est encore prématuré de tirer des conclusions sur les tendances en matière de fécondité ou de mortalité.

Comparant la différence entre les mouvements de population observés et ceux prévus par les PP2000-2050 au bas du tableau 14, on constate que les naissances ont un rythme indécis par rapport aux perspectives, d'abord plus important en 2000 et 2001, moindre en 2002, puis plus marqué en 2004 et 2005. En moyenne sur la période, on observe un surplus de naissances de l'ordre de 2,5 p.c. par rapport aux prévisions. Il faudra analyser la fécondité des cohortes successives des femmes et la fécondité par nationalité avant de conclure à une reprise de cette composante.

Faisant abstraction du surplus de décès enregistré en 2003, même si la mortalité semble moindre en 2004 et 2005, il semble un peu tôt pour parler d'allongement de la vie plus important que prévu. Une analyse plus détaillée des quotients de mortalité par âge et des contacts avec les épidémiologistes devraient éclairer sur ce point.

Si les émigrations vers l'étranger sont proches des valeurs attendues, ...

Dans les PP2000-2050, les émigrations vers l'étranger découlent des taux d'émigration appliqués à la population résidente. Ils correspondent assez bien aux observations (en moyenne sur les six années étudiées, 53 200 sorties observées annuellement pour 53 100 prévues).

... les entrées d'immigrants en Belgique dépassent les prévisions, même en tenant compte de l'étalement dans le temps de l'opération de régularisation décidée en 1999.

Par contre, il semble que les entrées soient plus importantes que prévu. Dans les PP2000-2050, en fonction des dossiers introduits et des intentions politiques sur la vitesse de leur traitement exprimées au moment de la confection des hypothèses, il a été posé que l'acceptation des quelque 39 300 personnes concernées se ferait à raison de 14 600 fin 2000 et 24 700 fin 2001. Hors opération de régularisation, les immigrations étaient estimées annuellement à un peu plus de 70 000 pendant toute la durée de projection. Les niveaux observés d'immigrations externes, particulièrement plus faibles que les perspectives en 2000 et 2001, reflètent l'étalement dans le temps de l'acceptation des dossiers introduits dans le cadre de l'opération de régularisation. Néanmoins sur les six années observées, 2000 à 2005, le surplus cumulé des observations d'immigrations en provenance de l'étranger par rapport aux PP2000-2050, 71 900, indique une entrée plus forte que prévu, en moyenne sur la période de quelque 12 000 personnes par an.

Une attention particulière doit être portée aux caractéristiques de cette population immigrée en hausse, notamment pour en déduire les conséquences sur le marché du travail...

Cette hausse du niveau de l'immigration en provenance de l'étranger est particulièrement importante pour le marché du travail. Il faudra étudier attentivement le profil de ces immigrants (en termes d'âge, de qualification, de pays d'origine ...) pour en déduire leur comportement d'activité et d'emploi. Cette hausse n'est pas non plus sans conséquence sur l'évolution du nombre de naissances, les immigrants étant majoritairement des jeunes personnes d'âge actif.

... mais aussi de manière plus générale sur la société vu le rajeunissement de population qu'elle peut produire.

Le surplus de naissances par rapport au niveau attendu se manifeste surtout à Bruxelles et en Flandre, ce qui peut découler en partie d'une entrée plus importante d'immigrants vers ces deux régions principalement.

Les sorties internes de Bruxelles sont plus importantes que prévu, essentiellement vers la Wallonie.

La croissance de la population d'âge actif s'est récemment accélérée...

Pendant les années proches de leur entrée sur le territoire, les migrants et leurs enfants contribuent au rajeunissement de la population. Si elle se poursuit, la tendance à une plus forte entrée d'immigrés pourrait marquer de manière significative la prochaine édition des perspectives de population.

Une analyse détaillée par région de ces récentes observations indique qu'un surplus de naissances observé par rapport aux PP2000-2050 est particulièrement sensible à Bruxelles et en Flandre (+2 400 et +4 300 pour la seule année 2005). En outre, il y aurait moins de décès en Flandre que prévu (-2 000 pour cette seule année 2005), ce qui favorise la croissance naturelle de la population de cette région. D'autre part, les immigrations en provenance de l'étranger sont non seulement plus importantes, mais aussi elles se concentrent davantage que prévu sur Bruxelles au détriment de la Wallonie. En moyenne pour les années 2000 à 2005, les immigrations en provenance de l'étranger se sont réparties sur les régions de Bruxelles, Flandre et Wallonie suivant les proportions respectives de 32,7 %, 41,8 % et 25,5 %, alors que les PP2000-2050 basées sur l'observation des années antérieures prévoyaient 30,6 %, 40,9 % et 28,4 %. Ceci peut expliquer pour partie le surplus, par rapport aux perspectives, des naissances observé surtout à Bruxelles, et dans une moindre mesure en Flandre.

Au niveau des régions, il resterait encore à dire un mot des migrations intérieures. Les mouvements sont moins nets et contradictoires en début et en fin de la période allant de 2000 à 2005, donnant d'abord des soldes moindres puis plus élevés que prévus. En 2005, on observe une sortie nette plus forte que prévu de la région de Bruxelles vers les deux autres régions (de -12 400 pour -9 600 prévus), et une entrée nette plus marquée en région wallonne (de +7 300 contre +4 600 prévus). Par contre le solde migratoire interne de la Flandre est proche du niveau prévu (+5 100 pour +5 000 prévus).

2. Population active

Au cours des six dernières années, la population d'âge actif (15-64 ans) a sensiblement augmenté, soit de 204 000 personnes (en moyenne 0,5 % par an). Cette évolution est en partie due au fait que les cohortes nées pendant la seconde guerre mondiale, qui sont peu denses, ont atteint l'âge de 65 ans durant cette période et ont été remplacées, au sein de la classe d'âge la plus élevée de la population d'âge actif, par les cohortes plus denses du baby-boom. Deux facteurs explicatifs supplémentaires (déjà évoqués dans la section A1) peuvent être rappelés. D'une part, l'opération de régularisation menée au début des années 2000 a permis d'intégrer, dans les chiffres officiels de la population, près de 29 000 personnes âgées entre 15 et 64 ans¹ qui résidaient déjà en Belgique. D'autre part, le solde migratoire tend à progresser ces dernières années (et ce indépendamment des régularisations); c'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle les observations les plus récentes semblent indiquer une croissance nettement plus élevée de la population d'âge actif que celle prévue dans le cadre des "Perspectives de population 2000-2050".

1. L'impact des régularisations sur le total de la population est estimé à 39 000 personnes; voir section A1.

...mais s'essouffle rapidement et devient finalement négative en fin de période.

La contribution négative de la démographie à l'évolution de l'offre de travail...

Toutefois, la croissance de la population d'âge actif devrait rapidement s'essouffler. En effet, des générations de plus en plus denses atteignent l'âge légal de la retraite dès 2008. De plus, les perspectives de population (voir section A1) tablent actuellement sur un recul du solde migratoire à un niveau sensiblement inférieur à celui récemment observé. La croissance de la population d'âge actif, encore à un niveau de 0,5 % en 2007, devrait retomber à 0,1 % en 2010 et finalement devenir nulle en 2011. Une période de recul de la population d'âge actif s'amorce dès 2012; elle devrait durer trois décennies. Pour l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif ne devrait, au total, croître que de 73 000 personnes (de 0,17 % par an).

Par ailleurs, les générations du baby-boom glissent des classes d'âge qui traditionnellement participent le plus au marché du travail (moins 164 000 personnes dans la classe d'âge des 25-49 ans) vers des classes d'âge qui traditionnellement y participent moins (plus 220 000 personnes dans la classe d'âge des 50-64 ans). Par rapport au passé récent, cette tendance est moins compensée par des soldes migratoires positifs dans la classe d'âge des 25-49 ans. Lorsque le vieillissement de la population d'âge actif est pris en compte, il s'avère que l'ensemble des changements démographiques contribuent négativement à l'évolution de la population active¹. A taux d'activité par âge et sexe constants, l'offre de travail devrait même diminuer de 25 000 personnes en projection (voir 'contribution de la démographie' dans le tableau suivant). Par contre, au cours des six dernières années, la contribution de la démographie a été clairement positive (+94 000 personnes²).

TABLEAU 15 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
(écarts en milliers)

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	2012 par rapport à 2006	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	2012 par rapport à 2006
15-24 ans	-63	29	16	-25	-5	19
25-49 ans	1	-24	-164	70	21	-103
50 ans et plus	84	198	220	172	247	232
Hommes	8	98	35	65	66	39
Femmes	13	105	38	152	196	108
Total	21	204	73	218	262	147
- contribution démographie				38	94	-25
- contribution taux d'activité				174	137	137
- contribution réforme des pensions				5	30	35

1. Population active au sens large (définition BFP) comprenant les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi ('chômeurs âgés'). La rupture causée par l'inclusion des travailleurs ALE dans les chiffres du chômage administratif depuis octobre 2004 a été éliminée. Dans les présentes perspectives, les travailleurs ALE qui présentent un nombre suffisant d'heures sont donc inclus dans les chiffres de l'emploi et non du chômage, comme cela se faisait précédemment et conformément à ce qui se pratique au niveau des comptes nationaux.
2. La contribution est certes partiellement gonflée puisque la régularisation des sans papiers a eu clairement un impact plus important sur la population (mesurée) que sur la population active (mesurée), ce qui a poussé le taux d'activité (mesuré) à la baisse.

...est plus que compensée par la hausse des taux d'activité.

La progression de la population active qui devrait toutefois se dessiner au cours des six prochaines années est donc exclusivement attribuable à des changements de comportement. Ceux-ci génèrent une hausse des taux d'activité dans certains segments bien précis de la population et sont renforcés par l'impact des mesures prises pour soutenir l'offre de travail. A population par âge et sexe constante, l'offre de travail devrait croître en projection de 137 000 personnes (voir 'contribution des taux d'activité' dans le tableau), hors effet de la réforme des pensions. Cette réforme a progressivement relevé l'âge légal de la retraite des femmes de 60 à 64 ans et prévoit un alignement sur l'âge de la retraite des hommes à partir de 2009. A moyen terme, cette mesure devrait renforcer l'offre de travail de 35 000 personnes.

Légère hausse du taux d'activité des jeunes; stabilité chez les hommes âgés entre 24 et 50 ans.

Dans les classes d'âge les plus jeunes (entre 15 et 24 ans), l'offre de travail est soutenue par l'embellie conjoncturelle et - de manière plus structurelle - par les mesures récentes qui assouplissent la législation sur le travail des étudiants et étendent les périodes de travail au-delà des vacances d'été. En projection, le taux d'activité global des jeunes devrait légèrement augmenter (de 42 à 43 %). Chez les hommes de 24 à 50 ans, le comportement d'offre s'inscrit dans la stabilité; au cours des prochaines années, leur taux d'activité global devrait se maintenir à un niveau traditionnellement très élevé (juste au-dessus de 92 %).

Nouvelle hausse du taux d'activité des hommes de plus de 50 ans...

Les changements dans le comportement d'offre des hommes plus âgés sont plus marqués. Le taux d'activité global des hommes âgés entre 50 et 64 ans augmente nettement depuis la moitié des années nonante: il est passé de 59,4 % en 1993 à 68,6 % en 2006. Cette tendance a été favorisée par les mesures prises au cours de la seconde moitié des années nonante pour décourager les entrées en prépension. Au cours des six prochaines années, le taux d'activité devrait de nouveau progresser et atteindre 71 % grâce à l'impulsion positive exercée à partir de 2008 par les mesures de soutien à l'offre de travail du Pacte de solidarité entre les générations.

...mais impact des mesures du Pacte de solidarité entre les générations revu à la baisse...

Les "Perspectives économiques 2006-2011" décrivent en détail les mesures du Pacte. Maintenant que les modalités d'exécution sont précisées, il s'avère que l'impact sur l'offre de travail doit être revu à la baisse. A titre d'exemple, le 'bonus pension' n'est d'application aux personnes de plus de 65 ans que lorsque la condition de carrière complète n'est pas respectée.

...entre autres en ce qui concerne la nouvelle réglementation sur les prépensions.

En outre, le dernier accord interprofessionnel assouplit les conditions d'octroi de la prépension à 58 et 60 ans par le biais d'une extension des périodes assimilables qui entrent en ligne de compte pour le calcul de la durée de carrière. Compte tenu de ces nouveaux éléments, il semble que l'effet modérateur du Pacte sur le nombre de prépensionnés sera sensiblement moins important que prévu. Alors que sans le Pacte, le nombre de prépensionnés augmenterait à moyen terme de 7 600 personnes (principalement en raison du fait que le potentiel d'entrée est plus important suite au vieillissement de l'emploi salarié), leur nombre devrait, au contraire, diminuer de 1 000 unités (de 111 100 à 110 100) sous l'effet du Pacte. Dès lors, l'effet positif sur l'offre de travail des mesures en matière de prépensions du Pacte des générations atteindrait environ 8 600 unités à moyen terme, ce qui est sensiblement moins que ce qui était prévu dans les 'Perspectives économiques 2006-2011'¹ publiées l'an dernier, à savoir quelque 14 400 unités.

1. Sur la période 2006-2012. Les chiffres publiés dans les Perspectives économiques de l'an dernier avaient 2011 pour horizon.

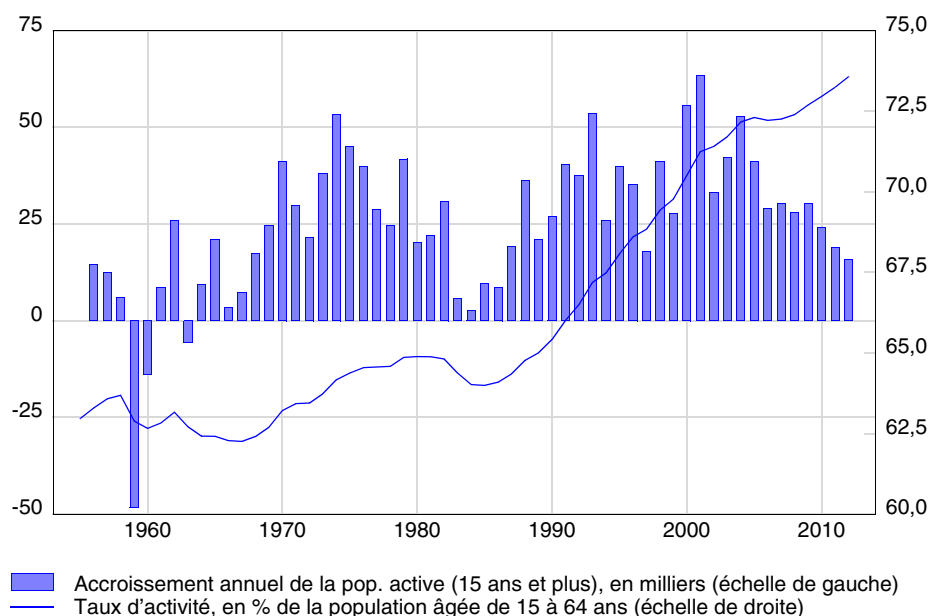
L'effet de cohorte chez les femmes reste le principal moteur de la croissance de la population active.

La participation accrue des femmes au marché du travail reste de loin le principal facteur explicatif de la croissance de la population active. Les cohortes féminines moins présentes sur le marché du travail sont progressivement remplacées par des cohortes plus actives. Cet 'effet de cohorte', qui à l'heure actuelle ne concerne plus les classes d'âge en dessous de 35 ans, s'atténue donc progressivement mais joue à plein à moyen terme pour les classes d'âge de plus de 35 ans. Par conséquent, le taux d'activité féminin progresse de 83,7 % à 85,9 % dans la classe d'âge de 25 à 49 ans. Dans cette classe d'âge, l'écart avec le taux d'activité masculin tombe à environ 6 points de pourcentage. Dans la classe d'âge des plus de 50 ans, l'effet de cohorte est encore plus net et est, en outre, soutenu par les effets à la fois de la réforme des pensions et des mesures du Pacte de solidarité entre les générations. Le taux d'activité global des femmes de 50 à 64 ans progresse dès lors rapidement au cours des six prochaines années (de 48,4 % à 55,3 %), mais s'écarte toujours de 15 points de pourcentage de celui des hommes de cette classe d'âge.

Augmentation de la population active concentrée chez les femmes et les plus de 50 ans.

L'effet de cohorte et la réforme des pensions font que la croissance de la population active reste beaucoup plus vigoureuse chez les femmes (cf. tableau: +108 000 unités, soit 0,8 % de croissance annuelle) que chez les hommes (+39 000 unités, soit 0,2 % de croissance annuelle). Par ailleurs, sous l'effet conjugué de glissements démographiques au profit des classes d'âge supérieures et d'une hausse des taux d'activité au sein de ces mêmes classes d'âge, la population active de 50 ans et plus augmente sensiblement (+232 000 personnes, soit 3 % de croissance annuelle). Dans la catégorie des 25 à 49 ans, l'effet de cohorte ne fait pas le poids face à la baisse de la pression démographique, si bien que l'on y enregistre un recul de 103 000 personnes (-0,5 % par an). L'offre de travail chez les jeunes (15-24 ans) augmente de 19 000 unités (0,6 % de croissance annuelle), principalement sous l'effet de la croissance de la population dans cette tranche d'âge, mais aussi en raison d'une légère progression du taux d'activité.

GRAPHIQUE 17 - Population active (BFP) et taux d'activité



Croissance ralentie de la population active.

Bien que la population active augmente encore à moyen terme (+147 000 personnes, soit +0,5 % en moyenne annuelle), cet accroissement est manifestement moins prononcé qu'il ne l'a été encore récemment. Au début de la période, l'augmentation annuelle de l'offre de travail oscille encore autour des 30 000 unités (croissance annuelle de 0,6 %), mais à partir de 2010, le rythme de cette croissance diminue considérablement pour atteindre 16 000 unités en 2012, ce qui ne représente environ plus que la moitié du niveau atteint au début de la période de projection. Le taux d'activité global¹ augmente, passant dès lors de 72,2 % à 73,6 % au cours des six prochaines années.

Fléchissement apparent du taux d'activité global en 2006...

Il faut néanmoins constater que le taux d'activité global n'a pas augmenté sur l'ensemble des deux dernières années. L'augmentation enregistrée en 2005 (de 72,2 % à 72,3 %) avait déjà été plus faible que prévu. Avec les informations dont on dispose actuellement, le taux d'activité aurait même légèrement fléchi en 2006 - une situation qui ne s'était plus présentée depuis le milieu des années quatre-vingt - et serait retombé à 72,2 %, soit le niveau de 2004. L'estimation pour l'année 2006 est basée à la fois sur des quasi-observations relatives à la population active (une estimation provisoire de l'emploi pour l'année précédente, plus les observations annuelles pour le chômage administratif) et sur des chiffres fortement revus à la hausse (par rapport aux prévisions antérieures) pour la population d'âge actif (sur base des dernières informations disponibles, à savoir la situation de la population début 2006). Etant donné que l'on ne dispose pas encore de données sur la répartition par âge et par sexe de la population active occupée pour l'année 2006, on ne sait provisoirement pas à quels segments de la population cette évolution globale du taux d'activité doit être imputée.

...sous réserve de distorsions causées par des problèmes d'ordre statistique.

L'évolution globale du taux d'activité pour 2006 est étonnante, d'autant plus que la conjoncture s'est sensiblement améliorée durant cette année. Des problèmes techniques de mesure expliquent peut-être en partie cette apparente contradiction. Premièrement, des doutes subsistent quant à l'interprétation correcte des chiffres du chômage pour 2006 (cf. section D ci-après). Deuxièmement, la récente révision à la hausse des chiffres de la population a été alimentée dans une large mesure par une immigration plus forte que prévu. Toutefois, le moment où les immigrés sont inclus dans les chiffres de la population ne correspond pas nécessairement à celui où ils apparaissent dans les chiffres de l'emploi et du chômage, lesquels servent de base pour estimer la population active. L'exemple le plus frappant est l'augmentation soudaine de la population mesurée après l'opération de régularisation qui a eu lieu au début de la présente décennie. S'il s'agit en outre de personnes qui travaillent au sein d'administrations européennes ou d'autres institutions internationales installées sur le territoire belge, elles échappent alors complètement au champ des statistiques administratives de l'emploi. Les estimations complémentaires prévues à cet effet dans les Comptes nationaux reposent inévitablement sur des informations moins complètes que celles qui sont disponibles pour l'emploi qui relève de la sécurité sociale belge.

1. Mesuré ici comme le rapport entre la population active totale (15 ans et plus) et la population d'âge actif (de 15 à 64 ans).

B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales

Réduction de cotisations sociales et subventions salariales.

La politique actuelle de réduction des charges salariales pour le secteur des entreprises repose sur trois piliers: les réductions de cotisations patronales (de base et spécifiques à certains groupes cibles) via la mesure structurelle, les subventions salariales générales et ciblées octroyées par le biais de la fiscalité fédérale, de la sécurité sociale et des Régions et enfin les réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires (pour les montants *ex ante*, voir Chapitre VIII, 'Principales hypothèses de la projection').

Charge parafiscale croissante...

La charge parafiscale va progressivement augmenter de 0,18 point de pourcentage sur le moyen terme (voir chapitre VIII, 'Principales hypothèses de la projection'). Le taux implicite de cotisations patronales augmente sous l'effet de la progression du taux de cotisations légales (+0,71 point de pourcentage). La perception plus efficace de la 'taxe CO₂' sur les voitures de société, la perception anticipée du pécule de vacances en cas de rupture de contrat de travail et l'imposition plus forte des prépensions "Canada dry", ainsi que la baisse des taux de cotisations pour le Fonds de Fermeture des Entreprises, n'ont qu'un impact marginal sur le taux de cotisations légales. Par contre, la croissance des salaires bruts, combinée au caractère forfaitaire-dégressif et non indexé des réductions de base et ciblées sur des groupes spécifiques, amoindrit l'impact de la mesure structurelle, et entraîne une baisse du taux de réduction des cotisations de 0,78 point de pourcentage. La hausse du taux implicite des cotisations patronales est tempérée à la fois par la baisse du taux de cotisations fictives (-0,36 point de pourcentage) suite à la diminution du nombre de prépensionnés et par le recul du financement du deuxième pilier (-0,12 point de pourcentage) qui s'explique lui-même par un glissement de l'activité économique vers des branches où les systèmes de pensions complémentaires sont moins développés. La baisse des autres cotisations extralégales (-0,04 point de pourcentage) exerce également un effet modérateur sur la hausse du taux implicite. Par ailleurs, la hausse de la charge parafiscale est freinée de 0,27 point de pourcentage entre 2006 et 2012 par un glissement de l'emploi vers des branches moins imposées.

TABLEAU 16 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises en ce compris les entreprises publiques (2006-2012)
(en points de pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012 par rapport à 2006
Taux implicite de cotisations patronales ^a	34,16	34,10	34,08	34,27	34,33	34,37	34,34	0,18
Taux moyen de subventions salariales ^b	2,02	2,41	2,62	2,58	2,53	2,48	2,43	0,42

a. En ce compris les cotisations fictives, les cotisations pour les pensions complémentaires et les cotisations extralégales.

b. Financement par la sécurité sociale: Maribel social, activation des cotisations de sécurité sociale, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipes, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs; financement de la Région flamande: chômeurs âgés; financement de la Région wallonne: prime à l'emploi.

...mais plus que compensée par des subventions salariales accrues.

A moyen terme, le taux moyen de subvention salariale devrait progresser de 0,42 point de pourcentage sous l'effet, premièrement, de l'extension de la mesure relative aux heures supplémentaires, au travail de nuit et en équipes, deuxièmement, de l'utilisation accrue des titres-services, et enfin, de l'introduction d'une subvention salariale générale. Par conséquent, la hausse du taux implicite de cotisations patronales devrait être largement compensée. On a observé jusqu'en 2006 une forte asymétrie entre, d'une part, le caractère général de la politique suivie en matière de cotisations patronales, qui concernaient toutes les branches marchandes, et d'autre part, la sélectivité sectorielle des subventions salariales, lesquelles ne profitaient qu'à un nombre limité de branches (soins de santé, industrie, services marchands domestiques). L'introduction en 2007 d'une subvention générale pour toutes les entreprises via le précompte professionnel rétablit un certain équilibre.

Baisse des charges salariales: plus ciblées sur certains groupes et davantage via les subventions salariales : ...

La mesure structurelle, introduite en 2004 sous la forme d'un paquet harmonisé de réductions de cotisations patronales générales et ciblées, ne constitue dorénavant plus un volet général et univoque de la politique de réduction des charges. Il s'avère en effet que, outre les groupes cibles existants 'premières embauches', 'jeunes peu qualifiés' et 'chômeurs de longue durée', des réductions complémentaires liées à l'âge sont maintenant octroyées. D'autre part, l'essentiel des nouvelles mesures consistent en des subventions salariales ciblées sur des groupes spécifiques.

... au profit des jeunes;

Depuis juillet 2006, des réductions de cotisations supplémentaires forfaitaires liées à l'âge (décroissantes avec l'âge, dans une fourchette allant de 300 à 30 euros par trimestre) sont octroyées via le 'bonus jeunes' aux jeunes percevant des bas salaires (jusqu'à 1956 euros bruts par trimestre, 19-29 ans) dans le "profit sector". Ces réductions sont cumulables avec d'autres suppléments applicables à certains groupes cibles. A partir de 2007, un 'bonus jeunes' spécifique au secteur "non profit" doit être octroyé, non pas sous la forme de réductions de cotisations patronales, mais par le biais de subventions salariales. Enfin, deux nouveaux bonus dits 'de démarrage' et 'de stage' viennent étendre la gamme des subventions salariales sous la forme d'allocations d'activation.

... au profit des travailleurs âgés.

Depuis avril 2007, la réduction supplémentaire forfaitaire uniforme de cotisations patronales pour les travailleurs âgés de plus de 57 ans (400 euros par trimestre) est remplacée par un supplément plus généreux lié à l'âge ('bonus travailleurs âgés') dont, premièrement, le champ d'application est élargi (applicable aux travailleurs de plus de 50 ans et pour autant que leur salaire mensuel brut n'excède pas 4 000 euros), et deuxièmement, le supplément forfaitaire est plus avantageux (il est croissant avec l'âge et passe de 50 à 800 euros par trimestre). La Région flamande encourage aussi l'emploi des travailleurs plus âgés en subventionnant l'embauche de chômeurs âgés (depuis 2006 - la mesure atteint sa vitesse de croisière en 2007).

Une subvention salariale générale mais plus encore de subventions ciblées ...

En dépit de l'existence d'une subvention salariale, sous la forme d'une exonération de précompte professionnel, qui s'applique de manière générale à l'ensemble des entreprises (entrée en vigueur en 2007 - en vitesse de croisière en 2008), les subventions ciblées sur des groupes spécifiques (travail en équipes et heures supplémentaires: en vigueur depuis 2004, la subvention a doublé en 2007 par rapport à 2006¹; chercheurs: depuis 2005) octroyées via le même canal représentent un

1. La mesure relative au travail de nuit et en équipes est sensiblement étendue via la hausse du taux de subvention salariale pour les travailleurs concernés: de 5,63 % en 2006 à 10,7 % à partir de 2007.

budget beaucoup plus important. Parmi les autres subventions ciblées, ce sont surtout les subventions pour les titres-services (suite à une utilisation accrue des titres au fur et à mesure de la disparition du système ALE et du coût devenu relativement plus élevé des prestations non déclarées) qui augmentent. Le Maribel social a été renforcé en 2007, mais cette augmentation nominale unique est insuffisante pour maintenir, à moyen terme, un soutien à l'emploi dans le secteur social (voir ci-après).

... et donc pas neutres pour le choix entre bas salaires et salaires élevés et entre travailleurs jeunes et âgés.

Les réductions de charges salariales ne sont généralement pas neutres au niveau du choix entre bas salaires et salaires élevés ou entre travailleurs jeunes et plus âgés. Cela vaut surtout pour les réductions de cotisations patronales et, dans une moindre mesure, pour les subventions salariales.

Subventions salariales dans les services marchands.

Il est vrai que la subvention salariale générale s'applique dans les mêmes proportions à toutes les catégories d'âge et d'emploi. Néanmoins, elle ne suffit pas pour lisser les distorsions générées par les autres subventions. Il n'y a que dans les branches (manufacturières) où la mesure sur le travail en équipes et sur les heures supplémentaires domine que les subventions salariales sont en moyenne neutres pour le choix entre bas salaires et salaires élevés ou entre travailleurs jeunes et plus âgés, puisque ces mesures prennent la forme d'exonérations de précompte professionnel à taux uniformes. Dans ces branches, le taux de subvention salariale se situe entre 1,58 et 1,64 point de pourcentage. Dans les autres branches (services marchands), ce sont les subventions salariales forfaitaires qui dominent, à savoir le Maribel social dans le secteur "non profit" et la subvention à l'embauche de chômeurs âgés en Région flamande. D'autres subventions salariales influencent le coût relatif du travail, à savoir les subventions salariales pour les chercheurs - un soutien *de facto* aux salaires élevés - et les primes à l'emploi wallonnes qui soutiennent quant à elles les bas salaires. Les allocations d'activation soutiennent les programmes spéciaux mais cèdent du terrain en raison de leur caractère forfaitaire (recul qui se situe entre 0,34 et 0,48 point de pourcentage du taux spécial de subvention salariale).

Réductions de cotisations patronales dans toutes les branches.

Dans toutes les branches, le caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations affecte, à moyen terme, principalement le taux de cotisations légales appliqué aux travailleurs à bas salaires de moins de 50 ans (+2,08 à 3,67 points de pourcentage). Dans l'industrie manufacturière, l'impact du 'bonus travailleurs âgés' est relativement important en 2007 et 2008. Par conséquent, on observe à moyen terme une baisse du taux de cotisations appliqué aux travailleurs âgés à bas salaires (-5,45 points de pourcentage). Ce constat vaut aussi pour les travailleurs âgés à hauts salaires, mais dans une moindre mesure (-1,51 points de pourcentage). Dans les services marchands, l'impact initial du 'bonus travailleurs âgés' est sensiblement moins important, ce qui se traduit à moyen terme par une augmentation significative des taux appliqués aux travailleurs âgés à bas salaires (+2,83 points de pourcentage) et par une diminution des taux appliqués aux travailleurs âgés à hauts salaires (-0,81 point de pourcentage), plus faible que dans l'industrie manufacturière.

Pas de conséquences majeures sur la structure intrasectorielle de l'emploi.

En principe, les changements au niveau du coût relatif des catégories d'emploi devraient s'accompagner d'effets de substitution et de volume (voir l'encadré à la fin de la section C qui explique comment la segmentation du marché du travail entre bas et hauts salaires et entre travailleurs jeunes et âgés a été modélisée). A court terme, la substitution nette, au sein des branches, entre les différentes catégories de travailleurs, et parmi ces catégories entre travailleurs jeunes et âgés, en fonction de l'évolution des coûts salariaux respectifs est peu importante. De plus,

les glissements à l'intérieur de chaque catégorie entre travailleurs jeunes et âgés sont relativement plus marqués que les glissements entre les catégories d'emploi, non pas en raison de l'évolution de coût relatif mais bien du vieillissement de la population active. Concrètement, dans la plupart des branches, la part des salaires élevés¹ dans l'emploi baisse et celle des travailleurs âgés dans toutes les catégories de travailleurs augmente. Ces glissements intrasectoriels exercent, au final, une pression à la baisse minimale sur le taux macroéconomique de cotisations (-0,04 point de pourcentage).

Interaction entre subventions salariales et coût budgétaire des réductions de cotisations.

La prépondérance des subventions salariales a un effet secondaire sur le coût budgétaire des éventuelles futures réductions de cotisations patronales. Le type même des subventions salariales (proportionnelles ou forfaitaires, sélectives ou générales) déterminera si ce coût est plus faible ou, au contraire, plus élevé qu'en l'absence de telles subventions.

Extension des réductions de cotisations personnelles.

Pour les travailleurs à faibles revenus, le renforcement en 2006 du 'bonus emploi' va clairement dans le sens d'une baisse des charges (de 0,3 % en 2005 à 0,7 % en 2006 de la masse salariale brute de tous les ménages) mais l'indexation des plafonds salariaux ne suffit pas pour éviter l'érosion progressive du 'bonus emploi' (lequel ne représenterait plus que 0,4 % des salaires bruts en 2012).

TABLEAU 17 - Effets des glissements intrasectoriels et intersectoriels dans l'emploi sur les taux de cotisations patronales dans le secteur des entreprises, y compris les entreprises publiques (par rapport à 2006 et jusqu'en 2012)
(en points de pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,07	-0,12	-0,17	-0,22	-0,27	-0,31
- Taux des cotisations légales après réductions	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06	-0,06	-0,06
- Taux des cotisations fictives ^b	-0,01	-0,02	-0,03	-0,05	-0,07	-0,08
- Taux des cotisations extralégales (hors pensions complémentaires) ^c	-0,00	-0,01	-0,01	-0,02	-0,03	-0,03
- Taux des cotisations pour pensions complémentaires ^d	-0,03	-0,05	-0,07	-0,09	-0,11	-0,13

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

b. Les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensionnés.

c. Les taux sectoriels sont basés sur des perspectives relatives à l'emploi sectoriel et à l'indice des prix des soins de santé.

d. Taux sectoriels constants au-delà de 2005.

2. Coût salarial et salaire brut

Maîtrise des coûts salariaux grâce à une croissance limitée des salaires bruts ...

L'évolution des coûts salariaux dans le secteur des entreprises reste modérée. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 3,1 % par an en moyenne sur la période 2007-2012 (tableau 18, point 1), soit un rythme légèrement supérieur à celui que l'on a connu au cours des six dernières années. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation limitée à 1,15 % par an et par une indexation moyenne de 1,91 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement défavorable (+0,02 % par an - voir également section B1 ci-dessus).

1. La demande relative pour les travailleurs à bas salaires est soutenue par le fait que la croissance des bas salaires est plus faible que celle des hauts salaires, tant pour les jeunes que pour les âgés.

Le scénario retenu suppose en effet que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Ainsi, le coût salarial horaire nominal augmenterait de 5 % en 2007-2008, conformément à la norme indicative du dernier accord interprofessionnel (au lieu de 5,5 % calculé par le Conseil central de l'Economie dans son rapport technique de novembre 2006 - voir encadré ci-après). A partir de 2009, la croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires (telle que prévue par l'OCDE). Ceux-ci connaîtraient une nette reprise à partir de 2010 (de l'ordre de 3,5 % par an). Il s'ensuit que la croissance du salaire horaire brut avant indexation serait plus rapide (soit 1,15 % par an) sur la période de projection que sur la période 2001-2006 (0,64 % par an), alors que la contribution de l'indexation serait quasi identique sur les deux périodes. Cependant, l'expérience montre que les prévisions salariales à moyen terme de l'OCDE sont en général surestimées (voir encadré ci-après). Il se pourrait donc qu'au cours des prochaines années, les marges de croissance du salaire horaire brut avant indexation soient revues à la baisse.

TABLEAU 18 - Evolution des salaires et de la productivité - secteur des entreprises
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1983-2006	1983-1994	1995-2006	2001-2006	2007-2012
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	4,05	5,70	2,40	2,75	3,10
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	2,07	2,47	1,67	1,95	1,91
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,33	0,66	0,00	0,14	0,02
- salaire horaire brut avant indexation	1,62	2,51	0,73	0,64	1,15
2. Coût salarial horaire nominal (avec déduction des subventions salariales)	3,98	5,70	2,27	2,57	3,05
3. Productivité horaire du travail	1,67	2,21	1,13	1,25	1,36

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

... et une progression des subventions salariales.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les *subventions salariales*, introduites dès 1997. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et de plus en plus généralisées dans le secteur des entreprises marchandes, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section B1); ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires. L'impact de ces subsides sur le coût salarial global du secteur des entreprises (point 2 du tableau 18) ne fut pas négligeable au cours des six - voire des douze - dernières années, et leur contribution à l'évolution des coûts salariaux reste favorable en période de projection, contrairement à celle des cotisations sociales patronales.

Indexation des salaires insuffisante pour préserver le pouvoir d'achat.

En 2007, pour la première fois depuis cinq ans, l'indexation des salaires (1,9 %) devrait être supérieure à l'augmentation du niveau moyen des prix (1,8 %), ce qui aura un impact positif (certes limité) sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation s'explique principalement par le fait que les prix de l'essence et du diesel, plus bas en 2007 qu'en 2006, ne sont pas inclus dans le calcul de l'indice santé et qu'ils n'exercent donc pas de pression à la baisse sur l'indexation des salaires.

Cependant, de 2003 à 2006, l'indexation des salaires - comme la croissance de l'indice santé - a été inférieure à l'inflation. Selon ces perspectives, même si l'indexation reste légèrement plus forte que l'évolution moyenne des prix (1,92 % contre 1,85 % par an en moyenne de 2007 à 2012), le retard ainsi accumulé depuis 2002 ne serait pas complètement comblé à l'horizon 2012.

3. Coût salarial unitaire

Malgré la faiblesse des gains de productivité ...

La baisse tendancielle des gains de productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises, phénomène amorcé dès le premier choc pétrolier, semble être enrayée. Alors qu'au cours de la décennie quatre-vingt, les gains moyens de productivité atteignaient 2,5 % l'an, ils n'étaient plus que de 1,3 % l'an au cours des années nonante. Pour cette décennie, ils se stabiliseraient à ce même niveau (1,3 % l'an). Sur la période de projection proprement dite (2007-2012), il y aurait même un léger redressement par rapport aux six dernières années. Il n'empêche, les gains de productivité continuent à rester à des niveaux historiquement très faibles.

... la hausse des coûts salariaux reste compatible avec la stabilité des prix ...

La contribution des salaires à la stabilité des prix (voir chapitre 4) se mesure par l'évolution du coût salarial nominal par unité produite¹ (graphique 18). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût salarial unitaire nominal atteignait 3,4 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,1 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). Selon ces perspectives, ce ralentissement se poursuivrait; la croissance du coût salarial unitaire nominal ne serait plus que de 1,3 % par an en moyenne durant toute cette décennie. Sur la période de projection (2007-2012), ce taux serait de 1,7 %, contre 1,1 % au cours des six dernières années. La hausse des salaires resterait donc largement compatible sur le moyen terme avec l'objectif d'une inflation maximale de 2 % fixé par la BCE.

... et conduit à un déclin de la part salariale dans la valeur ajoutée.

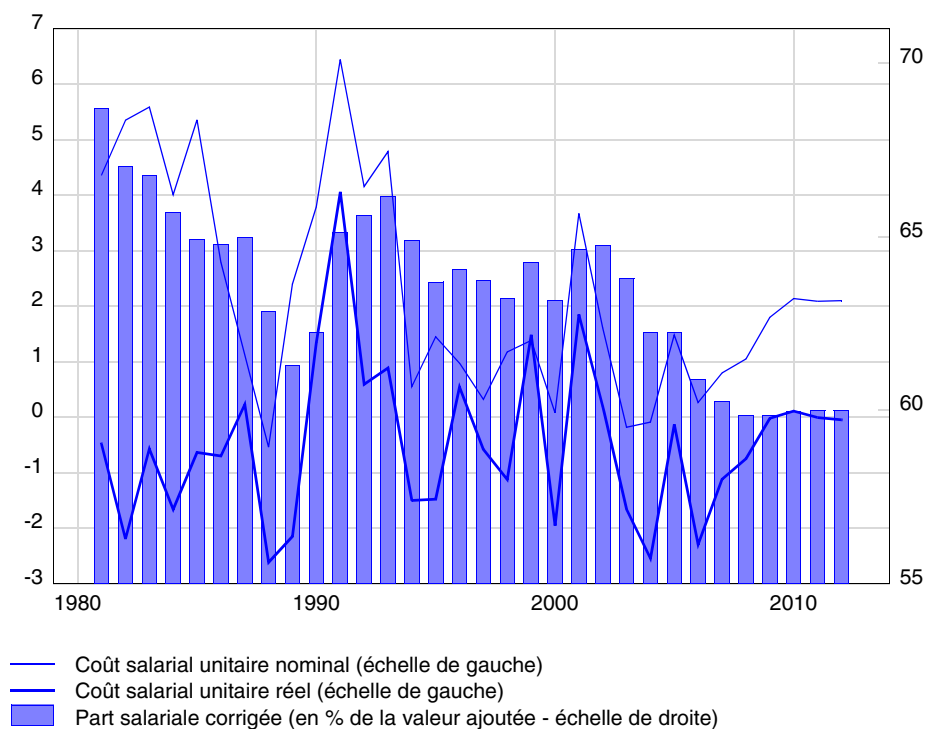
Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût salarial unitaire a reculé à un rythme annuel de 0,94 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements (graphique 18). Ce recul disparaît durant la décennie nonante (+0,09 % par an). Il réapparaît toutefois (-0,53 % par an) entre 2000 et 2012. Sur la période de projection 2007-2012, le recul serait limité à 0,30 % par an en moyenne.

L'assiette des cotisations sociales augmente moins vite que la croissance économique.

Il s'ensuit qu'au cours des six prochaines années, la part salariale (corrigée pour les indépendants) dans la valeur ajoutée des entreprises se réduirait de 60,9 % en 2006 à 60,0 % en 2012. Ceci signifie notamment que l'assiette des cotisations sociales évoluerait moins vite que la croissance économique.

1. Ou encore coût salarial unitaire nominal.

GRAPHIQUE 18 - Evolution du coût salarial¹ unitaire - secteur des entreprises
(taux de croissance annuels en pour cent)



1. Avec déduction des subventions salariales.

Evolution et décomposition de la norme salariale

Le système de négociation salariale, encadrée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité repose sur une norme salariale, égale à l'évolution attendue (prévisions OCDE) du coût salarial horaire nominal (moyenne pondérée) chez nos trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Le tableau ci-dessous donne les évolutions, prévues *ex ante* et observées *ex post*, pour les quatre dernières négociations interprofessionnelles, ainsi que les projections (OCDE et BFP) à l'horizon 2012.

La *partie A* est calculée par le Secrétariat du Conseil central de l'Economie (CCE) sur base des prévisions les plus récentes de l'OCDE (qui fournit les évolutions du coût salarial par tête des trois pays partenaires) et de l'évolution attendue de la durée du travail dans ces trois pays (calculs du Secrétariat). Etant donné les prévisions de l'évolution de l'indice-santé, cela fournit aux négociateurs sectoriels une marge indicative de croissance du salaire brut hors index (et hors cotisations sociales patronales).

La *partie B* donne les observations (ou les estimations les plus récentes), ainsi que les projections, des évolutions tant dans les trois pays qu'en Belgique.

Sur base de ces informations, la *partie C* analyse l'origine des écarts constatés entre d'une part, la réalisation (l'observation *ex post*) de la norme nominale - à savoir l'évolution du coût salarial horaire nominal des trois partenaires - et d'autre part, la réalisation (l'observation *ex post*) du coût salarial horaire nominal en Belgique (ligne "e-d").

Tout d'abord, on constate que l'OCDE, pour le passé, revoit presque systématiquement (à l'exception des années 2001-2002) à la baisse l'évolution des coûts salariaux chez nos trois partenaires (ligne "a-d"). Pour 2007-2008, l'écart entre la norme *ex ante* et l'évolution attendue des salaires à l'étranger ne résulte pas d'une révision des prévisions de l'OCDE, mais est dû au fait que l'accord interprofessionnel (AIP) a adopté une norme inférieure (de 0,5 %) au calcul du Secrétariat du CCE basé sur les chiffres de l'OCDE. On constate que c'était déjà le cas pour les deux AIP précédents.

L'évolution observée des coûts salariaux horaires nominaux en Belgique n'a dépassé la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a") qu'en 2001-2002 (+1,9 %). Ceci s'explique par deux facteurs :

- une inflation (et donc une indexation) plus forte que prévue (+1,8 % - ligne "i-b");
- un effet à la hausse des cotisations patronales sur le coût salarial (+1,3 % - ligne "f").

Le dépassement par rapport à l'évolution observée de la norme nominale (ligne "e-d") fut cependant ramené à 1,5 %, suite à la révision à la hausse des coûts salariaux nominaux chez nos trois partenaires (de 0,4 % - ligne "a-d").

Le dépassement constaté en 2005-2006 de 0,6 % (ligne "e-d") est lui dû presque exclusivement à une révision à la baisse des coûts salariaux nominaux chez nos trois partenaires (-0,7 % - ligne "a-d"), en raison principalement de l'augmentation très faible des salaires en Allemagne.

Ensuite, pour toutes les périodes considérées, les réalisations montrent que les accords salariaux en Belgique, qui portent sur les augmentations de salaire brut hors index, ont toujours été négociés en deçà de la norme indicative calculée *ex ante* (voir ligne "j-c"). La modération salariale a été particulièrement forte en 2001-2002 et 2003-2004 (-1,2 % et -1,4 % respectivement). En 2007-2008, le salaire brut hors index croîtrait cependant très légèrement plus vite (+0,1 %) que la norme indicative calculée *ex ante*, en raison principalement d'une indexation légèrement plus faible que celle prévue au moment de la signature du dernier AIP.

Comme la norme salariale définie par la loi se réfère à l'évolution *prévue* des salaires dans les trois pays voisins, sa mise en oeuvre est rendue difficile par le risque d'erreurs de prévision inhérentes à toute projection. De plus, l'évaluation *ex post* des agrégats concernés fait l'objet de constantes révisions, parfois d'ampleur non négligeable. Tout ceci explique que, alors que le CCE dans son rapport technique de 2005 chiffrait à 2,9 % le dépassement cumulé depuis 1996 de notre coût salarial par rapport à la moyenne des coûts salariaux des trois pays de référence, aujourd'hui, dans son dernier rapport, il cite un dépassement de 1,5 %.

La dernière colonne du tableau reprend la croissance des coûts salariaux en Belgique à partir de 2009. Le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La croissance du coût salarial horaire nominal serait dès lors équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires (telle que prévue par l'OCDE), soit 3,4 % par an en moyenne jusqu'en 2012. Etant donné une indexation moyenne de 1,9 % par an et un léger effet à la hausse de l'évolution des cotisations patronales, la croissance du salaire brut horaire hors index atteindrait un peu moins de 1,5 % par an de 2009 à 2012.

TABLEAU 19 - Coût salarial: norme, évolutions observées et prévisions
(taux de croissance en pour cent)

		2001-2002	2003-2004	2005-2006	2007-2008	2009-2012*
A. Norme ex ante						
1. Construction de la norme nominale						
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: prévision OCDE		6,4	6,0	5,3	5,5	
Correction (CCE - Accord interprofessionnel)		0,0	-0,6	-0,8	-0,5	
Norme nominale décidée	(a)	6,4	5,4	4,5	5,0	
2. Norme indicative pour la négociation sectorielle						
Indexation prévue	(b)	3,1	3,0	3,3	3,9	
Norme indicative de croissance du salaire brut hors index	(c)	3,3	2,4	1,2	1,1	
B. Réalisations ex post et projections						
1. Réalisation de la norme nominale						
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: réalisation (OCDE)	(d)	6,8	4,7	3,8	5,5	3,4
2. Evolution du coût salarial horaire en Belgique (secteur marchand)						
Evolution du coût salarial par tête (CN)		7,0	3,3	4,1	4,6	3,3
Evolution de la durée du travail (CN)		-1,4	-0,5	-0,2	-0,4	-0,1
Evolution du coût salarial horaire (concept CN)	(e)	8,3	3,8	4,4	4,9	3,4
3. Evolution du salaire brut horaire hors index						
Effet des variations des cotisations patronales	(f)	1,3	-0,1	-0,3	-0,1	0,1
Indexation	(i)	4,9	2,9	3,9	3,8	1,9
Evolution du salaire brut hors index (concept BFP)	(j)	2,1	1,0	0,8	1,2	1,5
C. Décomposition						
Ecart entre la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger) et la réalisation du coût salarial horaire belge	(e)-(d)	1,5	-0,9	0,6	-0,6	
dont:						
Ecart entre la norme et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(a)-(d)	-0,4	0,7	0,7	-0,5	
Ecart entre la norme et la réalisation du coût salarial horaire belge	(e)-(a)	1,9	-1,6	-0,1	-0,1	
dont:						
Ecart entre indexation prévue et indexation réalisée	(i)-(b)	1,8	-0,1	0,6	-0,1	
Ecart entre effets des cotisations prévus et réalisés	(f)	1,3	-0,1	-0,3	-0,1	
Ecart entre la croissance du salaire brut hors index prévu et observé	(j)-(c)	-1,2	-1,4	-0,4	0,1	

* Taux de croissance annuels moyens.

Source: Comptes nationaux (ICN), prévisions de moyen terme de l'OCDE de décembre 2006, projection du Bureau fédéral du Plan.

C. Emploi

Le cycle de productivité gomme les effets sur le l'emploi des récentes fluctuations conjoncturelles.

En 2005, suite au net repli de l'activité économique en début d'année, la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises n'a atteint que 1,3 % sur base annuelle. Toutefois, la durée extrêmement courte de ce repli et le redémarrage vigoureux de la croissance à partir du deuxième trimestre ont contribué à générer une hausse sensible de la valeur ajoutée en 2006 (+3,2 %). Cela explique également le fait que l'impact sur l'emploi de la croissance annuelle plus faible de l'activité économique en 2005 a été compensé en grande partie par une baisse momentanée des gains de productivité: la croissance de la productivité par tête, qui s'élevait encore à 2 % en 2004, est tombée à -0,2 % en 2005 avant de remonter à 1,8 % en 2006. De ce fait, malgré l'accélération de l'activité économique, la croissance de l'emploi dans le secteur des entreprises a été pratiquement la même en 2006 qu'en 2005 (+1,4 %).

TABLEAU 20 - Volume de travail et emploi dans le secteur des entreprises
(taux de croissance annuels moyens)

	1981 1990	1991 2000	2001 2006	2007 2012
Valeur ajoutée réelle	2,53	1,99	1,85	2,27
Productivité horaire	2,74	1,45	1,26	1,36
Volume de travail	-0,21	0,53	0,59	0,90
Emploi en nombre de personnes	0,28	0,66	0,70	1,02

La croissance de l'activité fléchit lentement mais reste vigoureuse

En 2007, la croissance de la valeur ajoutée revient à 2,5 %. Ce mouvement de repli se poursuit durant le reste de la période de projection: 2,3 % en 2008, autour de 2,25 % durant la période 2009-2011 et 2,1 % en fin de période. Pourtant, en moyenne, la croissance de l'activité est nettement plus élevée (2,27 % par an) qu'au cours des six dernières années (1,85 %).

Accélération progressive de la croissance de la productivité, qui reste cependant à un niveau historiquement faible.

Comme souligné précédemment (cf. section B3), on ne prévoit plus de baisse tendancielle de la croissance de la productivité. En 2007, la croissance de la productivité horaire est encore légèrement freinée, étant donné que l'augmentation du volume de travail réagit avec un certain retard à la relance vigoureuse de l'activité au cours de l'année précédente. En 2008, la croissance de la productivité horaire passe de 1,2 % à 1,34 %. Elle poursuit ensuite sa progression pour atteindre environ 1,45 % à la fin de la période de projection, à mesure qu'augmentent les salaires réels, parallèlement à l'évolution prévue dans les pays voisins (cf. section B2), et à mesure que s'amenuise l'impact des mesures parafiscales et des subventions salariales sur la maîtrise des coûts salariaux (cf. section B1). De ce fait, la croissance annuelle moyenne de la productivité durant la période de projection est légèrement plus élevée qu'au cours des six années précédentes (1,36 % par an contre 1,26 %), même si elle reste faible, historiquement parlant.

Diminution modeste mais structurelle de la durée moyenne de travail.

Abstraction faite des fluctuations conjoncturelles, la durée moyenne du travail diminue à un rythme moyen de 0,1 à 0,15 % depuis le début des années nonante. Cette tendance devrait se maintenir dans les six années à venir. Pour l'ensemble des branches d'activité marchande, la diminution moyenne est de 0,12 % par an. Dans une perspective historique plus large, cette baisse est assez limitée et reflète l'absence de réduction de la durée du travail conventionnelle. Toutefois, la part relative du travail à temps partiel continue à augmenter systématiquement dans le secteur des entreprises, une tendance soutenue par l'augmentation persistante

du nombre d'interruptions de carrière à temps partiel. En dehors du secteur public, le nombre de personnes en interruption de carrière à temps partiel devrait encore croître de 27 900 unités, si bien qu'à la fin de la période, près de 5 % de l'emploi marchand salarié se retrouverait dans ce régime. Plus encore chez les hommes que chez les femmes, cette augmentation se fait surtout sentir parmi les tranches d'âge supérieures. De plus, elle concerne davantage des interruptions de carrière à 1/5 que des interruptions à mi-temps, ce qui alimente à son tour une tendance à l'accroissement relatif de la durée du travail chez les travailleurs à temps partiel. Cette dernière tendance modère donc l'impact négatif de l'importance croissante du travail à temps partiel sur la durée du travail.

La croissance de l'emploi est plus élevée qu'au cours des six années précédentes, mais perd progressivement de sa vigueur.

Cette année, suite à la forte accélération de l'activité économique en 2006, la croissance de l'emploi dans le secteur des entreprises reste aussi vigoureuse que l'année passée (+1,4 %). En 2008, elle se replie légèrement à 1,1 % et fléchit ensuite pour atteindre 0,8 % à la fin de la période de projection sous le double effet d'un ralentissement de la croissance de l'activité et de gains de productivité légèrement en hausse. En moyenne, la croissance de l'emploi dans les entreprises atteint 1,02 % par an sur la période de projection. Certes, cela est plus faible que le croissance des trois dernières années (1,15 % par an), mais plus élevé qu'au cours des six dernières années (0,7 % par an). Sur l'ensemble de la période, l'emploi devrait ainsi augmenter de 218 000 unités.

Interruption momentanée de la baisse tendancielle du nombre d'indépendants

Comme de coutume, la croissance de l'emploi salarié devrait être légèrement supérieure à celle de l'emploi total des entreprises (1,3 % par an et 221 000 personnes de plus d'ici à 2012). Pourtant, après une décennie de baisse ininterrompue, le nombre d'indépendants a augmenté de près de 15 000 unités au cours des deux dernières années, notamment sous l'influence du nombre croissant de ressortissants de nouveaux Etats membres de l'UE qui s'établissent en Belgique sous ce statut. Pour les présentes projections, on a supposé que ce facteur continuerait à agir dans l'avenir immédiat, mais qu'il perdrait de sa force à mesure que les restrictions pesant encore sur la libre circulation des travailleurs (salariés) au sein de l'UE seront levées. Toutefois, étant donné que, durant la seconde moitié de la période de projection, l'évolution de l'emploi indépendant renoue avec sa tendance baissière, le nombre d'indépendants devrait diminuer légèrement (-3 000 personnes) sur l'ensemble de la période.

Pertes d'emploi contenues dans l'industrie manufacturière et accélération des créations d'emploi dans le secteur de la construction.

Dans l'industrie manufacturière, la croissance de l'activité est en moyenne nettement plus forte qu'au cours des six dernières années (1,7 % contre 0,5 %). Par contre, l'accélération des gains de productivité est moindre (3 % contre 2,2 %) si bien que les pertes d'emploi sont moins nombreuses que ces dernières années (41 000 contre 61 000). Dans le secteur de la construction, l'activité continue à croître à un rythme soutenu (2,6 % en moyenne), même après le pic de croissance observé l'an dernier. La productivité augmente également au cours de la deuxième partie de la période de projection avec pour conséquence un léger tassement des créations d'emploi. Toutefois, les créations d'emploi restent deux fois plus nombreuses qu'au cours des six dernières années (15 000 emplois supplémentaires).

Augmentation structurelle mais hétérogène de l'emploi dans les services marchands...

Le recul structurel de l'emploi dans l'agriculture et l'industrie (-39 000 personnes) est plus que compensé par les créations de l'emploi dans les services marchands (+256 000 personnes). La part des branches tertiaires dans l'emploi total dans le secteur des entreprises avait déjà grimpé de 54 % en 1980 à 72,4 % en 2005 et devrait atteindre 75,1 % en 2012. Néanmoins, l'évolution de l'emploi dans le secteur des services est, dans une certaine mesure, hétérogène. Ainsi, l'emploi dans la

branche 'crédit et assurances' diminue depuis le début des années nonante suite à des gains de productivité qui y sont structurellement plus élevés que dans les autres services marchands et qui dépassent même légèrement ceux de l'industrie manufacturière. En projection, les pertes d'emploi se limitent cependant à 5 000 unités grâce à une bonne croissance de l'activité dans cette branche. Dans les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca', l'emploi évolue plus ou moins au même rythme sur toute la période de projection (respectivement 1,1 % et 0,7 % par an). Dans les transports, 20 000 nouveaux emplois sont créés. Dans cette branche, l'emploi augmente depuis le milieu des années nonante, c'est-à-dire depuis le moment où les grandes restructurations à la SNCB ont pris fin. Cette tendance s'était temporairement interrompue au début de cette décennie suite à la faillite de la SABENA. Dans la branche 'commerce et horeca', l'emploi progresse de 34 000 unités, à un rythme moins soutenu donc qu'au cours des six dernières années compte tenu du ralentissement de la croissance dans cette branche.

TABLEAU 21 - L'emploi intérieur par branche
(moyennes annuelles, en milliers de personnes)

	1990 par rapport à 1980	2000 par rapport à 1990	2006 par rapport à 2000	2012 par rapport à 2006	1980	1990	2006	2012
Agriculture	-14	-24	-12	-11	132	118	83	73
Industrie	-216	-115	-57	-28	1258	1042	870	841
- Energie	-24	-7	-3	-2	64	40	30	28
- Industrie manufacturière	-135	-117	-61	-41	907	771	593	552
- Construction	-56	9	7	15	288	231	247	261
Services marchands	311	350	209	256	1633	1944	2503	2760
- Transports et communication	-22	15	4	20	300	278	296	316
- Commerce et horeca	51	-12	45	34	670	721	754	788
- Crédit et assurances	18	-6	-11	-5	135	153	137	132
- Santé et action sociale	96	97	71	74	218	313	481	555
- Autres services marchands ^a	169	240	81	130	310	480	801	931
- Titres-services	0	0	24	11	0	0	24	35
- Emplois ALE	0	16	-5	-8	0	0	10	3
Services non marchands	3	16	25	9	757	760	800	809
- Administrations publiques et enseign.	16	6	45	9	683	700	751	759
- Services domestiques ^b	-13	9	-20	-0	74	60	50	49
Emploi intérieur	84	226	165	226	3780	3865	4256	4483
Secteur des entreprises, dont:	81	211	140	218	3024	3105	3456	3674
- salariés	13	198	143	221	2411	2424	2765	2986
- indépendants	68	13	-2	-3	613	681	691	688
Population active occupée	87	231	166	227	3823	3911	4307	4534
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	-0,7	3,0	0,6	2,6	59,3	58,6	62,2	64,8

a. hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. pour compte propre auprès des ménages.

...et très concentrée dans certaines sous-branches spécifiques.

Tout comme par le passé, les branches 'soins de santé et action sociale' et 'autres services marchands'¹ sont les branches créatrices d'emploi par excellence dans le secteur marchand, et ce tant en chiffres absolus (augmentation respective de 74 000 et 130 000 personnes) qu'en pourcentages (croissance annuelle moyenne respective de 2,4 % et 2,5 %). Dans le secteur des soins de santé, la croissance de l'emploi oscille autour des 2,5 % depuis le début des années nonante, et ce indépendamment du climat conjoncturel. Cette évolution s'explique à la fois par l'augmentation continue de la part de ce type de services dans la consommation individuelle ainsi que par des pertes de productivité continues. Il est à noter que le nombre d'emplois financés par le Maribel social baisse légèrement à moyen terme², une baisse qui n'est que partiellement compensée par les créations d'emploi générées par l'introduction du bonus jeune dans le secteur 'non profit'. Dans les autres services marchands, l'évolution de l'emploi est beaucoup plus sensible à la conjoncture que dans la branche des soins de santé étant donné que ces services fournissent notamment des prestations à d'autres entreprises (dont, par convention, tout le travail intérimaire). Le repli conjoncturel observé au début de cette décennie a entraîné un ralentissement net, quoique temporaire, de la croissance de l'emploi dans cette branche.

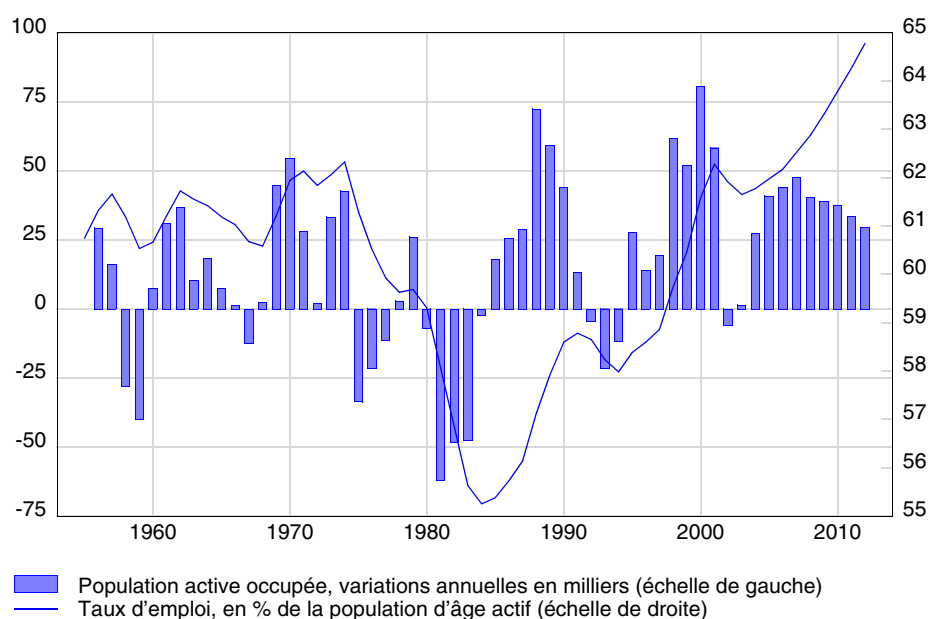
Substitution des emplois titres-services aux emplois ALE

Enfin, l'extension du système des titres-services a entraîné, ces dernières années, la création brute de 24 000 postes de travail supplémentaires dans le secteur marchand. A moyen terme, le nombre de personnes actives dans ce système progresserait encore (de 11 000 personnes) mais, au sein même du secteur marchand, cette progression serait en grande partie neutralisée par le démantèlement du système ALE³.

Ralentissement important de la création d'emplois publics.

L'emploi dans les administrations publiques et dans l'enseignement a encore sensiblement progressé au cours des dix dernières années, surtout durant la période 1998-2004 (+61 000 personnes dans les deux sous-branches, 1,2 % de croissance annuelle). Au cours des six prochaines années, la progression devrait être beaucoup moins prononcée (9 000 personnes) et se concentrer au niveau des Régions, des Communautés et des administrations locales.

-
1. Il s'agit notamment des services non financiers aux entreprises, des services personnels, des services socioculturels et des services à la collectivité.
 2. Suite au gel du budget Maribel social après 2007.
 3. L'estimation du nombre de personnes travaillant dans le système des titres-services est basée sur les données de l'ONEM qui dénombre les chèques présentés par les entreprises reconnues et sur des hypothèses quant à la durée moyenne de travail des travailleurs 'titres-services' (30/38e équivalent temps plein par travailleur; durée annuelle effective moyenne de travail de 1670 heures par équivalent temps plein). Dès lors, un travailleur du système 'titres-services' preste par hypothèse en moyenne sensiblement plus d'heures qu'un travailleur ALE, facteur qui joue dans la substitution par tête entre ces deux catégories..

GRAPHIQUE 19 - Population active occupée et taux d'emploi


Croissance accélérée du taux d'emploi.

Compte tenu de la faible progression de l'emploi dans les services non marchands, la population active occupée totale s'accroît de 227 000 unités à moyen terme. Le rythme de croissance est plus soutenu en début de période (+47 500 personnes en 2007) et ralentit ensuite progressivement (+29 600 personnes en 2012). Le taux d'emploi¹ avait atteint un pic en 2001 avec 62,3 %, était ensuite redescendu à 61,6 % en 2003, pour ensuite remonter légèrement à 62,2 % en 2006. Au cours des six prochaines années, la croissance de la population d'âge actif (0,17 % en moyenne par an) devrait être sensiblement inférieure à celle de la population active occupée (0,87 % par an) si bien que le taux d'emploi devrait grimper à 64,8 % en 2012. De plus, la croissance de l'emploi s'essouffle moins rapidement que celle de la population d'âge actif. Par conséquent, la progression du taux d'emploi devrait s'accélérer au fur et à mesure de l'avancement de la période de projection.

Part croissante des travailleurs de plus de 50 ans dans l'emploi ...

Le poids des plus de 50 ans dans l'ensemble de la population active occupée augmente sensiblement: il est passé de 16,6 % en 1990 à 22,7 % en 2006 et devrait atteindre 26,2 % en 2012. Cette classe d'âge connaît à la fois une croissance démographique (voir section A2) mais aussi une nette progression du taux d'emploi, une tendance qui s'est fait jour à la moitié des années nonante (augmentation de 35 % en 1990 à 47,5 % en 2006 et enfin à 52,3 % en 2012). La hausse du taux d'emploi dans cette classe d'âge est principalement attribuable à la progression du taux d'activité. Chez les femmes, la progression du taux d'activité dans cette classe d'âge s'explique par un effet de cohorte et par le relèvement de l'âge de la retraite (voir section A2) tandis que chez les hommes, c'est plutôt la diminution de la part des prépensionnés dans la réserve de main-d'oeuvre qui joue.

1. Mesuré ici comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

*... mieux modélisée dans
HERMES grâce à une
nouvelle segmentation en
fonction de l'âge.*

Tant les évolutions sociodémographiques - qui surviennent indépendamment des décisions politiques - que les mesures ciblées prises par les pouvoirs publics sont à l'origine de cette évolution. En outre, pour ce qui est des mesures ciblées, l'importance des diminutions de charges salariales explicitement liées à l'âge s'accroît (voir section B1), ce qui influence le coût relatif entre le travail jeune et âgé. Une nouvelle segmentation du bloc marché du travail en fonction de l'âge s'imposait donc dans le modèle HERMES. L'impact de telles mesures sur le choix de la composition des facteurs de production peut désormais être pris en compte, et ce par branche d'activité. L'encadré ci-dessous donne plus de détails à ce sujet et propose une analyse d'impact comparative des diverses formes de réductions de charges, qu'elles soient ou non liées à l'âge.

Le choix entre travailleurs “jeunes” et “âgés” dans la modélisation à moyen terme du Bureau fédéral du Plan

La version 2007 de HERMES, le modèle macrosectoriel du Bureau fédéral du Plan pour le moyen terme, modélise la demande de travail en trois étapes. Tout d’abord, le coût relatif du travail par rapport aux prix des autres facteurs détermine l’emploi total au sein de chaque branche. Ensuite, les entreprises affectent cet emploi en le répartissant entre les emplois à bas salaires, à hauts salaires et les “emplois spéciaux”, et ce, sur la base des coûts salariaux relatifs de ces trois catégories de travail. Enfin, chaque type d’emploi est réparti entre travailleurs “jeunes” (moins de cinquante ans) et “âgés” (50 ans et plus) sur la base des coûts salariaux relatifs de ces deux catégories d’âge. A chaque niveau d’affectation, la composition de l’emploi influence le coût moyen du travail, si bien qu’au bout du compte, la demande totale de travail dépend de la composition de l’emploi.

Le tableau ci-après montre l’impact sur l’emploi et sur la production de quatre réductions supplémentaires hypothétiques des charges sociales: “LIN” est une réduction en points de pourcent générale et uniforme des taux de cotisation; NJLL est une réduction uniforme des taux de cotisation sur les salaires bruts des travailleurs à faibles revenus de moins de cinquante ans; “OUD” est une réduction uniforme des taux de cotisation sur les salaires bruts des travailleurs “âgés” à bas et hauts salaires; et “NP” est une hausse uniforme des taux de subventions salariales dans les branches qui bénéficient déjà de la mesure en faveur du travail de nuit et en équipes, à savoir l’industrie manufacturière. Les trois exercices de simulation sélectives reflètent les principales initiatives fédérales des dernières années dans le domaine des réductions ciblées des charges salariales, dont l’efficacité se mesure le plus aisément par rapport aux résultats de la mesure générale “LIN”. Chaque mesure représente, *ex ante*, 0,5 % du PIB. L’hypothèse retenue est que, dans chaque cas, le taux de salaire brut réel n’est pas influencé par des changements au niveau de la pression fiscale ou parafiscale. Les résultats sont présentés en écarts par rapport à une simulation de base, laquelle repose sur les hypothèses des perspectives à moyen terme d’avril 2007.

Les réductions de cotisations pour les jeunes à faibles revenus sont celles qui créent le plus d’emploi en dépit de destructions d’emplois chez les travailleurs âgés et chez les jeunes à revenus élevés. L’effet de substitution en faveur du segment le moins bien payé entraîne une diminution du coût moyen du travail plus sensible que celle causée initialement par la réduction des charges sociales, et crée dès lors plus d’emplois que les autres réductions de charges.

La mesure en faveur des travailleurs âgés nuit également en partie à l’autre catégorie d’âge considérée, mais seulement pour les personnes à bas salaires. L’explication réside dans le fait que les travailleurs âgés sont proportionnellement plus nombreux dans la catégorie des hauts salaires que dans celles des bas salaires. La mesure en faveur des travailleurs âgés entraîne donc également une baisse des charges plus importante pour les hauts salaires que pour les bas salaires.

La hausse uniforme des subventions à l’emploi dans l’industrie manufacturière génère plus de production mais moins d’emplois que la réduction générale des cotisations. Tout comme dans le cas de la réduction générale des cotisations, l’emploi est stimulé dans la même mesure pour toutes les catégories d’âge et de salaire.

TABLEAU 22 - Effets à 6 ans de réductions supplémentaires de cotisations patronales et de subventions salariales supplémentaires dans le secteur des entreprises, y compris les entreprises publiques

	LIN ^a	NJLL ^b	OUD ^c	NP ^d
PIB (écart en %)	0,27	0,36	0,24	0,30
Nombre de salariés dans les entreprises (écart en %)	0,55	0,86	0,49	0,38
Coût salarial réel par salarié (entreprises)(écart en %)	-1,10	-1,95	-1,02	-0,91
Salariés dans les entreprises (écart en unités)	16281	25779	14520	11292
dont bas salaires chez les moins de 50 ans	5512	45661	-426	3227
dont salaires élevés chez les moins de 50 ans	7146	-17743	5746	5868
dont programmes spéciaux	1124	-350	-159	101
dont bas salaires chez les travailleurs âgés	773	2469	2950	542
dont salaires élevés chez les travailleurs âgés	1717	-4374	6337	1451

- Réduction en points de pourcent générale et uniforme des taux de cotisations patronales.
- Réduction uniforme en points de pourcent des taux de cotisations patronales sur les salaires bruts des travailleurs à faibles revenus de moins de cinquante ans.
- Réduction uniforme en points de pourcent des taux de cotisations patronales sur les salaires bruts des travailleurs “âgés” à bas et hauts salaires.
- Hausse uniforme en points de pourcent des taux de subventions salariales dans l’industrie manufacturière.

D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage

Le net accroissement du taux de chômage observé au début de cette décennie...

Plusieurs années de croissance particulièrement faible de l'activité économique ont entraîné, au début de cette décennie, une augmentation du chômage (définition BFP¹; y compris les 'chômeurs âgés'²) tant en chiffres absolus (de 605 000 en 2001 à 710 000 personnes en 2004, soit un accroissement de plus de 100 000 unités), qu'en taux (de 12,6 % à 14,4 %). Par ailleurs, en 2004, près de 140 000 personnes se trouvaient encore dans les régimes de sortie du marché du travail indemnisés par l'ONEM (prépension, interruption de carrière complète) si bien que la réserve de main-d'oeuvre globale comptait alors 849 000 personnes (16,7 % de l'offre potentielle).

...s'est infléchi l'an dernier...

En 2005, le chômage s'est stabilisé et le taux de chômage s'est légèrement tassé à 14,3 %. En 2006, le nombre de chômeurs a sensiblement baissé (de 15 000 personnes) si bien que le taux de chômage est tombé à 13,9 %. C'est surtout au cours du second semestre que la baisse du chômage a été très nette, et plus prononcée que ce que laissent supposer les informations sur l'évolution de l'emploi actuellement disponibles.

TABLEAU 23 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage^a
(moyennes annuelles, en milliers; taux en pour cent)

	1990 par rapport à 1980	2000 par rapport à 1990	2006 par rapport à 2000	2012 par rapport à 2006	1980	1990	2006	2012
Offre potentielle de travail (1)	272	352	260	147	4259	4531	5143	5289
- interruptions de carrière à temps plein (2)	22	6	1	0	0	22	29	29
- prépensions (3)	68	-29	-3	-1	76	144	111	110
Population active définition BFP(4)	183	375	262	147	4183	4366	5003	5150
- Population active occupée	87	231	166	227	3823	3911	4307	4534
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	31	69	120	-63	359	390	579	516
- 'Chômeurs âgés' (6)	65	76	-25	-16	0	65	116	100
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	96	144	96	-80	359	455	695	616
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	185	121	94	-80	436	621	835	755
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	3,5	1,5	1,1	-2,0	10,2	13,7	16,2	14,3
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	1,8	2,2	1,3	-1,9	8,6	10,4	13,9	12,0

a. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée incluent les personnes occupées de 65 ans et plus.

...abstraction faite des changements dans les méthodes de comptage des demandeurs d'emploi,...

Depuis l'année passée, l'interprétation des chiffres du chômage administratif doit être envisagée avec prudence. En effet, parallèlement à la suppression du pointage en janvier 2006, les services régionaux de l'emploi ont modifié leur méthode de mise à jour des fichiers de demandeurs d'emploi. Cette mise à jour ne se fait plus sur la base de la présence ou non du chômeur au pointage mais principalement par le biais d'une liaison avec des fichiers administratifs contenant des

1. Comme déjà mentionné dans la section A2, la rupture causée par l'inclusion des travailleurs ALE dans les chiffres du chômage administratif depuis octobre 2004 a été éliminée.
2. Officiellement 'chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi', en bref dans ce texte 'chômeurs âgés'.

données sur les embauches et les départs de travailleurs. Même si cette méthode devrait à terme fournir des informations plus correctes, sa mise en oeuvre complexe à court terme l'évaluation de l'évolution réelle du 'chômage'. Il s'avère en outre que la liaison électronique avec les banques de données sur l'emploi ne se fait pas de manière uniforme dans les trois Régions, ce qui menace la comparabilité régionale de l'évolution du chômage administratif, du moins à court terme.

Etant donné que le basculement d'un système à l'autre a été brusque, il est pratiquement impossible de corriger les chiffres administratifs pour la rupture ainsi générée. En ce qui concerne les demandeurs d'emploi indemnisés, il existe certes une source alternative (les statistiques de paiement de l'ONEM) qui n'a pas subi de modification méthodologique. Cette source permet également d'observer, à l'échelle fédérale et en moyennes annuelles, une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi administratifs en 2006.

...et est plus que neutralisé au cours de la période de projection.

En 2007, la population active occupée augmente encore un peu plus rapidement qu'en 2006 (section C) et le chômage baisse de 17 300 unités, avec un taux de croissance de la population active qui reste pratiquement constant. En projection, le chômage baisse, en moyenne de 12 500 unités par an et cette évolution se produit à un rythme relativement constant. Le recul sensible de la population active qui se dessine à partir de 2010 est toutefois compensé par un essoufflement de la croissance de l'emploi au fur et à mesure de l'avancement de la période de projection. Le taux de chômage tombe à 13,5 % en 2007 et diminue encore progressivement jusqu'à 12 % en 2012. Comme mentionné ci-avant, le nombre de prépensionnés ne diminue que très légèrement (de 1 000 personnes) à moyen terme, principalement en raison de la croissance de l'emploi âgé. Enfin, le taux de réserve de main-d'oeuvre diminue proportionnellement moins vite que le taux de chômage (de 16,2 % à 14,3 %).

La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives pour le marché du travail n'est pas garantie a priori...

La cohérence entre la baisse sensible du chômage (-80 000 personnes sur l'ensemble de la période de projection) et le scénario de formation des salaires tel qu'il est esquissé dans les présentes perspectives n'est pas garantie a priori. En effet, ce scénario est entièrement basé sur l'hypothèse selon laquelle les salaires belges suivent l'évolution telle qu'elle se présente dans les pays voisins, indépendamment du contexte macroéconomique national (voir section B2). La question se pose notamment de savoir si la croissance soutenue de l'emploi ne suppose pas, compte tenu d'une inflation salariale somme toute modérée, un évolution déraisonnable du taux de chômage structurel.

Un des moyens de tester la cohérence interne des perspectives à cet égard est d'utiliser une méthode qui tente de scinder l'évolution du chômage en une composante conjoncturelle et une composante structurelle. Le graphique 20 présente l'évolution du taux de chômage (définition BFP) et le NAIRU (calculé avec le filtre de Kalman¹), à savoir le taux de chômage compatible avec une inflation stable.

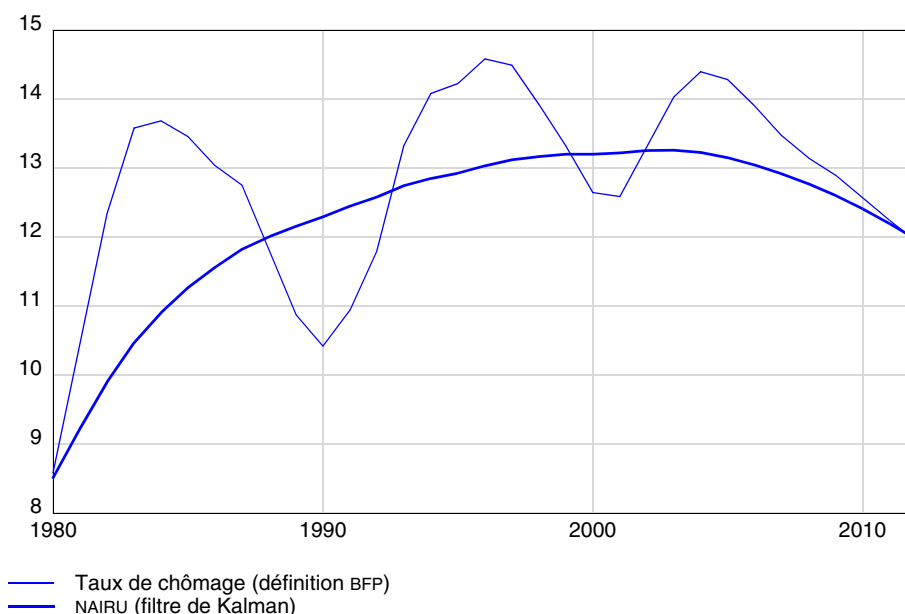
...et repose sur une nette baisse du taux de chômage structurel, concept BFP.

Les années où l'on a observé un 'unemployment gap' négatif (soit un taux de chômage inférieur au NAIRU), à savoir au tournant des années 80-90, à la fin des années nonante et au début des années 2000, étaient également des périodes marquées par des tensions salariales. Dans ce cadre d'analyse, la deuxième moitié de la décennie en cours devrait être une période de baisse cyclique du chômage, qui ne s'épuisera tout à fait qu'à la fin de la période de projection. Cette évolution est

1. Voir les 'Perspectives économiques 2006-2011' pour une description tant du concept NAIRU que de la méthodologie d'estimation.

cohérente avec la prévision selon laquelle l'inflation salariale ne s'accélérala qu'à partir de 2009. Toutefois, la baisse du taux de chômage évoquée dans les présentes perspectives reposerait également sur une baisse sensible du NAIURU sur l'ensemble de la période de projection, une donnée inédite depuis les années quatre-vingt.

GRAPHIQUE 20 - Taux de chômage observé et NAIURU - définition BFP



Des doutes subsistent étant donné l'écart important entre les taux de chômage BFP et EFT.

La baisse projetée du taux de chômage BFP ne risque-t-elle pas de générer de fortes tensions à la hausse des salaires? Cette question peut être légitimement posée, compte tenu notamment de l'écart très important entre les taux de chômage BFP et EFT¹, alors que ce dernier est considéré comme un meilleur indicateur du nombre de chômeurs en recherche active d'emploi et immédiatement disponibles sur le marché du travail. L'écart entre les deux indicateurs peut dès lors être considéré comme une évaluation minimale pour la composante structurelle du taux de chômage BFP. En 2005², l'écart entre les deux taux de chômage était de 5,9 points de pourcentage (14,3 % contre 8,4 %).

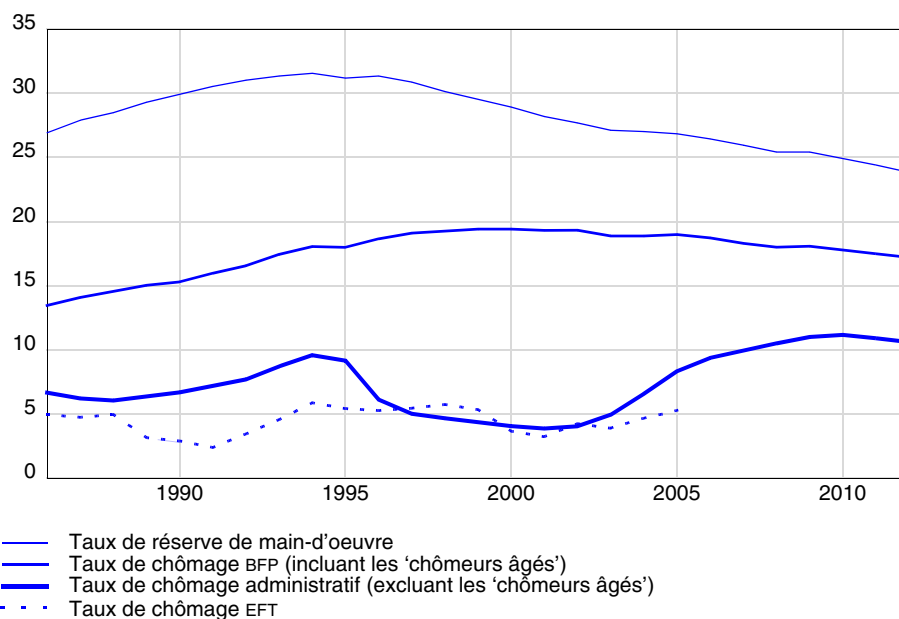
Dans la classe d'âge de 50 ans et plus, la part des demandeurs d'emploi administratifs augmente dans la réserve de main-d'oeuvre...

C'est dans la classe d'âge de 50 à 64 ans que l'écart entre les taux EFT et BFP est le plus élevé (en 2005: 19,0 % contre 5,3 %). Le graphique 21 montre que le taux de chômage EFT dans cette classe d'âge a oscillé entre 3 % et 6 % au cours des deux dernières décennies alors que le taux (administratif) de réserve de main-d'oeuvre - concept plus large - baisse progressivement mais de manière structurelle depuis le milieu des années nonante. Cette diminution va, en outre, de pair avec des modifications profondes dans la composition de la réserve de main-d'oeuvre. La part des prépensionnés dans cette réserve diminue systématiquement: elle passe de 37,7 % en 2001 à 33,8 % en 2006 et devrait tomber à 31,4 % en 2012, notamment sous l'effet du Pacte des générations. De même, la part des 'chômeurs âgés' diminue également, et ce depuis que l'âge minimum d'accès au régime a progressivement été relevé jusqu'à 58 ans; elle baisse de 50,7 % en 2001 à 35,3 %

1. Tel que mesuré dans les enquêtes sur les forces du travail de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE).
 2. Au moment où ces Perspectives ont été clôturées, les résultats complets de l'EFT pour 2006 n'étaient pas encore disponibles.

en 2006 et tombe finalement à 28,5 % en 2012. Enfin, la part des chômeurs de 50 ans et plus qui sont considérés comme étant activement à la recherche d'un emploi augmente sensiblement; elle passe de 10,3 % à peine en 2001 à 28,8 % en 2006 et devrait atteindre 37,9 % en 2012. Alors que le taux de chômage BFP (incluant les 'chômeurs âgés') continue à diminuer légèrement sur le moyen terme, le taux de chômage administratif (excluant les 'chômeurs âgés') devrait continuer à augmenter nettement en projection (voir graphique 21).

GRAPHIQUE 21 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage chez les 50 à 64 ans



...de sorte que, en fonction de l'efficacité des réformes menées,...

La question se pose notamment de savoir dans quelle mesure l'accès plus strict au statut de 'chômeur âgé' encourage effectivement la recherche active d'un emploi dans cette classe d'âge et pousse la composante structurelle du taux BFP à la baisse par le biais d'une résorption de l'écart entre les taux BFP et EFT. A ce jour, les efforts accrus sur le plan de l'accompagnement des demandeurs d'emploi se sont principalement concentrés sur des classes d'âge plus jeunes. De plus, les chômeurs complets indemnisés continuent à avoir droit, à partir de 50 ans, à un supplément lié à l'âge en sus de leurs allocations, même s'ils ne sont pas considérés comme 'chômeurs âgés'. Il convient de noter que le Pacte de solidarité entre les générations, en revanche, contient des mesures fiscales qui visent à freiner le recours au système de pseudoprépensions connu sous l'appellation de 'système Canada Dry'. En outre, le Pacte prévoit, dès l'entrée dans le statut de la prépension conventionnelle, une période d'accompagnement intensif dans la recherche d'un emploi, liée à la disponibilité sur le marché de l'emploi.

... l'écart entre les taux BFP et EFT devrait se résorber dans cette classe d'âge.

L'évolution récente du taux de chômage EFT parmi les plus de 50 ans (graphique 21) laisse clairement transparaître que l'écart avec le taux BFP diminue sur la période 2001-2005. Néanmoins, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi EFT (+24 300 personnes) représente à peine la moitié de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi administratifs (+49 900 personnes). De meilleurs résultats pourraient être obtenus si la politique d'intermédiation et l'ac-

compagnement plus intensif des chômeurs étaient davantage axés sur les classes d'âge plus élevées.

On peut s'attendre au même effet de la politique d'activation dans la classe d'âge des moins de 50 ans.

Dans la classe d'âge de moins de 50 ans, les présentes perspectives tablent sur une baisse du taux de chômage, qui passerait de 12,7 % à 10,3 %, soit un niveau sensiblement inférieur à celui observé à la fin de la précédente période de haute conjoncture (11,2 % en 2001). Dans cette classe d'âge, des mesures ont déjà été prises en vue d'inciter davantage les jeunes à rechercher activement un emploi tout en leur proposant une offre élargie de formations et d'opportunités sur le marché de l'emploi. Ces mesures sont plus récentes que la réforme du statut du 'chômeur âgé'. Leur efficacité se manifesterait également via la résorption éventuelle de l'écart entre les taux de chômage EFT et administratif. En 2005, cet écart atteignait encore 4 points de pourcentage (13,2 % pour le taux administratif contre 9,2 % pour le taux EFT).

Le vieillissement et l'évolution régionale contrastée de l'offre de travail exercent toutefois des pressions à la hausse.

Par ailleurs, la composante structurelle du taux de chômage BFP subit aussi des pressions à la hausse, et ce au moins pour deux raisons. Premièrement, la population active n'échappe pas au phénomène du vieillissement. Si la part des plus de 50 ans dans les chiffres du chômage BFP atteignait encore 30,3 % en 2006, elle devrait - notamment sous l'effet de la réforme des pensions - grimper à 37,9 % en 2012. Or, comme mentionné ci-avant, c'est précisément dans cette classe d'âge que l'écart entre les taux de chômage BFP et EFT est le plus élevé. Deuxièmement, la population active augmente moins, à moyen terme, en Flandre (0,37 % par an contre 0,48 % en moyenne sur l'ensemble du pays) que dans le reste du pays pour des motifs d'ordre démographique, alors que c'est précisément en Flandre que le taux de chômage est déjà le plus bas (en 2006: 9,4 % contre 13,9 % en moyenne).

Incertitudes quant à l'ampleur de pressions salariales

En bref, la probabilité que les salaires évoluent plus rapidement à moyen terme que prévu dans les présentes perspectives est difficile à évaluer; ce d'autant plus que le scénario relatif au marché du travail est notamment conditionné par des prévisions démographiques qui, à la lumière des observations récentes, peuvent être qualifiées de minimalistes (voir section A1). Leur éventuelle révision devrait entraîner une croissance plus forte que prévu de l'offre de travail et modérer le risque de hausse importante des pressions salariales.



VI Finances publiques

Compte tenu des décisions budgétaires connues au 15 avril, le solde de 2007 présenterait un surplus nominal de 0,1 % du PIB. En 2008, en l'absence de nouvelles mesures ponctuelles (particulièrement importantes ces dernières années), un déficit de 0,5 % du PIB réapparaît. La situation budgétaire s'améliore ensuite lentement: l'équilibre est rétabli en 2011.

TABLEAU 24 - Compte consolidé des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Solde budgétaire PDE ^a	0,1	0,2	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1
Correction PDE ^b	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire	-0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1
Solde primaire	4,3	4,2	4,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3
Recettes	47,8	47,4	47,1	46,5	46,5	46,5	46,6	46,7
Fiscales et parafiscales	44,8	44,4	44,2	44,0	44,0	44,1	44,2	44,3
Non fiscales	3,0	3,0	2,9	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Dépenses primaires consolidées	43,5	43,2	43,1	43,3	43,2	43,2	43,3	43,5
Frais de fonctionnement et investissements	15,5	15,3	15,0	14,9	14,8	14,8	14,8	14,8
Transferts sociaux	23,1	22,7	23,0	23,2	23,4	23,5	23,6	23,8
Autres	5,0	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9	4,9
Charges d'intérêt	4,4	4,1	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1

a. Défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

b. Correction de passage du solde SEC 95 au solde défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

Dans les hypothèses retenues, l'amélioration à moyen terme vient en partie des prélèvements obligatoires sur le travail. Ceux-ci, en baisse en début de période suite à diverses mesures d'allègement de l'impôt des personnes physiques et des cotisations sociales, profitent ensuite de la progressivité de l'impôt (sur des revenus en croissance réelle) et du caractère forfaitaire et dégressif de certaines réductions de cotisations (ce qui entraîne une diminution relative de ces réductions). En outre, les dépenses de rémunérations et les autres frais de fonctionnement de l'Etat continuent à reculer en pour cent du PIB. D'autres catégories de dépenses présentent, par contre, des taux de croissance plus élevés que ceux du PIB; c'est le cas des dépenses de pension, de soins de santé ou des subsides à l'emploi. Enfin, le recul des charges d'intérêt est beaucoup moins rapide que par le passé.

En termes structurels, c'est-à-dire après élimination des influences exercées par le cycle économique et les mesures ponctuelles, le solde budgétaire (qui est légèrement déficitaire en 2006: -0,2 % du PIB) s'améliore à concurrence de 0,4 % du PIB sur la période 2007-2012. Cette lente amélioration équivaut à celle enregistrée durant les six dernières

années, c'est-à-dire depuis la réalisation de l'équilibre nominal en 2000. Sur 2007-2012, comme sur 2001-2006, la baisse des charges d'intérêt finance une augmentation sensible des dépenses primaires structurelles, et n'est utilisée que dans une moindre mesure pour améliorer le solde budgétaire structurel. Sur la période 2001-2006, elle avait, en plus, permis de financer des allègements structurels de recettes.

Le contraste est important par rapport à la conduite de la politique budgétaire dans la période 1995-2000: l'effort d'assainissement budgétaire, particulièrement soutenu dans cette deuxième moitié des années 90 (une réduction du déficit structurel à concurrence de 3,9 % du PIB en six ans) avait été financé, non seulement par la baisse des charges d'intérêt, mais aussi par des augmentations importantes des recettes structurelles, dans un contexte de maîtrise de la croissance des dépenses à un rythme ne dépassant pas celui du PIB potentiel.

TABLEAU 25 - Variations structurelles du solde budgétaire, des recettes et des dépenses
(en pour cent du PIB)

	1995-2000	2001-2006	2007-2012
Variations du solde budgétaire structurel	3,9	0,4	0,4
Variations structurelles des recettes	1,5	-0,5	0,2
Variations structurelles des dépenses primaires	0,0	1,7	0,8
Variations des charges d'intérêt	-2,6	-2,5	-0,9

Les estimations de finances publiques présentées pour 2006 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (avril 2007). Elles sont établies dans les définitions des derniers comptes nationaux publiés (comptes 2005 publiés par l'ICN en septembre 2006) et n'intègrent pas les éventuelles modifications intervenues ultérieurement.

Par conséquent, le Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF), créé en 2005, est supposé relever du secteur des entreprises non financières. Il s'ensuit que le transfert, vers ce Fonds, de la majeure partie de la dette de la SNCB au 1er janvier 2005 n'entraîne ni une dépense, ni une augmentation de la dette de l'Etat. Eurostat estime au contraire que le FIF relève du secteur des administrations publiques.

Dans les tableaux du présent chapitre, les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives) et les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

A. Solde budgétaire: objectifs et perspectives

1. Solde budgétaire structurel

Solde nominal et solde structurel

Le solde budgétaire structurel de l'Etat (i.e. hors mesures ponctuelles et hors effets du cycle) s'est dégradé de 0,4 % du PIB en 2006, passant d'un léger surplus en 2005, à un déficit de 0,2 % du PIB en 2006. Ce recul résulte d'une baisse importante du surplus primaire structurel (-0,7 % du PIB), partiellement compensée par la diminution des charges d'intérêt (-0,3 % du PIB). Compte tenu d'une augmentation des mesures ponctuelles par rapport à 2005 et d'une diminution de la composante cyclique négative vu la forte croissance économique, les finances publiques parviennent néanmoins à afficher un excédent budgétaire nominal de 0,1 % du PIB.

TABLEAU 26 - Solde budgétaire des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1. Surplus primaire structurel	4,6	3,9	3,7	3,5	3,5	3,5	3,4	3,3
2. Charges d'intérêt	4,4	4,1	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1
3=1-2 Solde budgétaire structurel	0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,1
4. Mesures ponctuelles	0,5	0,7	0,5	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0
5=3+4 Solde de financement corrigé des effets du cycle	0,6	0,4	0,3	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	0,1
6. Composante cyclique ^a	-0,7	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0
7=5+6 Solde budgétaire nominal	-0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1

a. Selon la méthode de correction des variations conjoncturelles actuellement utilisée par la Commission européenne dans le cadre du suivi du Pacte de stabilité.

En 2007, la baisse des charges d'intérêt (-0,2 % du PIB par rapport à 2006) vient compenser le recul du surplus primaire structurel et la diminution des mesures ponctuelles (l'un et l'autre à concurrence d'un petit 0,2 % du PIB). Au total, le solde budgétaire nominal reste très légèrement bénéficiaire.

A politique inchangée, le surplus primaire structurel poursuit sa lente érosion à moyen terme. Entre 2006 et 2012, il perd 0,6 % du PIB. Cependant, le recul des charges d'intérêt sur la même période est plus important (-0,9 % du PIB). Par conséquent, le solde budgétaire structurel s'améliore progressivement: au départ d'un déficit de 0,2 % du PIB en 2006, il devient excédentaire à concurrence de 0,1 % du PIB à l'horizon 2012.

Pour 2008 et au-delà, aucune nouvelle mesure ponctuelle n'est actuellement annoncée et n'a donc pu être prise en compte dans la projection. Dans ces conditions, le solde budgétaire nominal redevient déficitaire en 2008, à concurrence de 0,5 % du PIB.

Le solde nominal s'améliore ensuite progressivement, sous l'effet de la baisse des charges d'intérêt et de l'érosion de la composante cyclique négative au fur et à mesure de la résorption de l'output gap. En 2012, le solde budgétaire nominal est excédentaire, pour quelque 0,1 % du PIB.

*Origine de la dégradation
du surplus primaire
structurel*

Le tableau 27 présente les variations annuelles du solde primaire structurel. Ceci traduit l'orientation sous-jacente de la politique budgétaire, expurgée des influences du cycle économique, des mesures ponctuelles et de la variation des charges d'intérêt. Le tableau 27 présente aussi la contribution des recettes et des dépenses aux variations du solde primaire structurel.

TABLEAU 27 - Variations structurelles du solde primaire, des recettes et des dépenses primaires
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Variations du solde primaire structurel	-0,7	-0,2	-0,2	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1
Variations structurelles des recettes	-0,7	-0,0	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1
Variations structurelles des dépenses primaires	-0,0	0,1	0,2	-0,0	0,1	0,2	0,2

Il ressort que la dégradation du surplus primaire structurel en 2006 (-0,7 % du PIB potentiel) est imputable aux seules recettes. Celles-ci sont affectées par des mesures structurelles décidées par les autorités (surtout l'arrivée à maturité de la réforme de l'impôt des personnes physiques au niveau de l'impôt perçu par rôles et, en matière de cotisations, le renforcement du bonus à l'emploi) mais aussi des effets d'assiette défavorables (un certain recul de la part salariale dans le PIB et la baisse de la consommation de certains produits soumis aux accises). Les dépenses structurelles restent inchangées en 2006 par rapport à 2005, le tassement des dépenses de soins de santé, notamment, étant compensé par l'augmentation des subsides à l'emploi et par la hausse des investissements des pouvoirs locaux en année électorale¹.

En 2007, malgré le reflux des investissements des pouvoirs locaux et le tassement des rémunérations payées par l'Etat, les dépenses structurelles augmentent légèrement suite à certaines revalorisations de transferts sociaux et à la nouvelle hausse des subsides à l'emploi. Les recettes ne baissent pratiquement pas: la hausse de certains prélèvements (comme en matière d'accises) vient pratiquement compenser certains allègements organisés au niveau fédéral ou régional, notamment en matière d'impôt sur le revenu des ménages.

A moyen terme, la lente érosion du surplus primaire structurel est principalement attribuable aux dépenses, dont la progression est un peu plus rapide que celle du PIB potentiel. La hausse concerne surtout les dépenses de pensions et de soins de santé qui subissent les premiers effets du vieillissement démographique (en sus, concernant les premières, des revalorisations prévues dans le Pacte de solidarité entre les générations) et les investissements publics (ceux du pouvoir fédéral en matière de mobilité jusqu'en 2008 et ceux des pouvoirs locaux à partir de 2010). Ces hausses ne sont pas entièrement compensées par la baisse des autres catégories de dépenses publiques.

Les recettes présentent également une légère hausse structurelle de leur ratio à moyen terme, mais dans une mesure moindre que les dépenses primaires. La hausse des recettes est principalement imputable aux prélèvements sur le travail. Ceux-ci profitent de l'augmentation des salaires du secteur des entreprises en proportion du PIB après 2008, du caractère forfaitaire et dégressif de certaines réductions de cotisations sociales (ce qui entraîne une diminution relative de ces réductions) et de la progressivité de l'impôt des personnes physiques.

1. Phénomène qui, bien que non structurel, ne fait pas l'objet d'une correction dans la méthodologie de la Commission européenne.

2. Ecart avec les objectifs du Programme de stabilité

Dans le Programme de stabilité déposé fin 2006, le gouvernement définit ses objectifs budgétaires pour la période 2007-2010. Ceux-ci correspondent à la trajectoire fixée par la loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement, modifiée par la loi du 20 décembre 2005. Après un nouvel équilibre budgétaire en 2006, l'excédent à réaliser par l'ensemble des pouvoirs publics en 2007 est de 0,3 % du PIB; ce surplus doit ensuite augmenter annuellement de 0,2 % du PIB pour atteindre 0,9 % du PIB en 2010. Dans ce schéma, l'augmentation du solde proviendrait de la baisse des charges d'intérêt, le surplus primaire étant supposé pratiquement stable, à 4,1 % ou 4,2 % du PIB.

Le tableau 28 compare les soldes budgétaires qui ressortent des présentes Perspectives avec les objectifs de moyen terme du Programme de stabilité. Dès 2007, les soldes s'écartent de la trajectoire envisagée. A partir de 2008, l'écart représente 1 % du PIB, et est principalement imputable à l'entité I.

TABLEAU 28 - Projection budgétaire et objectifs du Programme de stabilité 2007-2010
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010
^a Projection					
Solde	0,2	0,1	-0,5	-0,3	-0,1
Solde corrigé du cycle	0,5	0,4	-0,3	-0,1	0,0
Solde structurel	-0,2	-0,2	-0,2	-0,0	0,1
Objectifs du Programme de stabilité					
Solde	0,0	0,3	0,5	0,7	0,9
Solde corrigé du cycle	0,4	0,6	0,9	1,0	1,1
Solde structurel	-0,2	0,2	-,	-,	-,
Ecart avec les objectifs du Programme de stabilité					
Solde	0,2	-0,2	-1,0	-1,0	-1,0
Entité I	0,2	-0,3	-1,1	-0,8	-0,8
Entité II	0,0	0,1	0,1	-0,2	-0,3
Solde corrigé du cycle	0,1	-0,2	-1,2	-1,1	-1,1
Solde structurel	0,0	-0,4	-,	-,	-,

a. Soldes budgétaires définis conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

L'origine des écarts ne réside pas dans des différences d'hypothèses de croissance économique, mais bien dans une évolution très différente des dépenses publiques (tableau 29). Il faut se rappeler, à cet égard, que les présentes Perspectives sont des projections à politique constante, alors que les soldes budgétaires du Programme de stabilité sont normatifs et peuvent donc incorporer des inflexions futures de la politique budgétaire. La comparaison avec une projection à politique constante donne, d'ailleurs, une idée de l'ampleur des inflexions nécessaires. En outre, le Programme de stabilité précise que, si les soldes constituent un engagement, les chiffres détaillés en matière de recettes et de dépenses ne sont repris qu'à titre indicatif.

Il ressort du tableau 29 que les dépenses progressent plus rapidement que dans le Programme de stabilité, de 1,2 % du PIB de plus en quatre ans. Les écarts les

plus sensibles concernent les transferts sociaux, les dépenses de soins de santé et les subsides aux entreprises (qui comprennent les subsides à l'emploi, notamment ceux octroyés par le biais d'une dispense de versement du précompte professionnel retenu). Les charges d'intérêt baissent moins que dans le Programme de stabilité en raison d'une diminution moins rapide, à la fois, du taux d'endettement et du taux d'intérêt implicite dans la présente projection (voir section suivante).

Les recettes totales évoluent conformément au scénario indicatif repris dans le Programme de stabilité avec, cependant, des compensations. En effet, les impôts indirects évoluent plus défavorablement que dans le Programme de stabilité, mais les cotisations sociales progressent davantage.

TABLEAU 29 - Origine des écarts avec le Programme de stabilité: variation des dépenses et recettes sur la période 2007-2010
(en pour cent du PIB)

	Projection	Programme de stabilité	Ecart
Solde de financement	-0,3	0,9	-1,2
^a Recettes	-0,4	-0,4	0,0
Impôts sur le revenu, le patrimoine, etc. ^b	0,2	0,1	0,1
Impôts sur la production et les importations ^b	-0,7	-0,1	-0,6
Impôts sur le capital	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	0,3	-0,1	0,4
Revenus de la propriété	-0,0	-0,1	0,1
Autres	-0,1	-0,2	0,1
Dépenses (-)	-0,1	-1,3	1,2
Rémunérations	-0,2	-0,3	0,1
Achats de biens et services et autres dépenses de consommation	0,0	-0,1	0,1
Prestations sociales en nature ^c	0,7	0,4	0,3
Autres prestations sociales	0,1	-0,4	0,5
Investissements	-0,0	0,1	-0,1
Subsides aux entreprises	0,1	-0,1	0,2
Autres dépenses primaires	-0,1	-0,1	0,0
Charges d'intérêt	-0,6	-0,8	0,2

a. Les agrégats de recettes et dépenses tels que présentés ici suivent les définitions retenues dans le Programme de stabilité et diffèrent donc des chiffres présentés dans les autres sections de la présente publication.

b. Y compris titrisation de créances fiscales.

c. Comprenant essentiellement des dépenses de soins de santé.

3. Endettement public et charges d'intérêt

Fin 2006, le taux d'endettement atteint 87,5 % du PIB (dans l'optique de l'ICN concernant le FIF), soit 46 % du PIB de moins que le pic historique de 1993 (133,5 % du PIB). Par rapport à 2005, la dette enregistre un recul de 3,9 % du PIB. Bien que le surplus primaire soit légèrement plus faible en 2005 qu'en 2006, la baisse du taux d'endettement est sensiblement plus forte en 2006. Cette bonne performance est attribuable à la forte croissance économique.

En 2006, la croissance nominale du PIB s'est en effet avérée supérieure au taux d'intérêt implicite de la dette (ce qui ne s'était pas produit au cours des dernières décennies, sauf en 2004). Dans ces conditions, une diminution du taux d'endettement se serait même produite avec un équilibre voire un léger déficit primaire. A noter que le désendettement aurait encore été plus important en l'absence de facteurs ne relevant pas des opérations courantes et en capital en SEC, et qui ont alourdi la dette à concurrence de 0,5 % du PIB ("Ajustement déficit-dette" au tableau 30).

A moyen terme, les conditions nécessaires pour éviter l'émergence d'un effet boule de neige restent très souples comparativement au passé, vu la baisse tendancielle du taux d'intérêt implicite intervenue dans les dernières décennies et le maintien, en projection, d'un taux historiquement très bas. Il s'ensuit qu'un surplus primaire de 0,3 ou 0,4 % du PIB suffit à faire diminuer la dette ("Dynamique intérêt-croissance" au tableau 30). En projection, l'effet "boule de neige inversé" continue donc à opérer puisque, malgré un recul jusqu'en 2008, le surplus primaire reste d'environ 3 % du PIB supérieur au niveau requis pour stabiliser la dette. A l'horizon 2012, la dette ne représenterait plus que 69,5 % du PIB.

A noter que le Programme de stabilité table sur une dette de 72,6 % du PIB en 2010, contre 75,3 % du PIB dans la présente projection. Cet écart est principalement attribuable au fait que le Programme de stabilité vise des surplus primaires plus importants que les surplus projetés ici à politique constante (voir la section précédente).

TABLEAU 30 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
(en pour cent du PIB, sauf mention contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette brute consolidée ^a	91,4	87,5	83,8	81,0	78,2	75,3	72,4	69,5
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	4,8	4,7	4,7	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	3,1	4,9	4,6	4,2	4,1	4,0	4,1	4,0
Variation du ratio d'endettement	-2,9	-3,9	-3,7	-2,8	-2,9	-2,9	-2,9	-2,9
Surplus primaire (-)	-4,3	-4,2	-4,0	-3,2	-3,2	-3,3	-3,3	-3,3
Dynamique intérêt-croissance	1,5	-0,2	0,0	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
Charges d'intérêt	4,4	4,1	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1
Contribution de la croissance du PIB	-2,9	-4,3	-3,9	-3,4	-3,2	-3,0	-2,9	-2,8
Ajustement déficit-dette	-0,0	0,5	0,3	0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0

a. Source: jusqu'en 2006, la dette nominale est reprise du Rapport 2006 de la BNB.

En ce qui concerne les charges d'intérêt, leur diminution est beaucoup moins forte que par le passé. Elles passent de 4,1 % du PIB en 2006 à 3,1 % en 2012, soit une baisse de 0,9 % du PIB en six ans, alors que la baisse était de 2,5 % du PIB sur les six années précédentes (entre 2000 et 2006). Ce ralentissement est dû à celui du désendettement lui-même, et à la stabilisation progressive du taux d'intérêt implicite vu la remontée des taux longs sur le marché et l'épuisement progressif des possibilités de conversion d'anciens emprunts émis à taux élevé.

4. Perspectives de moyen terme et soutenabilité budgétaire à long terme

Les surplus budgétaires annoncés dans le Programme de stabilité et dans la loi sur le Fonds de vieillissement (cf. section A.2. ci-avant) s'inscrivent dans une stratégie visant à préparer les finances publiques belges aux conséquences budgétaires de long terme du vieillissement démographique. Ces surplus sont fixés par le gouvernement à partir d'une évaluation du coût budgétaire du vieillissement réalisée par le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV), sur base de laquelle une trajectoire budgétaire de moyen et de long terme est recommandée par la section "Besoins de financement des pouvoirs publics" du Conseil supérieur des finances (CSF).

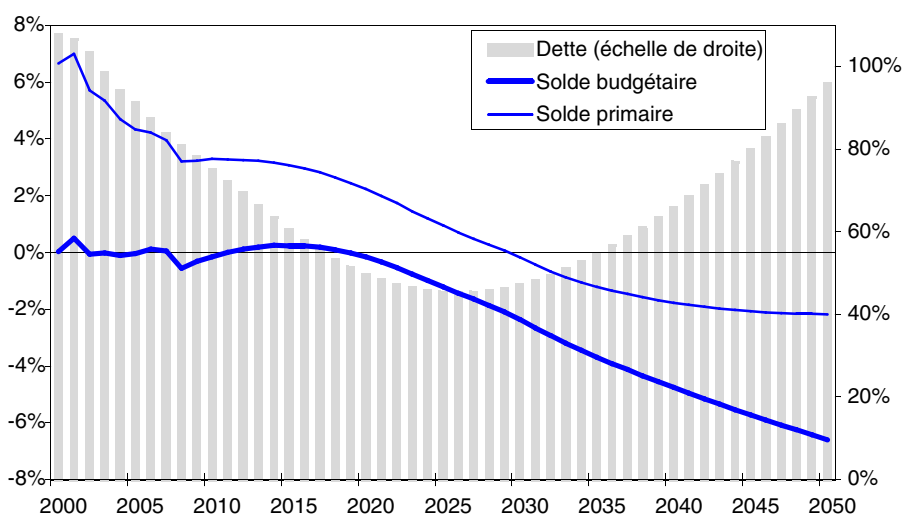
La présente section est consacrée à l'examen de deux scénarios d'évolution budgétaire de moyen et de long terme. Le premier scénario, dit "à politique constante", correspond aux présentes Perspectives de moyen terme - dans lesquelles les objectifs du Programme de stabilité ne sont pas rencontrés -, prolongées à long terme (après 2012) par les variations de surplus primaire dues au coût budgétaire du vieillissement¹. Le second scénario correspond aux toutes nouvelles recommandations du CSF².

Le scénario à politique constante est présenté au graphique 22. Dans ce scénario, le surplus primaire, pratiquement stable à moyen terme, s'érode à concurrence de 5,4 % du PIB durant la période 2013-2050. Alimenté par la baisse des charges d'intérêt, le solde budgétaire s'améliore jusqu'en 2014 où il culmine à 0,3 % du PIB. Sous l'effet de la baisse du surplus primaire, un déficit réapparaît en 2019 et se creuse ensuite progressivement. La baisse du taux d'endettement est dès lors interrompue en 2027 et un nouvel effet boule de neige se déclenche, qui amène les charges d'intérêt, le déficit et la dette publique sur une trajectoire explosive, donc non soutenable.

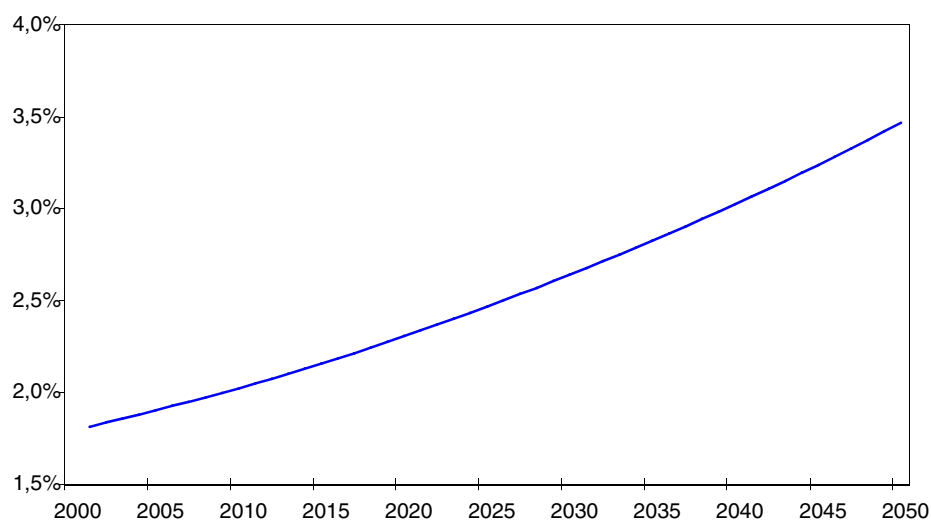
Pour mesurer l'ampleur de ce problème de soutenabilité et, surtout, l'effort nécessaire pour y remédier, l'on peut calculer, à l'instar de la Commission européenne, un indicateur appelé "sustainability gap". Le sustainability gap³ mesure l'effort immédiat et permanent à réaliser en termes de surplus primaire pour éviter que la dette ne soit explosive à long terme. Si cet ajustement est réalisé et maintenu, alors la dette tend à se stabiliser à l'horizon 2050⁴. A l'état stationnaire (i.e. surplus primaire, croissance économique et taux d'intérêt stabilisés à leur valeur de 2050), tant le solde budgétaire que les charges d'intérêt et la dette publique restent invariants en pour cent du PIB.

-
1. Tel que défini et quantifié dans le Rapport annuel de mai 2006 du Comité d'étude sur le vieillissement du Conseil supérieur des finances.
 2. Voir Conseil supérieur des finances, section "Besoins de financement des pouvoirs publics", *Vers des finances publiques soutenables et neutres sur le plan intertemporel dans le contexte du vieillissement*, mars 2007.
 3. "S2" dans le jargon de la Commission européenne.
 4. A un niveau quelconque. En effet, le sustainability gap ainsi défini ne comporte aucun critère relatif au niveau de la dette.

GRAPHIQUE 22 - Scénario à politique constante
(en pour cent du PIB)



GRAPHIQUE 23 - Sustainability gap dans le scénario à politique constante, en fonction de l'année de l'ajustement
(en pour cent du PIB)



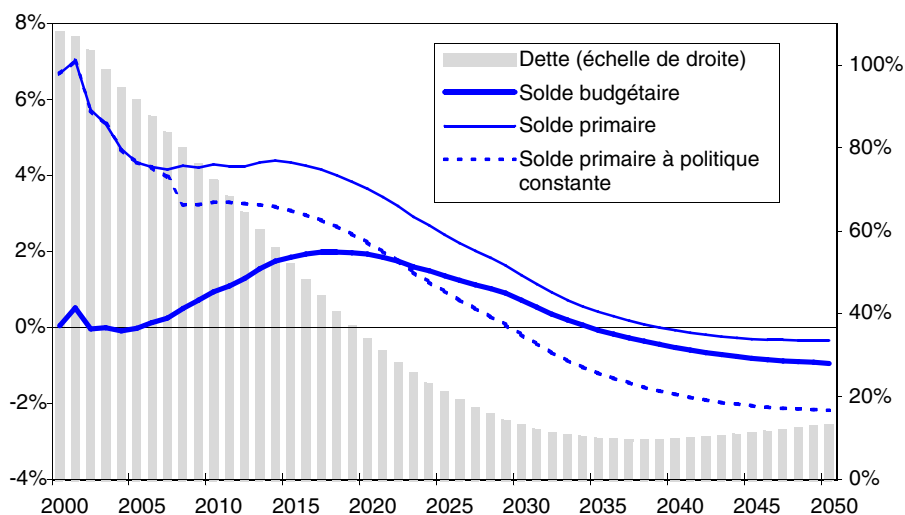
L'on peut calculer, sur base du scénario à politique constante, que l'ajustement permanent du surplus primaire nécessaire pour annuler le sustainability gap est de 2,0 % du PIB¹ si, du moins, cet ajustement est réalisé dès 2008. Au plus le moment de l'ajustement sera postposé, au plus l'effort requis sera important comme l'indique le graphique 23. Par exemple, si l'ajustement est postposé jusqu'en 2015, l'effort requis n'est plus de 2,0 % du PIB, mais de 2,2 % du PIB. Le coût d'un délai peut paraître faible, mais il faut garder en vue que l'on parle ici d'un ajustement

1. Avec une définition alternative du coût budgétaire du vieillissement qui inclurait l'impact de la baisse de la population scolaire sur les dépenses d'enseignement (repris pour mémoire dans le Rapport 2006 du CEV, mais non comptabilisé dans le coût du vieillissement), le sustainability gap serait de 1,1 % du PIB, au lieu de 2,0 % du PIB.

permanent. Dans cette perspective, un ajustement supplémentaire de 0,2 % du PIB représente, cumulé sur plusieurs décennies, un effort tout à fait considérable.

Dans son Rapport de mars 2007, la section "Besoins de Financement des Pouvoirs publics" du CSF formule des recommandations en vue de garantir la soutenabilité budgétaire. Le CSF recommande de non seulement stabiliser à long terme la dette publique, mais aussi de la stabiliser à un niveau faible, à savoir inférieur à 30 % du PIB. Par ailleurs, il recommande que l'ajustement, du moins pour sa plus grande partie, ne soit pas davantage postposé et ait donc lieu immédiatement, notamment pour des raisons d'équité intergénérationnelle. Une certaine partie de l'ajustement pourrait néanmoins être différée, via un taux de croissance des dépenses primaires non liées à l'âge maintenu en permanence légèrement en-dessous du taux de croissance du PIB (un écart d'environ 0,1 point de pour cent chaque année jusqu'en 2050).

GRAPHIQUE 24 - Scénario compatible avec la trajectoire du solde budgétaire recommandée par le CSF
(en pour cent du PIB)

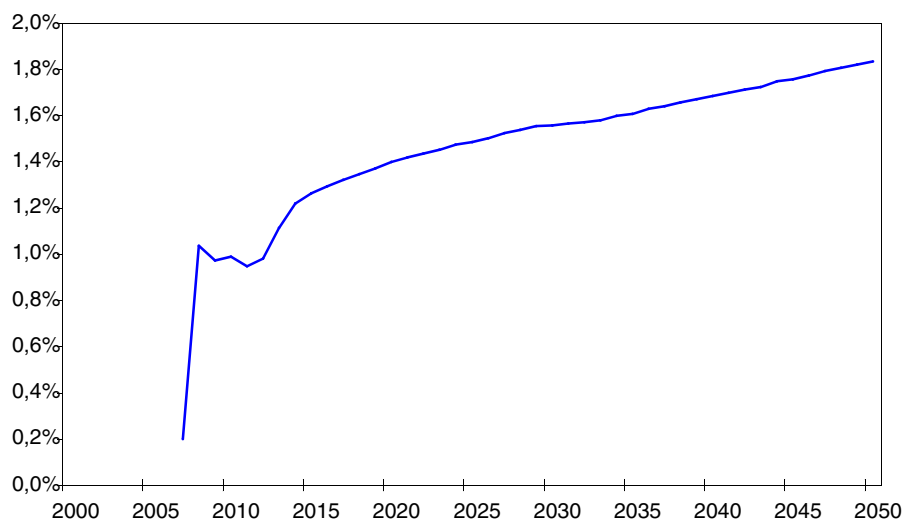


En termes de solde budgétaire, le CSF avalise les objectifs fixés par la loi sur le Fonds de vieillissement et repris dans le Programme de stabilité, à savoir un surplus de 0,3 % du PIB en 2007 qui augmente ensuite de 0,2 % du PIB par an pour atteindre 1,3 % du PIB en 2012. Le CSF recommande d'ensuite encore augmenter ce solde budgétaire, jusqu'à 2 % du PIB en 2017-2019. Au-delà, il pourrait commencer à s'éroder, mais à un rythme suffisamment lent pour que le déficit n'excède pas 1 % du PIB en 2050. Le graphique 24 reprend cette trajectoire de solde, ainsi que le surplus primaire et l'endettement qui y correspondent.

L'effort qu'implique la trajectoire recommandée par le CSF correspond à l'écart entre le solde primaire dans ce scénario et le solde primaire du scénario à politique constante. Cet écart est repris au graphique 25. L'on y distingue clairement la partie immédiate de l'effort (environ 1 % du PIB dès 2008), ainsi que la partie différée (de l'ordre de 0,8 à 0,9 % du PIB supplémentaire à l'horizon 2050, progressivement réalisé).

L'effort reste inférieur au sustainability gap de 2,0 % du PIB. L'on constate néanmoins au graphique 24 que le scénario du CSF a bien pour effet de maintenir la dette publique à un niveau durablement faible. Une résorption complète du sustainability gap aurait conduit à ce que le niveau parfaitement stable de la dette soit négatif, ce que le CSF a probablement voulu éviter étant donné que rien ne justifie la réalisation d'une dette négative en Belgique.

GRAPHIQUE 25 - Effort requis pour réaliser la trajectoire recommandée par le CSF
(en pour cent du PIB)



B. Recettes et dépenses primaires des administrations publiques

1. Recettes

Evolution globale

En 2006, les recettes fiscales et parafiscales s'établissent à 44,3 % du PIB (hors titrisation de créances fiscales), en baisse de 0,4 % du PIB par rapport à 2005. Cette baisse est surtout imputable à l'impôt des personnes physiques, aux cotisations sociales et aux droits d'accises. Par contre, l'impôt des sociétés augmente par rapport au PIB ainsi que, dans une moindre mesure, la TVA et des droits d'enregistrement régionaux. Si certains de ces mouvements reflètent l'évolution des assiettes imposables, d'autres découlent plus particulièrement de mesures, récurrentes ou non, décidées par les autorités.

Le ratio des prélèvements obligatoires recule encore légèrement en 2007 avec, notamment, un certain tassement des recettes provenant de la taxation du travail et une nouvelle progression de l'impôt de sociétés. Le moyen terme est caractérisé par une érosion tendancielle des impôts indirects compensée, à partir de 2010, par un léger redressement des prélèvements sur le travail. Il s'ensuit une faible augmentation du ratio des prélèvements obligatoires. A l'horizon 2012, celui-ci s'élève à 44,4 % du PIB, ce qui correspond, grosso modo, à la moyenne des 15 dernières années.

TABLEAU 31 - Recettes des administrations publiques
 (en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes	47,8	47,4	47,1	46,5	46,5	46,5	46,6	46,7
Recettes fiscales et parafiscales ^a	44,7	44,3	44,2	44,1	44,0	44,1	44,2	44,4
Impôt sur le revenu des ménages hors préc. mobilier	12,3	11,8	11,6	11,6	11,6	11,7	11,9	12,0
Cotisations sociales patronales	8,4	8,3	8,3	8,3	8,3	8,4	8,5	8,5
Autres cotisations sociales	5,5	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Précompte mobilier des ménages	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Impôt sur le revenu des sociétés	3,4	3,8	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
TVA	7,0	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Accises	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0
Autres impôts	5,1	5,2	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9
Titrisation de créances fiscales	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0
Recettes non fiscales et non parafiscales	3,0	3,0	2,9	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Ventes courantes	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
Ventes en capital	0,1	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,6	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Revenus de la propriété	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5

a. Hors titrisation de créances fiscales et hors impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

Prélèvements sur les revenus du travail

En 2006, l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) s'inscrit en recul par rapport à 2005, à concurrence de 0,5 % du PIB. L'année 2006 est, en effet, marquée par l'apparition des derniers coûts complémentaires de la réforme de 2001 (en rôles et additionnels locaux) et, dans une moindre mesure, par une hausse des frais professionnels forfaitaires déductibles ("déduction professionnelle"). En outre, les rôles de 2006 subissent le contrecoup de certaines dispositions prises en 2004 en matière de précompte. A ces facteurs de baisse, s'ajoutent le recul de la part des revenus imposables dans le PIB, ainsi que le ralentissement de la croissance de l'indice national des prix à la consommation entre 2005 et 2006: c'est en effet sur base de la valeur de cet indice en 2005 que sont indexés les barèmes fiscaux applicables aux revenus de 2006. Par contre, l'administration a procédé à une accélération des enrôlements qui a rendu pour la première fois possible l'enregistrement dans l'année même d'additionnels locaux relatifs à l'exercice 2006.

En 2007, l'impôt des personnes physiques recule encore légèrement (-0,1 % du PIB) suite au tassement de l'assiette imposable et sous l'effet de certaines mesures (doublement de la "déduction professionnelle", majoration de la déduction pour épargne-pension, instauration de la déduction pour habitation unique, réduction d'impôt en Région flamande), partiellement compensées par une amélioration du recouvrement et, au niveau des additionnels, par une nouvelle accélération des enrôlements.

Après 2007, hormis l'évolution des coûts budgétaires de quelques mesures au niveau fédéral (par exemple, la mesure d'encouragement des heures supplémentaires), la principale impulsion est régionale: la réduction d'impôt en Région flamande augmente modérément en 2008, mais plus sensiblement en 2009, vu l'extension de la mesure. En ce qui concerne l'assiette imposable, elle subit diverses influences. Sa composante principale, les salaires dans le secteur des

entreprises, baisse par rapport au PIB jusqu'en 2008, et se redresse ensuite¹. D'autre part, l'augmentation de la proportion de travailleurs à bas salaires (moins imposés) et le tassement des salaires du secteur des administrations publiques ainsi que des revenus des indépendants se poursuit jusqu'en fin de période. Par contre, l'évolution des revenus de remplacement - certes peu taxés - devient plus rapide que celle du PIB dès 2008. Au total, compte tenu également de l'effet haussier automatique découlant de la progressivité, la recette reste stable en 2008 et 2009, puis progresse d'environ 0,1 % du PIB par an de 2010 à 2012.

L'évolution des cotisations sociales est influencée par diverses mesures. D'une part, le "bonus à l'emploi" est renforcé en 2006 sous la forme de réductions supplémentaires des cotisations sociales personnelles pour tous les contractuels à faibles revenus. D'autre part, la réduction structurelle des cotisations patronales est augmentée pour les jeunes à faibles revenus en 2006, puis pour les travailleurs âgés en 2007, et les cotisations pour le Fonds de fermeture des entreprises sont diminuées en 2007. Des mesures haussières, d'une moindre ampleur, interviennent également: l'augmentation des cotisations sur les voitures de société est entrée en vigueur en 2006, le pécule de vacance anticipé en cas de départ est taxé différemment à partir de 2007 - entraînant un impact positif mais considéré comme ponctuel sur les recettes de 2007 - et la taxation des prépensions est alourdie. Enfin, les cotisations des indépendants sont augmentées en 2008 dans le cadre de l'intégration des "petits risques" dans l'assurance obligatoire en matière de soins de santé.

Au total, les cotisations sociales reculent de 0,2 % du PIB en 2006 (surtout les cotisations personnelles), puis d'encore 0,1 % en 2007 (surtout les cotisations patronales), suite aux diverses mesures d'allègement précitées et en raison de la diminution de la part salariale dans le PIB. A moyen terme, elles progressent à nouveau - de quelque 0,1 % du PIB par an - vu la remontée de la part des salaires du secteur des entreprises dans le PIB à partir de 2009 et du fait que certaines mesures de réduction des cotisations s'érodent avec le temps en raison de leur caractère forfaitaire et dégressif (voir la section C.3. et le chapitre V pour plus de détails).

Précomptes mobiliers

Les précomptes mobiliers libératoires des ménages progressent légèrement plus vite que le PIB à l'horizon 2009. Cette augmentation est attribuable aux effets directs et indirects de la taxation des SICAV obligataires de capitalisation introduite en 2006, à l'augmentation des taux d'intérêts et la bonne rentabilité des entreprises, dans un contexte juridique qui contribue à limiter les possibilités d'évasion fiscale.

Impôt des sociétés

En 2006, l'impôt des sociétés augmente de 0,4 % par rapport à 2005. Cette hausse est en grande partie imputable à la mise en oeuvre d'une accélération de la perception des rôles. Cependant, la recette a aussi été soutenue par la progression de l'assiette imposable, plus rapide que celle du PIB. L'évolution de l'impôt des sociétés en 2006 est à apprécier compte tenu de l'introduction de la déduction pour capital à risque² et d'une extension de la déductibilité des subsides régionaux. En ce qui concerne la déduction pour capital à risque, la projection à moyen terme continue de tabler sur une hypothèse de neutralité budgétaire, étant donné les

1. Cette remontée n'est pas tant due à une augmentation des coûts salariaux qu'à une augmentation de la part de la valeur ajoutée du secteur des entreprises dans le PIB.

2. "Intérêts notionnels".

mesures compensatoires décidées en 2005 (parmi lesquelles la modification des exonérations d'impôt des plus-values) et, surtout, les éventuels déplacements internationaux d'assiettes fiscales en faveur de la Belgique.

En 2007 et 2008, la recette de l'impôt reste favorablement influencée par l'augmentation des excédents d'exploitation nets dans le PIB, corollaire à la baisse de la part des rémunérations salariales. En 2007, la recette profite, en outre, de différentes mesures dont les effets sont soit temporaires (taxation réduite des réserves immunisées, nouvelle accélération des enrôlements), soit structurels (modulation de la déductibilité des voitures de société en fonction de leur émission de gaz carbonique, dispositions permettant de mieux lutter contre la fraude ou d'améliorer le recouvrement). A moyen terme, l'impôt des sociétés se stabilise à 3,9 % du PIB. De tels ratios d'impôt des sociétés n'avaient jamais été atteints par le passé.

Impôts sur les produits

Les recettes de TVA ont progressé un peu plus vite que le PIB en 2006, soutenues par l'augmentation des prix de l'énergie jusqu'à l'été et par la hausse des investissements des pouvoirs locaux en période électorale. A moyen terme, elles subissent un léger tassement en raison de la dynamique relativement modérée des dépenses des ménages. A noter que la projection prend en compte, pour 2007 comme c'était le cas pour 2006, le rendement supposé de certaines initiatives législatives visant à mieux lutter contre la fraude fiscale.

Les droits d'accises ont reculé de 0,1 % du PIB en 2006 sous l'effet, principalement, de la baisse des volumes de carburants routiers consommés, tant essences que diesel. Quant à l'impact des diverses mesures touchant cette rubrique, il est globalement neutre en 2006, les facteurs de baisse (cliquets inversés sur le diesel, contrecoup de la hausse temporaire de la cotisation emballage au 1er trimestre 2005, ralentissement de la perception de la cotisation fédérale sur l'électricité et le gaz) ayant compensé les facteurs de hausse (effet d'année pleine des cliquets sur l'essence de 2005, hausse des accises sur le charbon utilisé pour la production d'électricité, arrivée de la taxe Elia en régime de croisière, etc.).

En 2007, les droits d'accises ne progressent pas plus vite que le PIB, malgré diverses mesures venant bonifier la recette à concurrence de quelque 0,1 % du PIB: hausse des accises sur le tabac, nouvelle cotisation sur les emballages et autres mesures mineures. A noter, en 2007, certains coûts budgétaires en accises, mais relativement modérés: diminution des prélèvements sur l'eau en Région bruxelloise dans le cadre de la réorganisation du secteur de l'eau (voir la section C.4) et effet d'année pleine des cliquets inversés sur le diesel de 2006.

Cependant, en 2007 comme à moyen terme, l'assiette des accises s'avère atone: les volumes de carburant consommés augmentent de façon plus modérée que par le passé et la consommation d'essences, davantage taxées que le diesel, diminue même encore légèrement en volume. De façon générale, la part des produits soumis à accises dans la consommation des ménages diminue, alors que celle-ci recule elle-même légèrement par rapport au PIB. De plus, en l'absence d'indexation des droits, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). A l'horizon 2012, les droits perçus ne représentent plus que 2,0 % du PIB, contre 2,4 % en 2005. A noter que la projection prend en compte une réduction de la taxe Elia en 2008, puis sa disparition en 2011.

Autres impôts

Les autres impôts (cf. la catégorie résiduaire "autres impôts" du tableau 31) représentent 5,2 % du PIB en 2006, en hausse de 0,1 % du PIB par rapport à 2005. Cette augmentation trouve son origine dans la progression à nouveau forte des droits d'enregistrement régionaux et dans le rendement de différentes mesures: instauration d'une taxe sur les primes d'assurance versées des branches 21 et 23, augmentation temporaire de la TOB sur les rachats de SICAV de capitalisation (jusqu'à fin 2007), instauration d'une taxe sur les sites de production d'électricité non utilisés, cotisation unique sur la réévaluation du stock de diamant, contribution unique du secteur gazier au financement des chèques-mazout et gaz. Ces facteurs de hausse ont été partiellement compensés par la poursuite du démantèlement de la taxe compensatoire d'accises, la suppression de la taxe d'immatriculation et la diminution du montant net de la taxe sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique (vu le non dépassement, depuis 2005, des budgets concernés au sein de l'assurance-maladie).

Les "autres impôts" reculent en 2007 en raison de la disparition de certains facteurs ponctuels de 2006, de la poursuite du démantèlement de la taxe compensatoire d'accises (finalisé en 2008), de la diminution supposée du rendement de la TOB, mais aussi d'un certain tassement des précomptes immobiliers et de leurs additionnels à moyen terme, vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels.

Titrisation de créances fiscales

Le produit net des opérations de titrisation de créances fiscales de 2005, 2006 et 2007 est présenté distinctement au tableau 31. Compte tenu des impôts rétrocédés par l'Etat au détenteur des titres, le bénéfice net de l'opération est de l'ordre de 0,15 % du PIB en 2005, 0,10 % en 2006, puis est négatif. Selon les hypothèses retenues ici, les rétrocessions d'impôts se poursuivent de façon dégressive jusqu'en 2012.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales restent globalement stables en 2006, l'augmentation des ventes en capital par rapport à 2005 (+0,3 % du PIB) étant compensée par une baisse des transferts des entreprises et, dans une moindre mesure, des revenus de la propriété. Les ventes en capital, à savoir surtout des ventes d'actifs immobiliers, représentent 0,4 % du PIB en 2006, incluant notamment le produit de l'opération Fedimmo 1 (vente de 62 immeubles de bureau à une société immobilière) et la vente de l'ambassade à Tokyo. La baisse des transferts des entreprises est consécutive aux montants particulièrement élevés de ces transferts en 2005 (transferts du Holding SNCB et du Autonoom Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen en contrepartie de la reprise de certaines charges de pensions, et d'Aquafin suite à une transaction en matière de TVA).

En 2007, les recettes non fiscales prennent en compte les montants budgétisés en ce qui concerne des transferts d'entreprises en contrepartie de la reprise par l'Etat de leurs engagements de pension, ainsi que le produit escompté de l'opération Fedimmo 2. Cependant, compte tenu de l'ensemble des éléments repris en recettes non fiscales dans les comptes nationaux¹, celles-ci reculent de 0,1 % du PIB par rapport à 2006. En 2008, les recettes non fiscales reculent encore de 0,4 % du PIB en l'absence d'annonce, à ce jour, de nouvelles ventes ou d'autres opérations ponctuelles.

1. Notamment la prise en compte dans les recettes de 2005 d'un remboursement exceptionnel par le budget européen, dans les premiers jours de l'année 2006, d'un excès de contribution RNB de la Belgique versé en 2005.

2. Dépenses primaires

Aperçu général

Les dépenses primaires baissent de 0,3 % du PIB en 2006. Cette baisse est essentiellement attribuable à l'embellie conjoncturelle qui limite l'augmentation du ratio des dépenses via, d'une part, l'augmentation du dénominateur de ce ratio (le PIB) et, d'autre part, une diminution de la composante conjoncturelle des dépenses de chômage. De plus, certaines catégories de dépenses, dont les dépenses de soins de santé ou les dépenses de fonctionnement du pouvoir fédéral, enregistrent un taux de croissance spécialement faible. D'autres, par contre, augmentent fortement, comme les subsides à l'emploi ou les investissements des pouvoirs locaux en période électorale.

En 2006, l'indexation annuelle moyenne des prestations sociales et des rémunérations publiques n'a été que légèrement inférieure à la croissance du déflateur du PIB. Par contre, en 2007, l'écart est plus important vu l'amélioration des termes de l'échange, ce qui contribue à modérer sensiblement l'évolution des dépenses exprimées en pour cent du PIB. Après 2007, l'influence de ce facteur serait pratiquement nulle. Outre ce facteur nominal, la baisse du ratio des dépenses primaires en 2007 (-0,1 % du PIB par rapport à 2006) est aussi imputable au reflux des investissements des pouvoirs locaux.

En 2008, les dépenses primaires augmentent sensiblement (+0,2 % du PIB) sous l'effet de la hausse des dépenses de pensions et de soins de santé. A moyen terme, ces hausses sont compensées par la baisse tendancielle des autres catégories de dépenses, de sorte que le total des dépenses primaires reste assez stable.

TABLEAU 32 - Dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses primaires	43,5	43,2	43,1	43,3	43,2	43,2	43,3	43,5
Frais de fonctionnement et investissements	15,5	15,3	15,0	14,9	14,8	14,8	14,8	14,8
Rémunérations	9,9	9,8	9,7	9,6	9,6	9,5	9,4	9,3
Achats de biens et services	3,6	3,5	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5	3,6
Investissements	1,9	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0
Transferts sociaux	23,1	22,7	23,0	23,2	23,4	23,5	23,6	23,8
Pensions de retraite et survie	8,5	8,4	8,6	8,7	8,8	8,8	8,9	9,1
Soins de santé	6,3	6,1	6,3	6,6	6,6	6,7	6,8	6,9
Chômage, prépensions et interruptions de carrière	2,7	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2
Autres transferts sociaux	5,7	5,7	5,7	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
Autres transferts	5,0	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9	4,9
Aux entreprises, dont	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7
subsidés à l'emploi	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Aux ménages et ISBL	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Au reste du monde	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0

Rémunérations

Globalement, les frais de fonctionnement de l'Etat tendent à diminuer, en particulier les rémunérations qui reculent de quelque 0,1 % du PIB chaque année¹.

En 2006, la baisse des rémunérations, malgré une légère augmentation de l'emploi public, s'explique par la forte croissance économique (effet dénominateur). En 2007, le tassement s'explique d'abord par des effets nominaux, la croissance de l'index des rémunérations du secteur public étant sensiblement plus faible que celle du déflateur du PIB (écart de croissance de 0,4 %), ensuite par les revalorisations salariales relativement peu importantes. Celles-ci contribuent au taux de croissance des rémunérations à concurrence de seulement 0,4 % en 2007, contre une moyenne estimée de 0,7 % durant la période 1996-2005.

Le recul à moyen terme est d'abord imputable à la croissance limitée de l'emploi public (0,2 % en moyenne annuelle): l'emploi augmente moins vite que par le passé dans les communautés et régions et dans les pouvoirs locaux, et continue de baisser au niveau de la Défense nationale (pouvoir fédéral). Il reflète aussi la faible croissance des revalorisations salariales (0,3 % en moyenne annuelle sur base des accords conclus actuellement, et un peu plus en 2009 suite à des revalorisations salariales plus importantes prévues en Communauté française). Compte tenu d'une hypothèse de dérive salariale moyenne de 0,75 % par an, la croissance réelle de la masse des rémunérations (1,3 % en moyenne annuelle sur la période 2008-2012) est sensiblement inférieure à celle du PIB.

Investissements

En ce qui concerne les investissements publics, leur reflux en 2007 est principalement imputable au "cycle électoral" des investissements des pouvoirs locaux. Ils augmentent à nouveau en 2011, dans la perspective des prochaines élections communales.

Dépenses de santé

La faible croissance des dépenses de santé en 2006 reflète, pour partie au moins, les effets de certaines mesures de contention des dépenses qui ont été progressivement mises en place ces dernières années. Le budget des médicaments, en particulier, a pu être maîtrisé via des mécanismes incitant les médecins à prescrire une proportion plus large de médicaments génériques.

Néanmoins, de la même façon que la faible croissance des dépenses de santé en 2005 avait fait suite à une forte croissance en 2004, la faible augmentation observée en 2006, largement inférieure à celle du PIB, serait suivie, d'après les hypothèses retenues par le gouvernement lors du contrôle du budget 2007 et reprises ici, par une croissance des dépenses en 2007 supérieure à la norme légale de 4,5 % hors inflation.

A moyen terme, la projection part de l'hypothèse d'une croissance conforme à la tendance historique et tient compte des effets spécifiques du vieillissement démographique² ainsi que du coût des mesures annoncées à savoir, pour l'essentiel,

1. En projection, la croissance des rémunérations publiques est déterminée par les décisions prises dans le cadre de la programmation sociale ainsi que par l'évolution de la dérive salariale, de l'emploi et de l'index des rémunérations du secteur public.
La programmation sociale reprend les décisions des accords sectoriels des pouvoirs publics relatives aux revalorisations salariales.
La dérive salariale résulte de hausses salariales dues essentiellement aux avancements automatiques dans les échelles barémiques, aux primes d'ancienneté et aux promotions.
L'indexation des rémunérations publiques dépend de l'indice santé et de l'indice-pivot. Lorsque l'indice santé moyen des quatre derniers mois dépasse l'indice-pivot, les rémunérations sont relevées de deux pour cent le second mois qui suit le dépassement.
2. En ce qui concerne les dépenses de santé soumises à la norme légale, le taux de croissance retenu pour la période 2008-2012 est de 3,5 % en moyenne par an hors indice santé (5,8 % en 2007).

l'intégration des petits risques des indépendants dans le régime général de l'assurance obligatoire soins de santé en 2008. Au total sur la période 2007-2012, les dépenses de soins de santé augmentent de 0,7 % du PIB.

Pensions

En ce qui concerne les pensions et les autres revenus de remplacement, un certain nombre de mesures pluriannuelles de revalorisation ont été décidées dans le cadre du Pacte des générations de 2006. Elles sont décrites à la section C.3 ci-après. A l'impact de ces revalorisations s'ajoutent celui du vieillissement démographique ainsi que d'autres facteurs, comme la reprise des pensions d'agents statutaires de la SNCB par le pouvoir fédéral à partir de 2007¹. Au total, les dépenses de pension augmentent de 0,7 % du PIB entre 2006 et 2012, dont plus de la moitié à charge du pouvoir fédéral. Par contre, la projection table sur un recul tendanciel des transferts sociaux autres que les pensions et les soins de santé (-0,4 % du PIB en 7 ans).

Transferts aux entreprises

Les subsides à l'emploi continuent à progresser rapidement en 2007 et 2008, quoiqu'un peu moins qu'en 2006. Ces augmentations sont principalement dues à l'extension des mesures d'exonération de versement du précompte professionnel retenu sur les rémunérations des chercheurs, sur le travail en équipe, et sur une partie des heures supplémentaires. En outre, en 2006, le coût des titres-services a fortement augmenté vu le succès du système, ainsi que, mais dans une moindre mesure, le coût du Maribel social. A noter l'introduction, courant 2007, d'une exonération générale de versement du précompte professionnel retenu, à concurrence de 0,25 % des salaires bruts, comme prévu dans l'accord interprofessionnel 2007-2008 en vue de stimuler la compétitivité.

Les transferts aux entreprises sont aussi influencés par le relèvement des aides à l'investissement versées au groupe SNCB en 2006 et, surtout, en 2007, et par l'augmentation des dépenses pour le RER dans les prochaines années. En 2006, en outre, la Région flamande a procédé à un paiement avancé de subsides aux sociétés distributrices d'eau et à Aquafin. Les transferts aux ménages comprennent, en 2006, le coût de la réduction consentie pour les dépenses de gaz et d'électricité (et financée par une recette unique en provenance du secteur énergétique).

Taux de croissance des dépenses

Le tableau 33 donne le taux de croissance réel des dépenses primaires finales des différents sous-secteurs de l'Etat. En moyenne sur la période de projection 2007-2012, le taux de croissance des dépenses de l'entité I serait parfaitement en ligne avec sa valeur moyenne des six années précédentes (2001-2006)². Les dépenses de l'entité II progresseraient globalement moins vite que durant les six dernières années³. Le taux de croissance des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques serait donc, au total, en retrait par rapport à la période 2001-2006, mais resterait largement supérieur au taux de croissance moyen des années 1995-2000, c'est-à-dire dans la phase finale du rééquilibrage du budget de l'Etat.

-
1. A noter que la hausse des dépenses de pensions qui découle de cette reprise (0,2 % du PIB en 2007) va de pair avec une diminution des transferts du pouvoir fédéral à la SNCB. Voir aussi la section C.2.
 2. Le ralentissement des dépenses de la sécurité sociale et l'accélération des dépenses du pouvoir fédéral par rapport à la période 2001-2006 sont surtout dus au transfert, en 2004, de la charge financière des journées d'hospitalisation du pouvoir fédéral vers la sécurité sociale.
 3. L'accélération des dépenses des communautés et régions sur la période 2001-2006 est en partie due à la consolidation, en 2002, des organismes publics de radio-télévision dans le secteur des administrations.

TABLEAU 33 - Taux de croissance réel des dépenses primaires finales^a

	1995-2000	2001-2006	2007-2012
Ensemble des administrations	1,8	2,7	2,4
Entité I	1,6	2,5	2,5
Pouvoir fédéral	1,5	1,2	1,8
Sécurité sociale	1,6	3,1	2,7
Entité II	2,2	3,1	2,3
Communautés et régions	2,1	3,2	2,4
Pouvoirs locaux	2,4	3,0	2,1

a. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

C. Evolutions par sous-secteurs de l'Etat

1. Vue d'ensemble

Le solde de financement, estimé à 0,1 % du PIB en 2006 pour l'ensemble des administrations publiques, correspond à un surplus en sécurité sociale (0,3 % du PIB) et dans les communautés et régions (0,2 % du PIB), et à un déficit au niveau du pouvoir fédéral (0,1 % du PIB) et des pouvoirs locaux (0,2 % du PIB).

TABLEAU 34 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006 - 2000	2012 - 2006
Ensemble des administrations										
Solde de financement	0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Solde primaire consolidé	4,3	4,2	4,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	-2,5	-1,0
Recettes consolidées	47,8	47,4	47,1	46,5	46,5	46,5	46,6	46,7	0,3	-0,7
Dépenses primaires	43,5	43,2	43,1	43,3	43,2	43,2	43,3	43,5	2,8	0,3
Charges d'intérêt consolidées	4,4	4,1	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1	-2,5	-0,9
Pouvoir fédéral										
Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,3	-0,7	-0,2	0,0	0,4	0,7	0,4	0,8
Solde primaire	3,9	3,8	3,4	2,9	3,2	3,3	3,5	3,7	-2,0	-0,1
Recettes	15,7	15,5	15,3	14,8	14,9	14,9	15,0	15,1	-2,1	-0,4
Dépenses primaires	11,8	11,7	11,9	11,9	11,7	11,6	11,5	11,4	-0,1	-0,3
Charges d'intérêt	4,1	3,9	3,7	3,6	3,4	3,3	3,1	3,0	-2,3	-0,9
Sécurité sociale										
Solde de financement	0,1	0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4
Solde primaire	0,1	0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4
Recettes	19,5	19,5	19,3	19,4	19,4	19,4	19,5	19,5	1,3	0,0
Dépenses primaires	19,5	19,2	19,2	19,4	19,5	19,5	19,6	19,7	1,6	0,5
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et Régions										
Solde de financement	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3
Solde primaire	0,4	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,3
Recettes	13,2	13,1	13,1	13,1	13,0	13,0	12,9	12,9	0,9	-0,2
Dépenses primaires	12,8	12,8	12,7	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	1,1	0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,2	0,0
Pouvoirs locaux										
Solde de financement	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,3	0,1	-0,1
Solde primaire	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	-0,1	0,1	-0,1
Recettes	6,4	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	6,2	0,6	-0,2
Dépenses primaires	6,4	6,4	6,2	6,1	6,1	6,1	6,3	6,4	0,5	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0

Au niveau global, le solde budgétaire reste stable en 2007, mais se dégrade en 2008 où un déficit de 0,5 % du PIB est enregistré, dont 0,7 % pour le pouvoir fédéral.

Le déficit est progressivement résorbé au cours des années suivantes et un léger surplus de 0,1 % du PIB est à nouveau atteint en 2012. La répartition par sous-secteurs en 2012 est cependant très différente de celle de 2006: un surplus de 0,7 % du PIB pour le pouvoir fédéral, partiellement compensé par un déficit dans les trois autres sous-secteurs, singulièrement dans les pouvoirs locaux (0,3 % du PIB).

Le solde primaire de l'ensemble des administrations publiques recule dès 2007, mais surtout en 2008 (à concurrence de 1,0 % du PIB en deux ans). Ce tassement est localisé dans les composantes de l'Entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale, respectivement pour 0,9 % et 0,3 % du PIB en deux ans) du fait de la hausse des dépenses primaires mais surtout de la baisse des recettes. Le recul des recettes est particulièrement important pour le pouvoir fédéral (-0,7 % du PIB) en l'absence de nouvelles opérations ponctuelles connues actuellement. Par contre, le solde primaire des pouvoirs locaux se redresse de 0,2 % du PIB entre 2006 et 2008, suite au reflux de leurs investissements après la période électorale.

De 2008 à 2012, le redressement du solde de financement de l'ensemble des administrations à concurrence de 0,7 % du PIB correspond au recul des charges d'intérêt, alors que le solde primaire se stabilise à 3,3 % du PIB. Le solde primaire du pouvoir fédéral augmente néanmoins de 0,8 % du PIB pour atteindre 3,7 % du PIB en 2012, grâce à la baisse des dépenses primaires (-0,5 % du PIB) et à la hausse des recettes (+0,3 %). Par contre, le solde primaire des trois autres sous-secteurs recule sous l'influence, surtout, de la hausse de leurs dépenses.

Au total, la variation du solde de financement des administrations publiques est quasiment nulle entre 2006 et 2012, tout comme ce fut le cas entre 2000 et 2006 (voir les deux dernières colonnes du tableau 34). Dans ces deux périodes, la réduction des charges d'intérêt est neutralisée par un recul équivalent du solde primaire (de 0,9 % en projection, au lieu de 2,5 % sur la période précédente). Par contre, l'origine de la dégradation du solde primaire diffère: l'augmentation des dépenses primaires entre 2006 et 2012 est nettement plus limitée (+0,3 % du PIB) qu'entre 2000 et 2006 (+2,8 % du PIB), et les recettes se tassent de 0,7 % du PIB alors qu'elles augmentaient de 0,4 % du PIB dans les six dernières années. Par sous-secteurs, seul le pouvoir fédéral enregistre une évolution plus favorable qu'au cours des dernières années, tant pour le solde de financement que pour le solde primaire. A noter que ces évolutions ne peuvent pas être interprétées en termes d'orientation structurelle de la politique budgétaire dans la mesure où elles ne sont pas corrigées, ni pour le cycle économique, ni pour les mesures non récurrentes (supposées nulles au-delà de 2007, puisqu'inconnues actuellement).

Les soldes primaires par sous-secteurs présentés au tableau 34 concernent les recettes totales et les dépenses primaires totales de chacun d'eux, en ce compris les transferts de revenus qu'ils effectuent entre eux¹. Pour clarifier l'examen des interactions financières entre sous-secteurs de l'Etat, l'on peut décomposer les recettes, d'une part, et les dépenses, d'autre part, en isolant ces transferts, et donc

1. La somme des recettes, d'une part, des dépenses, d'autre part, des sous-secteurs étant dès lors supérieures aux recettes consolidées et aux dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques.

désagréger le solde primaire en deux parties: le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat (solde interne) et le solde des autres opérations¹ (solde externe). Cette désagrégation est présentée au tableau 35.

TABLEAU 35 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire
(en pour cent du PIB)

	Solde primaire		Solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)		Solde des opérations avec le reste de l'économie (solde externe)	
	2006-2000	2012-2006	2006-2000	2012-2006	2006-2000	2012-2006
Ensemble des administrations publiques	-2,5	-1,0			-2,5	-1,0
Pouvoir fédéral	-2,0	-0,1	-1,3	0,1	-0,7	-0,2
Sécurité sociale	-0,3	-0,4	1,6	-0,2	-1,9	-0,2
Régions et communautés	-0,2	-0,3	-0,7	0,0	0,4	-0,3
Pouvoirs locaux	0,1	-0,1	0,4	0,1	-0,3	-0,2

a. Solde des flux de revenus entre les sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées que de paiement d'intérêt.

Il en ressort que les soldes des transferts entre administrations publiques ne varient quasiment pas entre 2006 à 2012, ce qui contraste fortement avec les évolutions enregistrées au cours de la période précédente. Celui du pouvoir fédéral s'améliore de 0,1 % alors qu'il s'était réduit de 1,3 % du PIB entre 2000 et 2006 suite, surtout, aux augmentations du financement alternatif de la sécurité sociale². Parallèlement, celui de la sécurité sociale recule légèrement (-0,2 % du PIB) après s'être amélioré de 1,6 % du PIB entre 2000 et 2006. Les transferts nets entre administrations publiques dont bénéficient les communautés et régions et les pouvoirs locaux restent également quasiment stables à l'horizon 2012, ce qui contraste avec les variations passées.

En ce qui concerne les soldes des opérations externes (tableau 35, troisième partie), ceux-ci enregistrent une détérioration de 0,2 à 0,3 % du PIB pour chacun des sous-secteurs entre 2006 et 2012. Par comparaison avec la période précédente, c'est au niveau de la sécurité sociale que le contraste est le plus marqué: son solde externe s'était dégradé de 1,9 % du PIB entre 2000 et 2006. A noter que les communautés et régions cessent de contribuer positivement au solde primaire des administrations publiques alors que leur solde externe s'était, au contraire, amélioré de 0,4 % du PIB entre 2000 et 2006.

2. Pouvoir fédéral

Vers un surplus budgétaire à partir de 2011

Après un léger repli en 2006, le déficit du pouvoir fédéral s'accroît en 2007 et surtout en 2008 où il atteint 0,7 % du PIB. Il se résorbe au cours des deux années suivantes et un surplus de 0,4 % du PIB est enregistré en 2011, puis consolidé en 2012 (0,7 % du PIB). Ces résultats sont à souligner car depuis 1970, première année

1. Transferts avec le reste de l'économie (ménages, entreprises et reste du monde) mais aussi dépenses de fonctionnement et d'investissement.
2. Pour partie en compensation du transfert à la sécurité sociale, en 2004, de la charge du financement des journées d'hospitalisation (ce qui a aussi amélioré le solde externe du pouvoir fédéral, et détérioré le solde externe de la sécurité sociale).

comptabilisée en comptes SEC, le pouvoir fédéral n'avait dégagé un surplus qu'une seule fois, cela dans un contexte particulier¹.

TABLEAU 36 - Compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006 2000	2012 2006
1. Solde primaire	3,9	3,8	3,4	2,9	3,2	3,3	3,5	3,7	-2,0	-0,1
A. Recettes	15,7	15,5	15,3	14,8	14,9	14,9	15,0	15,1	-2,1	-0,4
1. Fiscales	13,9	13,5	13,4	13,3	13,4	13,5	13,5	13,6	-2,5	0,1
2. Ventes et transferts en capital non récurrents ^a	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	-0,4
3. Autres recettes	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	0,1	-0,1
B. Dépenses primaires	11,8	11,7	11,9	11,9	11,7	11,6	11,5	11,4	-0,1	-0,3
1. Dépenses de fonctionnement et investissements	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,6	2,6	-0,2	-0,2
2. Pensions SNCB et subsides pensions à la SNCB	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1
3. Pensions des administrations publiques ^a	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	0,2	0,2
4. Autres transferts aux ménages et aux ISBL	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,3	-0,1
5. Subsides à l'emploi ^a	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1
6. Autres transferts aux entreprises	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,0	0,1
7. Contribution RNB au budget européen	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,3	-0,1
8. Autres transferts au reste du monde	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
9. Autres transferts aux secteurs publics	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8	-0,1	-0,3
2. Charges d'intérêt	4,1	3,9	3,7	3,6	3,4	3,3	3,1	3,0	-2,3	-0,9
3. Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,3	-0,7	-0,2	0,0	0,4	0,7	0,4	0,8

- a. Y compris certaines recettes/dépenses provenant /à destination des autres sous-secteurs des administrations publiques:
- à la ligne A.2, un transfert en capital de la sécurité sociale en 2006 en apurement d'une dette;
 - à la ligne B.3, le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement des pouvoirs locaux;
 - à la ligne B.5, les réductions de précompte professionnel de chercheurs universitaires.

Réduction modérée mais régulière des charges d'intérêt

Sur l'ensemble de la période envisagée, les charges d'intérêt continuent à se réduire chaque année en pour cent du PIB, bien que leur recul total de 2006 à 2012 (-0,9 % du PIB) soit nettement plus modeste qu'au cours des six années précédentes. La hausse des taux d'intérêt, notable entre 2005 et 2007 (80 points de base pour le taux de long terme en deux ans, 180 points de base pour le taux de court terme), et plus limitée en 2008 (10 points de base pour le taux long comme pour le taux court), est suivie par une évolution contrastée: hausse pour le taux à long terme (10 points de base en 2009, puis encore en 2011), et repli des taux courts en 2009 et 2010 (de 10 points de base chacune de ces deux années). Au total, il s'ensuit un très net ralentissement de la baisse du taux implicite de la dette du pouvoir fédéral. Stable à 4,7 % de 2006 à 2008, le taux implicite se rapproche ensuite progressivement du taux d'intérêt de long terme, soit 4,5 % en fin de période.

1. En 2003 (pour 0,3 % du PIB), du fait d'une recette exceptionnelle de 1,8 % du PIB correspondant à la reprise du fonds de pensions de Belgacom.

Baisse du surplus primaire jusqu'en 2008, suivie d'un redressement

La détérioration du besoin net de financement à l'horizon 2008 découle uniquement du recul du solde primaire (-0,9 % du PIB de 2006 à 2008). Au cours des années suivantes, ce recul se résorbe partiellement, de sorte que le surplus primaire atteint 3,7 % du PIB en 2012, en léger retrait par rapport à 2006. À partir de 2011 néanmoins, le niveau du surplus primaire est supérieur à celui des charges d'intérêt.

Tant les recettes que les dépenses participent à cette évolution: les recettes chutent de 0,7 % du PIB au cours des années 2007 à 2008, puis progressent de 0,3 % du PIB au cours des quatre années suivantes. Inversement, les dépenses primaires augmentent de 0,2 % du PIB de 2006 à 2008, avant de reculer de 0,5 % du PIB de 2008 à 2012.

Recul des recettes jusqu'en 2008

Depuis 2001, les recettes du pouvoir fédéral ont été régulièrement renforcées par le produit d'opérations ponctuelles de grande envergure. Ce serait encore le cas en 2007, avec une nouvelle opération de reprise de fonds de pensions et avec des ventes additionnelles de bâtiments, notamment dans le cadre d'une deuxième opération Fedimmo. Les recettes engrangées (tableau 36, ligne 1.A.2) s'élèveraient à 0,4 % du PIB (plus de 1,1 milliard d'euros), soit l'équivalent de celles enregistrées en 2006 (suite à l'opération Fedimmo 1, à la vente de l'ambassade à Tokyo et au remboursement d'une dette par la sécurité sociale). En 2008, par contre, aucune nouvelle recette provenant d'opération ponctuelle n'est prise en compte dans la projection, car les éventuelles mesures de ce type n'ont pas encore été annoncées à l'heure actuelle par le gouvernement.

Les recettes fiscales se tassent également jusqu'en 2008, mais progressent légèrement par la suite pour atteindre 13,6 % du PIB en 2012. Le recul enregistré au cours des premières années est, entre autres, imputable aux opérations de titrisation de créances fiscales dont l'impact net est négatif à partir de 2007 (voir la section B.1. et le tableau 31). Le redressement qui intervient ensuite découle de la combinaison d'une progression des recettes perçues (particulièrement de l'impôt des personnes physiques, voir la section B.1.) et d'un léger tassement des recettes fiscales transférées aux autres sous-secteurs des administrations publiques.

L'ensemble des autres recettes du pouvoir fédéral s'érode progressivement, à concurrence de 0,1 % du PIB sur la période 2006-2012 suite, essentiellement, à l'évolution des revenus de la propriété qui sont supposés rester stables en termes nominaux au niveau estimé pour 2007. Les ventes de biens et services, dont une grande partie correspond aux frais de perception des droits de douane pour compte de l'Union européenne, sont stables en pour cent du PIB (autour de 0,4 % du PIB). Il en est de même, globalement, pour les cotisations sociales perçues par le pouvoir fédéral (0,7 % du PIB), après une légère hausse en 2007 suite à la perception de nouvelles cotisations sur les rémunérations d'agents de la SNCB (parallèlement à la reprise de la charge des pensions, voir infra). Enfin, les transferts divers provenant des ménages, entreprises et reste du monde suivent aussi une évolution parallèle à celle du PIB, hormis un léger reflux des transferts du reste du monde en 2007 en raison d'un remboursement ponctuel reçu en 2006 (200 millions d'euros) dans le cadre du financement de l'Union européenne.

Augmentation des dépenses jusqu'à l'arrivée à maturité des mesures structurelles

Après un recul de 0,1 % du PIB en 2006, localisé en dépenses de fonctionnement (voir tableau 36, ligne 1.B.1) et en transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques¹ (ligne 1.B.9), les dépenses primaires augmentent de 0,2 % du PIB en 2007, se stabilisent en 2008 puis reculent de 0,5 % du PIB sur la période 2009-2012.

Trois catégories de dépenses contribuent particulièrement à l'augmentation de 2007 et gardent une croissance soutenue à moyen terme: la charge de pensions de la SNCB, les subsides à l'emploi et les autres transferts aux entreprises (tableau 36, lignes 1.B.2, 1.B.5 et 1.B.6).

A partir de 2007, les pensions d'agents statutaires de la SNCB (transferts aux ménages) sont intégralement à charge du pouvoir fédéral² et la dotation à la SNCB (transfert aux entreprises) par laquelle l'Etat couvrait déjà une partie de la charge de ces pensions est supprimée. Ces deux éléments sont globalisés au tableau 36. A noter que l'équivalent de quatre mois de subsides pensions dus pour 2006 doit encore être acquitté et le serait aux trois quarts en 2007, le solde étant reporté en 2008. Dès lors, après une augmentation de 0,1 % du PIB en 2007, on observe un léger repli au cours des deux années suivantes et une stabilisation par la suite.

Le coût additionnel des mesures d'aide à l'emploi par le biais de réductions de précompte professionnel³ grève également les dépenses du pouvoir fédéral de 0,1 % du PIB en 2007, et d'autant en 2008. Ce n'est qu'à partir de 2009 que le régime de croisière est atteint et que ces subsides à l'emploi se stabilisent en pour cent du PIB.

Quant à la hausse des autres transferts aux entreprises (également de 0,1 % du PIB en 2007), elle découle des dépenses liées au transport ferroviaire (subventions et transferts en capitaux à la SNCB) dans le cadre de la finalisation du contrat de gestion 2005-2007 entre l'Etat et le holding SNCB et compte tenu d'une sous-utilisation importante en 2006 des crédits destinés à la construction du RER. A moyen terme, le taux de croissance de ces dépenses ne dépasse plus celui du PIB.

A côté de ces trois catégories de dépenses dont l'évolution haussière jusqu'en 2008 traduit l'arrivée à maturité d'initiatives budgétaires récentes, les pensions publiques progressent également en pour cent du PIB. L'ensemble des pensions d'agents de l'Etat qui sont à charge du pouvoir fédéral (y compris celles qui, en comptes SEC, sont transférées à d'autres sous-secteurs des administrations publiques et se retrouvent en dépenses finales des entités fédérées et des pouvoirs locaux) atteint 2,3 % du PIB en 2012, en hausse de 0,2 % du PIB par rapport à 2006, dans la lignée de l'évolution des six dernières années (tableau 36, ligne 1.B.3).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement, stable en pour cent du PIB de 2006 à 2008, recule de 0,2 % du PIB entre 2008 et 2012 (ligne 1.B.1). La part des rémunérations dans le PIB s'érode chaque année (dans un contexte de

1. Dans une définition proche des concepts budgétaires, c'est-à-dire sans les pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement des pouvoirs locaux, et sans le produit des réductions de précompte professionnel de chercheurs universitaires, qui, en comptes SEC, sont comptabilisés comme transferts du pouvoir fédéral aux sous-secteurs concernés et simultanément comme dépenses finales de ces sous-secteurs.

2. Qui, en contrepartie, a reçu près de 300 millions d'euros versés par la SNCB en 2005.

3. Les exonérations de versement d'une partie du précompte professionnel pour encourager l'emploi sont comptabilisées, en SEC, comme des subventions quand elles concernent des emplois dans le secteur des entreprises, et comme des transferts aux communautés et régions quand elles concernent des emplois universitaires. Toutes sont regroupées ici sous l'intitulé "subsides à l'emploi" (ligne 1.B.5 du tableau 36).

baisse de l'emploi, localisée à la Défense nationale) mais, à court terme, ce mouvement est compensé par une légère hausse des investissements publics¹ (2007 et 2008) et de la consommation intermédiaire (en 2007, après un recul en 2006).

Les transferts au reste du monde, hors contribution RNB au financement du budget européen, restent tendanciellement stables en pour cent du PIB.

Toutes les autres catégories de dépenses présentées au tableau 36 enregistrent chaque année une légère baisse en pour cent du PIB, ce qui permet de compenser partiellement (en 2007) ou entièrement (en 2008) les augmentations susmentionnées et conduit, au delà de 2008, au recul de l'ensemble des dépenses primaires du pouvoir fédéral. La diminution est particulièrement importante pour les transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques (-0,3 % du PIB en 6 ans, voir ligne 1.B.9), les plus importants d'entre eux n'étant indexés qu'aux prix. Les transferts aux ménages et ISBL (prestations sociales autres que les pensions de la fonction publique et de la SNCB, et transferts divers), tout comme la contribution RNB, s'érodent eux aussi de 0,1 % du PIB chacun sur l'ensemble de la période 2007-2012 (lignes 1.B.4 et 1.B.7 du tableau 36).

La synthèse de l'évolution des dépenses primaires du pouvoir fédéral est présentée au tableau 37 et mise en perspective avec l'évolution observée depuis 1995. La comparabilité est mieux assurée lorsque les prestations sociales en nature² sont déduites du total des dépenses primaires (deuxième ligne du tableau 37).

Il en ressort que, hors inflation, le taux de croissance annuel moyen des dépenses primaires du pouvoir fédéral sur la période 2007-2012 (1,8 %) est légèrement inférieur à celui des six années précédentes, mais qu'il reste soutenu et surtout nettement plus élevé qu'au cours de la période 1995-2000, période qui a débouché sur le solde primaire le plus élevé jamais enregistré par le pouvoir fédéral: 5,8 % du PIB en 2000.

TABLEAU 37 - Taux de croissance réel des dépenses primaires du pouvoir fédéral
(en pour cent)

	Pourcent du PIB	Taux de croissance annuel							Taux de croissance annuel moyen		
		2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	1995- 2000	2001- 2006
Dépenses primaires totales	11,7	1,9	4,2	2,6	0,6	1,4	0,8	1,4	1,1	1,5	1,8
Dépenses primaires hors prestations sociales en nature	11,7	2,0	4,2	2,6	0,6	1,4	0,8	1,4	1,1	2,1	1,8
- Dépenses à dynamique haussière ^a	4,2	3,8	11,0	5,3	2,0	2,1	2,1	2,2	1,8	2,1	4,1
- Contribution RNB au budget européen	0,8	-0,2	-2,1	3,3	-9,1	4,5	-4,4	3,6	7,1	9,3	-0,8
- Autres dépenses primaires	6,7	1,2	0,6	0,6	0,7	0,5	0,4	0,5	0,3	1,5	0,6

a. Financement de la SNCB, subsides à l'emploi, pensions des agents de l'Etat et de la SNCB, consommation intermédiaire et investissements.

1. Hypothèse établie sur base du budget 2007 et des projections de la Régie des bâtiments. De façon générale, la projection des dépenses primaires du pouvoir fédéral est basée, pour l'essentiel, sur les données du budget initial de l'année courante et sur les projections pluriannuelles qui y sont associées. Voir Chambre des représentants de Belgique, *Justifications du budget général des dépenses 2007*, doc 51 2705/003 à 006, 17 novembre 2006.
2. Cette rubrique est quasiment nulle depuis que la gestion complète du prix d'intervention dans la journée d'hospitalisation a été regroupée au sein de la sécurité sociale. Cette opération s'est traduite, en 2004, par une baisse de 0,4 % du PIB des dépenses primaires et des recettes fiscales du pouvoir fédéral (suite à l'augmentation du financement alternatif) et, inversement, par une hausse des dépenses primaires et des recettes de la sécurité sociale.

Le taux de croissance réel de l'ensemble des dépenses à dynamique haussière, commentées ci-dessus, atteint 4,1 % en moyenne annuelle, dont 11,0 % au cours de la seule année 2007 alors que le taux de croissance des autres dépenses est limité à 0,6 % par an (abstraction faite de la contribution RNB, qui compte tenu de son profil atypique¹ a été isolée au tableau 37).

Ces autres dépenses, qui représentent 6,7 % du PIB en 2006 (près de 60 % du total des dépenses primaires), concernent, par ordre d'importance, les dotations aux autres sous-secteurs publics, les rémunérations, les prestations sociales et divers transferts aux ménages, aux entreprises (autres que les subsides à l'emploi et les transferts à la SNCB) et au reste du monde. L'on notera qu'un taux de croissance réel limité à 0,6 % en moyenne par an pendant six ans pour l'ensemble de ces dépenses correspond à une politique assez restrictive, par comparaison avec la moyenne enregistrée au cours des dernières années.

3. Sécurité sociale

Nette amélioration du solde de financement en 2006

L'excédent budgétaire des administrations de sécurité sociale² passe de 0,1 % du PIB en 2005 à 0,3 % du PIB en 2006 (cf. tableau 38). Les recettes étant stables à 19,5 % du PIB- malgré l'augmentation (+0,2 % du PIB) du financement alternatif -, l'amélioration du solde budgétaire en 2006 est attribuable à la baisse des dépenses primaires: elles passent de 19,5 % du PIB en 2005 à 19,2 % du PIB en 2006. Tant les dépenses de pension (régimes salarié et indépendant) que les dépenses de soins de santé reculent de 0,1 % du PIB; les dépenses de chômage³ diminuent de 0,2 % du PIB.

-
1. Pour l'essentiel, ce profil est lié aux variations du total des crédits de paiement du budget de l'Union européenne tel qu'il ressort des Perspectives financières 2007-2013.
 2. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, les pensions à charge du système de capitalisation, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.
 3. En SEC, les dépenses de chômage englobent les allocations de chômage octroyées aux diverses catégories de chômeurs indemnisés ainsi que la partie "allocation de chômage" des indemnités versées aux prépensionnés. Par contre, les dépenses de l'ONEM pour l'activation des allocations ou dans le cadre des titres-services sont considérées comme des subventions salariales aux entreprises. Le maintien du supplément d'ancienneté pour les personnes de 50 ans et plus remises au travail ainsi que le pécule de vacances complémentaire payé par l'ONEM pour les jeunes qui trouvent un travail dans les quatre mois après leurs études sont considérés comme des transferts aux ménages.

TABLEAU 38 - Compte des administrations de sécurité sociale
 (en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2008 2006	2012 2008
Solde primaire	0,1	0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1
Recettes	19,5	19,5	19,3	19,4	19,4	19,4	19,5	19,5	-0,2	+0,2
1. Recettes hors transferts	17,2	17,2	17,2	17,2	17,3	17,4	17,5	17,5	-0,0	+0,3
a. Recettes fiscales propres	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	+0,0
b. Financement alternatif	3,1	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	+0,1	-0,1
c. Cotisations sociales	13,2	13,0	12,9	12,9	13,0	13,2	13,2	13,3	-0,1	+0,4
d. Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	-0,0
2. Transferts des secteurs publics	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	-0,1	-0,2
Dépenses primaires	19,5	19,2	19,2	19,4	19,5	19,5	19,6	19,7	+0,2	+0,3
1. Dépenses primaires finales	19,4	19,1	19,1	19,4	19,4	19,5	19,5	19,6	+0,2	+0,3
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
b. Transferts, dont	18,7	18,4	18,4	18,7	18,7	18,8	18,8	18,9	+0,2	+0,3
i) Prestations sociales aux ménages	18,2	17,9	17,9	18,1	18,2	18,3	18,3	18,4	+0,2	+0,3
- pensions	6,0	5,9	5,8	5,9	5,9	5,9	6,0	6,1	-0,0	+0,2
- soins de santé	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,8	6,9	6,9	+0,4	+0,3
- chômage	2,7	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	-0,1	-0,2
- autres	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	-0,0	-0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	+0,0	-0,0
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	+0,0
Solde de financement	0,1	0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1

Dans un contexte de forte croissance économique (3 % en volume) et de progression de l'emploi, la baisse des dépenses de chômage s'explique aisément. Il en va de même de la baisse des dépenses de pension qui sont, en outre, influencées par le relèvement de l'âge légal de la retraite des femmes de 63 à 64 ans qui a pour effet de ralentir les entrées en pension en 2006.

Par contre, il est étonnant que les dépenses de soins de santé progressent moins vite que l'enveloppe nominale prévue par le gouvernement. Le tableau 39 présente la progression des dépenses de soins de santé au cours des dernières années, et les hypothèses retenues pour le moyen terme.

TABLEAU 39 - Hypothèses concernant la croissance des dépenses de soins de santé à prix constants^a
 (en pour cent)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009- 2010	2011- 2012
En termes budgétaires (y compris l'accord social 2005-2009)	7,4	0,5	1,4	5,8	4,1	3,6	3,0
En termes SEC ^b		0,4	1,0	5,6	4,1	3,5	3,0
En termes SEC, en incluant les petits risques pour les indépendants				5,6	6,2	3,5	3,0
p.m. Croissance réelle du PIB	3,0	1,1	3,0	2,3	2,2	2,1	2,0

a. Déflateur: indice santé.

b. En SEC, les dépenses de soins de santé comprennent, outre les dépenses au sens budgétaire, la partie du financement des journées d'hospitalisation anciennement à charge du pouvoir fédéral, les dépenses de soins de santé du régime du personnel maritime, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses d'expertise, les dépenses pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc.

Après le très net dépassement de l'objectif budgétaire en 2004 (croissance réelle de 7,4 %, au lieu des 4,5 % prévus par la norme), la hausse des dépenses de soins de santé a été particulièrement faible en 2005. En 2006, malgré les effets de l'accord social 2005-2009¹, l'augmentation serait à nouveau très faible d'après les données provisoires disponibles: les dépenses seraient de 710 millions d'euros inférieures à l'objectif budgétaire fixé par le gouvernement conformément à la norme de croissance de 4,5 %. Les dépenses de médicaments diminuent même de 0,8 % en termes nominaux en 2006, en raison de certaines baisses de prix mais surtout des directives contraignantes imposées aux médecins en matière de prescription minimale d'un certain pourcentage de médicaments génériques. Les autres dépenses augmentent, elles-aussi, à un rythme inférieur à la norme de 4,5 %. Les causes de ce ralentissement sont encore actuellement analysées, en vue notamment d'établir quelles sont les branches du secteur des soins de santé qui auraient le plus participé à l'effort.

Pour 2007, le gouvernement table prudemment sur un mouvement de rattrapage, et prévoit donc le respect de la norme de 4,5 % (appliquée à l'objectif budgétaire de 2006) diminué de 500 millions d'euros, ce qui représente une croissance de 5,8 %² (à prix constants) des dépenses budgétaires de soins de santé.

En 2008, les dépenses croîtraient de 6,2 % (à prix constants) compte tenu de la généralisation à tous les indépendants, dès janvier, de l'intégration des petits risques dans la couverture de l'assurance obligatoire, comme ce fut déjà le cas en 2006 pour les indépendants en début d'activité et ceux bénéficiant de la garantie de revenu aux personnes âgées.

Après 2008, la projection table sur une diminution progressive du taux de croissance des dépenses de soins de santé. Sur la période 2009-2012, ce taux serait de 3,3 % en moyenne³ et se décompose comme suit: 0,7 % en raison du vieillissement (proportion croissante de personnes âgées ayant des besoins médicaux plus importants et bénéficiant de remboursements plus avantageux), 0,2 % lié à l'augmentation du volume de la population, et 2,4 % attribuables à la dynamique interne (élasticité au PIB supérieure à l'unité à démographie constante).

D'un surplus en 2006 à un déficit en 2008

Le solde de financement passe d'un surplus de 0,3 % du PIB en 2006 à un déficit de 0,1 % du PIB en 2008. En deux ans, les recettes diminuent de 0,2 % du PIB et les dépenses augmentent dans une même proportion.

Le tableau 40 présente les variations du solde primaire, des recettes et des dépenses, en distinguant l'impact des mesures - énumérées dans l'encadré ci-dessous - et celui des développements endogènes.

1. L'accord social 2005-2009 est progressivement mis en oeuvre sur une période de cinq ans. Etant donné que chaque volet entre en vigueur au dernier trimestre d'une année donnée, et que la facturation à l'INAMI se fait avec trois mois de retard, le premier surcoût se fait sentir en 2006.
2. Les dépenses effectives en 2006 étant inférieures de 710 millions à l'objectif budgétaire, l'application de la norme de 4,5 % diminuée de 500 millions conduit à une croissance effective des dépenses supérieure à 4,5 % en 2007.
3. Les taux de croissance pour 2009 à 2012 sont calculés au moyen du modèle de long terme pour les soins de santé du Bureau fédéral du Plan. Voir Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel d'avril 2004, chapitre III, point E.

TABLEAU 40 - Variations du solde primaire des administrations de sécurité sociale
 (en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007-2008	2009-2012
Solde primaire	+0,2	-0,1	-0,2	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,3	-0,1
Mesures	-0,0	+0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,0	-0,1
Evolutions endogènes	+0,3	-0,2	-0,2	-0,0	+0,0	+0,0	-0,1	-0,4	-0,0
Recettes hors transferts publics	-0,0	-0,0	+0,0	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	-0,0	+0,3
Mesures, dont	+0,1	+0,2	+0,1	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	+0,4	+0,1
réductions de cotisations ^a	-0,1	+0,0	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,0	+0,1	+0,2
autres changements au niveau des cotisations	+0,0	+0,0	+0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,1	-0,0
recettes fiscales et financement alternatif	+0,2	+0,1	+0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,1	-0,0
Evolutions endogènes ^a	-0,2	-0,3	-0,1	+0,0	+0,1	+0,1	+0,1	-0,4	+0,2
Dépenses primaires finales	-0,3	-0,0	+0,2	+0,1	+0,1	+0,0	+0,1	+0,2	+0,3
Mesures, dont	+0,2	+0,2	+0,2	+0,1	+0,1	+0,0	+0,0	+0,4	+0,2
prestations en nature aux ménages	+0,0	+0,1	+0,1	+0,0	+0,0	-0,0	-0,0	+0,2	-0,0
prestations sociales aux ménages	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,0	+0,2	+0,2
subventions aux entreprises	+0,1	+0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,0	-0,0
Evolutions endogènes	-0,4 ^b	-0,2	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	+0,1	-0,2	+0,1
Solde des transferts publics	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,2

- a. Les taux et les réductions de cotisations sont calculés ex ante par branche d'activité et par catégorie d'emploi (bas salaires, salaires élevés, emplois spéciaux, jeunes, vieux). L'impact ex post des modifications intrasectorielles, intersectorielles et entre catégories d'emploi (avec différentes intensités en travail, taux de salaire et de cotisations) est repris à la ligne 'évolutions endogènes'. L'impact des accords interprofessionnels 2005-2006 et 2007-2008 sur les recettes de sécurité sociale intervient indirectement par le biais de l'assiette des cotisations et est aussi répertorié comme évolution endogène.
- b. Les moindres dépenses de soins de santé par rapport à la norme de 4,5 % sont considérées comme une évolution endogène, sauf pour ce qui est de l'impact des mesures en matière de médicaments génériques (estimé à 255 millions d'euros en 2006).

Aperçu des principales décisions récentes en matière de sécurité sociale

Dépenses

1. Pensions:

Assouplissement des conditions du travail autorisé après l'âge légal de la pension.

Octroi, à partir de 2007, d'un "bonus pension" de 2 € par jour de travail presté (pour les périodes prenant cours à partir du 1.1.2006) après l'âge de 62 ans, tant dans le régime indépendant que dans le régime salarié. Le "bonus pension" est octroyé en plus de la pension (éventuellement la pension minimum) proprement dite.

Pour le calcul de la pension des salariés, le droit minimum par année de carrière augmente de 17 % au 1.10.2006 et de 2 % au 1.9.2007, tandis qu'un plafond salarial différencié - qui saute deux adaptations consécutives - est introduit pour les périodes assimilées à partir de 2007 pour cause de chômage complet, de prépension, d'interruption de carrière à temps plein ou de crédit-temps complet.

Assouplissement du malus intégré dans le calcul de la pension des indépendants: au lieu de 5 % par année d'anticipation, le malus passe à 3 % pour la première année, à 4 % pour la seconde et ainsi de suite jusqu'à 7 % pour la cinquième année (la perte à 60 ans reste donc de 25 %, mais elle passe à 18 % au lieu de 20 % à 61 ans, à 12 % au lieu de 15 % à 62 ans, à 7 % au lieu de 10 % à 63 ans, et à 3 % au lieu de 5 % à 64 ans). De plus, le relèvement annuel de la pension minimum à raison de 30 € par mois (à partir du 1.9.2004) est appliqué jusqu'à ce que l'augmentation globale atteigne 120 €, c.-à-d. en 2007. Pour rétablir le rapport entre le statut "ménage" et le statut "isolé", la pension minimum est, conformément au statut ménage, majorée de 1 % au 1.4.2007.

Les adaptations au bien-être en 2007 et 2008 sont mises en oeuvre via un "bonus annuel de liaison au bien-être":

- en avril 2007, pour les pensions minimums et les pensions ayant pris cours avant le 1.1.1993: 35 € si la fraction de carrière se situe entre 10/45 et 20/45, et 75 € si elle atteint au moins 20/45;
- en avril 2008, ces mêmes catégories de pensionnés toucheront respectivement 75 € (35+40) et 165 € (75+90), tandis que les retraités dont les pensions ont pris cours avant le 1.1.2003 et après le 31.12.1992 recevront 40 € si leur fraction de carrière se situe entre 10/45 et 20/45, ou 90 € si elle atteint au moins 20/45;
- à partir du 1er septembre, un supplément de 2 % est garanti, après déduction du bonus annuel de liaison au bien-être:
 - . en 2007 pour les pensions minimums, les pensions ayant pris cours avant le 1.1.1988 et en 2000 et 2001
 - . en 2008 pour les pensions ayant pris cours à partir du 1.1.1988, avant le 1.1.1993, et en 2002.

2. *Soins de santé*: mesures de l'accord social 2005-2009 et intégration des "petits risques" dans le régime indépendant (à partir du 1.7.2006; intégration complète au 1.1.2008).

3. Indemnités INAMI:

Le 1.1.2007: relèvement des minima en matière d'invalidité (salariés et indépendants) au niveau de la pension minimum des travailleurs salariés, alignement de l'indemnité d'incapacité primaire sur la pension minimum des indépendants, allocation forfaitaire de 12 € pour l'aide de tiers (salariés et indépendants).

Le 1.1.2008: augmentation du taux de remplacement des indemnités pour les salariés isolés: 53 % au lieu de 50 %;

Adaptation au bien-être de 2 %, à partir du 1.9.2007, des minima (salariés et indépendants) et des indemnités ayant pris cours il y a au moins 20 ans (salariés) et, à partir du 1.9.2008, des indemnités ayant pris cours il y a 15 à 19 ans et il y a 6 ans (salariés).

4. *Allocations de chômage*: le 1.1.2007, relèvement de 1 % du plafond salarial et, le 1.1.2008, majoration de 2 % des minima et des montants forfaitaires, et hausse des taux de remplacement, qui passent à 53 % (au lieu de 50 % durant la 2ème période) pour les chômeurs isolés, et à 58 % (au lieu de 55 % durant la 1ère période) pour les chômeurs cohabitants.

5. *Allocations familiales*: octroi d'une allocation de rentrée scolaire annuelle (à partir de 2006), maintien pendant 2 ans (au lieu de 6 mois) d'allocations majorées en cas de reprise du travail (1.1.2007), hausse des allocations 1er enfant pour les indépendants (1.4.2007), augmentation des allocations familiales de 20 € par mois pour les familles monoparentales (1.6.2007).

6. *Maladies professionnelles et accidents de travail*: adaptation au bien-être de 2 %, à partir du 1.9.2007, des minima et des indemnités ayant pris cours il y a au moins 20 ans, et, à partir du 1.9.2008, des indemnités ayant pris cours il y a 15 à 19 ans et il y a 6 ans.

7. *Tous revenus de remplacement*: la projection prend en compte, à partir de 2009, des adaptations au bien-être conformes au Pacte de solidarité entre les générations, à savoir 1,25 % pour les plafonds salariaux, 0,50 % pour les indemnités existantes et 1 % pour les minima. Seules les majorations du plafond salarial dans le régime de pension des travailleurs salariés et du droit minimum par année de carrière sont supposées subir un décrochage de 0,5 % par rapport à la norme salariale (coût salarial horaire).

Recettes

Réductions supplémentaires des cotisations patronales (bonus jeunes à partir de juillet 2006) et personnelles (bonus à l'emploi, renforcé en 2006), perception plus rapide des cotisations liées au pécule de vacances ordinaire au terme d'un contrat de travail (en 2007) et réduction du taux de cotisation au Fonds de fermeture des entreprises (en 2007). Voir le chapitre V, section B.1., pour plus de détails.

Augmentation, à partir du 1.1.2008, des cotisations des indépendants pour le financement de l'assurance soins de santé "petits risques".

Augmentations du financement alternatif pour compenser les réductions de cotisations, le coût des titres-services, etc.

Attribution de nouvelles recettes fiscales à la gestion globale (salariés et indépendants) et à l'INAMI: partie des accises sur le tabac (2003-2006), de la cotisation d'emballage (2005) et du précompte mobilier (2006).

Sur la période 2007-2008, les recettes hors transferts publics reculent à peine. En effet l'impact des mesures haussières, à concurrence de 0,4 % du PIB, est pratiquement compensé par l'effet négatif des développements endogènes, à savoir:

- la modération salariale, qui comprime la part de la masse salariale dans le PIB (de 29,1 % en 2005 à 28,5 % en 2008), et donc aussi celle des cotisations;
- le glissement de l'emploi des branches industrielles à taux de prélèvement élevé vers des branches tertiaires où les taux de prélèvement sont plus faibles (l'impact négatif de cette évolution étant, en partie, compensé par un vieillissement de l'emploi);

Les dotations de l'Etat ne sont adaptées, dans la réglementation actuelle, qu'à concurrence de la progression de l'indice santé, si bien que leur part dans le PIB diminue d'autant plus rapidement que la croissance économique est élevée. Entre 2006 et 2008, elles reculent de 0,1 % du PIB. Au total, les recettes de la sécurité sociale reculent de 0,2 % du PIB (cf. tableau 38).

En ce qui concerne les dépenses, leur augmentation à concurrence de 0,2 % du PIB sur la période 2007-2008 découle de mesures pour 0,4 % du PIB, partiellement compensées par des évolutions endogènes les ayant allégées de 0,2 % du PIB.

Les mesures en dépenses concernent les soins de santé pour 0,2 % du PIB (prise en compte du fait que la norme de 4,5 % est supérieure à l'évolution historique et, en 2008, extension de la couverture obligatoire des petits risques pour tous les indépendants) et les autres prestations sociales pour, également, 0,2 % du PIB (l'encadré ci-dessus décrit les mesures de revalorisation récemment décidées).

Quant à l'impact des évolutions endogènes sur les dépenses, pour -0,2 % du PIB au total, il pourrait, lui-même, être scindé en deux effets contradictoires: un effet haussier en matière de soins de santé (+0,2 % du PIB suite au rattrapage en 2007 par rapport à 2006 et à la forte dynamique interne en 2008), plus que compensé par des effets baissiers en ce qui concerne les autres prestations sociales (-0,4 % du PIB):

- le recul de 28 400 unités du nombre de chômeurs complets indemnisés sur la période 2007-2008;
- la dynamique propre des prestations de sécurité sociale, comme par exemple l'entrée en pension de cohortes moins nombreuses nées durant la seconde guerre mondiale, le vieillissement de la population des pensionnés qui entraîne une augmentation de leur mortalité, la croissance très modérée du nombre d'enfants ouvrant le droit à des allocations familiales;
- la baisse des taux de remplacement moyens des prestations sociales¹. Par contre, le taux de remplacement augmente pour les ayants droit qui bénéficient des revalorisations de quelque 2 % récemment décidées, alors que

1. Les prestations sociales sont automatiquement liées à l'évolution des prix tandis que la liaison à l'évolution salariale intervient par le biais d'adaptations annuelles au bien-être. Au plus le dernier salaire perçu (qui constitue la base de calcul d'une allocation sociale) est ancien, au plus l'allocation est en décrochage par rapport aux salaires actuels qui, dans l'intervalle, ont progressé en termes réels. Par conséquent, tant le décrochage du coefficient d'adaptation au bien-être par rapport à l'évolution des salaires que la durée de séjour d'un ayant droit dans son statut exercent une influence à la baisse sur le taux de remplacement moyen des allocations par rapport au salaire.

le salaire horaire n'augmente que de 1,1 %; au tableau 40, cet effet est pris en compte dans l'impact des mesures.

Ces effets baissiers expliquent la diminution en pour cent du PIB des prestations sociales autres que les soins de santé (-0,2 % du PIB entre 2006 et 2008, cf. tableau 38), en dépit des mesures de revalorisation. Quant aux dépenses de soins de santé, leur augmentation à concurrence de 0,4 % en deux ans serait, compte tenu de ce qui est dit ci-dessus, imputable pour moitié aux mesures et pour une autre moitié aux développements endogènes.

Pas d'amélioration à moyen terme...

Entre 2008 et 2012, les dépenses progressent de 0,3 % du PIB alors que les recettes n'augmentent que de 0,2 % du PIB, d'où une dégradation supplémentaire du solde (voir tableau 38).

Dans le régime des travailleurs salariés, les recettes de cotisations enregistrent une progression de 0,4 % du PIB. Celle-ci est attribuable pour moitié à la progression de la masse salariale des entreprises en pour cent du PIB (de 28,5 % du PIB en 2008 à 29,0 % du PIB en 2012) et pour moitié à la hausse du taux implicite des cotisations sociales (de 24,7 % en 2008 à 25,3 % en 2012 pour les cotisations patronales, et de 10,1 % en 2008 à 10,4 % en 2012 pour les cotisations personnelles). La hausse du taux implicite est due au caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations ainsi qu'aux modalités du bonus à l'emploi pour les bas salaires.

Les transferts de l'Etat - surtout des dotations, seulement indexées sur les prix - se tassent de 0,2 % du PIB. En ce qui concerne le financement alternatif, il est supposé évoluer parallèlement aux recettes fiscales concernées.

Les prestations aux ménages devraient progresser de 0,3 % du PIB au total avec, cependant, certaines évolutions contrastées:

- Depuis plusieurs décennies, les dépenses de soins de santé sont les dépenses de la sécurité sociale qui connaissent la plus forte progression structurelle. La projection table également sur une augmentation à concurrence de 0,3 % du PIB sur la période 2009-2012.
- Les dépenses de pensions dans les régimes des salariés et des indépendants augmentent de 0,2 % du PIB, en grande partie suite à la hausse du nombre de pensionnés. Celle-ci est d'autant plus rapide à partir de 2010 que les générations nées après la guerre atteignent l'âge légal de la retraite. Le nombre de pensionnés dans le régime des salariés augmente de 1,4 % en 2010, de 1,7 % en 2011 et de 2,0 % en 2012. Les adaptations annuelles au bien-être octroyées à partir de 2009 (de 1 % pour les pensions minimums et de 0,5 % pour les autres pensions pour autant qu'elles aient pris cours depuis au moins un an) représentent 0,12 % du PIB en 2012. Le coût net du bonus pension est plutôt modéré en raison de son effet incitatif à travailler plus longtemps, ce qui limite les entrées en pension.
- Par contre, les dépenses de chômage, de prépensions, d'interruptions de carrière et de crédit-temps diminuent de 0,2 % du PIB. Cette baisse découle de la diminution du nombre d'ayants droit, et plus particulièrement des bénéficiaires d'une allocation de chômage dont le nombre diminue de 39 300 unités sur la période 2009-2012.

Si le nombre de chômeurs complets indemnisés de moins de 50 ans diminue de 88 800 unités sur la période 2007-2012, celui des 50 ans et plus progresse de 21 200 unités et cette augmentation concerne uniquement des femmes. D'une part, en effet, le vieillissement de la population d'âge actif se traduit par un vieillissement structurel de la population au chômage. D'autre part, le relèvement de l'âge légal de la retraite des femmes d'un an en 2006 et en 2009 prolonge d'autant leur droit aux allocations de chômage, ce qui conduit à une féminisation du groupe des chômeurs âgés. Le vieillissement contribue à une augmentation du taux de remplacement moyen, mais cette tendance est freinée par la féminisation qui, au contraire, pèse sur le taux de remplacement. En effet, les chômeuses bénéficient, en moyenne, d'allocations inférieures à celles des chômeurs.

... en raison du sous-financement structurel du régime des indépendants

Dans le régime des salariés, le solde budgétaire reste légèrement positif sur l'ensemble de la période. Par contre, dans le régime des indépendants, le surplus budgétaire de 232 millions d'euros en 2007 devrait faire place à un léger déficit dès 2008, qui atteindrait 315 millions d'euros à l'horizon 2012.

Ce déficit s'explique principalement par un décalage croissant entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires du régime. D'une part, le nombre d'indépendants en activité diminue encore (-0,4 % sur la période 2007-2012) avec, de surcroît, un coefficient de revalorisation appliqué dans le calcul des cotisations (sur les revenus professionnels de l'année t-3) qui se tasse temporairement en 2007 et 2008 vu la baisse de l'inflation. D'autre part, le nombre de pensionnés progresse, ce qui pousse certaines dépenses à la hausse. Le taux de croissance annuel du nombre de pensionnés dans le régime des indépendants est d'environ 0,6 % par an jusqu'en 2007 puis augmente à partir de 2010 jusqu'à 1,1 % en 2012.

Ensuite, le Pacte de solidarité entre les générations augmente les dépenses dans le régime des indépendants de 233,5 millions d'euros en 2012. Avec l'extension de l'assurance obligatoire aux petits risques, l'ensemble des nouvelles initiatives entraîne un surcoût de 782 millions d'euros en 2012. Le financement de ces mesures est limité à 458 millions d'euros via un relèvement des cotisations et à 75 millions d'euros par le biais des dotations, ce qui n'est donc pas suffisant eu égard aux nouvelles dépenses.

4. Communautés et régions

Le solde de financement recule à moyen terme...

En 2006, le compte des communautés et régions présente un solde de financement excédentaire de 0,2 % du PIB. Cet excédent subsiste jusqu'en 2008, avant de fléchir et de se transformer, à partir de 2010, en léger déficit. Les objectifs budgétaires du Programme de stabilité 2007-2010 (à savoir un surplus de 0,3 % du PIB en 2006, de 0,1 % en 2007 et un équilibre pour les années 2008 à 2010) sont donc toujours grosso modo respectés.

TABLEAU 41 - Compte des communautés et régions
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007-2005	2012-2007
Solde primaire	0,4	0,3	0,4	0,3	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,4
Recettes	13,2	13,1	13,1	13,1	13,0	13,0	12,9	12,9	-0,1	-0,2
Recettes hors transferts des sous-secteurs publics	11,9	11,8	11,8	11,7	11,6	11,5	11,5	11,4	-0,1	-0,3
Recettes fiscales propres	2,3	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,0	-0,1
Recettes fiscales affectées	8,6	8,5	8,6	8,5	8,5	8,4	8,4	8,4	-0,0	-0,2
Parts d'IPP	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	0,0	-0,1
Parts de TVA	3,8	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	-0,1	-0,1
Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,1	-0,1
Transferts des sous-secteurs publics	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	0,0	0,1
Dépenses primaires	12,8	12,8	12,7	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	-0,1	0,2
Dépenses primaires finales, dont	10,3	10,3	10,2	10,3	10,3	10,3	10,3	10,4	-0,0	0,1
Rémunérations	4,4	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	-0,1	-0,1
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,0	0,0
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
Transferts aux ménages et ISBL	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	0,1	0,3
Transferts aux entreprises et autres	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,0	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6	-0,0	0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	-0,0	0,1
A la sécurité sociale	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Solde de financement	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,0	-0,4

Le recul du solde de financement résulte de la réduction du surplus primaire (-0,4 % du PIB entre 2007 et 2012) suite à une baisse des recettes (-0,2 % du PIB) et à une augmentation des dépenses primaires (+0,2 % du PIB). La fin de la période de projection est caractérisée par un léger déficit primaire.

Tassement des recettes

Les recettes hors transferts des autres sous-secteurs publics enregistrent un net recul entre 2007 et 2012 (-0,3 % du PIB). Leur taux de croissance annuel moyen fléchit sensiblement, passant de 2,4 % au cours des années 2006 à 2007 à 1,6 % pour la période 2008-2012 (cf. tableau 42), hors inflation.

Les recettes fiscales propres¹, encore en hausse en 2006 (+0,1 % du PIB) grâce à l'évolution favorable des droits d'enregistrement et de donation, se tassent à partir de 2007. Ce recul est imputable à la réduction de l'impôt des personnes physiques en Flandre (voir aussi la section B.1.) et, dans une moindre mesure, à la baisse des prélèvements sur l'eau² et à la diminution de moitié de la taxe régionale forfaitaire bruxelloise en 2007. A noter que la projection prend en compte l'introduction supposée d'une taxe autoroutière en 2008.

1. Impôts régionaux et autonomes, y compris les réductions d'impôt des personnes physiques accordées par les Régions.
2. Suite à la réorganisation du secteur de l'eau en Région flamande et en Région bruxelloise, la taxe sur les eaux usées y a été supprimée, pour les ménages, respectivement à partir de 2005 et 2007.

Quant aux recettes fiscales affectées (moyens attribués aux Communautés et aux Régions en application de la loi de financement), leur recul en 2006 (-0,1 % du PIB), suivi d'un rebond en 2007, vient des ajustements annuels habituels¹, particulièrement importants pour les moyens prélevés sur l'IPP. La décre sur la période 2008-2012 est à imputer aux parts de TVA et résulte des hypothèses retenues pour le taux de croissance de la population de moins de dix-huit ans.

Les transferts des autres sous-secteurs publics augmentent à moyen terme (+0,1 % du PIB) suite à la hausse des pensions des agents statutaires des communautés et des régions, qui sont financées par l'État fédéral.

TABLEAU 42 - Taux de croissance réel des recettes et des dépenses des communautés et régions
(en pour cent)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne de période	
								2006-2007	2008-2012
^a Recettes	2,0	3,0	1,9	1,4	2,1	2,0	2,0	2,5	1,9
Recettes à l'exclusion des transferts publics, dont:	2,0	2,8	1,5	1,0	1,8	1,8	1,7	2,4	1,6
Recettes fiscales propres	4,7	0,1	2,5	-1,4	2,3	2,1	2,2	2,3	1,5
Recettes non fiscales	1,6	3,8	1,4	1,8	1,9	1,9	1,7	2,7	1,7
Transferts des sous-secteurs publics	1,7	4,7	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8	3,2	4,2
Dépenses	3,1	2,3	2,5	2,8	2,4	2,4	2,4	2,7	2,5
Dépenses primaires finales	2,8	2,7	2,4	2,7	2,3	2,3	2,3	2,7	2,4
Transferts aux secteurs publics	4,0 ^b	1,1	2,8	3,2	2,8	2,7	2,7	2,6	2,8

a. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

b. Dotation accrue au Vlaamse Zorgfonds (opération unique).

Légère hausse des dépenses à moyen terme

L'évolution des dépenses primaires en 2006 et 2007 se fonde sur la comparaison des budgets successifs des différentes Communautés et Régions². La projection à moyen terme, basée sur l'hypothèse d'une politique inchangée, résulte d'une extrapolation des tendances observées sur la période 2001-2007 après correction des mouvements non récurrents.

En 2006, les dépenses primaires finales totales restent stables en pour cent du PIB malgré la forte croissance économique, en raison d'un taux de croissance réel de ces dépenses assez élevé (2,8 %, cf. tableau 42). Ce taux resterait assez soutenu en 2007 (2,7 %), puis fléchirait quelque peu à moyen terme (2,4 % en moyenne sur la période 2008-2012), tout en restant légèrement supérieur au taux de croissance du PIB, d'où une légère augmentation du ratio des dépenses primaires finales.

1. Ajustements dus aux éventuels écarts entre les moyens versés aux entités fédérées, calculés sur la base de paramètres économiques et démographiques estimés en cours d'année, et ceux qui leur sont dus, compte tenu des paramètres effectifs (connus l'année suivante). Or, en 2005, le taux de croissance du RNB pris en compte, d'abord estimé à 2,4 %, a été revu à 0,9 %; inversement, le taux de croissance du PIB en 2006 est de 3 % au lieu de 2,2 % retenu dans l'estimation.
2. Les chiffres pour l'année 2006, à l'exception des rémunérations, sont basés sur une comparaison des budgets ajustés de 2005 et 2006 de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française. Les chiffres de 2007 se fondent sur une comparaison entre les budgets initiaux de 2006 et 2007. Il a également été tenu compte de facteurs non récurrents qui ressortaient des réalisations provisoires de 2006.

A court comme à moyen terme, leur croissance est surtout tirée par les transferts aux ménages et aux ISBL, qui passent de 2,7 % du PIB en 2005 à 3,1 % du PIB en 2012. Il s'agit notamment des dépenses affectées à l'enfance, à la jeunesse, aux familles, aux soins à domicile et aux handicapés. Par contre, les dépenses salariales augmentent tendanciellement moins vite que le PIB sur l'ensemble de la période vu la faible croissance de l'emploi public (voir aussi la section B.2.). Elles passent de 4,4 % du PIB en 2005 à 4,1 % du PIB en 2012.

En ce qui concerne les transferts aux autres sous-secteurs publics, leur légère augmentation en pour cent du PIB à moyen terme concerne principalement des dotations aux pouvoirs locaux dont la croissance réelle est fixée à 3,5 % par an, conformément à ce qui est envisagé actuellement dans les trois Régions. A noter, en 2006, une dotation régionale supplémentaire non récurrente de 150 millions d'euros au Vlaamse Zorgfonds (qui est intégré au sous-secteur de la sécurité sociale en SEC).

5. Pouvoirs locaux

Le solde de financement des pouvoirs locaux, déficitaire pour 0,2 % du PIB en 2006, se rééquilibre sur la période 2008-2010, puis redevient négatif en 2011 et en 2012 (à concurrence de 0,2 et 0,3 % du PIB, respectivement). Ces variations découlent de l'évolution du solde primaire, et en particulier des investissements.

Les investissements des pouvoirs locaux sont, en effet, sujets à un cycle électoral: forte croissance à l'approche des élections communales, puis net reflux après les élections. Les années 2006 et 2012 étant des années d'élection, les investissements y culminent à 1,0 % du PIB. Dans le creux du cycle, vers 2009, ils sont en repli à quelque 0,7 % du PIB.

En dehors de ce phénomène, la projection est caractérisée par un certain tassement des rémunérations d'une part, et des recettes fiscales d'autre part.

Les rémunérations baissent de 0,1 % du PIB de 2007 à 2012 sous l'hypothèse d'une croissance modérée de l'emploi des administrations locales (taux de croissance de 0,4 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2012).

En ce qui concerne les recettes fiscales, leur diminution à concurrence de près de 0,3 % du PIB vient de l'érosion des additionnels au précompte immobilier vu la faible progression des revenus cadastraux, et de la prise en compte d'une réduction de la taxe Elia en 2008 et de sa disparition en 2011. Les additionnels à l'impôt des personnes physiques restent pratiquement stables en pour cent du PIB (même en 2006, l'impact de la réforme de l'impôt des personnes physiques sur les additionnels étant plus que compensé par le produit d'une accélération des enrôlements). Quant aux transferts reçus des communautés et régions, ils augmentent un peu plus vite que le PIB.

TABLEAU 43 - Compte des pouvoirs locaux
 (en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2006 - 2000	2012 - 2006
Solde de financement	-0,2	-0,2	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,2	-0,3	0,1	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0	-0,0
Solde primaire	0,1	-0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	-0,0	-0,1	0,1	-0,1
Recettes	6,4	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	6,2	0,6	-0,2
Recettes fiscales	2,3	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	0,4	-0,3
Additionnels à l'IPP	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,2	-0,0
Additionnels au précompte immobilier	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	0,1	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,1
Recettes non fiscales	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,2	-0,0
Transferts des secteurs publics, dont	3,3	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	0,4	0,1
Du pouvoir fédéral	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,2	0,0
Des communautés et régions	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	0,2	0,1
Dépenses primaires	6,4	6,4	6,2	6,1	6,1	6,1	6,3	6,4	0,5	-0,1
Formation brute de capital fixe	0,9	1,0	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,0	0,1
Autres dépenses primaires	5,5	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,3	0,5	-0,1
Rémunérations	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	0,3	-0,1
Frais de fonctionnement	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,1	0,0
Transferts courants	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,1	-0,0
Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0

Le tableau 43 permet une comparaison des périodes 2000-2006 et 2006-2012. Il en ressort que la période 2000-2006 a été marquée par une croissance beaucoup plus forte des rémunérations, des transferts reçus des autres sous-secteurs publics, et des recettes fiscales.

La croissance des rémunérations sur la période 2000-2006 est imputable aux augmentations de l'emploi (en croissance de 2,1 % par an en moyenne, contre 0,4 % sur la période de projection) dans l'administration au sens strict, dans l'enseignement, et suite à la réforme des polices qui s'est traduite, en 2002, par le transfert d'environ 8 500 personnes du pouvoir fédéral aux pouvoirs locaux. Cette opération a donné lieu à une augmentation des dotations du pouvoir fédéral.

Quant à la hausse des recettes fiscales sur la période 2000-2006, elle est en partie¹ attribuable à des augmentations des taux d'additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier auxquelles ont procédé les communes pour se prémunir des pertes de revenus liées à la libéralisation du marché de l'électricité et à la réforme de l'impôt des personnes physiques. En l'absence d'indication quant à de nouveaux relèvements, la projection table sur une stabilité des taux d'imposition.

1. La hausse des additionnels à l'impôt des personnes physiques est en grande partie attribuable au niveau ponctuellement bas de l'année 2000, en raison d'un retard dans les enrôlements.



Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

La baisse de l'intensité en énergie du PIB, déjà observée dans le passé, serait confirmée en projection. Tant la consommation intérieure brute d'énergie que la consommation finale augmenteraient de manière modérée, en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie et de modifications structurelles au sein de l'économie.

Selon les nouvelles projections, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient se stabiliser au cours de la période 2007-2012. Elles seraient même en baisse, en 2012, par rapport à 1990 (-3,6 %). Ce résultat s'explique par une augmentation modérée de la consommation d'énergie, combinée à d'importants glissements dans la structure de consommation par produit énergétique, ainsi que par une baisse des émissions de CH₄ et de N₂O. Par contre, les émissions de CO₂ d'origine non énergétique et de gaz fluorés seraient en hausse en projection.

La baisse des émissions de GES entre 1990 et 2012 ne serait toutefois pas suffisante. Selon les termes du Protocole de Kyoto, les émissions de GES de la Belgique devraient, sur la période 2008-2012, avoir diminué de 7,5 % par rapport à l'année 1990 et, donc, ne plus dépasser un niveau de 135,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂. En moyenne, sur la période 2008-2012, le niveau des émissions de GES atteindrait 141,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Le dépassement serait donc de 5,9 millions de tonnes (4,3 %) par rapport à l'objectif. La mise en oeuvre de l'ensemble des mesures planifiées (mais pas encore exécutées), aussi bien au niveau fédéral que régional, devrait permettre de réduire ce dépassement. Par ailleurs, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre l'objectif fixé.

A. Evolution de la demande d'énergie

1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB

Hausse modérée de la consommation d'énergie en projection...

La période 2001-2006 a été marquée par une baisse de la consommation intérieure brute d'énergie¹ et une stabilisation de la consommation finale². Ces évolutions ont découlé de la forte hausse des prix de l'énergie à partir de 2004 et d'une croissance économique plus faible. Sur la période de projection, malgré une croissance économique plus soutenue, la progression des consommations d'énergie serait modérée, en raison notamment de la pénétration accrue de technologies économes en énergie (encouragée par la persistance de prix énergétiques élevés) et de modifications structurelles de l'économie (tertiarisation et restructuration des secteurs intensifs en énergie) (voir tableau 44).

La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi un niveau de 56,2 Mtep³ en 2012 (contre 53,9 Mtep en 2006). La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, passer à 39,2 Mtep en 2012 (contre 37,4 Mtep en 2006)⁴.

Parallèlement aux perspectives énergétiques à moyen terme, le Bureau Fédéral du Plan publie régulièrement des perspectives énergétiques à long terme (20 à 30 ans). Ces dernières sont actuellement basées sur des analyses quantitatives réalisées à l'aide du modèle énergétique PRIMES⁵.

TABLEAU 44 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
(taux de croissance annuels moyens)

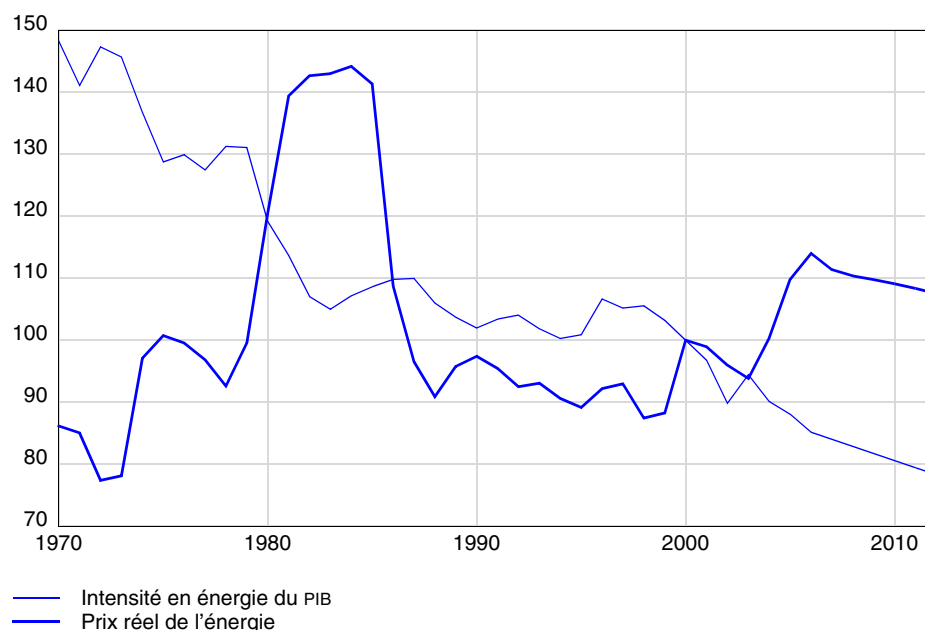
	1981-2006	1981-1990	1991-2000	2001-2006	2007-2012
PIB	1,9	2,0	2,1	1,7	2,1
Consommation intérieure brute d'énergie	0,6	0,4	1,9	-1,0	0,7
Consommation finale d'énergie	0,6	-0,4	1,9	0,2	0,8
Intensité en énergie du PIB	-1,3	-1,5	-0,2	-2,6	-1,4

... et une nouvelle diminution de l'intensité en énergie du PIB

La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB⁶ serait ainsi confirmée en projection, après sa forte baisse observée durant la période 2001-2006 (voir tableau 44).

L'élasticité de la consommation intérieure brute d'énergie par rapport au PIB s'élèverait à 0,33 sur la période de projection et serait donc inférieure à celle relevée pour la période 1991-2006 (0,42 entre 1991 et 2006).

1. Consommation intérieure brute d'énergie: la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
2. Consommation finale d'énergie: énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. L'évolution de la consommation d'énergie des présentes Perspectives économiques tient compte de toutes les mesures décidées et mises en oeuvre, tant par les autorités fédérales que régionales. Pour un aperçu des mesures, voir la section 1 de *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, Commission Nationale Climat, mars 2007.
5. voir <http://www.plan.be>, thème énergie.
6. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de TEP et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres "Indicators of Energy Use and Efficiency", IEA, 1997.

GRAPHIQUE 26 - Intensité en énergie du PIB
 (indice 2000 = 100)


Dans les années septante et au début des années quatre-vingt, la forte hausse des prix réels de l'énergie¹ et, corollairement, la restructuration des secteurs intensifs en énergie ont débouché sur une nette baisse de l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 26). On observe ensuite une période de moindre baisse de l'intensité en énergie allant de pair avec des prix réels de l'énergie restant bas. En projection, des prix de l'énergie restant élevés contribueraient à pousser de nouveau l'intensité en énergie du PIB à la baisse.

2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie

L'évolution attendue de la consommation finale d'énergie varie sensiblement selon le secteur envisagé (voir tableau 45). Alors que la part de l'industrie dans la consommation totale d'énergie diminue, la part des transports, des services et des ménages augmente.

TABLEAU 45 - Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur

	Taux de croissance annuels moyens					Niveau 2012	Structure		
	1981-2006	1981-1990	1991-2000	2001-2006	2007-2012		1980	2000	2012
Total	0,6	-0,4	1,9	0,2	0,8	39,2	100,0	100,0	100,0
- Industrie	-0,1	-1,1	1,8	-1,8	0,0	12,3	40,4	37,2	31,3
- Transports	2,1	2,9	2,3	0,5	1,1	10,6	18,3	26,2	27,1
- Services et ménages ^a	0,6	-1,4	1,7	1,9	1,2	16,3	41,4	36,7	41,7

a. Y compris agriculture.

1. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

Industrie

Sur la période 1981-1990, la consommation finale de l'industrie a diminué sensiblement, en moyenne de 1,1 % par an, en raison du prix élevé de l'énergie et du ralentissement de la croissance économique intervenu au début des années quatre-vingt. Par contre, sur la période 1991-2000, elle a crû en moyenne de 1,8 % par an, dopée par la nette croissance de l'activité industrielle observée à la fin des années nonante. Entre 2001 et 2006, les besoins en énergie de l'industrie ont baissé de 1,8 % en moyenne par an dans un contexte de repli conjoncturel et de prix énergétiques élevés.

En projection, la consommation finale de l'industrie devrait stagner. L'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie dans un contexte de prix élevés conforterait la baisse de l'intensité en énergie de l'industrie¹ par rapport à la période 1991-2006. Cette tendance serait renforcée par les restructurations qui devraient s'opérer dans la sidérurgie. Par ailleurs, les Régions sont occupées à conclure des accords volontaires de branche, en priorité avec les secteurs intensifs en énergie². De tels accords contribueraient à accroître de manière non négligeable l'efficacité énergétique de l'industrie.

Transport

Sur l'ensemble de la période 1981-2006, la consommation du secteur du transport³ a fortement augmenté, de 2,1 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois contrastée: la consommation a progressé jusqu'à 2,9 % au cours de la période 1981-1990, mais cette croissance s'est, ensuite, nettement ralentie (croissance moyenne de 2,3 % par an entre 1991 et 2000 et de seulement 0,5 % par an entre 2001 et 2006⁴).

La consommation d'énergie des transports n'augmenterait que de 1,1 % en moyenne par an en projection. L'utilisation croissante de véhicules plus propres (voir encadré *transport* au point B.1) et les mesures visant à promouvoir les transports en commun devraient contribuer à limiter les besoins en énergie du secteur des transports.

Par conséquent, l'intensité énergétique⁵ du secteur devrait diminuer plus rapidement au cours de la période de projection que durant la période 1991-2006 (cette intensité avait augmenté au cours de la période 1981-1990).

Secteur résidentiel et tertiaire

L'augmentation des besoins en énergie du secteur résidentiel et tertiaire⁶ sur la période de projection devrait être limitée, de l'ordre de 1,2 % en moyenne par an contre 1,9 % au cours de la période 2001-2006. La consommation d'énergie devient plus efficiente, entre autres sous l'effet du prix élevé de l'énergie qui encourage une meilleure isolation des bâtiments et habitations, l'achat d'installations de chauffage plus performantes et d'équipements électriques moins

1. Consommation finale de l'industrie (en millions de tep) rapportée à sa valeur ajoutée en volume.
2. Les entreprises s'engageraient ainsi à suivre une procédure de benchmarking (à l'échelle mondiale) qui identifie les pratiques les plus efficaces en matière de consommation énergétique, à adopter ces pratiques, et partant, à réduire à terme (2008-2012 selon la Région) leur consommation d'énergie.
3. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.
4. Cette évolution est due notamment à la baisse des consommations d'énergie dans le secteur des transports aériens (faillite de la SABENA), mais s'explique également par la forte progression des prix durant cette période.
5. Consommation finale des transports (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.
6. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.

gourmands en énergie. Les mesures fiscales prises en faveur des investissements générant une économie d'énergie (baisse d'impôts à l'échelle fédérale et diverses primes régionales) sont de nature à encourager cette tendance.

Par conséquent, l'intensité en énergie du secteur tertiaire et résidentiel¹ baisserait plus rapidement entre 2007 et 2012 que sur la période 1991-2006.

3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

On note, sur la période 1980-2012, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz et l'électricité en ce qui concerne la consommation finale d'énergie. Au niveau de la consommation intérieure brute d'énergie, les glissements se font au détriment des combustibles solides et liquides et au profit du gaz et de l'énergie nucléaire (jusqu'en 2000), ainsi que, dans une moindre mesure, des énergies renouvelables (voir tableau 46).

TABLEAU 46 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie
(en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

	Produits	1980		2000		2012	
		Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	57,2	100,0	56,2	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	8,2	14,3	3,8	6,8
	Combustibles liquides	22,9	50,1	22,0	38,4	21,1	37,6
	Gaz	8,9	19,5	13,4	23,4	16,5	29,4
	Energie nucléaire	2,9	6,3	12,8	22,4	12,9	23,0
	Autres	0,0	0,1	0,9	1,5	1,9	3,3
Consommation finale d'énergie	Total	31,7	100,0	37,0	100,0	39,2	100,0
	Combustibles solides	5,2	16,3	3,4	9,2	1,8	4,6
	Combustibles liquides	14,8	46,7	16,0	43,4	18,1	46,1
	Gaz	7,7	24,4	10,0	27,1	10,8	27,5
	Electricité	3,6	11,4	6,7	18,0	7,5	19,2
	Autres	0,4	1,2	0,8	2,2	1,0	2,6

Combustibles solides

La tendance générale à la baisse de la consommation des combustibles solides se poursuit en projection, tant en part de marché qu'en volume. La demande du secteur électrique en combustibles solides recule de manière sensible au profit du gaz naturel (voir point B.1.). On enregistre également une baisse importante de la consommation de charbon et de coke dans l'industrie. La consommation de combustibles solides des ménages et des services serait également en baisse.

Combustibles liquides

La part des combustibles liquides dans la consommation intérieure brute d'énergie a reculé sensiblement dans le passé. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de la demande des centrales électriques (voir point B.1.). En projection, cette part s'éroderait encore.

1. Consommation finale du secteur (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.

La part des produits pétroliers dans la consommation finale s'est également réduite dans le passé. De 2007 à 2012, cette part augmenterait à nouveau légèrement.

Malgré le repli enregistré sur la période précédente, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique. Par conséquent, notre économie resterait vulnérable aux fluctuations des marchés pétroliers internationaux.

Gaz naturel et dérivés

Le gaz est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. Entre 1980 et 2012, la consommation de gaz connaît une forte croissance, tant en volume qu'en part, consacrant de ce fait une dépendance accrue vis-à-vis de ce produit. Cette évolution s'observe aussi bien pour la consommation intérieure brute d'énergie que pour la consommation finale et s'explique, entre autres, par une demande accrue de gaz naturel par le secteur électrique (voir point B.1). La consommation finale de gaz devrait progresser en moyenne de 1,3 % par an sur la période de projection (malgré un certain repli des gaz dérivés).

Electricité

La demande d'électricité connaît aussi une hausse non négligeable en volume et en part entre 1980 et 2012. La progression de la demande d'électricité tendrait toutefois à se ralentir et retomberait à seulement 1,1 % en moyenne annuelle, sur la période de projection, contre 2,2 % en moyenne sur la période 1991-2006. Cette évolution s'explique principalement par la percée de nouveaux produits et technologies plus efficaces et économes sur le plan de la consommation d'électricité ainsi que par une relative saturation des équipements électriques des ménages. Par conséquent, l'intensité en électricité du PIB serait en recul (-1 % par an en moyenne) sur la période de projection, contre une forte hausse au cours des années quatre-vingt (1,3 % par an en moyenne) et une augmentation plus modérée entre 1991 et 2006 (0,2 % par an en moyenne).

Autres formes d'énergie

La part des autres formes d'énergie (énergies renouvelables) est passée d'à peine 0,1 % de la consommation intérieure brute en 1980 à 1,5 % en 2000. Malgré cette hausse sensible, due à une augmentation significative de la contribution des énergies renouvelables à la production d'électricité (voir point B.1), la part des autres formes d'énergie est restée limitée. En 2012, elle monterait à 3,3 % de la consommation intérieure brute d'énergie. Des efforts importants devront donc être consentis dans l'avenir pour contribuer à l'objectif ambitieux de 20 % de recours aux énergies renouvelables à l'horizon 2020 mis en avant par l'Union européenne.

4. Incertitudes sur le prix de l'énergie

Le prix de l'énergie au consommateur final resterait élevé en projection. Sa progression redeviendrait toutefois relativement modeste entre 2007 et 2012 (on note même une baisse en termes réels; voir tableau 47).

Des incertitudes pèsent bien évidemment sur ces évolutions, liées notamment à l'instabilité du prix du baril de pétrole brut.

TABLEAU 47 - Evolution du prix de l'énergie
(taux de croissance annuels moyens)

	1981-2006	1981-1990	1991-2006	2001-2012	2007-2012
Prix de la consommation d'énergie ^a	2,6	2,0	2,9	2,5	0,9
Prix réel de l'énergie ^b	-0,2	-2,1	1,0	0,5	-1,0

a. Prix moyen de tous les produits énergétiques à la consommation finale sur le marché intérieur.

b. Prix de l'énergie divisé par le déflateur de la consommation privée.

Pétrole brut et produits pétroliers

Le prix intérieur des produits pétroliers est lié à l'évolution des prix internationaux du pétrole brut mais dépend également de la politique fiscale nationale. Entre 2004 et 2006, le prix du baril de pétrole brut a flambé: il est passé de 28,8 dollars en 2003 à 65,1 dollars en 2006.

Différents facteurs peuvent expliquer cette forte augmentation:

- la forte croissance de la demande mondiale de pétrole, en particulier sous l'effet d'une hausse de la demande des pays asiatiques et des Etats-Unis;
- la saturation de la capacité de raffinage en raison de l'absence d'investissements ces 15 dernières années;
- l'instabilité politique dans certains pays producteurs de pétrole (Iran, Nigeria, Venezuela, Irak,...).

D'autres éléments contribueraient également à maintenir le prix du pétrole à un niveau élevé:

- le maintien d'une forte demande en Asie;
- la baisse des réserves des pays non membres de l'OPEP et leur dépendance croissante en matière d'approvisionnement vis-à-vis de régions politiquement instables, qui présentent un risque économique (pays du Golfe persique);
- des investissements limités dans la capacité d'exploitation et de production.

L'évolution à moyen terme du prix du pétrole est donc entourée d'incertitudes. La projection table sur un prix moyen nominal du baril de pétrole brut (qualité Brent) de 61 dollars en 2007 et 61,9 dollars en 2008. Ensuite, le prix est supposé s'accroître de manière régulière, mais limitée, pour atteindre 65,2 dollars en 2012¹. Dans ce contexte, le prix moyen des produits pétroliers² sur le marché intérieur devrait baisser, en termes réels, sur la période de projection.

1. Pour une évaluation des conséquences économiques d'une hausse des prix du pétrole, voir le Working Paper 1-06: "Les conséquences économiques du choc pétrolier sur l'économie belge", Bureau Fédéral du Plan, janvier 2006.
2. Les taux de taxation des produits pétroliers sont supposés ne pas se modifier durant la période de projection.

Gaz naturel

Le prix du gaz naturel, qui est partiellement indexé sur celui du pétrole brut, suit l'évolution de ce dernier avec retard. Les incertitudes qui pèsent sur le prix du baril de pétrole brut se répercutent aussi sur le prix du gaz naturel et, par conséquent, sur les coûts variables de la production d'électricité. Une autre incertitude concerne le processus de libéralisation du marché européen du gaz. La libéralisation et l'accroissement de la concurrence qui en résulterait devraient induire des pressions à la baisse sur le niveau du prix du gaz naturel. Par contre, la forte hausse des besoins mondiaux en gaz naturel, dont en particulier la demande des centrales électriques, pourrait à terme pousser le prix du gaz naturel à la hausse. Dans le cadre de la projection, le prix intérieur du gaz naturel resterait stable en termes réels.

Combustibles solides

Après une forte hausse en 2004 (due à une forte demande sur le marché international) et une baisse en 2005, le prix intérieur des combustibles solides serait stabilisé en termes réels.

Ouverture progressive des marchés de l'électricité à la concurrence

Les Perspectives économiques tiennent compte de la libéralisation du marché de l'électricité. Le marché électrique est déjà complètement libéralisé en Flandre depuis juillet 2003, alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, la libéralisation complète n'est intervenue qu'au début de 2007.

En raison de la libéralisation du marché européen de l'électricité, la demande intérieure s'ouvre progressivement à de nouveaux producteurs et fournisseurs. Dans ce cadre, des incertitudes subsistent concernant l'évolution future des volumes qui seront commercialisés à l'échelle européenne, ainsi que sur l'évolution des prix au consommateur final. La non-publication du prix contractuel du GWh et le manque d'informations sur les différentiels de marge rendent difficiles l'estimation de l'évolution des flux entre pays européens. Dans le cadre de cette projection, on suppose que le prix de l'électricité baisse légèrement en termes réels et que les importations nettes sont en baisse.

B. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre

L'objectif belge et la répartition des charges dans le cadre du Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto (1997) est officiellement entré en vigueur le 16 février 2005. La Belgique s'est engagée, de ce fait, à réduire, à l'horizon 2008-2012, les émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport au niveau atteint durant l'année de référence¹ (et égal à 146,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂).

Les six gaz à effet de serre (GES) du Protocole de Kyoto

Les trois principaux GES visés par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Le Protocole envisage également les gaz fluorés: les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). Les gaz fluorés ne représentaient en 2005 que 1 % de l'ensemble des émissions nationales de GES en équivalent CO₂. La transformation et la consommation d'énergie sont les principales sources d'émissions. Les émissions liées à l'énergie représentent environ 80 % des émissions de GES (exprimées en équivalent CO₂) en Belgique. Les émissions non liées à l'énergie sont principalement générées par des processus industriels, l'utilisation de solvants, l'agriculture et les déchets.

La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixé dans le Plan National d'Allocation 2005-2007². En vertu de cet accord, la Région wallonne devait réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande était de 5,2 % tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % était admise. Dans le même temps, les entreprises et installations intégrées dans le Plan se sont vues octroyer un certain quota de permis d'émission.

Dans ce cadre, les autorités fédérales et régionales se sont engagées à prendre une série de mesures destinées à réduire les émissions et ont également indiqué leur intention de recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés³.

Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois: les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). Les deux premiers mécanismes (CDM et JI) devraient être utilisés en priorité. Il n'est toutefois pas exclu que les autorités fédérales et régionales soient amenées par la suite à acquérir des permis d'émission (IET) sur les marchés internationaux afin de couvrir l'excédent éventuel.

Et l'après Kyoto?

Le Protocole de Kyoto prévoyait également que des négociations internationales sur de nouveaux objectifs de réduction des émissions de GES, portant sur la période suivant 2012, soient entamées dès 2005.

1. L'année 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés (année 1995). Voir à ce sujet: *Report by Belgium on the determination of the assigned amount*, Commission Nationale Climat, mars 2006.
2. Voir: *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2005-2007*, Commission Nationale Climat, mars 2004. Le deuxième Plan National d'Allocation, portant sur la période 2008-2012 a été déposé à la fin de l'année 2006. Ce Plan a été refusé par la Commission Européenne en janvier 2007 (voir à ce sujet l'encadré: *Implications pour la Belgique du système européen d'échange de droits d'émission de CO₂*).
3. Pour un aperçu des mesures, voir *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, Section 1, Commission Nationale Climat, mars 2007.

Au niveau européen, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord, durant le Sommet des 8 et 9 mars 2007, pour réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % à l'horizon 2020, ainsi que pour porter la part des énergies renouvelables à 20 %. La Commission européenne devrait présenter, avant la fin de l'année, des propositions de directives concernant notamment la répartition des efforts à consentir pour atteindre ces objectifs.

Au niveau belge, les possibilités de réduction drastique des émissions ont été analysées en détail pour différents horizons sur le long terme¹.

Données de base

Les données de base pour le calcul des émissions de GES en projection sont issues des données d'inventaire pour la période 1990-2005².

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont examinées au point 1, tandis que celles qui ne sont pas d'origine énergétique sont traitées au point 2. Le point 3 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O, et le point 4 a trait aux émissions de gaz fluorés. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

Forte baisse dans les années quatre-vingt, augmentation progressive dans les années nonante.

Le premier choc pétrolier de 1973 a donné lieu à un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique³. A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'accompagne d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans les années quatre-vingt, la restructuration de l'industrie et la mise en route des centrales nucléaires contribuent également à réduire les émissions. Dans les années nonante, on enregistre une période de stabilité relative des prix de l'énergie, avec, dans son sillage, une remontée progressive des émissions (voir graphique 27).

Baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie durant la période 2000-2006.

Au début des années deux mille, le ralentissement de l'activité économique contribue à la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Les émissions repartent toutefois à la hausse en 2003 et atteignent un niveau de 117,1 Mt, principalement sous l'effet d'une reprise de l'activité dans certains secteurs grands consommateurs d'énergie. Elles baissent ensuite entre 2004 et 2006 (notamment suite aux prix élevés de l'énergie, au ralentissement conjoncturel en 2005 et à des températures plus élevées) pour ne plus atteindre que 111,3 Mt en 2006 (voir graphique 27).

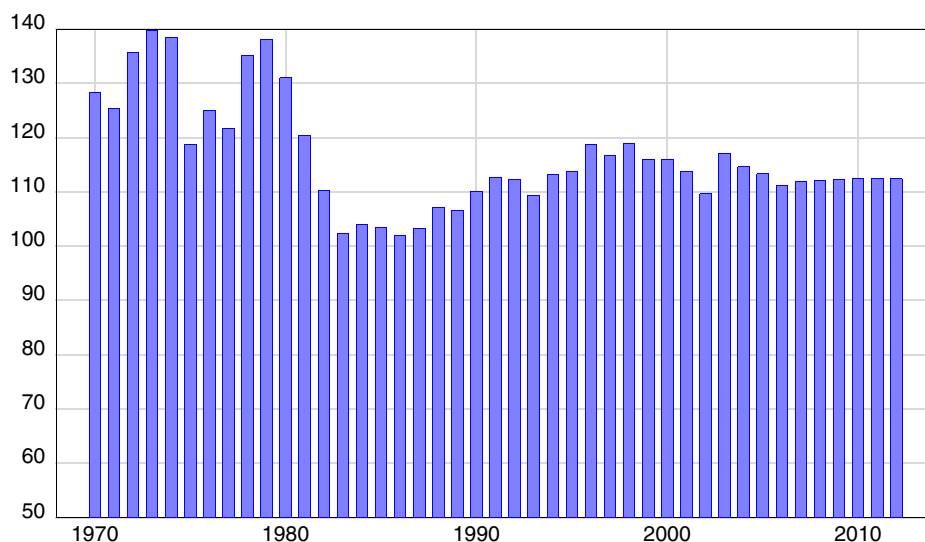
Stabilisation des émissions durant la période de projection

En projection, les émissions de CO₂ devraient se stabiliser, suite à une progression modeste des consommations d'énergie et aux changements structurels dans cel-

1. Voir *La politique climatique post-2012: analyse de scénarios de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2050*, Bureau Fédéral du Plan, juillet 2006 et *Eclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique*, Working paper 01-07, Bureau Fédéral du Plan, janvier 2007.
2. Ces données d'inventaires ont été soumises à la Commission Européenne en février 2007, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de GES.
3. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

les-ci. En fin de projection, les émissions de CO₂ liées à l'énergie atteindraient 112,5 Mt (+2,2 % par rapport à 1990).

GRAPHIQUE 27 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en millions de tonnes)

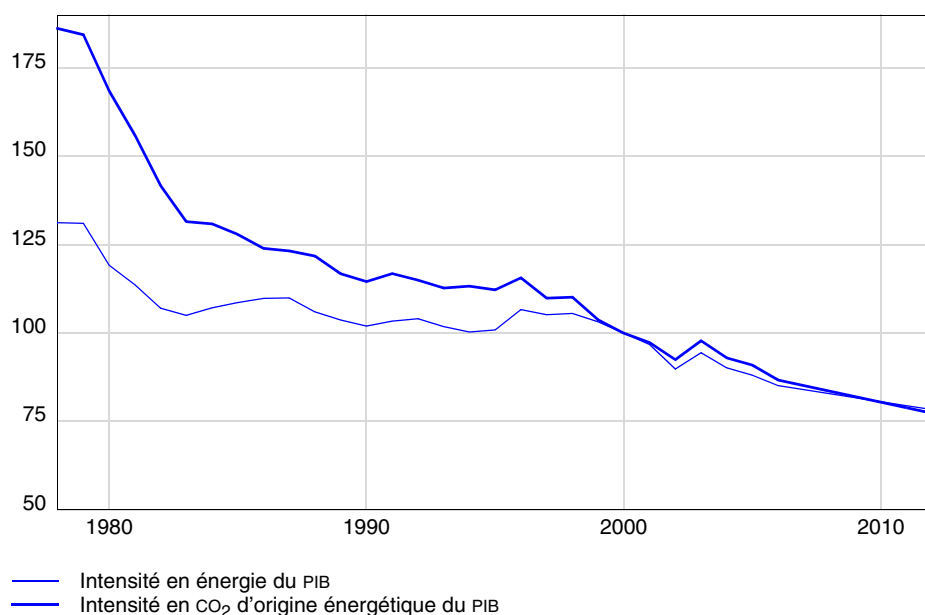


... et baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage (surtout au début des années quatre-vingt) que l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 28).

Au cours de la période de projection, l'intensité en CO₂ du PIB lié à l'énergie diminuerait de 1,9 % par an en moyenne, ce qui confirme la baisse observée durant la période 1991-2006 (baisse moyenne de 1,7 % durant la période 1991-2006).

GRAPHIQUE 28 - Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB
(indice 2000=100)



1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

Les émissions produites par les transports, le résidentiel et le tertiaire et par le secteur de l'énergie devraient augmenter au cours de la période de projection, tandis que celles émanant de l'industrie et de la production d'électricité seraient en recul (voir le tableau 48).

TABLEAU 48 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

	Taux de croissance annuels moyens (%)			Niveaux (millions de tonnes)		Structure (%)	
	1991-2000	2001-2006	2007-2012	1990	2012	1990	2012
Secteur de l'électricité	0,5	-2,3	-0,9	23,4	21,0	21,3	18,7
Secteur de l'énergie ^a	-0,6	-2,2	1,2	6,4	5,3	5,9	4,7
Industrie	0,1	-3,3	-0,8	32,9	25,3	29,8	22,5
Transports	2,0	1,1	0,7	19,9	27,0	18,1	24,0
Résidentiel et tertiaire ^b	0,8	2,0	1,0	27,2	33,7	24,7	29,9
Total ^c	0,7	-0,7	0,2	110,1	112,5	100,0	100,0

a. Secteur électrique exclu.

b. Agriculture comprise.

c. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Secteur de l'électricité

Durant la période de projection, les émissions du secteur de l'électricité devraient diminuer au rythme de 0,9 % par an, soit plus rapidement que durant la période 1991-2006, pour s'établir à 21 Mt en 2012. La part des émissions imputables à la production d'électricité s'élèverait, ainsi, à 18,7 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 21,3 % en 1990.

Un glissement structurel des centrales au charbon vers les centrales au gaz naturel¹, une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération, et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelable devraient jouer favorablement sur les émissions.

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) devrait doubler au cours de la période de projection et représenterait environ 6 000 GWh en 2012. Un système de certificats verts a été mis en place dans les différentes régions au début de la nouvelle décennie. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver qu'un pourcentage déterminé de leurs livraisons, sous peine d'amendes, ont été produites au départ de sources d'énergie renouvelable².

La part de l'électricité générée par les centrales au gaz continuerait de croître grâce à la mise en service de nouvelles centrales TGV et, surtout, de centrales à cogénération. Il s'ensuit que le rendement énergétique global devrait augmenter sensiblement au cours de la période de projection. En 2010, la production des centrales à cogénération devrait dépasser 11 000 GWh. Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes régions, avec différents objectifs mis en avant.

1. La part des centrales au pétrole resterait, quant à elle, très limitée.

2. Voir à ce sujet *Quatrième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques*, janvier 2006.

Le recours aux gaz dérivés pour la production d'électricité devrait baisser, suite au recul de la production de ce type de gaz dans un contexte de restructuration de la sidérurgie. La production des centrales nucléaires resterait pour sa part inchangée durant la période de projection. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse, passant de 60,8 % en 1990 à 58,3 % en 2000 et à 51,6 % en 2012. Notons que le démantèlement des centrales nucléaires n'est prévu qu'à partir de 2015.

Enfin, la projection admet une réduction des importations nettes d'électricité.

Industrie

Au cours de la période 2001-2006, les émissions d'origine industrielle¹ ont fortement baissé, de 3,3 % en moyenne par an. Durant la période de projection, les émissions devraient continuer à diminuer en moyenne de 0,8 % par an, en raison notamment de l'utilisation de technologies plus efficaces, de la restructuration de l'industrie (sidérurgie) et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz et l'électricité. Par ailleurs, la participation du secteur industriel au Plan National d'Allocation (périodes 2005-2007 et 2008-2012) est de nature à conforter ce résultat (voir encadré ci-dessous). Au total, les émissions de l'industrie baisseraient tant en niveau qu'en pourcentage du total des émissions (voir tableau 48).

Implications pour la Belgique du système européen d'échange de permis d'émission de CO₂

Conformément à la Directive européenne 2003/87/CE, le système européen d'échange de droits d'émission de CO₂ est entré en vigueur au 1er janvier 2005. En exécution de cette directive, la Belgique a mis en place un Plan National d'Allocation des droits d'émission. Eu égard à la répartition des compétences en Belgique, quatre plans d'allocation ont été élaborés (un pour le fédéral et trois pour les régions).

Chaque entreprise ou installation reprise dans le Plan d'Allocation s'est vue accorder un certain nombre de droits d'émission pour la période 2005-2007 (et, dans le futur, pour la période 2008-2012). L'attribution des droits d'émission aux installations individuelles en Flandre est basée sur les performances des entreprises dans le cadre des accords de branche. En vertu de cette convention, la Région flamande prévoit d'octroyer gratuitement aux entreprises les plus intensives en énergie un nombre suffisant de droits d'émissions, si elles font partie des 10 % d'installations ayant le meilleur rendement énergétique au niveau mondial. Les entreprises de plus petite taille s'engagent pour leur part, via l'accord d'audit, à mettre en oeuvre toutes les mesures d'économie d'énergie qui atteignent un seuil de rentabilité déterminé. En Wallonie, la plupart des entreprises intensives en énergie se sont engagées, via les accords sectoriels, à poursuivre certains objectifs de réduction de leurs émissions. Ces engagements servent de base à l'attribution des droits d'émission.

Chaque droit d'émission donne le droit de libérer une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. A la fin de chaque année d'une période d'échange des droits (la première période va du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007 et la deuxième période s'étendra de janvier 2008 à décembre 2012), une entreprise doit pouvoir produire un nombre de droits d'émission suffisant pour couvrir la quantité totale de CO₂ libérée au cours de l'année concernée. En achetant des droits, une entreprise peut obtenir une marge supplémentaire pour ses émissions de CO₂. A l'inverse, si une entreprise possède trop de droits d'émissions de CO₂, elle peut les vendre. Cette directive vise à aider les entreprises à atteindre les normes d'émission de la façon la plus souple et la moins coûteuse possible. Pour atteindre leur objectif, les entreprises concernées ont le choix entre des investissements qui réduisent leurs émissions, l'achat de droits d'émission sur le marché européen, ou une combinaison des deux. Les entreprises peuvent ainsi minimiser leurs coûts de réduction.

Le Plan National d'Allocation 2008-2012, qui doit succéder au Plan 2005-2007, a été rejeté par la Commission européenne le 16 janvier 2007. La Commission a décidé que les installations concernées ne pourraient rejeter que 58,5 millions de tonnes de CO₂ par an durant la période 2008-2012, au lieu des 63,3 millions de tonnes proposés dans le Plan. Le 25 février 2007, à l'initiative des régions, le gouvernement fédéral a demandé à la Commission de relever le plafond des émissions de 58,5 à 60,9 millions de tonnes. La Commission a refusé ce relèvement.

1. Pour une analyse décomposant les modifications des émissions de CO₂ selon leur origine, voir: *Decomposition analysis of changes in CO₂ emissions by the Belgian industries*, Short Term Update 2-06, Bureau Fédéral du Plan, mai 2006.

Secteur des transports

Si, pendant les années nonante, les émissions liées aux transports ont fortement augmenté (2 % par an en moyenne), le rythme de croissance des émissions s'est déjà quelque peu ralenti durant la période 2001-2006 (1,1 % en moyenne). Au cours de la période 2007-2012, les émissions devraient augmenter nettement moins vite qu'au cours de la période précédente (0,7 % par an), en raison notamment de la persistance de prix élevés des carburants, de certaines mesures fiscales et du recours (bien que limité) aux biocarburants. Les accords ACEA devraient également avoir des effets progressivement plus positifs.

En 2012, les émissions liées aux transports devraient atteindre 27 Mt, soit 24 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 18,1 % en 1990.

Emissions de CO₂ des voitures

En 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement européens se sont fixés un objectif ambitieux dans leur lutte contre le réchauffement climatique: réduire à l'horizon 2012 les émissions de CO₂ des voitures neuves à 120 grammes par kilomètre (g/km). La stratégie de la Commission était principalement fondée sur le volontarisme de l'industrie automobile qui s'est engagée à améliorer progressivement l'efficacité énergétique des motorisations des véhicules légers neufs. Les accords volontaires signés entre la Commission européenne et l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) en 1998, ainsi qu'entre la Commission et les producteurs coréens (KAMA) et japonais (JAMA) en 1999, englobent un objectif intermédiaire, à savoir la réduction des émissions de CO₂ des nouveaux véhicules à 140 g/km d'ici à 2008.

Même si on enregistre des améliorations, l'objectif de 2008 est loin d'être atteint. La Commission européenne estime dorénavant que des normes contraignantes s'imposent. Elle a donc élaboré une nouvelle stratégie qu'elle a présentée le 7 février 2007. Cette nouvelle stratégie propose un objectif contraignant moyen de 120g/km pour les nouveaux véhicules d'ici à 2012. Cet objectif devrait être coulé dans une directive.

Pour réaliser cet objectif, les constructeurs automobiles devront mettre au point des nouvelles technologies, en vue de réduire les émissions moyennes à 130 g/km. De plus, la Commission souhaite réduire les émissions des nouvelles voitures à 120 g/km en moyenne par le biais de mesures supplémentaires comme la promotion des biocarburants, des installations d'air conditionné plus efficaces et des changements dans le style de conduite (eco-driving).

Les modalités de mise en œuvre des efforts à consentir- efforts répartis entre les Etats membres, les constructeurs automobiles ou encore entre les véhicules - n'ont pas encore été arrêtées. Actuellement, des discussions sont en cours entre, d'une part, les constructeurs qui fabriquent des véhicules plus petits et plus efficaces, et d'autre part, les constructeurs de véhicules plus grands et plus "performants".

Biocarburants pour les transports

Une directive européenne visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants a été votée en 2003. Cette directive invitait les États membres à veiller à ce que la part minimale des biocarburants vendus sur leur marché atteigne un pourcentage de 2 %, le 31 décembre 2005 et de 5,75 % d'ici à décembre 2010. Un rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine a constaté que la part des biocarburants ne dépassait pas 1 % en 2005, au lieu des 2 % prévus, et devrait atteindre 4,2 % en 2010 au lieu des 5,75 %. Seuls deux pays ont atteint l'objectif de 2 % pour 2005: la Suède et l'Allemagne. La Commission européenne proposera une révision de la directive de 2003 au second semestre 2007.

En Belgique, le biocarburant n'est toujours pas disponible partout. Ce n'est qu'à la fin de l'année dernière que le gouvernement a alloué un quota de livraison à un certain nombre d'entreprises. Le secteur invoque cette décision tardive comme principale explication pour cette offre limitée.

Secteur résidentiel et tertiaire

Au cours de la période 2007-2012, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient s'accroître de 1 % en moyenne annuelle contre 2 % en moyenne pour la période 2001-2006. Ce ralentissement de la croissance s'explique par une utilisation plus rationnelle de l'énergie. De plus, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation relative de la part du gaz naturel) a un effet positif sur les émissions.

En 2012, les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire devraient atteindre 33,7 Mt, soit 29,9 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 24,7 % en 1990.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Emissions de CO₂ d'origine non énergétique générées par les processus industriels et par le traitement des déchets

Outre les émissions de CO₂ liées à l'énergie, certaines émissions de CO₂ sont le fait de processus industriels (notamment pour la production de ciment et d'acier et dans le secteur de la pétrochimie) et de l'incinération des déchets. En 2005, les émissions de CO₂ issues des processus industriels (émissions fortement dépendantes des types de procédés et technologies mis en oeuvre) ont atteint 9,5 Mt, contre 8,6 Mt en 1990 (+10,8 %). Par ailleurs, l'incinération de déchets a généré 0,1 Mt de CO₂ en 2005, contre 0,3 Mt en 1990.

Augmentation des émissions de CO₂ d'origine non énergétique

Au cours de la période de projection, les émissions de CO₂ produites par les processus industriels devraient augmenter de 0,7 % par an en moyenne, pour atteindre 10,5 Mt en 2012 (plus de 20 % de hausse par rapport à 1990). Les émissions de CO₂ produites par l'incinération de déchets devraient pour leur part atteindre 0,1 Mt en 2012 et seraient donc stabilisées.

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Emissions de CH₄ générées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine: les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail, la production d'engrais et la fumure des terres agricoles.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 10,8 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,2 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,7 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. En 2005, les émissions de CH₄ d'origine agricole ont baissé pour atteindre 6,2 Mt d'équivalent CO₂, tandis que celles issues du traitement des déchets² sont redescendues à 0,9 Mt d'équivalent CO₂. Au total, sous l'effet de ces baisses, les émissions de CH₄ n'ont plus atteint que 7,8 Mt d'équivalent CO₂ pour l'année 2005.

-
1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.
 2. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.

TABLEAU 49 - Evolution des émissions de CH₄

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990	2005	2012	2007-2012	1990-2012
Transformation et consommation d'énergie	0,9	0,6	0,6	1,1	-24,6
Agriculture	7,2	6,2	5,6	-1,6	-23,1
Déchets	2,7	0,9	0,5	-8,5	-81,7
Total	10,8	7,8	6,8	-2,0	-37,6

Baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture et au traitement des déchets devraient continuer à baisser et atteindre respectivement 5,6 et 0,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2012. Quant aux émissions totales de CH₄, celles-ci devraient connaître une baisse annuelle moyenne de 2 % (et atteindre 6,8 Mt d'équivalent CO₂ en 2012).

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide azotique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 12 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,8 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. En 2005, les émissions de N₂O produites par l'agriculture ont baissé¹, atteignant 5 Mt d'équivalent CO₂, tandis que les émissions des processus industriels se sont chiffrées à 3,4 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de N₂O ont ainsi atteint 11 Mt d'équivalent CO₂ en 2005.

TABLEAU 50 - Evolution des émissions de N₂O

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990	2005	2012	2007-2012	1990-2012
Transformation et consommation d'énergie	1,7	2,1	2,2	0,9	26,5
Processus industriels	3,9	3,4	2,2	-4,2	-42,9
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,0	1,4
Agriculture	5,8	5,0	4,8	-0,7	-17,4
Déchets	0,3	0,3	0,4	4,2	30,9
Total	12,0	11,0	9,9	-1,1	-17,8

1. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.

Baisse des émissions de N₂O en projection

Les émissions issues de processus industriels¹ devraient continuer à diminuer et s'établir à 2,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2012. Les émissions de N₂O issues de l'agriculture devraient plus ou moins se stabiliser au cours de la période de projection. Les émissions totales de N₂O devraient baisser de 1,1 % en moyenne par an pour atteindre 9,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2012.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui s'attaquent à la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario³ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale en vigueur, récemment adoptée ou prévue à plus long terme.

TABLEAU 51 - Evolution des émissions de gaz fluorés

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1995	2000	2005	2012		
HFC	0,4	0,9	1,5	1,6	0,8	268,7
PFC	2,3	0,4	0,1	0,2	0,0	-90,6
SF ₆	2,2	0,1	0,0	0,1	8,1	-96,1
Total	5,0	1,4	1,6	1,9	0,9	-61,7

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.
3. Voir *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.

Augmentation limitée des gaz fluorés en projection.

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000.

Au cours de la période de projection, ces émissions devraient augmenter d'environ 0,9 % par an en moyenne, pour atteindre 1,9 Mt d'équivalent CO₂ en 2012.

5. Emissions totales de GES

Stabilisation des émissions de GES

Selon les prévisions actuelles, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient se stabiliser au cours de la période 2007-2012. Elles seraient même en baisse, en 2012, par rapport à 1990 (baisse de 3,6 %). Ce résultat s'explique par une augmentation modérée de la consommation d'énergie, combinée à d'importants glissements dans la structure de consommation par produit énergétique, ainsi que par une baisse des émissions de CH₄ et de N₂O. Par contre, les émissions de CO₂ d'origine non énergétique et de gaz fluorés seraient en hausse en projection (voir tableau 52 et graphique 29).

TABLEAU 52 - Evolution des émissions de GES

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pourcentage par rapport à l'année de référence	
	1990 ^a	2000	2005	2012		2005	2012
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	115,9	113,3	112,5	0,2	2,9	2,2
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	9,0	10,0	9,7	10,6	0,8	7,9	18,2
Emissions totales de CH ₄	10,8	9,5	7,8	6,8	-2,0	-27,6	-37,6
Emissions totales de N ₂ O	12,0	12,7	11,0	9,9	-1,1	-8,0	-17,8
Emissions totales de HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,4	1,6	1,9	0,9	-67,1	-61,7
Total ^b	146,9	149,4	143,5	141,6	0,0	-2,3	-3,6

a. L'année de base est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés, qui ont 1995 comme année de référence.

b. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

Objectif du Protocole de Kyoto

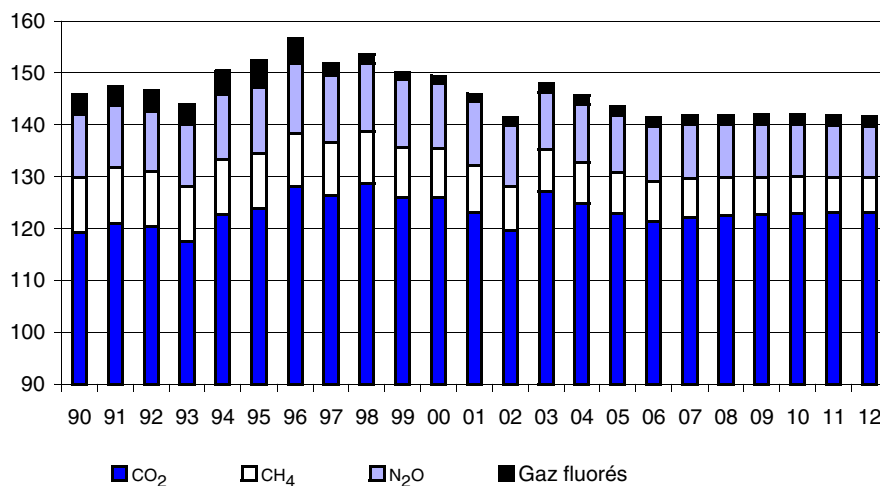
La baisse des émissions de GES entre 1990 et 2012 ne serait toutefois pas suffisante. L'objectif fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990, ce qui correspond à un niveau de 135,9 Mt d'équivalent CO₂. En moyenne, sur la période 2008-2012, le niveau des émissions de GES atteindrait 141,8 Mt d'équivalent CO₂. L'objectif de départ serait donc encore dépassé de 5,9 Mt (soit 4,3 %).

Mesures supplémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif de Kyoto

Les mesures déjà prévues mais non encore mises en oeuvre - tant au niveau régional qu'au niveau fédéral - devraient avoir pour effet de rapprocher les résultats de l'objectif visé. Les mesures les plus importantes sont celles qui ont trait à la politique des transports et à l'utilisation croissante de biocarburants. Toutefois, même si ces mesures portaient toutes leurs fruits, il n'est pas certain que l'objectif de Kyoto soit effectivement atteint.

Des mesures supplémentaires seront éventuellement nécessaires pour atteindre l'objectif. En outre, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre l'objectif fixé.

GRAPHIQUE 29 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
(en millions de tonnes d'équivalent CO₂)





Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Marché potentiel d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	5.4	6.9	8.7	7.3	7.2	6.8	6.7	6.7	6.6
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	-0.7	1.1	3.2	0.9	0.7	1.0	1.3	1.4	1.5
Importations de biens non énergétiques	-1.2	1.1	2.8	0.7	0.8	1.0	1.3	1.4	1.5
Importations de produits énergétiques	10.3	-0.7	18.7	-9.9	0.8	1.0	1.3	1.4	1.5
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	111.9	131.3	125.6	130.5	131.4	131.4	131.4	131.4	131.4
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	2.9	3.9	3.1	4.0	4.0	3.9	3.8	3.8	3.8
Etats-Unis	2.8	4.9	5.2	5.3	5.0	4.9	4.8	4.7	4.7
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Zone euro	4.2	4.4	3.8	4.2	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5
Etats-Unis	4.5	5.1	4.8	4.8	4.8	5.1	5.3	5.4	5.4
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	43.6	24.6	29.1	30.2	28.0	30.3	24.0	19.0	15.9
6. Taux d'activité (en pour cent)	71.8	72.9	72.2	72.3	72.4	72.7	73.0	73.2	73.6
7. Durée effective moyenne du travail (salariés - taux de croissance)									
Toutes branches d'activité	-0.3	-0.1	0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.4	-0.1	0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Services marchands	-0.2	-0.1	0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

(^) Moyennes de période

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	06^01	12^07	07	08	09	10	11	12
1. Emploi public	1.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
1. Pouvoir fédéral	-0.9	-0.5	-0.4	-0.8	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4
2. Communautés et Régions	1.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
3. Pouvoirs locaux	2.1	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	0.9	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	-.	1.0	1.2	1.0	1.3	0.8	0.9	0.8
2. Communautés et Régions	-.	1.1	1.1	1.1	1.7	1.2	0.9	0.6
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	-.	1.1	1.0	1.0	2.2	1.3	0.7	0.5
3b. Pouvoirs locaux - autres	-.	1.1	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
4. Sécurité sociale	-.	1.1	1.3	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Achats bruts de biens et services	3.5	2.3	3.1	2.5	1.9	2.1	2.2	2.2
1. Pouvoir fédéral	-0.6	0.9	4.9	1.5	-0.8	-0.0	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	6.0	2.6	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
3. Pouvoirs locaux	3.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9
4. Sécurité sociale	2.9	2.7	2.5	3.7	2.5	2.5	2.5	2.5
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
4. Formation brute de capital fixe	1.1	4.5	-9.4	12.5	2.2	3.4	11.4	7.1
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	-12.2	73.1	44.6	409.5	-4.5	-4.0	-3.4	-3.3
2. Communautés et Régions	2.5	1.6	3.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3
3. Pouvoirs locaux	4.5	4.2	-20.9	-7.4	6.2	8.2	25.4	14.1
<i>Déflateur: investissements publics</i>	0.5	1.9	1.6	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9
5. Prestations d'assist. sociale en nature	2.4	3.3	3.9	5.3	2.9	2.9	2.4	2.4
1. Pouvoir fédéral	-12.1	1.0	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Communautés et Régions	5.0	4.5	3.3	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
3. Pouvoirs locaux	1.3	1.8	1.6	2.2	1.6	1.9	1.7	1.8
4. Sécurité sociale	3.6	3.2	4.0	5.4	2.8	2.8	2.2	2.2
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	3.4	2.8	3.3	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.4	2.5	3.2	2.4	2.3	2.1	2.3	2.5
1. Pouvoir fédéral	2.5	3.5	12.4	1.5	1.8	1.6	1.7	1.8
2. Communautés et Régions	4.9	4.2	5.1	4.2	4.3	3.9	3.9	3.9
3. Sécurité sociale	1.9	2.0	1.1	2.3	2.1	1.9	2.2	2.4
4. Pouvoirs locaux	2.4	2.2	3.9	1.6	2.4	1.6	1.6	1.8
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.1	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
7. Transferts courants aux entreprises	7.5	1.0	1.2	1.9	0.3	0.9	0.9	0.9
1. Pouvoir fédéral	6.0	1.4	2.9	3.1	-0.4	0.9	0.9	0.9
2. Communautés et Régions	6.9	0.4	-7.3	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
3. Sécurité sociale	16.2	1.2	6.0	0.0	0.5	0.4	0.3	0.2
4. Pouvoirs locaux	4.7	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.1	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
8. Transferts courants au reste du monde	6.6	0.3	0.7	2.7	-5.5	3.8	-2.7	2.7
1. Pouvoir fédéral	6.6	0.2	0.3	2.8	-5.6	3.9	-2.8	2.8
2. Communautés et Régions	7.3	2.7	15.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.1	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
9. Transferts en capital	5.9	3.0	9.1	4.3	0.8	1.5	1.1	1.1
1. Pouvoir fédéral	52.8	4.5	10.1	8.6	1.4	2.8	2.0	2.0
2. Communautés et Régions	-1.4	1.6	9.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Pouvoirs locaux	21.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	1.8
4. Sécurité sociale	-4.3	-4.5	-18.1	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.1	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.5	2.9	1.2	1.7	3.4	2.7	2.4	3.4	3.6
a. Salariés (a)	1.5	2.9	1.0	1.4	3.2	2.9	2.5	3.6	3.9
(OP: définition budgétaire)	1.6	2.9	2.6	0.8	3.2	3.0	2.6	3.7	3.9
b. Indépendants (a)	1.3	3.0	2.3	3.8	5.1	1.7	2.1	2.4	2.7
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	2.7	2.4	2.2	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
d. Affiliés à l'OSSOM	0.7	0.6	-0.6	-0.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Indemnités AMI	3.2	2.8	3.8	3.8	2.5	3.4	2.6	2.4	2.0
a. Salariés	3.0	2.7	3.7	3.2	2.5	3.3	2.6	2.5	2.0
- Incapacité primaire	2.4	1.9	4.4	2.9	1.1	1.6	1.8	1.9	1.8
- Invalidité (b)	3.2	3.0	3.5	3.2	3.2	4.2	3.0	2.7	2.0
- Repos de maternité (b)	4.4	2.8	4.5	4.2	2.1	2.5	2.7	2.8	2.8
- Marins et ouvriers mineurs	-12.7	-11.4	7.6	-10.4	-10.5	-11.9	-11.9	-11.9	-11.9
b. Indépendants	6.0	4.0	5.4	12.6	2.3	4.5	2.0	1.1	1.2
3. Allocations familiales (b)	0.6	0.5	2.2	0.9	0.1	0.7	0.6	0.5	0.5
a. Salariés, ONSS-APL inclus	0.8	0.5	2.5	0.5	0.1	0.6	0.6	0.5	0.5
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.7	0.2	2.1	0.4	-0.1	0.4	0.3	0.3	0.2
b. Indépendants	-0.8	1.4	-0.6	6.0	0.2	1.1	0.9	0.2	0.2
c. Prestations familiales garanties	-1.6	1.1	-0.6	-2.9	1.1	2.1	2.1	2.1	2.1
4. Accidents de travail du FAT	-0.2	0.1	2.2	0.5	0.3	0.2	-0.1	-0.1	-0.1
5. Maladies professionnelles	-2.0	-2.4	-3.4	-3.6	-1.9	-1.9	-2.4	-2.4	-2.4
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	5.0	4.3	1.1	5.7	6.4	3.6	3.7	3.2	3.2
a. Salariés, fonctionnaires inclus (c)	4.9	3.7	0.5	5.5	3.3	3.6	3.7	3.1	3.1
(AMI-SS: définition budgétaire)	3.5	3.8	0.9	5.8	3.3	3.6	3.8	3.1	3.1
b. Indépendants (c)	5.1	11.0	1.0	6.7	48.3	2.8	2.9	2.7	2.8
c. Affiliés à l'OSSOM	-0.2	2.1	-0.4	6.7	0.5	1.0	1.4	1.5	1.5
d. A des sécurités sociales étrangères	10.2	9.3	63.8	11.2	8.5	8.4	9.3	9.1	9.5
e. Assurance soins de santé -Flandre	--	2.2	8.1	4.2	2.5	2.2	1.6	1.5	1.3
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	137.6	100.6	116.2	108.5	101.1	99.6	96.5	98.0	99.9
2. Chômeurs à temps partiel volontaire	29.7	29.7	30.6	30.1	29.9	29.7	29.6	29.5	29.5
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	43.4	52.2	48.0	46.3	48.6	51.1	53.5	55.9	58.0
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	38.0	51.3	46.6	49.1	50.6	51.5	52.0	52.3	52.5
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	15.0	5.1	10.3	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7
6. Emploi avec subside salarial	66.9	117.3	105.4	115.0	116.5	117.4	117.9	118.4	118.7
a. Programmes de transition professionnelle	5.3	6.2	5.5	5.9	6.1	6.2	6.3	6.4	6.4
b. Activation (non compris 'titres-services')	33.4	50.7	48.2	49.1	49.8	50.4	51.0	51.7	52.3
- Emplois-services ancien régime	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	21.8	47.3	37.9	45.0	46.5	47.0	47.7	48.4	49.0
- Plan Activa sans allocation ONEM	8.2	3.5	10.3	4.1	3.3	3.4	3.3	3.3	3.4
c. Maribel social	21.2	26.3	27.3	28.6	27.8	26.9	25.8	24.8	23.8
d. Emplois 'titres-services'	7.0	32.9	24.3	30.1	31.6	32.7	33.6	34.4	35.1
- Plan Activa avec allocation ONEM	2.4	1.9	7.7	5.7	1.6	1.5	1.2	1.0	0.8
- Plan Activa sans allocation ONEM	0.3	10.5	1.6	5.7	10.3	10.8	11.5	12.0	12.4
- Emplois ordinaires	4.3	20.5	15.0	18.8	19.7	20.4	20.9	21.4	21.9
e Bonus jeunes non-marchand	0.0	1.2	0.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1
7. Interruptions de carrière	163.6	240.4	211.0	223.2	232.4	239.6	245.1	249.3	252.5
8. Préensions	110.1	114.1	111.9	114.2	113.6	116.5	115.5	114.0	110.7
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (d)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y inclus le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.

(d) Voir tableau 5.

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.6	1.1	0.4	0.5	0.7	1.1	1.5	1.5	1.6
2. Durée effective du travail par salarié	-0.3	-0.1	0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	0.9	1.3	1.4	1.5	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1
- industries manufacturières, énergie et construction	-1.1	-0.6	-0.0	-0.8	-0.4	-0.5	-0.6	-0.5	-0.6
- services marchands	1.8	2.0	2.1	2.5	2.1	2.0	1.9	1.9	1.7
4. Masse salariale brute hors indexation	1.2	2.3	2.0	1.9	1.8	2.2	2.7	2.7	2.6
5. Indexation des salaires	2.0	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
p.m. déflateur de la consommation privée	2.1	1.9	2.3	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
6. Masse salariale brute	3.2	4.3	3.9	3.8	3.8	4.2	4.6	4.7	4.6
- assiette des cotisations	3.1	4.3	3.8	3.8	3.8	4.1	4.6	4.7	4.6
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	3.2	3.0	2.7	2.3	2.4	2.9	3.4	3.5	3.5
2. Emploi	7.3	0.7	0.1	0.4	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
3. Masse salariale brute	7.2	3.9	2.8	2.9	3.5	3.9	4.4	4.5	4.5
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	3.1	3.0	2.9	3.0	3.1	3.4	2.7	2.7	2.8
2. Emploi	1.0	0.2	0.7	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3. Masse salariale brute	4.1	3.2	3.7	3.2	3.2	3.7	3.0	2.9	2.9
d. Cotisations, nominal									
1. Cotisations patronales	3.4	4.5	3.1	3.6	3.9	4.7	5.0	5.0	4.8
a. Secteur privé (a)	3.4	4.7	4.4	3.7	3.9	4.9	5.3	5.3	5.1
b. Entreprises publiques (e)	7.5	4.9	3.1	1.7	3.8	5.9	6.2	6.1	5.7
c. Etat hors entreprises publiques	3.6	3.3	4.0	3.4	3.4	3.7	3.0	3.0	3.0
2. Cotisations personnelles	2.4	4.4	0.6	3.4	4.0	4.6	4.9	4.8	4.7
a. Secteur privé	2.0	4.7	-0.1	3.4	4.2	4.8	5.4	5.3	5.1
b. Secteur public	4.3	3.1	3.6	3.2	3.2	3.7	3.0	2.9	2.9
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.8	25.0	24.7	24.7	24.7	24.9	25.0	25.2	25.3
b. Etat: entreprises publiques (e)	31.3	31.7	31.0	30.7	30.8	31.4	31.9	32.4	32.8
c. Etat hors entreprises publiques	11.9	12.2	12.1	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.7	10.2	10.1	10.1	10.1	10.2	10.2	10.3	10.4
b. Etat	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	2.7	2.8	2.7	4.7	-0.2	4.1	3.6	2.2	2.5
b. Nombre d'indépendants (c)	-0.7	0.5	-0.7	-0.1	1.0	1.2	0.8	0.1	0.1
c. Revenu des indépendants (c)	1.9	3.3	2.0	4.6	0.8	5.3	4.4	2.3	2.6
d. Coefficient de revalorisation	0.8	-0.4	1.7	-0.8	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.1
e. Assiette des cotisations	2.7	2.9	3.7	3.8	-1.3	5.3	4.4	2.3	2.6
f. Cotisations	3.8	5.3	5.5	3.8	13.1	5.3	4.4	2.3	2.6
g. Taux implicite de cotisation (b)	13.0	15.2	13.5	13.5	15.5	15.5	15.5	15.5	15.5
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	5.0	5.4	3.9	6.6	5.1	5.5	4.9	5.2	5.3
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0
p.m. réductions de cotisations soc. ex ante (d)	3825	5184	4978	5207	5201	5177	5162	5172	5184
cotisations patronales	3594	4585	4350	4522	4531	4547	4583	4636	4689
y compris entreprises publiques (e)	34	35	36	36	36	35	34	34	34
cotisations personnelles	231	599	628	685	670	630	579	537	495

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subside salarial, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRP (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB.

Tableau 5 HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	06	07	08	09	10	11	12	12-06
1. Réductions de cotisations patronales	4350	4522	4531	4547	4583	4636	4689	339
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	3837	4002	4007	4018	4050	4098	4147	310
- Emplois spéciaux (b)	513	520	524	529	533	538	542	29
2. Subventions salariales	1820	2258	2553	2617	2684	2753	2823	1003
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	658	675	670	670	670	669	669	11
- Bonus jeunes (non-marchand)	4	30	30	31	31	31	31	27
- Activation d'allocations de chômage	240	240	237	243	249	256	263	23
- Titres-services	457	529	565	595	623	651	677	220
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Heures supplémentaires, travail de nuit et travail en équipe	376	611	689	703	720	739	758	382
- Recherche et développement (entreprises) (c)	47	68	69	71	74	76	79	32
- Subvention générale	0	59	243	253	265	277	290	290
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	23	32	34	35	37	38	40	17
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	14	15	15	15	15	16	16	1
Total en faveur des employeurs	6170	6780	7084	7164	7267	7389	7512	1342
3. Réductions de cotisations personnelles	628	685	670	630	579	537	495	-133

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

Tableau 6 HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	06	07	08	09	10	11	12	12-06
Taux moyen de cotisations patronales (secteur marchand)	34.16	34.10	34.08	34.27	34.33	34.36	34.34	0.18
- Taux de cotisations légales après réductions	25.11	25.18	25.20	25.37	25.54	25.68	25.81	0.71
- Taux de cotisations fictives	3.42	3.30	3.29	3.33	3.26	3.18	3.06	-0.36
- Taux de cotisations extra légales	2.06	2.07	2.07	2.07	2.05	2.04	2.02	-0.04
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.57	3.54	3.52	3.50	3.48	3.46	3.45	-0.12
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.82	4.83	4.66	4.49	4.32	4.18	4.04	-0.78
Taux moyen de subventions salariales (secteur marchand)	2.02	2.41	2.62	2.58	2.53	2.48	2.43	0.42
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière	38.64	38.58	38.37	38.64	38.74	38.79	38.82	0.18
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	33.69	34.04	34.32	35.92	36.62	37.04	37.36	3.67
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	39.52	39.69	39.59	39.74	39.81	39.84	39.81	0.29
- Emplois spéciaux	22.91	23.45	23.78	24.39	25.13	25.66	26.14	3.23
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	34.28	29.97	28.69	28.89	29.11	29.02	28.83	-5.45
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	40.31	39.52	38.70	38.55	38.41	38.28	38.37	-1.94
Taux de cotisations patronales dans les services marchands	32.23	32.21	32.28	32.46	32.55	32.61	32.60	0.38
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	29.17	28.92	29.58	30.21	30.64	30.99	31.25	2.08
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	33.83	33.96	33.82	33.85	33.81	33.75	33.63	-0.20
- Emplois spéciaux	18.99	19.53	20.00	20.59	21.23	21.77	22.25	3.27
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	29.13	28.31	28.79	29.69	30.50	31.33	31.95	2.83
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	33.87	33.79	33.64	33.56	33.43	33.28	33.07	-0.81
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	1.88	3.01	3.50	3.50	3.49	3.49	3.49	1.60
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	1.76	2.85	3.35	3.35	3.35	3.35	3.34	1.58
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	1.81	2.95	3.45	3.44	3.44	3.44	3.44	1.63
- Emplois spéciaux	5.99	5.92	6.04	5.95	5.85	5.75	5.65	-0.34
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	2.03	3.20	3.70	3.69	3.68	3.67	3.65	1.62
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	1.91	3.08	3.58	3.57	3.57	3.56	3.55	1.64
Taux de subventions salariales dans les services marchands	1.46	1.56	1.70	1.64	1.59	1.53	1.48	0.02
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	1.87	2.10	2.22	2.14	2.06	1.98	1.91	0.04
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	1.16	1.24	1.39	1.35	1.30	1.26	1.22	0.06
- Emplois spéciaux	8.36	8.23	8.36	8.25	8.13	7.99	7.87	-0.48
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	1.57	1.63	1.71	1.61	1.51	1.42	1.35	-0.22
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	0.62	0.72	0.87	0.83	0.80	0.77	0.74	0.11



Résultats macroéconomiques

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	06//00	12//06	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11
1. Dépenses de consommation finale privée	1.3	1.8	2.4	2.0	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8
2. Dépenses de consommation finale publique	1.6	2.1	0.9	2.3	2.7	1.9	2.0	1.8	1.8
3. Formation brute de capital fixe	2.2	2.7	4.1	2.9	2.8	2.7	2.5	2.9	2.4
a. Investissements des entreprises	2.2	2.9	4.4	4.3	2.5	3.3	2.9	2.4	2.1
b. Investissements publics	0.9	4.3	0.6	-9.4	12.5	2.2	3.4	11.4	7.1
c. Investissements en logements	2.5	1.5	4.7	3.6	0.8	1.2	0.9	1.3	1.3
4. Total des dépenses intérieures	1.6	2.0	3.1	2.2	2.0	1.9	1.9	2.0	1.9
5. Exportations de biens et services	2.9	5.7	3.7	6.4	5.7	5.6	5.6	5.5	5.5
a. Biens	3.0	5.8	3.5	6.5	5.8	5.6	5.6	5.6	5.6
b. Services	2.7	5.7	4.6	6.4	5.8	5.6	5.7	5.5	5.4
6. Total des dépenses finales	2.2	3.8	3.4	4.2	3.8	3.7	3.7	3.8	3.7
7. Importations de biens et services	2.8	5.7	3.8	6.4	5.7	5.6	5.5	5.6	5.6
a. Biens	3.0	5.8	3.7	6.4	5.8	5.7	5.6	5.7	5.6
b. Services	1.9	5.7	4.3	6.8	5.5	5.4	5.4	5.5	5.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.7	2.1	3.0	2.3	2.2	2.1	2.1	2.1	2.0

(/) Taux de croissance
(//) Taux de croissance moyens

Tableau 8 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(changements en pour cent)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Dépenses de consommation finale privée	0.7	0.9	1.3	1.1	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
2. Dépenses de consommation finale publique	0.4	0.5	0.2	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4
3. Formation brute de capital fixe	0.4	0.6	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5
a. Investissements des entreprises	0.3	0.4	0.6	0.6	0.3	0.5	0.4	0.3	0.3
b. Investissements publics	0.0	0.1	0.0	-0.2	0.2	0.0	0.1	0.2	0.1
c. Investissements en logements	0.1	0.1	0.2	0.2	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1
4. Variations de stocks	0.1	-0.0	0.9	-0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.6	1.9	3.0	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8
6. Exportations de biens et services	2.4	5.4	3.2	5.6	5.2	5.2	5.3	5.4	5.6
a. Biens	2.0	4.5	2.5	4.7	4.3	4.3	4.4	4.5	4.6
b. Services	0.4	0.8	0.6	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8	0.9
7. Total des dépenses finales	4.0	7.3	6.2	7.8	7.1	7.1	7.2	7.4	7.4
8. Importations de biens et services	-2.2	-5.2	-3.2	-5.5	-5.0	-5.0	-5.1	-5.3	-5.4
a. Biens	-2.0	-4.4	-2.6	-4.6	-4.2	-4.2	-4.3	-4.5	-4.5
b. Services	-0.2	-0.7	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.7	2.1	3.0	2.3	2.2	2.1	2.1	2.1	2.0

(^) Moyennes de période

Tableau 9 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Dépenses de consommation finale privée	158673	166149	172580	178512	184848	191627	198759	206141
2. Dépenses de consommation finale publique	68496	70810	74277	78077	81556	84964	88400	92016
3. Formation brute de capital fixe	59036	62928	66293	69582	72885	76206	80043	83577
a. Investissements des entreprises	39435	42161	44905	46974	49491	51992	54393	56680
b. Investissements publics	5304	5358	4929	5664	5906	6227	7073	7725
c. Investissements en logements	14297	15410	16458	16944	17488	17987	18576	19172
4. Total des dépenses intérieures	289595	303942	317053	330031	343211	356779	371263	385839
5. Exportations de biens et services	257696	278266	297811	317434	338880	362423	387987	415313
6. Total des dépenses finales	547292	582208	614864	647466	682091	719202	759250	801152
7. Importations de biens et services	248751	269056	287243	306112	326890	349700	374756	401367
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	298541	313153	327621	341354	355201	369502	384494	399786
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	2548	2367	2464	2560	2661	2738	2780	2826
10. Revenu national brut	301089	315520	330085	343914	357862	372239	387274	402612

Tableau 10 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Dépenses de consommation finale privée	53.4	52.0	53.1	52.7	52.3	52.0	51.9	51.7	51.6
2. Dépenses de consommation finale publique	22.6	22.9	22.6	22.7	22.9	23.0	23.0	23.0	23.0
3. Formation brute de capital fixe	19.6	20.6	20.1	20.2	20.4	20.5	20.6	20.8	20.9
a. Investissements des entreprises	13.3	14.0	13.5	13.7	13.8	13.9	14.1	14.1	14.2
b. Investissements publics	1.7	1.7	1.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9
c. Investissements en logements	4.6	4.9	4.9	5.0	5.0	4.9	4.9	4.8	4.8
4. Total des dépenses intérieures	96.2	96.6	97.1	96.8	96.7	96.6	96.6	96.6	96.5
5. Exportations de biens et services	84.5	97.0	88.9	90.9	93.0	95.4	98.1	100.9	103.9
6. Total des dépenses finales	180.7	193.6	185.9	187.7	189.7	192.0	194.6	197.5	200.4
7. Importations de biens et services	80.7	93.6	85.9	87.7	89.7	92.0	94.6	97.5	100.4
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.1	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
10. Revenu national brut	101.1	100.7	100.8	100.8	100.7	100.7	100.7	100.7	100.7

(^) Moyennes de période

Tableau 11 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE

(taux de croissance en pour cent)

	06//00	12//06	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10	12/11
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.1	1.9	2.3	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
1. Energie exclue	2.0	2.0	1.9	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0
. alimentation, boissons et tabac	2.4	2.0	1.7	2.7	1.9	1.8	1.8	1.9	1.8
. autres biens	1.2	1.8	1.2	1.5	1.7	1.8	1.9	2.0	2.0
. services	2.1	1.9	2.2	2.0	1.9	1.8	1.9	1.9	2.0
. loyers	2.1	2.2	2.1	2.3	2.6	2.2	2.1	2.0	1.9
2. Energie	3.8	0.9	6.5	-0.9	1.2	1.3	1.2	1.2	1.1
. chauffage, électricité	3.6	1.4	7.4	0.4	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4
. transports	4.2	0.1	5.2	-2.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0
c. Indice national des prix à la consommation	2.1	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
d. Indice santé	1.9	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	3.0	2.3	2.5	2.5	2.4	2.5	2.2	2.2	2.2
3. Formation brute de capital fixe	0.9	2.1	2.4	2.3	2.1	2.0	2.1	2.1	2.0
a. Investissements des entreprises	0.4	2.1	2.4	2.2	2.1	2.0	2.1	2.2	2.0
b. Investissements publics	0.5	1.9	0.4	1.6	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9
c. Investissements en logements	2.5	2.2	3.0	3.1	2.1	2.0	1.9	2.0	1.9
4. Demande intérieure totale	2.0	2.0	1.8	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
5. Exportations de biens et services	1.6	1.1	4.2	0.6	0.8	1.1	1.3	1.4	1.4
6. Demande finale	1.9	1.6	2.9	1.4	1.4	1.6	1.6	1.7	1.7
7. Importations de biens et services	1.7	1.1	4.2	0.4	0.8	1.2	1.4	1.5	1.5
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.0	2.0	1.8	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 12 CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(changements en pour cent)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	1.0	1.0	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.5	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.0	0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.5	0.5	0.6	0.9	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	0.8	0.5	1.9	0.1	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.8	1.5	2.9	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.6

(A) Moyennes de période

Tableau 13 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	298541	313153	327621	341354	355201	369502	384494	399786
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	2548	2367	2464	2560	2661	2738	2780	2826
2. Revenu national brut	301089	315520	330085	343914	357862	372239	387274	402612
Consommation de capital fixe	46309	48618	51113	53622	56126	58783	61566	64392
3. Revenu national net	254780	266902	278972	290292	301736	313456	325708	338220
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-3984	-4031	-4116	-4274	-4136	-4376	-4319	-4514
4. Revenu national net disponible	250796	262871	274856	286017	297600	309080	321390	333707
Consommation finale nationale	227169	236959	246857	256589	266404	276591	287159	298157
5. Epargne nationale nette	23627	25912	27999	29428	31196	32489	34231	35550
Formation brute de capital fixe	59036	62928	66293	69582	72885	76206	80043	83577
Variation des stocks	3390	4055	3904	3861	3922	3981	4061	4105
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-156	59	-227	-266	-303	-348	-343	-344
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	7354	7606	8688	9342	10213	10736	11350	11915

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	221667	230457	239274	248433	258495	269229	280425	291812
. rémunérations des salariés	155342	161436	167409	173753	181138	189079	197421	205936
. excédent brut d'exploitation	39709	41446	43184	44626	46034	47485	48986	50491
. revenus de la propriété	26617	27575	28681	30054	31323	32664	34018	35385
2. Transferts courants nets	-41025	-41170	-42689	-44642	-46720	-49413	-52005	-54614
. prestations moins cotisations sociales	-2965	-3302	-3508	-3888	-4317	-4917	-5323	-5568
. impôts courants	-40088	-40002	-41565	-43300	-45111	-47327	-49714	-52239
. transferts divers	2027	2134	2384	2545	2707	2831	3032	3193
3. Revenu disponible	180642	189287	196585	203791	211774	219816	228420	237199
Sociétés								
1. Revenu primaire	51090	54897	60353	63887	66220	68641	70937	73331
2. Transferts courants nets	-8494	-9666	-10918	-11038	-11706	-12267	-12872	-13540
3. Revenu disponible	42596	45231	49434	52849	54514	56374	58065	59791
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	28342	30172	30464	31599	33153	34375	35918	37474
2. Transferts courants nets	45549	46814	49501	51415	54301	57314	60569	63651
3. Revenu disponible	73891	76986	79964	83014	87454	91689	96487	101125
Reste du monde								
1. Revenu disponible	3984	4031	4116	4274	4136	4376	4319	4514
Revenu national brut	301089	315520	330085	343914	357862	372239	387274	402612

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 15 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	05	06	07	08	09	10	11	12
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	73.6	73.0	72.5	72.2	72.2	72.3	72.4	72.5
. rémunérations des salariés	51.6	51.2	50.7	50.5	50.6	50.8	51.0	51.2
. excédent brut d'exploitation	13.2	13.1	13.1	13.0	12.9	12.8	12.6	12.5
. revenus de la propriété	8.8	8.7	8.7	8.7	8.8	8.8	8.8	8.8
2. Transferts courants nets	-13.6	-13.0	-12.9	-13.0	-13.1	-13.3	-13.4	-13.6
. prestations moins cotisations sociales	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.4
. impôts courants	-13.3	-12.7	-12.6	-12.6	-12.6	-12.7	-12.8	-13.0
. transferts divers	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
3. Revenu disponible	60.0	60.0	59.6	59.3	59.2	59.1	59.0	58.9
Sociétés								
1. Revenu primaire	17.0	17.4	18.3	18.6	18.5	18.4	18.3	18.2
2. Transferts courants nets	-2.8	-3.1	-3.3	-3.2	-3.3	-3.3	-3.3	-3.4
3. Revenu disponible	14.1	14.3	15.0	15.4	15.2	15.1	15.0	14.9
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.4	9.6	9.2	9.2	9.3	9.2	9.3	9.3
2. Transferts courants nets	15.1	14.8	15.0	14.9	15.2	15.4	15.6	15.8
3. Revenu disponible	24.5	24.4	24.2	24.1	24.4	24.6	24.9	25.1
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 16 FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Production des branches d'activité marchande	1.8	2.6	3.1	2.4	2.6	2.6	2.7	2.7	2.6
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	1.1	1.2	1.8	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3
b. Industries manufacturières	2.2	3.0	4.0	3.3	3.1	3.0	2.9	2.7	2.8
c. Services marchands (transports inclus)	0.8	0.8	1.3	0.5	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.3	2.9	2.4	2.2	2.4	2.8	3.3	3.4	3.4
b. Industries manufacturières	2.5	3.1	2.9	2.4	2.5	3.0	3.5	3.5	3.6
c. Services marchands (transports inclus)	2.3	3.0	2.3	2.2	2.5	2.9	3.4	3.4	3.5
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	1.1	0.2	0.4	0.6	1.0	1.5	1.5	1.5
b. Industries manufacturières	0.3	1.2	0.6	0.6	0.7	1.2	1.6	1.6	1.7
c. Services marchands (transports inclus)	0.2	1.1	0.1	0.4	0.6	1.0	1.5	1.5	1.5
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	1.3	1.4	1.6	1.2	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5
b. Industries manufacturières	2.5	3.1	3.8	3.4	3.3	3.1	3.0	2.8	2.8
c. Services marchands (transports inclus)	0.8	0.9	1.1	0.6	0.9	0.8	0.9	1.1	1.1
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.8	3.1	2.4	2.4	2.6	3.1	3.5	3.5	3.5
b. Industries manufacturières	3.2	3.2	2.8	2.5	2.5	3.3	3.6	3.6	3.7
c. Services marchands (transports inclus)	2.6	3.1	2.3	2.3	2.6	3.1	3.5	3.5	3.5
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.6	1.2	0.2	0.5	0.7	1.3	1.6	1.6	1.6
b. Industries manufacturières	1.0	1.3	0.5	0.7	0.7	1.5	1.8	1.7	1.7
c. Services marchands (transports inclus)	0.5	1.2	0.1	0.5	0.8	1.3	1.6	1.6	1.6
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.7	-0.3	-1.1	-1.1	-0.8	-0.2	0.2	0.1	0.1
9. Taux d'intérêt à long terme	4.2	4.4	3.8	4.2	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	46.6	49.4	48.5	49.4	49.7	49.6	49.4	49.3	49.2
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	27.8	30.6	29.9	30.6	30.8	30.7	30.6	30.6	30.6
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.3	-0.1	0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

Tableau 17 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Population totale								
Niveau en milliers	10478.6	10522.2	10543.8	10564.9	10585.5	10605.7	10625.3	10644.6
Variation en milliers	57.5	43.6	21.5	21.1	20.6	20.1	19.7	19.3
2. Population d'âge actif								
Niveau en milliers	6878.9	6927.5	6965.4	6990.8	7003.5	7011.2	7009.8	7000.1
Variation en milliers	43.7	48.6	37.9	25.4	12.6	7.7	-1.3	-9.7
3. Population active, définition BFP								
Niveau en milliers	4973.7	5002.8	5033.0	5061.0	5091.3	5115.3	5134.3	5150.2
Variation en milliers	41.1	29.1	30.2	28.0	30.3	24.0	19.0	15.9
4. Taux d'activité	72.3	72.2	72.3	72.4	72.7	73.0	73.2	73.6
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4212.2	4256.3	4303.4	4343.7	4382.3	4419.5	4453.0	4482.6
. Variation en milliers	40.8	44.1	47.1	40.2	38.6	37.2	33.5	29.6
Salariés								
. Niveau en milliers	2741.9	2772.7	2812.5	2850.7	2886.7	2922.4	2958.7	2991.3
. Variation en milliers	36.2	30.8	39.8	38.2	35.9	35.7	36.3	32.6
Indépendants								
. Niveau en milliers	684.8	692.8	698.0	698.6	699.2	698.9	694.5	690.2
. Variation en milliers	6.9	7.9	5.2	0.6	0.7	-0.3	-4.4	-4.3
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	785.5	790.9	792.9	794.4	796.4	798.2	799.8	801.2
. Variation en milliers	-2.3	5.3	2.1	1.4	2.0	1.9	1.5	1.4
6. Taux d'emploi	62.0	62.2	62.5	62.9	63.3	63.8	64.3	64.8
7. Chômage (administratif)								
Définition BFP								
. Niveau en milliers	710.4	695.4	678.1	665.7	657.2	643.8	629.4	615.7
. Variation en milliers	0.3	-15.0	-17.3	-12.4	-8.5	-13.4	-14.5	-13.7
. Taux de chômage	14.3	13.9	13.5	13.2	12.9	12.6	12.3	12.0
Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	584.7	579.2	569.6	564.6	557.6	547.4	531.4	515.7
. Variation en milliers	11.5	-5.5	-9.6	-5.0	-7.0	-10.3	-16.0	-15.6
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	0.9	1.2	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6

Tableau 18 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Exportations	257696	278266	297811	317434	338880	362423	387987	415313
a. Biens non énergétiques	194924	208631	224940	241111	258353	277075	297500	319457
b. Services	40044	43021	46169	49419	52910	56836	60999	65384
c. Energie	16385	20000	19780	19646	19998	20511	21085	21627
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	6343	6615	6922	7259	7620	8001	8403	8845
2. Importations	248751	269056	287243	306112	326890	349700	374756	401367
a. Biens non énergétiques	178187	191196	207480	223671	240918	259721	280401	302034
b. Services	32573	34335	37060	39266	41683	44357	47344	50647
c. Energie	28439	33419	31949	31832	32351	33017	33719	34432
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	9552	10105	10753	11342	11939	12605	13293	14253
3. Balance des exportations et des importations	8946	9211	10568	11322	11990	12722	13231	13946
a. Biens non énergétiques	16737	17434	17460	17439	17434	17354	17099	17423
b. Services	7471	8686	9109	10153	11227	12479	13655	14737
c. Energie	-12054	-13420	-12170	-12186	-12353	-12506	-12634	-12805
d. Autres	-3209	-3490	-3831	-4083	-4318	-4604	-4890	-5408
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	5157	5313	5528	5752	6000	6261	6529	6808
2. Autres	40256	41165	41998	42853	43700	44557	45422	46312
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	1385	1452	1507	1566	1633	1705	1782	1861
2. Autres	40408	41454	42218	43003	43778	44584	45418	46274
5. Exportations nettes (3+4)	12565	12782	14369	15359	16278	17251	17983	18931
6. Autres transferts courants	-5055	-5235	-5453	-5751	-5762	-6167	-6290	-6672
7. Balance des opérations courantes	7510	7547	8916	9608	10516	11084	11692	12259

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Ressources	69780	74589	78885	82784	87020	90924	95454	99597
a. Epargne brute	69936	74530	79112	83050	87323	91272	95796	99941
1. Sociétés	40486	42941	47064	50417	52071	53926	55660	57470
2. Ménages	23648	24932	25693	26968	28554	29753	31096	32326
3. Administrations publiques	5370	6162	5675	4926	5889	6718	8083	9107
4. ISBL	431	495	679	739	809	874	958	1039
b. Transferts nets de capitaux	-156	59	-227	-266	-303	-348	-343	-344
2. Emplois	62426	66983	70196	73442	76807	80188	84104	87683
a. Formation brute de capital	62426	66983	70196	73442	76807	80188	84104	87683
1. Sociétés	40316	43544	45950	47888	50368	52840	55215	57439
2. Ménages	16589	17893	19116	19683	20318	20901	21588	22284
3. Administrations publiques	5349	5361	4933	5667	5910	6230	7077	7728
4. ISBL	172	186	198	204	211	217	224	231
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	7354	7606	8688	9342	10213	10736	11349	11915

Tableau 20 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(pourcentages du PIB)

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Ressources	23.9	24.5	23.8	24.1	24.3	24.5	24.6	24.8	24.9
a. Epargne brute	23.9	24.6	23.8	24.1	24.3	24.6	24.7	24.9	25.0
1. Sociétés	13.3	14.5	13.7	14.4	14.8	14.7	14.6	14.5	14.4
2. Ménages	8.9	8.0	8.0	7.8	7.9	8.0	8.1	8.1	8.1
3. Administrations publiques	1.7	1.8	2.0	1.7	1.4	1.7	1.8	2.1	2.3
4. ISBL	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
b. Transferts nets de capitaux	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Emplois	20.2	21.7	21.4	21.4	21.5	21.6	21.7	21.9	21.9
a. Formation brute de capital	20.2	21.7	21.4	21.4	21.5	21.6	21.7	21.9	21.9
1. Sociétés	13.1	14.2	13.9	14.0	14.0	14.2	14.3	14.4	14.4
2. Ménages	5.4	5.7	5.7	5.8	5.8	5.7	5.7	5.6	5.6
3. Administrations publiques	1.7	1.7	1.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3.6	2.9	2.4	2.7	2.7	2.9	2.9	3.0	3.0

(^) Moyennes de période

Tableau 21 TAUX D'INTERET

	06^01	12^07	06	07	08	09	10	11	12
1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Nominal	2.8	3.8	2.9	3.8	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7
Réel	0.6	1.9	0.7	2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8
2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Nominal	4.3	4.4	3.8	4.2	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5
Réel	2.1	2.5	1.5	2.3	2.4	2.6	2.5	2.6	2.6
3. Taux hypothécaire									
Nominal	5.0	5.1	4.6	5.0	5.0	5.1	5.1	5.3	5.3
Réel	2.8	3.3	2.3	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3m.)	2.9	3.9	3.1	4.0	4.0	3.9	3.8	3.8	3.8
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10a.)	4.2	4.4	3.8	4.2	4.3	4.4	4.4	4.5	4.5

(^) Moyennes de période



Comptes sectoriels

Tableau 22 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	06 [^] 01	12 [^] 07	06	07	08	09	10	11	12
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	61.7	59.6	60.4	60.0	59.7	59.6	59.5	59.4	59.3
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
c. Consommation	53.4	52.0	53.1	52.7	52.3	52.0	51.9	51.7	51.6
d. Epargne brute	9.0	8.2	8.1	8.0	8.1	8.3	8.3	8.3	8.3
e. Transferts en capital	-0.3	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6
f. Formation brute de capital	5.5	5.8	5.8	5.9	5.8	5.8	5.7	5.7	5.6
g. Capacité nette de financement	3.2	1.9	1.8	1.7	1.8	2.0	2.0	2.1	2.1
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	13.9	15.2	14.4	15.1	15.5	15.3	15.3	15.1	15.0
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
c. Epargne brute	13.3	14.5	13.7	14.4	14.8	14.7	14.6	14.5	14.4
d. Transferts en capital	0.2	0.7	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
e. Formation brute de capital	13.1	14.2	13.9	14.0	14.0	14.2	14.3	14.4	14.4
f. Capacité nette de financement	0.4	1.1	0.5	0.9	1.5	1.2	1.0	0.9	0.8
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.3	24.8	24.6	24.4	24.3	24.6	24.8	25.1	25.3
b. Consommation	22.6	22.9	22.6	22.7	22.9	23.0	23.0	23.0	23.0
c. Epargne brute	1.7	1.8	2.0	1.7	1.4	1.7	1.8	2.1	2.3
d. Transferts en capital	0.1	-0.3	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
e. Formation brute de capital	1.7	1.7	1.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9
f. Capacité de financement	0.1	-0.1	0.1	0.1	-0.5	-0.3	-0.1	0.0	0.1
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	23.9	24.6	23.8	24.1	24.3	24.6	24.7	24.9	25.0
b. Formation brute de capital	20.2	21.7	21.4	21.4	21.5	21.6	21.7	21.9	21.9
c. Transferts en capital	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	3.6	2.9	2.4	2.7	2.7	2.9	2.9	3.0	3.0

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

([^]) Moyennes de période

Tableau 23 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Opérations courantes								
a. Ressources	268560	278704	289182	299901	312130	324812	338268	351973
1. Excédent net d'exploitation	7879	7917	8236	8576	8891	9055	9311	9472
2. Revenu mixte	21710	22737	23629	24114	24673	25315	25950	26595
3. Rémunération des salariés	155342	161436	167409	173753	181138	189079	197421	205936
. Salaires et traitements bruts	115704	119984	124352	128942	134155	139856	145865	152028
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	30292	31574	32811	34039	35577	37291	39084	40916
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	9346	9878	10246	10772	11406	11932	12472	12992
4. Revenus nets de la propriété	26580	27537	28642	30014	31282	32622	33975	35341
. Intérêts	9897	10086	10278	10680	10915	11163	11379	11611
. Revenus distribués des sociétés	10543	10985	11614	12318	13067	13852	14665	15467
. Autres	6140	6466	6751	7016	7300	7607	7930	8264
5. Prestations sociales	56140	58073	60224	62336	65040	67685	70600	73746
6. Autres transferts courants nets	-1199	-1285	-1327	-1324	-1338	-1393	-1394	-1439
7. Autres (*)	2109	2290	2370	2433	2443	2448	2404	2321
b. Emplois	254926	264447	274679	284726	295889	308003	320712	333871
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	40047	39958	41520	43252	45061	47275	49661	52183
2. Cotisations sociales, dont:	59104	61376	63732	66224	69356	72602	75923	79313
. Cotisations sociales effectives	49759	51498	53486	55451	57951	60670	63451	66321
. Cotisations sociales imputées	9346	9878	10246	10772	11406	11932	12472	12992
3. Dépenses de consommation finale	155774	163113	169427	175250	181471	188126	195128	202374
c. Epargne nette	13636	14257	14501	15171	16234	16800	17545	18087
II. Opérations en capital								
a. Ressources	655	644	727	725	733	736	741	746
1. Transfert en capital à recevoir	655	644	727	725	733	736	741	746
b. Emplois	8542	9487	10270	10378	10683	10814	11075	11277
1. Formation brute de capital fixe	16688	17987	19211	19778	20413	20996	21683	22379
2. Consommation de capital fixe (-)	10012	10675	11192	11797	12319	12954	13551	14239
3. Impôts en capital	1881	2161	2257	2395	2542	2703	2884	3082
4. Variation des stocks	-100	-95	-95	-95	-95	-95	-95	-95
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-205	-205	-205	-205	-205	-205	-205	-205
7. Autres transferts en capital à payer	291	315	295	304	348	370	360	356
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	5749	5415	4958	5517	6284	6721	7211	7556
p.m. Revenu disponible net	167300	175081	181560	187993	195269	202487	210280	218155

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES*(en millions d'euros)*

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	17891	18592	19428	20373	21210	22009	22862	23711
2. Revenu mixte brut	21710	22737	23629	24114	24673	25315	25950	26595
3. Salaires et traitements	155342	161436	167409	173753	181138	189079	197421	205936
. Secteur privé	115372	119901	124351	129066	134591	140865	147493	154215
. Entreprises	110378	114878	119157	123620	128872	134834	141128	147505
. Ménages	2877	2824	2861	2976	3102	3245	3400	3559
. ISBL	2116	2199	2334	2469	2618	2786	2965	3150
. Administrations publiques	36198	37675	39037	40502	42180	43658	45182	46774
. Travailleurs frontaliers	3772	3860	4021	4186	4367	4556	4747	4947
4. Revenus nets de la propriété	26580	27537	28642	30014	31282	32622	33975	35341
. Intérêts	9897	10086	10278	10680	10915	11163	11379	11611
. Dividendes et assimilés	10543	10985	11614	12318	13067	13852	14665	15467
. Autres	6140	6466	6751	7016	7300	7607	7930	8264
Total (1 à 4)	221523	230302	239108	248254	258303	269025	280208	291583
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	39606	41422	43024	44777	46947	49185	51518	53869
2. Cotisations sociales des salariés	14745	14930	15400	15991	16675	17428	18223	19050
3. Cotisations sociales des indépendants	2854	3069	3245	3298	3471	3623	3704	3800
4. Impôts sur les revenus de remplacement	933	969	1034	1087	1146	1202	1265	1332
5. Impôts des non-résidents	966	986	1029	1071	1116	1164	1212	1262
Total (1 à 5)	59104	61376	63732	66224	69356	72602	75923	79313
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	40047	39958	41520	43252	45061	47275	49661	52183
Total (1 à 6)	99152	101334	105252	109476	114418	119877	125584	131497
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	56140	58073	60224	62336	65040	67685	70600	73746
2. Autres transferts nets	-1199	-1285	-1327	-1324	-1338	-1393	-1394	-1439
Total (1+2)	54941	56788	58897	61012	63702	66293	69206	72307
IV. Revenu disponible	177312	185756	192752	199790	207588	215441	223831	232393

Tableau 25 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	2.6	1.6	2.6	3.0	2.3	1.9	2.0	1.8
2. Revenu mixte brut	-1.5	2.4	2.0	0.2	0.5	0.7	0.6	0.6
3. Salaires et traitements	0.5	1.6	1.8	1.9	2.4	2.5	2.5	2.4
. Secteur privé	0.2	1.6	1.8	1.9	2.4	2.8	2.8	2.6
. Entreprises	0.3	1.8	1.8	1.9	2.4	2.7	2.7	2.6
. Ménages	-4.1	-4.0	-0.5	2.1	2.4	2.7	2.9	2.7
. ISBL	2.4	1.6	4.2	3.9	4.1	4.5	4.4	4.3
. Administrations publiques	1.4	1.8	1.7	1.9	2.3	1.6	1.6	1.6
. Travailleurs frontaliers	1.5	0.1	2.3	2.2	2.5	2.5	2.3	2.3
4. Revenus nets de la propriété	2.5	1.3	2.1	2.9	2.4	2.4	2.2	2.1
. Intérêts	-5.2	-0.3	0.1	2.0	0.4	0.4	0.1	0.1
. Dividendes et assimilés	4.7	1.9	3.8	4.1	4.2	4.1	3.9	3.5
. Autres	13.3	3.0	2.5	2.0	2.2	2.3	2.3	2.3
Total (1 à 4)	0.7	1.7	1.9	1.9	2.2	2.3	2.2	2.1
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	-0.4	2.3	2.0	2.2	3.0	2.9	2.8	2.6
2. Cotisations sociales des salariés	-2.6	-1.0	1.3	1.9	2.4	2.6	2.6	2.6
3. Cotisations sociales des indépendants	0.1	5.1	3.8	-0.2	3.4	2.5	0.4	0.7
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1.7	1.6	4.7	3.2	3.6	3.0	3.3	3.3
5. Impôts des non-résidents	5.0	-0.2	2.5	2.2	2.4	2.4	2.2	2.2
Total (1 à 5)	-0.8	1.5	2.0	2.0	2.9	2.8	2.7	2.5
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	1.1	-2.4	2.0	2.3	2.3	3.0	3.1	3.1
Total (1 à 6)	-0.0	-0.1	2.0	2.1	2.7	2.9	2.8	2.8
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	-0.1	1.2	1.8	1.6	2.5	2.2	2.4	2.5
2. Autres transferts nets	6.6	4.8	1.4	-2.1	-0.7	2.2	-1.7	1.3
Total (1+2)	-0.3	1.1	1.8	1.7	2.6	2.2	2.5	2.5
IV. Revenu disponible	0.8	2.4	1.9	1.8	2.1	1.9	2.0	1.9

Tableau 26 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Opérations courantes								
a. Ressources	3376	3571	3868	4030	4209	4391	4596	4803
1. Excédent net d'exploitation	0	0	-0	0	0	0	0	0
2. Cotisations sociales	113	115	118	121	124	126	127	128
3. Revenus nets de la propriété	37	38	38	40	41	42	43	44
. Intérêts	36	36	37	38	39	40	41	42
. Autres	1	1	2	2	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	3226	3419	3712	3869	4045	4223	4426	4632
b. Emplois	3052	3194	3316	3430	3551	3678	3812	3950
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	41	44	46	48	49	51	54	56
2. Prestations sociales	113	115	118	121	124	126	127	128
3. Dépenses de consommation finale	2899	3036	3153	3262	3377	3501	3632	3766
c. Epargne nette	323	377	551	600	659	712	784	853
II. Opérations en capital								
a. Ressources	42	43	43	44	45	46	46	47
1. Transferts en capital à recevoir	42	43	43	44	45	46	46	47
b. Emplois	65	68	70	65	60	55	50	45
1. Formation brute de capital fixe	172	186	198	204	211	217	224	231
2. Consommation de capital fixe (-)	107	117	128	140	150	162	174	186
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	300	351	524	579	643	703	780	855

Tableau 27 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Opérations courantes								
a. Ressources	30667	33455	36896	38586	39454	40371	41017	41777
1. Excédent net d'exploitation	35524	39008	43696	46688	48661	50356	52054	53859
2. Cotisations sociales	10070	10541	10772	10815	11268	11670	12086	12468
. cotisations effectives à charge des employeurs	5218	5442	5630	5825	6039	6276	6527	6783
. cotisations à charge des salariés	2160	2276	2322	2078	2159	2248	2349	2463
. cotisations sociales imputées	2692	2823	2821	2913	3070	3146	3210	3222
3. Revenus nets de la propriété	-15705	-16903	-18009	-19264	-20782	-21969	-23443	-24877
. intérêts	6571	7072	7535	8060	8695	9192	9809	10408
. dividendes et autres revenus	-22276	-23974	-25544	-27324	-29477	-31161	-33252	-35285
4. Autres transferts courants nets	779	808	437	347	306	314	321	327
b. Emplois	21452	23305	24498	24633	25724	26699	27683	28656
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	10852	12220	13684	13878	14520	15094	15664	16256
2. Prestations sociales	8491	8796	8444	8323	8761	9157	9614	10079
3. Autres (*)	2109	2290	2370	2433	2443	2448	2404	2321
c. Epargne nette	9219	10149	12398	13953	13730	13672	13334	13121
II. Opérations en capital								
a. Ressources	2545	2723	3058	3238	3330	3427	3531	3639
1. Transferts en capital à recevoir	2545	2723	3058	3238	3330	3427	3531	3639
b. Emplois	10386	11449	12435	12076	12680	13239	13543	13744
1. Formation brute de capital fixe	36871	39397	41954	43936	46355	48767	51062	53242
2. Consommation de capital fixe (-)	31268	32792	34666	36464	38341	40254	42326	44349
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	357	408	359	359	358	358	357	356
4. Variation des stocks	3445	4147	3995	3952	4013	4073	4153	4197
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	1	1	1	1	1	1	1	1
6. Autres transferts en capital à payer	979	288	791	291	293	294	295	297
III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement	1377	1423	3021	5115	4380	3860	3322	3016

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 28 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
I. Opérations courantes								
a. Ressources	257563	278277	296720	315925	336780	360083	385383	412502
1. Importations de biens et services	248751	269056	287243	306112	326890	349700	374756	401367
2. Rémunération des salariés	1385	1452	1507	1566	1633	1705	1782	1861
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1962	2095	2228	2368	2518	2683	2863	3049
4. Revenus nets de la propriété (-)	-153	-289	-220	-149	-79	-27	5	37
5. Autres transferts courants nets	3097	3103	3150	3269	3086	3280	3176	3321
6. Cotisations sociales	1403	1446	1504	1565	1633	1704	1777	1853
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	812	837	867	895	941	983	1033	1089
b. Emplois	265073	285824	305635	325533	347295	371167	397075	424761
1. Exportations de biens et services	257696	278266	297811	317434	338880	362423	387987	415313
2. Rémunération des salariés	5157	5313	5528	5752	6000	6261	6529	6808
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	891	891	891	891	891	891	891	891
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	156	137	144	150	156	162	169	175
5. Cotisations sociales	485	509	528	549	572	597	624	652
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	687	708	734	757	796	832	874	922
c. Solde des opérations courantes	-7510	-7547	-8916	-9608	-10516	-11084	-11692	-12259
1. Opérations sur biens et services	-8946	-9211	-10568	-11322	-11990	-12722	-13231	-13946
2. Rémunération nette des salariés	-3772	-3860	-4021	-4186	-4367	-4556	-4747	-4947
3. Revenus nets de la propriété	153	289	220	149	79	27	-5	-37
4. Impôts, nets de subventions	915	1066	1193	1327	1471	1629	1803	1983
5. Autres transferts courants nets	4140	4169	4260	4424	4291	4538	4487	4689
II. Opérations en capital	156	-59	227	266	303	348	343	344
1. Transferts nets en capital	-28	135	43	82	119	164	159	160
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-184	193	-184	-184	-184	-184	-184	-184
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-7354	-7606	-8688	-9342	-10213	-10736	-11350	-11915



Finances publiques

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	148986	154097	160616	166220	173020	180431	188173	196271
A. Fiscales et parafiscales	133893	139107	144670	150139	156238	162956	169968	177294
1. Fiscales	92433	96265	100113	103608	107545	111917	116546	121419
a. Impôts directs	51123	52378	55413	57347	59806	62604	65568	68692
Ménages	40047	39958	41520	43252	45061	47275	49661	52183
Sociétés	10852	12220	13684	13878	14520	15094	15664	16256
Autres	225	200	209	217	225	234	243	252
b. Impôts indirects	39429	41726	42443	43866	45197	46611	48094	49646
c. Impôts en capital	1881	2161	2257	2395	2542	2703	2884	3082
2. Cotisations de Sécurité Sociale	41459	42843	44558	46532	48692	51039	53422	55874
B. Autres recettes des autres secteurs	8590	8088	8678	8384	8616	8861	9117	9382
1. Revenus de la propriété	1979	1861	1904	1942	1981	2021	2063	2105
2. Transferts courants reçus	1186	1251	1153	1156	1180	1206	1233	1260
3. Transferts en capital reçus	785	103	597	99	100	102	103	105
4. Ventes courantes de biens et services	4640	4873	5023	5187	5355	5532	5719	5912
C. Cotisations imputées	6504	6901	7268	7696	8166	8614	9088	9595
2. Dépenses	149058	153681	160431	168089	174114	180980	188137	195783
A. Dépenses primaires	136021	140864	147641	155215	161519	168243	175510	183213
a. Courantes	127912	132854	139296	145925	151893	158171	164477	171407
1. Rémunérations des salariés	36198	37675	39037	40502	42180	43658	45182	46774
2. Cons. intermédiaire et impôts	10764	11088	11633	12147	12607	13112	13644	14201
3. Subventions aux entreprises	4982	5669	6257	6593	6783	6971	7165	7365
4. Prestations sociales	68873	71121	75242	79364	83045	86803	90731	94974
- Prestations sociales en espèces	47624	49253	51756	53988	56255	58508	60970	63658
- Prestations sociales en nature	21249	21869	23486	25377	26790	28295	29760	31316
5. Transferts aux ménages et ISBL	3204	3284	3429	3560	3700	3854	4014	4184
6. Transferts aux entreprises	691	710	308	212	165	165	165	165
7. Contribution RNB	2352	2389	2382	2505	2318	2466	2402	2536
8. Autres transferts au reste du monde	849	917	1009	1041	1096	1143	1175	1208
b. En capital	8108	8010	8345	9289	9626	10072	11034	11805
1. Formation brute de capital fixe	5304	5358	4929	5664	5906	6227	7073	7725
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	77	-393	33	34	34	34	35	36
3. Transferts aux ménages et ISBL	201	217	287	293	298	304	309	315
4. Transferts aux entreprises	2352	2534	2867	3048	3140	3237	3341	3449
5. Transferts au reste du monde	174	294	228	251	248	270	275	280
B. Charges d'intérêt	13038	12817	12789	12875	12595	12737	12626	12570
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-72	416	185	-1870	-1094	-549	36	488
Epargne brute	5370	6162	5675	4926	5889	6718	8083	9107
4. Solde primaire	12965	13233	12975	11005	11501	12188	12663	13058
pm Consommation finale	68496	70810	74277	78077	81556	84964	88400	92016

Tableau 30 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	49.9	49.2	49.0	48.7	48.7	48.8	48.9	49.1
A. Fiscales et parafiscales	44.8	44.4	44.2	44.0	44.0	44.1	44.2	44.3
1. Fiscales	31.0	30.7	30.6	30.4	30.3	30.3	30.3	30.4
a. Impôts directs	17.1	16.7	16.9	16.8	16.8	16.9	17.1	17.2
Ménages	13.4	12.8	12.7	12.7	12.7	12.8	12.9	13.1
Sociétés	3.6	3.9	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	13.2	13.3	13.0	12.9	12.7	12.6	12.5	12.4
c. Impôts en capital	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8
2. Cotisations de Sécurité Sociale	13.9	13.7	13.6	13.6	13.7	13.8	13.9	14.0
B. Autres recettes des autres secteurs	2.9	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4	2.4	2.3
1. Revenus de la propriété	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
2. Transferts courants reçus	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Transferts en capital reçus	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
C. Cotisations imputées	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4
2. Dépenses	49.9	49.1	49.0	49.2	49.0	49.0	48.9	49.0
A. Dépenses primaires	45.6	45.0	45.1	45.5	45.5	45.5	45.6	45.8
a. Courantes	42.8	42.4	42.5	42.7	42.8	42.8	42.8	42.9
1. Rémunérations des salariés	12.1	12.0	11.9	11.9	11.9	11.8	11.8	11.7
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.6	3.5	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.6
3. Subventions aux entreprises	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.8
4. Prestations sociales	23.1	22.7	23.0	23.2	23.4	23.5	23.6	23.8
- Prestations sociales en espèces	16.0	15.7	15.8	15.8	15.8	15.8	15.9	15.9
- Prestations sociales en nature	7.1	7.0	7.2	7.4	7.5	7.7	7.7	7.8
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
6. Transferts aux entreprises	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	2.7	2.6	2.5	2.7	2.7	2.7	2.9	3.0
1. Formation brute de capital fixe	1.8	1.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêt	4.4	4.1	3.9	3.8	3.5	3.4	3.3	3.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-0.0	0.1	0.1	-0.5	-0.3	-0.1	0.0	0.1
Epargne brute	1.8	2.0	1.7	1.4	1.7	1.8	2.1	2.3
4. Solde primaire	4.3	4.2	4.0	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3
pm Consommation finale	22.9	22.6	22.7	22.9	23.0	23.0	23.0	23.0
Dettes brute consolidée	91.4	87.5	83.8	81.0	78.2	75.3	72.4	69.5

Tableau 31 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	83741	86406	90764	93520	97361	101299	105559	109962
A. Fiscales et parafiscales	78415	81405	85335	88442	92100	95860	99927	104123
1. Fiscales	76511	79435	83131	86167	89764	93469	97477	101610
a. Impôts directs	46530	47553	50672	52451	54955	57495	60193	63015
- Ménages	35678	35359	37009	38590	40447	42409	44532	46758
- Sociétés	10627	11994	13455	13644	14282	14852	15418	16004
- Autres	225	200	209	217	225	234	243	252
b. Impôts indirects	29858	31679	32250	33455	34488	35581	36804	38013
c. Impôts en capital	123	203	209	261	321	393	480	582
2. Cotisations de Sécurité Sociale	1904	1970	2204	2276	2337	2391	2450	2513
B. Autres recettes des autres secteurs	3350	2801	3222	2759	2821	2887	2958	3031
1. Revenus de la propriété	1004	929	928	926	926	926	926	926
2. Transferts courants reçus	646	745	636	627	638	650	662	674
3. Transferts en capital reçus	703	20	513	13	13	13	13	13
4. Ventes courantes de biens et services	998	1107	1146	1194	1244	1299	1357	1418
C. Cotisations imputées	1833	1963	2060	2162	2278	2386	2502	2627
D. Transferts des administr. publiques	143	237	147	157	162	166	173	180
1. de la Sécurité sociale	127	224	133	143	148	152	159	166
2. des Communautés et Régions	8	6	6	6	6	6	6	6
3. des pouvoirs locaux	8	7	8	8	8	8	8	8
dont, en capital	4	98	4	4	4	4	4	4
2. Dépenses	84318	86670	91691	95743	98036	101179	104005	107118
A. Dépenses primaires	72096	74550	79602	83519	86062	89053	91996	95217
a. Finales courantes	22225	22943	24513	25394	25900	26757	27436	28365
1. Rémunérations des salariés	7520	7813	8055	8290	8573	8814	9081	9368
2. Consommation intermédiaire et impôts	2394	2323	2480	2563	2588	2636	2685	2735
3. Subventions aux entreprises	2042	2325	2864	3111	3203	3291	3383	3478
4. Prestations sociales	6023	6187	7205	7461	7744	8022	8317	8638
- Prestations sociales en espèces	5931	6128	7141	7395	7676	7952	8246	8564
- Prestations sociales en nature	91	59	65	66	68	70	72	74
5. Transferts aux ménages et ISBL	601	533	480	481	488	498	508	518
6. Transferts aux entreprises	527	546	144	49	1	1	1	1
7. Contribution RNB	2352	2389	2382	2505	2318	2466	2402	2536
8. Autres transferts au reste du monde	768	827	902	933	986	1031	1061	1091
b. Finales en capital	1788	1135	1807	2777	2809	2877	2939	3005
1. Formation brute de capital	534	88	156	952	926	905	890	876
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	44	-419	7	7	8	8	9	10
3. Transferts aux ménages et ISBL	5	20	22	22	23	23	23	24
4. Transferts aux entreprises	1042	1169	1411	1562	1623	1689	1760	1834
5. Transferts au reste du monde	163	277	210	234	230	252	257	261
c. Transferts aux administr. publiques	48083	50472	53283	55349	57352	59418	61620	63847
1. Transferts de recettes fiscales	35084	37003	39349	40767	42216	43764	45424	47082
2. Autres transferts courants	12842	13413	13805	14407	14954	15465	16000	16560
3. Transferts en capital	157	56	129	175	182	189	196	204
B. Charges d'intérêt	12222	12120	12089	12224	11975	12126	12010	11901
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-577	-264	-927	-2223	-675	120	1554	2844
Epargne brute	538	606	282	451	1977	2776	4192	5454
4. Solde primaire	11645	11856	11162	10001	11299	12246	13564	14745
pm Consommation finale	9578	9687	10062	10345	10615	10862	11133	11423

Tableau 32 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	42975	44713	46916	48806	50545	52639	54818	57070
A. Fiscales propres et parafiscales	7025	7481	7621	7953	7986	8316	8647	9002
1. Fiscales	6987	7443	7583	7915	7948	8278	8610	8964
a. Impôts directs - ménages	1064	1051	949	1004	767	815	849	901
b. Impôts indirects	4165	4434	4586	4777	4961	5153	5357	5564
c. Impôts en capital	1757	1958	2048	2134	2221	2310	2404	2499
2. Cotisations de Sécurité Sociale	38	38	38	38	38	38	38	38
B. Autres recettes des autres secteurs	2662	2685	2747	2811	2875	2943	3013	3086
1. Revenus de la propriété	177	180	183	187	190	193	197	200
2. Transferts courants reçus	349	312	321	331	341	352	364	376
3. Transferts en capital reçus	26	26	27	27	28	28	29	29
4. Ventes courantes de biens et services	2110	2167	2216	2266	2317	2369	2424	2480
C. Cotisations imputées	3579	3807	4036	4310	4607	4890	5188	5504
D. Transferts des administr. publiques	29710	30740	32511	33732	35077	36490	37970	39479
1. Transferts de recettes fiscales	25712	26600	28098	29018	30058	31180	32354	33539
2. Autres transferts	3998	4140	4414	4714	5019	5310	5615	5940
a. du pouvoir fédéral	3810	3951	4222	4519	4820	5107	5409	5730
b. de la Sécurité Sociale	27	27	28	28	29	29	30	30
c. des pouvoirs locaux	161	161	164	167	170	173	176	180
dont, en capital	118	40	111	145	155	162	170	177
2. Dépenses	42166	44177	46107	48183	50478	52734	55077	57534
A. Dépenses primaires	41667	43771	45679	47787	50106	52360	54694	57133
a. Finales courantes	30782	32272	33676	35296	37082	38803	40587	42451
1. Rémunérations des salariés	16647	17314	17980	18734	19607	20386	21173	21979
2. Consommation intermédiaire et impôts	4729	4961	5175	5410	5652	5907	6176	6459
3. Subventions aux entreprises	1312	1380	1303	1353	1404	1458	1514	1572
4. Prestations sociales	6099	6496	6922	7402	7917	8436	8988	9579
- Prestations sociales en espèces	4327	4625	4926	5257	5613	5960	6327	6716
- Prestations sociales en nature	1772	1871	1996	2145	2304	2476	2662	2863
5. Transferts aux ISBL	1819	1937	2094	2194	2297	2408	2526	2651
6. Transferts aux entreprises	95	95	95	95	95	95	95	95
7. Transferts au reste du monde	81	90	106	108	110	112	114	117
b. Finales en capital	3354	3524	3795	3896	3998	4105	4218	4333
1. Formation brute de capital	2033	2154	2270	2342	2416	2495	2578	2662
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	9	3	3	3	3	3	3	3
3. Transferts aux ménages et ISBL	103	103	171	174	177	181	184	187
4. Transferts aux entreprise	1198	1248	1334	1359	1383	1409	1435	1462
5. Transferts au reste du monde	11	17	17	17	18	18	18	19
c. Transferts aux administr. publiques	7530	7975	8208	8595	9026	9451	9889	10348
1. Transferts courants	6871	7278	7483	7831	8221	8603	8994	9405
2. Transferts en capital	660	697	725	764	805	848	894	943
B. Charges d'intérêt	499	406	428	396	372	374	383	401
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	809	536	808	623	66	-95	-259	-463
Epargne brute	2922	2733	3142	2976	2466	2358	2252	2107
Solde primaire	1308	941	1236	1019	439	278	124	-63
pm consommation finale	23806	24810	25820	26960	28237	29445	30689	31981

Tableau 33 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	20290	21182	21834	22579	23505	24425	25310	26324
A. Fiscales propres et parafiscales	6590	6972	7008	7058	7264	7492	7660	7920
1. Fiscales	6569	6951	6988	7037	7244	7471	7639	7900
a. Impôts directs	2498	2702	2663	2703	2827	2963	3116	3279
- Ménages	2498	2702	2663	2703	2827	2963	3116	3279
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4071	4249	4325	4334	4417	4509	4524	4621
2. Cotisations de Sécurité Sociale	20	20	20	20	20	20	20	20
B. Autres recettes des autres secteurs	2589	2623	2725	2828	2932	3041	3156	3274
1. Revenus de la propriété	855	820	857	892	927	963	1001	1040
2. Transferts courants reçus	191	193	196	198	201	204	207	210
3. Transferts en capital reçus	57	57	58	59	60	61	62	63
4. Ventes courantes de biens et services	1487	1553	1614	1679	1744	1813	1886	1961
C. Cotisations imputées	1074	1112	1152	1204	1262	1317	1377	1442
D. Transferts des administr. publiques	10037	10475	10949	11489	12047	12574	13118	13688
1. Transferts de recettes fiscales	149	146	126	128	130	133	135	138
2. Autres transferts	9888	10329	10824	11361	11917	12442	12983	13551
a. du pouvoir fédéral	2423	2571	2701	2852	2977	3078	3182	3292
b. des Communautés et Régions	7423	7714	8076	8461	8890	9313	9748	10205
c. de la Sécurité Sociale	42	44	46	48	50	51	53	54
dont, en capital	702	712	742	794	831	875	921	970
2. Dépenses	20754	21888	22023	22606	23587	24573	26104	27514
A. Dépenses primaires	20095	21239	21369	21947	22928	23911	25436	26809
a. Finales courantes	17025	17773	18497	19199	19976	20686	21420	22200
1. Rémunérations des salariés	10815	11284	11693	12124	12600	13017	13443	13896
2. Consommation intermédiaire et impôts	2802	2932	3069	3214	3364	3523	3691	3867
3. Subventions aux entreprises	476	484	493	502	511	520	530	540
4. Prestations sociales	2314	2432	2578	2670	2786	2885	2988	3100
- Prestations sociales en espèces	1846	1955	2076	2145	2238	2313	2390	2475
- Prestations sociales en nature	467	477	501	526	548	573	598	625
5. Transferts aux ménages et ISBL	550	573	596	620	645	672	700	729
6. Transferts aux entreprises	69	69	69	69	69	69	69	69
b. Finales en capital	2902	3298	2700	2573	2774	3044	3831	4421
1. Formation brute de capital	2684	3075	2470	2336	2529	2791	3569	4151
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	24	23	23	23	23	23	23	23
3. Transferts aux ménages et ISBL	91	93	95	96	98	100	102	104
4. Transferts aux entreprises	102	107	112	118	124	130	137	144
c. Transferts aux administr. publiques	169	168	172	175	178	181	185	188
1. Transferts courants	162	165	168	171	174	177	180	184
2. Transferts en capital	7	3	4	4	4	4	4	4
B. Charges d'intérêt	658	649	654	659	659	662	668	705
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-463	-706	-189	-27	-82	-149	-794	-1190
Epargne brute	1687	1826	1715	1697	1805	1963	2058	2202
4. Solde primaire	195	-57	465	632	577	513	-126	-485
pm consommation finale	14104	14681	15219	15784	16396	16957	17535	18148

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Recettes	58319	61091	63373	66078	68823	71797	74876	78015
A. Fiscales propres et parafiscales	41863	43250	44706	46687	48887	51289	53734	56249
1. Fiscales	2366	2435	2411	2489	2589	2699	2820	2946
a. Impôts directs	1032	1072	1129	1189	1258	1331	1411	1497
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	807	847	900	956	1020	1089	1165	1246
- Sociétés (transf. au F.A.T.)	224	226	229	234	238	242	247	251
b. Impôts indirects	1335	1363	1282	1300	1332	1368	1408	1448
- sur les primes d'assurance	789	822	852	864	879	899	919	934
- sur le CA pharma, -industrie	376	302	243	275	291	308	329	355
- cotisation unique des sociétés	149	160	161	161	161	161	160	159
- remboursement bio clinique	22	79	25	0	0	0	0	0
2. Cotisations de Sécurité Sociale	39497	40814	42296	44198	46297	48590	50914	53303
a. Employeurs, régime obligatoire	24401	25460	26392	27396	28697	30152	31674	33227
- entreprises	21181	22113	22935	23821	24983	26317	27715	29140
- secteur public	2991	3111	3216	3325	3450	3555	3661	3772
- entreprises publiques (a)	229	237	241	250	264	281	298	315
b. Salariés, régime obligatoire	11485	11557	11944	12426	12996	13631	14289	14963
c. Indépendants, régime obligatoire	2532	2671	2774	3136	3302	3447	3525	3618
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	933	969	1034	1087	1146	1202	1265	1332
e. Assurance libre OSSOM	48	49	53	54	56	58	60	62
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	96	108	99	100	100	100	101	101
B. Cotisations imputées	18	19	19	20	20	21	22	23
C. Autres recettes des autres secteurs	350	364	385	410	418	434	446	458
1. Revenus de la propriété	304	317	337	361	368	383	394	405
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de biens et services	45	47	48	49	50	51	51	52
D. Transferts des administr. publiques	16088	17458	18262	18961	19498	20053	20675	21286
1. Transferts de recettes fiscales	9223	10257	11126	11621	12028	12451	12935	13406
a. Financement alternatif	8432	9020	9764	10163	10533	10924	11372	11805
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	791	1237	1362	1459	1495	1527	1563	1601
2. Autres transferts	6865	7201	7137	7340	7469	7602	7740	7880
a. Du pouvoir fédéral	6766	6946	7011	7211	7339	7469	7604	7742
- Transferts courants	6766	6946	7011	7211	7339	7469	7604	7742
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des Communautés et Régions	99	255	126	128	131	133	136	138
2. Dépenses	58160	60241	62880	66320	69226	72221	75342	78718
A. Dépenses primaires	58141	60213	62861	66301	69206	72202	75320	78688
a. Dépenses courantes	57880	59866	62610	66037	68935	71924	75033	78391
1. Rémunérations des salariés	1217	1265	1308	1354	1399	1440	1484	1532
2. Consommation intermédiaire	840	872	910	961	1002	1046	1092	1140
3. Subventions aux entreprises	1152	1480	1597	1627	1665	1702	1739	1775
- Maribel social	610	658	675	670	670	670	669	669
- Allocations d'activation (b)	186	240	240	237	243	249	256	263
- Bonus jeunes non-marchand	0	4	30	30	31	31	31	31
- Titres-services	239	457	529	565	595	623	651	677
- Emplois dans les hôpitaux	118	120	123	125	127	129	132	134
4. Prestations sociales	54438	56007	58537	61830	64598	67459	70437	73658
- Prestations sociales en espèces	35520	36546	37613	39191	40727	42283	44008	45904
- Prestations sociales en nature	18918	19461	20924	22639	23871	25177	26429	27754
5. Transferts aux ménages et ISBL	233	242	259	265	270	276	281	286
b. Dépenses en capital	64	53	43	44	44	45	46	46
1. Formation brute de capital	53	41	34	34	35	36	36	37
2. Transferts aux ménages	2	2	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises financières	9	10	10	10	10	10	10	10
c. Transferts aux administr. publiques	196	295	207	220	226	233	241	250
1. Transferts courants	196	201	207	220	226	233	241	250
2. Transferts en capital	0	94	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	19	28	20	19	19	19	21	30
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	159	850	493	-242	-403	-425	-465	-703
Epargne brute	223	997	536	-198	-359	-379	-419	-656
Solde primaire	178	878	512	-223	-384	-405	-444	-672
p.m. Consommation finale	21009	21632	23177	24989	26308	27700	29043	30464

(a) VRT, RTBF et BRP (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB.

(b) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES*(en millions d'euros)*

	05	06	07	08	09	10	11	12
1. Pensions	17947	18463	19118	20125	21017	21962	23123	24445
- salariés	14921	15324	15823	16629	17401	18198	19204	20349
- indépendants	2110	2196	2321	2484	2568	2675	2788	2920
- agents définitifs de l'ONSS-APL	611	635	662	690	719	752	784	819
- affiliés à l'OSSOM	305	308	313	321	329	338	347	357
2. Soins de santé	19068	19711	21207	22952	24216	25561	26856	28231
- salariés et personnel de l'Etat	17337	17815	19146	20142	21260	22448	23582	24778
- indépendants	1289	1330	1445	2154	2257	2363	2471	2589
- affiliés à l'OSSOM	30	30	33	34	35	36	37	38
- à des sécurités sociales étrangères	150	250	283	313	345	384	427	477
- en cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	67	68	68	68	68	69	71	72
- assurance soins de santé Flandre	198	218	231	241	251	260	269	278
3. Indemnités de maladie et invalidité	3646	3846	4064	4242	4460	4667	4866	5062
- salariés	3438	3623	3807	3975	4176	4372	4562	4748
- indépendants	209	224	256	267	284	295	304	314
4. Allocations familiales	4182	4347	4468	4555	4661	4783	4896	5018
- salariés, y compris l'ONSS-APL	3801	3960	4054	4132	4227	4336	4438	4549
- indépendants	334	337	364	371	382	393	401	410
- allocations familiales garanties	30	31	30	31	32	34	35	36
- aux fonctionnaires de la S.S.	18	19	19	20	20	21	22	23
5. Chômage	7976	7983	7985	8216	8450	8632	8780	8923
- allocations de chômage, dont	6169	6077	5971	6135	6252	6358	6448	6557
. chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	3691	3697	3711	3862	3939	4006	4009	4016
. chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1263	1187	1135	1095	1107	1105	1153	1211
. chômeurs à temps partiel volontaires	138	138	139	142	145	149	154	158
. chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	213	200	188	214	225	243	262	281
. chômeurs temporaires	417	401	386	399	408	418	428	439
. programmes d'activation: PEP et ALE (*)	94	75	61	50	41	33	27	22
. autres indemnisés	291	319	340	359	374	389	402	417
. ajustement statistique	61	60	13	13	13	13	14	14
- interruption de carrière	552	610	653	690	729	767	802	836
- prépensions (partie ONEM)	1255	1297	1360	1391	1469	1507	1530	1530
6. Accidents du travail du FAT	170	177	181	185	188	192	195	199
7. Maladies professionnelles	328	322	316	315	314	313	311	310
8. Sécurité d'existence	1054	1091	1130	1173	1221	1277	1336	1396
9. Congé Education	60	61	62	63	64	66	67	68
10. OSSOM	5	5	6	6	6	6	6	7
Total	54438	56007	58537	61830	64598	67459	70437	73658
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécu.	2,3	1,7	1,8	1,8	1,7	2,0	1,8	2,0

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
A. Recettes	51214	53155	55347	57315	59691	62309	65118	67970
1. Cotisations, dont:	34379	35404	36772	38237	40017	42009	44117	46273
Cotisations patronales, y compris	21902	22802	23769	24712	25872	27183	28570	29984
réductions de cotisations patronales	4254	4350	4522	4531	4547	4583	4636	4689
Cotisations personnelles, y compris	11626	11713	12056	12529	13095	13725	14388	15069
réductions de cotisations personnelles	258	628	685	670	630	579	537	495
De bénéficiaires de prestations	851	888	947	996	1051	1102	1159	1220
2. Financement alternatif	8836	9669	10338	10618	10996	11388	11838	12275
3. Cotisation spéciale	824	846	899	955	1019	1088	1164	1245
4. Intervention de l'Etat	5356	5435	5528	5634	5739	5847	5960	6076
5. Autres transferts fiscaux	1056	1018	999	1026	1054	1087	1125	1161
6. Intérêts à recevoir	110	126	144	164	171	181	192	203
7. Autres transferts à la Sécurité Sociale	654	656	667	682	695	708	722	737
- cotisation sociale FFE	126	126	127	132	135	138	141	145
- des assureurs au FAT	224	226	229	234	238	242	247	251
- autres	303	304	311	317	322	328	334	341
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	51032	52594	54737	57142	59673	62246	64930	67815
1. Prestations sociales, dont	47601	49038	51123	53392	55807	58267	60833	63597
- ONP-Pensions	14636	15266	15668	16471	17241	18036	19039	20180
- AMI-Soins de Santé (a)	17404	17941	19261	20250	21362	22543	23669	24858
dont partie du prix de la journée	1231	1248	1275	1329	1384	1443	1504	1568
d'hospitalisation								
- AMI-Indemnités	3425	3615	3801	3969	4171	4368	4559	4745
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all.	18	19	17	16	14	13	12	10
d'attente								
- ONAFTS-Allocations familiales	3510	3645	3724	3789	3867	3957	4041	4131
- FAT-Accidents de travail	155	162	166	170	173	177	180	184
- FMP-Maladies professionnelles	315	309	304	303	302	301	299	298
- ONEM-Allocations de chômage	6331	6175	6169	6343	6477	6598	6702	6825
dont pécule de vacances jeunes	7	7	7	7	8	8	8	8
dont allocations d'activation	223	271	274	273	281	289	297	306
. plan activa	186	240	240	237	243	249	256	263
. supplément de reprise du travail	2	4	5	6	7	7	7	8
- ONEM-Prépensions	1255	1297	1360	1391	1469	1507	1530	1530
- ONEM-Interruptions de carrière	552	610	653	690	729	767	802	836
2. Frais de fonctionnement	1672	1797	1799	1879	1950	2020	2093	2172
3. Transferts divers aux ménages	1305	1267	1336	1393	1438	1482	1525	1567
dont chèques-services	239	457	529	565	595	623	651	677
fin. péculs vacances chômeurs	23	25	24	30	31	32	33	33
temporaires								
bonus jeunes non-marchand	0	4	30	30	31	31	31	31
autres	1042	781	753	767	781	796	811	826
4. Transf. aux entreprises: Maribel social	414	438	431	431	430	430	430	430
5. Transf. aux régions: Maribel social, ...	27	27	28	28	29	29	30	30
6. Intérêts à payer	13	27	19	19	19	19	19	19
C. Capacité de financement	184	561	611	173	18	63	188	155
Remboursements de la dette	16	16	1	1	1	1	1	1
D. Surplus (+) ou déficit (-)	168	545	610	172	17	62	186	154
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2007	0	0	610	781	798	860	1046	1200

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique.

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	12
A. Recettes	4193	4437	4765	5376	5624	5824	5970	6118
1. Cotisations	2439	2578	2684	2995	3190	3335	3422	3510
2. Financement alternatif	374	461	663	876	903	931	963	994
3. Intervention de l'Etat	1080	1102	1125	1207	1230	1253	1278	1302
4. Autres transferts fiscaux	281	269	272	274	278	281	284	287
5. Intérêts à recevoir	7	8	9	10	10	10	10	10
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	12	18	13	13	13	14	14	14
B. Dépenses	4074	4228	4534	5442	5661	5903	6149	6433
1. Prestations sociales, dont	3936	4087	4386	5277	5490	5726	5964	6232
- INASTI-Pensions	2110	2196	2321	2484	2568	2675	2788	2920
- AMI-Soins de Santé (a)	1289	1330	1445	2154	2257	2363	2471	2589
dont partie du prix de la journée d'hospitalisation	107	112	115	119	124	130	135	141
petits risques	0	0	0	456	478	501	523	548
- AMI-Indemnités et ass. faillite	209	224	256	267	284	295	304	314
- INASTI-Allocations familiales	334	337	364	371	382	393	401	410
2. Frais de fonctionnement	125	133	139	157	163	168	175	181
3. Transferts divers aux ménages	13	8	7	8	8	8	8	8
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	0	0	3	12
C. Capacité de financement	124	209	232	-65	-37	-79	-179	-315
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	124	209	232	-65	-37	-79	-179	-315
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2007	0	0	232	166	130	51	-128	-443

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique, l'intégration des petits risques en juillet 2006, les dépenses pour des conventions intern. et le plafond fiscal.



Résultats par branche d'activité

Tableau 38 VALEURS AJOUTEES BRUTES EN VOLUME
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	3.8	0.3	5.2	2.5	0.8	0.8
2. Energie	-5.1	5.3	0.9	2.2	0.9	1.3
3. Industries manufacturières	3.5	3.6	-0.0	3.5	0.5	1.7
a. Biens intermédiaires	5.8	3.7	0.9	3.9	0.5	1.7
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.2	6.1	0.3	1.7
c. Biens de consommation	0.6	5.4	0.5	1.3	0.7	1.7
4. Construction	-6.4	5.9	0.0	1.9	1.9	2.6
5. Services marchands	1.5	3.9	1.7	2.5	2.3	2.5
a. Transports et communication	1.1	6.7	3.9	2.5	2.5	2.8
. Transports ferroviaires	-0.9	7.8	4.5	0.5	0.3	2.5
. Transports urbains et routiers	-0.9	7.8	4.5	3.0	0.7	3.0
. Transports par eau et aériens	3.8	4.3	5.4	7.2	4.0	3.6
. Services auxil. des transp. et communic.	2.1	6.3	3.5	2.4	3.4	2.7
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	-1.3	-0.9	2.2	1.5
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	-0.2	6.2	1.9	2.5
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	2.1	1.7	3.0
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.4	3.7	2.6	2.7
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.3	1.0	0.9	1.5
Total	1.0	3.3	1.3	2.5	1.7	2.2

Tableau 39 VALEURS AJOUTEES BRUTES A PRIX COURANTS
(pourcentages du total)

	80	85	90	95	00	05	12
1. Agriculture	2.4	2.4	2.1	1.5	1.4	1.1	0.9
2. Energie	5.7	5.3	3.7	3.3	3.2	2.8	3.0
3. Industries manufacturières	22.5	22.2	22.4	19.9	18.9	16.4	15.0
a. Biens intermédiaires	8.8	9.1	8.9	8.1	7.6	7.0	6.8
b. Biens d'équipement	5.8	5.4	5.8	4.8	4.7	3.6	3.3
c. Biens de consommation	7.8	7.6	7.7	7.1	6.6	5.7	4.9
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	4.9	5.2
5. Services marchands	44.7	48.2	52.7	55.9	57.8	60.5	62.5
a. Transports et communication	6.8	6.7	7.8	8.2	8.0	8.4	8.5
. Transports ferroviaires	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7
. Transports urbains et routiers	1.8	1.6	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.4	0.2
. Services auxil. des transp. et communic.	3.6	3.8	4.7	5.0	4.9	5.5	5.8
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.8	13.2	14.6	15.3
c. Crédit et assurances	5.4	6.4	5.7	6.4	6.0	5.8	4.9
d. Santé et action sociale	5.0	5.5	5.7	6.1	6.5	7.1	7.7
e. Autres services marchands	14.5	16.9	19.0	21.4	24.1	24.6	26.2
6. Services non marchands	17.3	16.7	13.6	14.2	13.8	14.3	13.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 40 INVESTISSEMENTS EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	-0.3	6.0	-11.6	0.3	-0.3	-0.7
2. Energie	-0.6	2.3	3.2	-5.3	3.5	0.9
3. Industries manufacturières	4.2	16.9	-5.6	4.3	-2.4	2.6
a. Biens intermédiaires	4.2	20.1	-3.6	3.8	-1.0	2.4
b. Biens d'équipement	6.0	10.6	-6.3	6.7	-5.6	3.8
c. Biens de consommation	3.1	18.0	-7.1	3.4	-2.2	2.4
4. Construction	-2.9	18.6	-3.6	5.0	2.7	3.5
5. Services marchands	-2.2	7.2	0.8	6.5	3.4	3.1
a. Transports et communication	-5.4	1.4	4.9	5.0	-0.4	3.1
. Transports ferroviaires	-12.6	-14.8	44.5	8.9	-2.9	3.4
. Transports urbains et routiers	5.9	11.3	12.4	2.3	1.9	2.8
. Transports par eau et aériens	-5.3	6.6	-21.6	-0.6	-24.1	7.5
. Services auxil. des transp. et communic.	-5.1	-3.2	13.3	5.5	1.6	3.0
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.6	4.4	2.5	4.6
c. Crédit et assurances	3.0	6.0	-10.2	6.0	2.8	1.1
d. Santé et action sociale	-7.6	14.9	2.1	-2.4	3.1	2.8
e. Autres services marchands (logements exclus)	-2.7	6.8	5.0	11.5	6.9	2.7
6. Logements	-9.8	11.6	1.0	1.2	2.5	1.5
7. Services non marchands	-7.2	-6.7	3.1	5.1	1.4	5.7
Total	-3.7	8.8	-0.6	4.2	2.2	2.7

Tableau 41 TAUX D'INVESTISSEMENT

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	95^91	00^96	06^01	12^07
1. Agriculture	24.1	30.1	25.3	23.0	24.9	26.8
2. Energie	20.9	21.5	34.6	25.6	24.7	25.3
3. Industries manufacturières	11.9	18.2	19.7	21.1	18.2	19.5
a. Biens intermédiaires	9.3	14.8	18.6	22.1	18.3	18.4
b. Biens d'équipement	12.4	15.8	15.4	17.8	14.6	16.9
c. Biens de consommation	14.6	23.9	23.7	22.2	20.3	22.7
4. Construction	7.6	12.3	12.0	13.7	14.2	15.1
5. Services marchands	19.0	17.9	16.7	18.3	18.2	18.7
a. Transports et communication	55.8	38.7	33.7	39.5	34.8	32.9
. Transports ferroviaires	58.3	19.9	43.2	80.5	76.3	77.5
. Transports urbains et routiers	11.1	20.8	23.7	27.0	24.8	25.0
. Transports par eau et aériens	131.4	206.8	114.3	57.7	75.2	25.3
. Services auxil. des transp. et communic.	65.9	30.4	26.8	36.0	30.4	30.4
b. Commerce et horeca	11.4	16.6	16.8	17.6	16.0	16.6
c. Crédit et assurances	19.4	26.1	16.7	16.7	17.1	15.5
d. Santé et action sociale	6.3	9.1	10.6	8.8	7.8	7.8
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.1	11.0	11.7	14.3	17.1	19.0
Total branches d'activité marchande	16.6	18.1	18.0	19.0	18.3	18.9
6. Services non marchands	13.8	9.1	8.8	8.6	8.1	9.2
Total (logements exclus)	16.3	16.9	16.8	17.6	16.9	17.6

(^) Moyennes de période

Tableau 42 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	80	85	90	95	00	05	12
1. Salariés	3167.3	2999.1	3183.4	3161.2	3396.5	3527.4	3792.4
a. Agriculture	16.6	16.7	18.6	20.9	23.6	26.5	25.2
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	30.4	28.3
c. Industries manufacturières	869.5	759.6	738.7	646.8	628.3	573.8	527.9
Biens intermédiaires	296.0	247.5	240.7	214.6	210.9	201.0	188.1
Biens d'équipement	215.9	187.8	184.9	160.8	159.7	138.4	127.5
Biens de consommation	357.6	324.3	313.2	271.4	257.7	234.4	212.3
d. Construction	246.7	161.6	186.7	187.0	190.5	191.1	213.0
e. Transports et communication	283.2	267.8	264.6	261.2	280.3	280.3	304.7
Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	38.3	40.5
Transports urbains et routiers	50.8	50.7	62.2	65.8	77.2	84.4	89.4
Transports par eau et aériens	18.7	17.9	15.8	16.3	14.9	6.8	8.6
Services auxil. de transp. et communic.	143.1	136.9	135.8	137.0	146.5	150.9	166.3
f. Commerce et horeca	439.9	427.3	484.3	494.4	528.3	582.7	635.6
g. Crédit et assurances	116.6	123.4	131.5	128.7	132.3	126.8	126.0
h. Santé et action sociale	181.0	207.2	252.8	283.5	333.5	400.4	484.2
i. Autres services marchands	193.7	220.8	307.2	353.8	472.6	513.9	640.6
j. Services non marchands	756.4	756.7	759.1	750.5	774.6	801.5	806.9
j.1. Adm. publique et éducation	682.7	688.0	698.7	688.9	705.0	743.2	757.5
j.2. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	58.3	49.3
2. Indépendants	613.2	640.4	681.4	706.8	694.9	684.8	690.2
a. Agriculture	115.7	109.4	99.9	88.0	71.2	57.8	47.3
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	37.1	34.5	32.4	29.5	26.3	25.5	23.9
Biens intermédiaires	6.3	5.8	5.6	5.2	4.7	4.8	4.3
Biens d'équipement	3.0	3.3	3.4	3.1	2.6	2.4	2.0
Biens de consommation	27.8	25.4	23.4	21.2	19.0	18.4	17.6
d. Construction	40.8	40.7	44.5	48.9	49.3	48.5	48.3
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.7	12.2	12.0	11.7
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	7.6	6.9	6.9	6.8	6.1	5.4	4.9
Transports par eau et aériens	6.7	5.2	3.6	3.1	2.5	1.9	1.1
Services auxil. de transp. et communic.	2.6	2.6	2.7	2.8	3.5	4.7	5.7
f. Commerce et horeca	230.1	234.1	236.2	215.2	180.4	166.7	152.0
g. Crédit et assurances	18.9	21.3	21.5	17.9	14.9	10.7	6.1
h. Santé et action sociale	36.6	47.2	60.3	71.6	77.0	70.9	70.7
i. Autres services marchands	116.7	137.6	172.6	221.9	262.6	291.2	328.4
j. Services non marchands (éducation)	0.5	0.6	0.9	1.1	1.1	1.4	1.9
3. Emploi intérieur (1+2)	3780.4	3639.5	3864.9	3868.0	4091.3	4212.2	4482.6
a. Agriculture	132.2	126.2	118.5	109.0	94.8	84.3	72.5
b. Energie	63.7	57.9	39.9	34.3	32.4	30.4	28.3
c. Industries manufacturières	906.5	794.2	771.1	676.3	654.6	599.3	551.8
Biens intermédiaires	302.3	253.3	246.2	219.8	215.6	205.8	192.4
Biens d'équipement	218.9	191.2	188.2	163.9	162.3	140.8	129.5
Biens de consommation	385.3	349.7	336.6	292.5	276.7	252.7	229.9
d. Construction	287.6	202.4	231.2	235.8	239.8	239.6	261.3
e. Transports et communication	300.0	282.6	277.8	273.9	292.5	292.4	316.4
Transports ferroviaires	70.6	62.3	50.8	42.1	41.6	38.3	40.5
Transports urbains et routiers	58.4	57.6	69.0	72.6	83.4	89.8	94.3
Transports par eau et aériens	25.3	23.1	19.4	19.5	17.5	8.6	9.7
Services auxil. de transp. et communic.	145.7	139.5	138.5	139.8	150.0	155.7	171.9
f. Commerce et horeca	670.0	661.4	720.5	709.6	708.6	749.5	787.6
g. Crédit et assurances	135.4	144.7	153.0	146.7	147.2	137.5	132.1
h. Santé et action sociale	217.6	254.4	313.1	355.1	410.5	471.3	554.9
i. Autres services marchands	310.4	358.4	479.8	575.7	735.2	805.2	968.9
j. Services non marchands	756.9	757.3	760.0	751.6	775.7	802.9	808.8
j.1. Adm. publique et éducation	683.3	688.6	699.6	689.9	706.1	744.7	759.4
j.2. Domestiques	73.6	68.7	60.4	61.6	69.6	58.3	49.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	42.8	41.6	45.8	46.1	50.1	51.1	51.9
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.4	615.7
6. Population active, définition BFP	4182.7	4253.5	4365.8	4563.2	4741.0	4973.7	5150.2

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	95-90	00-95	06-00	12-06
1. Salariés	-168.2	184.4	-22.3	235.3	167.1	228.9
a. Agriculture	0.2	1.9	2.4	2.7	2.4	-0.8
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-1.9	-2.6	-1.5
c. Industries manufacturières	-109.8	-20.9	-91.9	-18.5	-60.8	-39.6
Biens intermédiaires	-48.5	-6.8	-26.0	-3.8	-11.5	-11.3
Biens d'équipement	-28.1	-3.0	-24.1	-1.1	-22.4	-9.8
Biens de consommation	-33.3	-11.1	-41.8	-13.7	-26.9	-18.6
d. Construction	-85.1	25.0	0.3	3.6	7.4	15.1
e. Transports et communication	-15.4	-3.1	-3.4	19.1	4.1	20.3
Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	-0.4	-2.5	1.3
Transports urbains et routiers	-0.2	11.5	3.6	11.4	7.2	5.0
Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-1.4	-7.9	1.6
Services auxil. de transp. et communic.	-6.2	-1.1	1.1	9.6	7.2	12.5
f. Commerce et horeca	-12.6	57.0	10.1	33.9	58.7	48.6
g. Crédit et assurances	6.9	8.1	-2.8	3.5	-5.6	-0.7
h. Santé et action sociale	26.2	45.6	30.7	50.0	76.3	74.3
i. Autres services marchands	27.0	86.5	46.6	118.7	63.0	105.0
j. Services non marchands	0.4	2.4	-8.6	24.1	24.2	8.1
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.9	16.1	44.2	8.4
j.2. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	8.0	-20.0	-0.3
2. Indépendants	27.3	41.0	25.4	-12.0	-2.1	-2.6
a. Agriculture	-6.2	-9.5	-11.9	-16.8	-14.2	-9.7
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.5	-2.2	-2.9	-3.2	-0.6	-1.8
Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.5	0.1	-0.5
Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.2	-0.6	-0.2	-0.4
Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.3	-2.1	-0.5	-0.9
d. Construction	-0.1	3.8	4.4	0.4	-0.6	-0.4
e. Transports et communication	-2.0	-1.6	-0.4	-0.6	-0.1	-0.4
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	-0.7	-0.1	-0.1	-0.6	-0.6	-0.6
Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-0.6	-0.8	-0.6
Services auxil. de transp. et communic.	0.1	0.0	0.2	0.7	1.4	0.8
f. Commerce et horeca	4.0	2.1	-21.0	-34.8	-13.4	-14.9
g. Crédit et assurances	2.4	0.2	-3.5	-3.1	-5.0	-3.8
h. Santé et action sociale	10.6	13.1	11.3	5.3	-5.6	-0.6
i. Autres services marchands	21.0	35.0	49.3	40.7	37.0	28.7
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.2	0.2	0.0	0.4	0.4
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.9	225.4	3.2	223.3	165.0	226.3
a. Agriculture	-6.1	-7.7	-9.5	-14.1	-11.8	-10.5
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-1.9	-2.6	-1.5
c. Industries manufacturières	-112.4	-23.1	-94.8	-21.7	-61.4	-41.4
Biens intermédiaires	-49.1	-7.1	-26.4	-4.2	-11.4	-11.8
Biens d'équipement	-27.7	-2.9	-24.3	-1.6	-22.6	-10.2
Biens de consommation	-35.6	-13.1	-44.1	-15.8	-27.4	-19.5
d. Construction	-85.2	28.8	4.7	4.0	6.8	14.7
e. Transports et communication	-17.5	-4.8	-3.9	18.6	4.0	19.9
Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.7	-0.4	-2.5	1.3
Transports urbains et routiers	-0.9	11.5	3.5	10.8	6.6	4.3
Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.1	-2.0	-8.7	1.0
Services auxil. de transp. et communic.	-6.2	-1.0	1.3	10.2	8.6	13.3
f. Commerce et horeca	-8.5	59.1	-10.9	-0.9	45.3	33.7
g. Crédit et assurances	9.3	8.3	-6.3	0.5	-10.5	-4.5
h. Santé et action sociale	36.8	58.7	42.0	55.3	70.7	73.7
i. Autres services marchands	48.0	121.4	95.9	159.5	100.0	133.7
j. Services non marchands	0.5	2.6	-8.4	24.1	24.5	8.6
j.1. Adm. publique et éducation	5.4	11.0	-9.6	16.1	44.6	8.8
j.2. Domestiques	-4.9	-8.3	1.2	8.0	-20.0	-0.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.2	4.2	0.3	4.0	1.0	0.7
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	-49.6	95.9	-79.7
6. Population active BFP	70.8	112.3	197.4	177.8	261.9	147.4

Tableau 44 SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: DETAIL*(moyennes annuelles, en milliers d'unités)*

	06	07	08	09	10	11	12
I. Population totale (II+III)	10522.2	10543.8	10564.9	10585.5	10605.7	10625.3	10644.6
I.bis Population d'âge actif	6927.5	6965.4	6990.8	7003.5	7011.2	7009.8	7000.1
II. Population inactive (concept BFP)	5519.4	5510.8	5503.9	5494.2	5490.4	5491.1	5494.4
<i>dont avec allocation ONEM (1):</i>	186.5	191.4	192.3	196.2	195.9	194.8	191.7
- dispenses pour raisons sociales et familiales	9.2	10.4	11.1	11.5	11.7	11.9	12.0
- dispenses pour reprise d'études	20.2	21.5	22.3	22.7	23.0	23.2	23.3
- interruptions complètes de carrière (2)	28.8	28.8	28.8	28.9	29.0	29.1	29.2
- prépensions conventionnelles à temps plein	111.1	113.5	112.9	115.8	114.9	113.4	110.1
- chômeurs complets en formation professionnelle	17.2	17.2	17.2	17.2	17.2	17.2	17.2
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5002.8	5033.0	5061.0	5091.3	5115.3	5134.3	5150.2
IV. Emploi intérieur	4256.3	4303.4	4343.7	4382.3	4419.5	4453.0	4482.6
<i>dont avec allocation ONEM (1)(3):</i>	295.0	310.2	318.5	327.8	335.3	341.5	346.7
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	48.0	46.3	48.6	51.1	53.5	55.9	58.0
* total activation ONEM	63.6	68.5	65.3	65.1	64.8	64.6	64.5
** agences locales pour l'emploi	10.3	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4	2.7
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa'	45.6	50.7	48.1	48.5	48.9	49.3	49.8
** réintégration de chômeurs âgés	2.2	3.7	4.5	5.0	5.4	5.5	5.7
** programme de transition professionnelle	5.5	5.9	6.1	6.2	6.3	6.4	6.4
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (2)	182.1	194.4	203.6	210.7	216.1	220.2	223.3
* prépensions à temps partiel	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
* chômeurs complets en atelier protégé	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
V. Travailleurs frontaliers (solde)	51.2	51.5	51.6	51.8	52.0	51.9	51.9
VI. Chômage (concept BFP)	695.4	678.1	665.7	657.2	643.8	629.4	615.7
(a) demandeurs d'emploi inoccupés (5)	579.2	569.6	564.6	557.6	547.4	531.4	515.7
(b) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	116.2	108.5	101.1	99.6	96.5	98.0	99.9
p.m. temps partiels volontaires indemnisés (1)	30.6	30.1	29.9	29.7	29.6	29.5	29.5
p.m. chômage temporaire (1)	32.4	30.5	30.3	30.1	29.8	29.5	29.3

(1) Définitions Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation garantie de revenu.

(5) Hors emploi ALE.

Tableau 45 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES*(soldes en millions d'euros)*

	80	85	90	95	00	05	12
1. Agriculture	-1274	-2386	-1932	-2146	-1707	-1834	-2819
2. Energie	-3460	-6690	-3593	-3229	-7956	-12054	-12805
3. Industries manufacturières	2562	10608	8005	14045	14940	18571	20242
a. Biens intermédiaires	2947	5600	5651	10143	12848	14682	18680
b. Biens d'équipement	-432	1287	-1134	-21	-3673	-1711	-2522
c. Biens de consommation	47	3721	3488	3923	5765	5600	4085
4. Construction	-355	-560	-754	-813	-1413	-1760	-2055
5. Services marchands	567	1066	2806	3240	5975	9231	16792
a. Transports et communication	650	1050	2030	2603	3741	4822	7116
. Transports ferroviaires	-21	-36	-39	-30	-48	-44	-92
. Transports urbains et routiers	-255	-431	-468	-361	-572	-623	-1053
. Transports par eau et aériens	266	436	711	825	1205	1552	1878
. Services auxil. des transp. et communic.	660	1081	1826	2169	3156	3937	6383
b. Commerce et horeca	90	187	1042	1093	2300	3513	6796
c. Crédit et assurances	-130	-193	-114	-139	-195	-189	-242
d. Autres services marchands	-42	22	-152	-317	129	1085	3122
Total	-1959	2038	4532	11097	9839	12154	19355

Tableau 46 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	4.8	1.6	8.8	4.3	1.4	3.4
2. Energie	-2.3	13.4	3.7	3.4	2.3	2.2
3. Industries manufacturières	6.8	4.2	3.3	4.0	2.5	3.1
a. Biens intermédiaires	9.9	4.1	4.3	4.1	1.8	2.8
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.2	6.4	3.0	3.1
c. Biens de consommation	3.5	6.1	3.8	2.2	2.8	3.2
4. Construction	2.5	0.9	1.5	0.8	2.3	1.7
5. Services marchands	1.4	1.8	0.7	0.1	0.8	0.9
a. Transports et communication	2.9	7.0	4.1	0.8	2.9	1.7
. Transports ferroviaires	2.0	11.8	8.3	-0.8	2.5	1.9
. Transports urbains et routiers	-0.3	3.4	3.2	-0.0	0.5	2.2
. Transports par eau et aériens	5.5	9.0	6.1	10.8	16.7	1.7
. Services auxil. des transp. et communic.	3.8	6.5	3.3	0.7	2.7	1.4
b. Commerce et horeca	0.2	-0.2	-0.8	-0.9	1.4	0.9
c. Crédit et assurances	3.6	2.1	0.7	6.1	3.8	3.2
d. Santé et action sociale	-1.6	1.8	-1.0	-0.6	-0.7	0.8
e. Autres services marchands	0.3	-0.5	-0.5	-2.3	-0.5	0.2
Total	2.8	2.7	1.7	1.2	1.3	1.4

Tableau 47 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	7.1	4.6	5.5	0.3	2.0	3.3
2. Energie	5.3	0.7	4.0	2.5	4.2	4.5
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.3	2.8	3.2
a. Biens intermédiaires	9.8	4.3	5.6	2.2	2.8	3.2
b. Biens d'équipement	6.2	6.5	3.5	2.5	2.4	3.3
c. Biens de consommation	7.3	5.4	6.1	2.3	3.0	3.1
4. Construction	6.8	0.3	5.4	2.3	3.1	3.3
5. Services marchands	6.8	4.0	5.2	2.1	2.5	3.0
a. Transports et communication	6.1	4.2	8.0	2.8	3.0	3.0
. Transports ferroviaires	5.5	7.9	10.3	1.4	5.1	4.4
. Transports urbains et routiers	2.8	-0.7	5.2	1.5	3.3	3.1
. Transports par eau et aériens	7.7	-1.1	12.0	4.5	3.4	2.0
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	5.9	8.2	3.9	2.6	2.5
b. Commerce et horeca	6.6	5.7	3.8	1.9	2.9	2.8
c. Crédit et assurances	7.8	3.9	3.1	2.4	2.3	3.3
d. Santé et action sociale	5.3	2.7	5.2	2.1	3.0	3.6
e. Autres services marchands	7.1	2.0	6.6	1.6	2.1	3.0
Total	7.1	3.9	5.1	2.1	2.6	3.1

Tableau 48 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	6.8	4.0	3.1	1.6	3.3	3.0
2. Energie	5.2	4.4	5.6	2.7	4.0	4.3
3. Industries manufacturières	8.0	6.0	5.2	2.6	2.8	3.1
a. Biens intermédiaires	9.9	5.3	5.1	2.6	2.9	3.1
b. Biens d'équipement	7.1	6.8	4.0	2.4	2.6	3.2
c. Biens de consommation	7.0	6.1	6.0	2.5	2.9	3.0
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.5	2.2	3.4
5. Services marchands	6.2	3.7	4.6	2.3	2.5	3.0
a. Transports et communication	6.3	5.2	7.0	3.1	2.6	2.9
. Transports ferroviaires	5.6	9.1	9.7	3.1	3.9	4.1
. Transports urbains et routiers	3.1	0.6	4.4	1.5	2.5	3.3
. Transports par eau et aériens	8.9	-1.0	10.1	4.0	3.3	2.2
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.8	6.9	3.9	2.6	2.4
b. Commerce et horeca	6.0	5.0	3.6	1.9	2.8	2.9
c. Crédit et assurances	7.0	4.4	3.5	2.1	1.8	3.2
d. Santé et action sociale	4.6	2.0	4.2	2.0	2.7	3.5
e. Autres services marchands	6.2	1.7	5.6	2.9	2.9	3.1
Total	6.8	4.2	4.5	2.2	2.4	3.0

Tableau 49 COUT SALARIAL REEL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	0.2	1.1	1.2
2. Energie	-1.1	2.4	3.3	1.3	1.8	2.4
3. Industries manufacturières	1.5	3.9	2.9	1.1	0.7	1.2
a. Biens intermédiaires	3.3	3.2	2.9	1.1	0.7	1.2
b. Biens d'équipement	0.7	4.7	1.8	0.9	0.4	1.3
c. Biens de consommation	0.6	4.0	3.8	1.0	0.7	1.1
4. Construction	0.6	1.1	1.5	1.0	0.1	1.5
5. Services marchands	-0.2	1.8	2.3	0.8	0.3	1.1
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.6	0.5	1.0
. Transports ferroviaires	-0.8	7.0	7.3	1.6	1.7	2.2
. Transports urbains et routiers	-3.1	-1.4	2.2	0.0	0.4	1.4
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.5	1.2	0.3
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.8	4.6	2.4	0.5	0.6
b. Commerce et horeca	-0.4	3.0	1.4	0.4	0.7	1.0
c. Crédit et assurances	0.6	2.4	1.3	0.7	-0.4	1.3
d. Santé et action sociale	-1.7	0.0	2.0	0.5	0.5	1.6
e. Autres services marchands	-0.2	-0.3	3.4	1.4	0.8	1.3
Total	0.4	2.2	2.3	0.8	0.3	1.1

Tableau 50 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	0.9	0.9	0.4	0.7	1.3	1.5
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.3	2.4	1.7
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	2.1	1.6	2.2
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-0.9	-0.2	2.7	0.5	1.5
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	3.7	-4.5	-0.8
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.7	1.5	1.7
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.9	0.9	1.0
4. Chauffage	-2.4	-2.6	2.8	0.5	1.7	0.8
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	0.3	2.2	1.2
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	0.8	-0.3	1.0
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.3	0.9	-0.4	2.8	1.8
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	6.9	1.3	3.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.7	3.3	2.5	0.1	0.6	0.5
a. Essence	-2.2	0.1	2.0	-1.0	-2.4	-2.8
b. Diesel	16.9	13.8	8.0	5.2	5.6	4.6
10. Achats de services de transports	-1.4	-0.5	0.6	4.0	1.3	2.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.2	2.7	2.2
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	2.8	2.5	2.2
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	8.5	-3.0	1.2
11. Communications	3.1	5.1	3.7	11.6	5.1	5.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	5.2	1.8	2.3
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	4.6	0.5	1.6
14. Autres biens et services	3.1	4.8	3.4	2.3	0.7	1.7
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	8.3	1.7	3.9
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	2.7	1.2	1.8

Tableau 51 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	80	85	90	95	00	05	12
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.1	21.8	19.7	17.0	15.5	16.0	15.6
a. Produits alimentaires	16.1	16.1	14.3	12.0	10.2	11.2	11.2
b. Boissons non alcoolisées	1.1	1.1	1.5	1.5	1.3	1.3	1.3
c. Boissons alcoolisées	3.0	2.6	2.3	1.9	1.9	1.9	1.7
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.0	1.7	1.4
2. Habillement et chaussures	7.4	6.5	6.9	5.9	5.2	5.0	4.7
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.2	15.2	14.5
4. Chauffage	3.9	4.2	1.9	1.8	2.1	2.6	2.4
5. Electricité	2.1	2.5	2.3	2.4	2.0	1.9	1.8
6. Services domestiques	1.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6
7. Meubles, équipement ménager,...	5.8	5.4	5.3	5.0	4.1	4.4	4.3
8. Achats de véhicules	5.1	5.1	6.5	4.9	5.9	5.7	6.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.1	3.1	2.5	2.6	2.9	3.2	2.7
a. Essence	2.8	2.5	1.8	1.7	1.8	1.6	1.1
b. Diesel	0.1	0.3	0.4	0.6	0.8	1.2	1.3
10. Achats de services de transports	1.6	1.4	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
c. Autres services de transport	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
11. Communications	1.2	1.2	1.3	1.4	2.0	2.1	2.7
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.6	2.8	2.7	3.2	3.8	4.0	4.5
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.1	9.9	9.2	8.9
14. Autres biens et services	20.1	20.5	22.3	24.8	23.9	23.3	23.5
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.6	3.2	3.7	4.4	5.9	5.9	6.7
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 52 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	1.4	2.4	2.0
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	1.3	2.4	2.1
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.3	0.5	1.9
c. Boissons alcoolisées	6.1	2.9	0.5	1.2	1.8	1.4
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	3.5	4.6	1.8
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.8	1.3
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.6	2.1	2.2
4. Chauffage	12.3	-7.8	-0.5	7.0	6.2	0.8
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	-0.2	0.5	2.1
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	1.6	2.2	1.7
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	0.8	1.2	2.0
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	0.8	1.6	2.0
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.7	2.1	6.6	4.2	0.1
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	6.1	4.0	-0.4
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	5.9	4.8	0.3
10. Achats de services de transports	5.8	0.8	-0.4	0.6	0.9	1.2
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.2	2.8	1.4
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	1.2	-0.8	1.6
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-2.6	0.8	0.3
11. Communications	5.4	1.2	1.9	0.2	-0.1	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.2	3.0	2.8
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.2	1.4	1.8
14. Autres biens et services	4.9	1.8	2.7	1.0	2.5	1.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	1.9	1.9	1.9
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.5	2.1	1.9

Tableau 53 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de TEP)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00	12//06
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.6	-1.1	3.3	0.7	0.4
Importations	-5.1	5.2	1.0	3.1	0.5	0.8
Exportations totales	-5.8	5.9	-1.5	5.0	1.4	0.5
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	6.5	5.1	2.3
Consommation intérieure brute	-1.1	1.9	1.2	2.5	-1.0	0.7
Entrées en transformation	-5.1	4.4	-0.1	3.7	-0.6	0.7
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	2.1	0.9	0.4	0.7
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	3.7	0.1	0.0
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-4.2	-2.6	-3.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.2	-2.8	-2.0
Raffineries	-9.3	5.9	0.9	5.3	-0.8	1.3
Sorties de transformation	-6.7	4.3	-0.0	4.3	0.2	1.0
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.1	3.1	1.3	1.9
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	3.1	0.1	0.0
Cokeries	-0.0	-2.5	-7.1	-3.2	-2.8	-3.9
Hauts fourneaux	-1.2	-1.4	-6.0	-2.8	-2.9	-3.2
Raffineries	-9.3	5.9	0.8	5.4	0.4	1.3
Echanges et transferts	-.-	-.-	-.-	-14.8	-35.1	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	0.9	-0.3	0.8	-0.7	0.7
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.8	1.7	0.9	1.5
Disponible pour la cons. finale	-1.6	1.3	3.2	2.0	-0.6	1.0
Consommation finale non énergét.	1.0	1.6	2.8	10.7	-5.2	2.5
Consommation finale énergétique	-1.8	1.1	2.3	1.6	0.2	0.8
Industrie	-3.6	1.5	0.6	3.1	-1.8	-0.0
Transports	0.9	4.9	2.0	2.7	0.5	1.1
Foyers domestiques	-0.9	-1.8	3.2	0.5	1.0	0.8
Commerce, services, agriculture	-2.5	-0.1	5.5	-2.4	3.7	1.8